



AG2R LA MONDIALE

**RAPPORT FINANCIER
LA MONDIALE 2015**

AG2R LA MONDIALE est le 1er groupe de protection sociale en France. Premier acteur de la retraite complémentaire obligatoire, le Groupe gère la retraite d'un quart des salariés du secteur privé. Il est également numéro 2 en retraite supplémentaire, numéro 3 en assurance prévoyance, numéro 4 en assurance santé, numéro 5 en assurance perte d'autonomie et numéro 7 en assurance vie épargne.



SOMMAIRE

1. Les faits marquants	4
2. L'activité	5
3. Les perspectives de développement	19
4. Le gouvernement d'entreprise	20
5. Le contrôle interne et la gestion des risques	25
6. Le rapport sur la responsabilité sociale de La Mondiale	35
7. Les résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée générale	50
8. Les comptes consolidés	52
9. Les comptes sociaux de La Mondiale	114

RAPPORT FINANCIER 2015

Rapport du Conseil d'administration sur les comptes consolidés et sociaux de La Mondiale

La Mondiale est une société d'assurance mutuelle créée en 1905, société mère du groupe consolidé La Mondiale. Acteur majeur dans le domaine de l'assurance vie en France, La Mondiale commercialise principalement des contrats de retraite supplémentaire (individuelle et collective), d'épargne et de prévoyance, via son réseau commercial de plus de 1 000 collaborateurs salariés dédié au marché individuel, des professions indépendantes et des très petites entreprises.

1. LES FAITS MARQUANTS

L'année 2015 a été favorable aux placements financiers, au travers de la remontée de l'épargne et des crédits, et à l'assurance vie.

Sur le plan financier, la période est toujours marquée par des taux d'intérêts à des niveaux très bas et par une forte volatilité sur les marchés actions.

Cela entraîne une diminution récurrente des rendements des contrats d'assurance vie qui a incité les français à préférer en 2015 les contrats en unités de compte (UC).

Spécifiquement pour La Mondiale, l'année 2015 a été marquée par :

- la réalisation de l'accord passé entre Aegon et La Mondiale : en date du 2 mars 2015 La Mondiale a racheté 35 % des actions de La Mondiale Participations détenues par Aegon International B.V pour un montant de 350 millions d'euros (M€) lui permettant ainsi de devenir l'actionnaire unique de La Mondiale Participations S.A. L'Assemblée générale de La Mondiale Participations S.A. du 25 juin 2015 a ensuite décidé de sa dissolution sans liquidation à effet du 1er août 2015.

Cette dissolution a entraîné la transmission universelle du patrimoine à l'actionnaire unique La Mondiale et généré un actif incorporel de 93,6 M€, correspondant à la différence entre la valeur de l'actif net de La Mondiale Participations S.A. à la date de la dissolution et la valeur des actions détenues par La Mondiale ;

- la fin de la convention d'indemnisation qui avait été formalisée entre La Mondiale et AG2R Prévoyance (désormais AG2R Réunica Prévoyance) visant à annuler in fine l'impact négatif en 2013 pour La Mondiale de l'intégration dans son résultat fiscal des plus-values en sursis d'imposition au titre des cessions intragroupe des exercices précédents. A la fin de l'année 2015, et sur deux ans, AG2R Réunica Prévoyance a remboursé l'intégralité de cet impact, annulant de facto cette convention ;

- la fusion absorption de La Mondiale Direct dans La Mondiale ;
- l'acquisition par La Mondiale des parts détenues dans Prado Épargne par les mutuelles Prado Mutuelle et Mutualis ;
- l'annonce d'un partenariat entre AG2R LA MONDIALE et CNP Assurances qui a été faite le 1er octobre 2015. CNP Assurances devrait transférer une partie de son portefeuille de retraite collective à Aerial assurance et entrer dans le capital de l'entité rebaptisée ARIAL CNP ASSURANCES, à hauteur de 40 %. Ce partenariat ne sera effectif qu'en 2016 et n'a donc aucune conséquence sur l'exercice 2015.

Enfin, la publication par Standard & Poor's (S&P) de la révision à la hausse de la note de La Mondiale, d'AG2R Prévoyance (désormais AG2R Réunica Prévoyance) et de Prima, passant de BBB+ perspective positive à A-perspective stable. Cette note souligne les efforts réalisés par le Groupe en matière de renforcement de sa solvabilité, de la fongibilité de son capital, des étapes engagées vers la constitution d'un groupe prudentiel, de sa politique prudente de gestion des risques, en particulier dans une période de taux d'intérêt historiquement bas. Elle salue également l'amélioration des équilibres techniques en prévoyance et en santé ainsi que la maîtrise des évolutions réglementaires (Ani, fin des désignations, etc.). S&P encourage AG2R LA MONDIALE à poursuivre dans cette voie.

2015, année de transition pour le Groupe, a été l'année du lancement du nouveau plan d'entreprise d'AG2R LA MONDIALE, « Élan 2018 ». Grâce à la mobilisation des collaborateurs et du management, l'avancement global d'« Élan 2018 » est estimé à environ 20 % à fin 2015, avec des avancées significatives, notamment :

- les premiers résultats de la rationalisation de l'organisation « Corporate » ;
- la mise en place des instances dirigeantes du Groupe ;
- la définition des principes du groupe prudentiel ;
- la mise en œuvre des premières mesures de l'article 8 de l'accord national interprofessionnel du 13 mars 2013 relatif aux retraites complémentaires ;
- un renforcement du mix UC/€ en épargne et en retraite supplémentaire.

« Nos métiers, nos méthodes de travail, nos outils devraient fortement évoluer et

AG2R LA MONDIALE devra passer du "Groupe complet" au "Groupe de référence" pour continuer à faire la différence auprès de ses assurés et partenaires. C'est notre ambition ! » (André RENAUDIN, Directeur général).

2. L'ACTIVITÉ

2.1 L'environnement économique

La croissance mondiale est estimée à 2,5 % pour 2015, après 2,7 % en 2014. L'année a été marquée par la chute des prix du pétrole (- 46 %), dont les conséquences positives pour les consommateurs ont été en partie effacées par les difficultés des producteurs. C'est notamment le cas de la Russie et du Brésil, dont le PIB recule de plus de 3 %.

En Chine, malgré les turbulences financières de l'été, la croissance reste proche de 7 %. L'activité au Japon en revanche a été décevante, malgré une politique monétaire accommodante : la croissance n'a été que de 0,5 %, avec un fort recul au 4ème trimestre, liée à une consommation stagnante (+ 0,3 % après deux années de baisse).

Aux États-Unis, la vigueur du marché du travail a soutenu les dépenses des ménages ; mais l'effondrement des prix du pétrole a fait chuter les investissements dans l'industrie extractive. La croissance américaine a été de 2,4 %, comme en 2014, et le taux de chômage est tombé en dessous de 5 %.

En Zone euro, la reprise a été assez conforme aux attentes, la croissance atteignant 1,5 %. L'Espagne (+ 3,2 %) reste très dynamique ; mais l'Italie (+ 0,6 %) ne sort que timidement de la récession. L'Allemagne ralentit légèrement (+ 1,4 %). En France, le PIB a progressé de 1,2 %, grâce au soutien de la consommation. L'inflation a été proche de zéro dans la plupart des pays développés, du fait de la baisse des prix pétroliers. Hors énergie, elle a cependant un peu accéléré en cours d'année, atteignant 1 % en Zone euro et 2 % aux États-Unis.

Marchés de taux : les taux sont restés en moyenne très bas

Les taux monétaires européens sont devenus négatifs : l'Euribor 3 mois s'est établi à - 0,13 % et l'Eonia a perdu plus de 10bp à - 0,23 % en décembre après la décision de la Banque Centrale Européenne (BCE) d'abaisser de nouveau le taux de dépôts (- 0,30 %).

Début 2015, les rendements des emprunts d'État dans les pays développés étaient orientés à la baisse, jusqu'à toucher un point bas au mois d'avril (le rendement à 10 ans en France a atteint 0,34 %), dans l'attente des achats de la

BCE sur le marché secondaire, calibrés à 60 milliards d'euros (Md€) par mois et commencés en mars. Les taux ont par la suite fortement augmenté, pour atteindre 1,33 % en juin sur l'OAT 10 ans. Ils se sont stabilisés sur la seconde moitié de l'année, une fois les incertitudes sur la Grèce levées. Sur l'ensemble de l'année, le taux 10 ans français est en légère hausse, passant de 0,86 % fin 2014 à 1,01 %. En revanche, les taux sont en légère baisse dans les pays périphériques (notamment en Italie), permettant une performance positive (+ 1,8 %) des indices obligataires des emprunts d'États européens de maturité 7 à 10 ans (une baisse des taux correspondant à une hausse du prix des obligations). La tendance est plutôt inversée du côté des obligations privées : les taux ont plutôt augmenté et les performances ont été légèrement négatives en 2015 (- 1,6 % pour l'indice des dettes privées en euro). Les signatures bancaires se sont un peu dégradées, reflétant l'implication plus grande à l'avenir des investisseurs obligataires en cas de restructuration d'un établissement. La baisse des prix de l'énergie a affecté le crédit des émetteurs du secteur.

Depuis fin 2015, la nouvelle chute des prix énergétiques a poussé les Banques Centrales à se montrer plus accommodantes pour éviter un nouveau ralentissement de l'inflation. Ainsi, la BCE pourrait prendre de nouvelles mesures, la Banque du Japon pratique désormais une politique de taux d'intérêt négatifs et la Réserve Fédérale américaine (Fed) semble devoir ralentir la hausse des taux directeurs qu'elle avait prévue. Tous ces éléments ont tiré les taux des emprunts d'État à la baisse sur les deux premiers mois de l'année 2016.

Marchés boursiers : bonne performance européenne en 2015

Les marchés actions ont connu une hausse de la volatilité en 2015. La hausse a été très forte jusqu'au printemps, atteignant 20 % en Europe ou au Japon : la faiblesse des taux obligataires a incité les investisseurs à aller chercher de meilleurs rendements sur d'autres actifs. A partir du mois d'août, les marchés ont été plus inquiets, à la fois par la situation en Chine, suite à une mini-dévaluation face au dollar, et par la rechute des prix pétroliers pesant sur les producteurs et leurs fournisseurs. Les turbulences du second semestre n'ont pas empêché d'enregistrer de bonnes performances annuelles. Ainsi, le CAC 40 (dividendes réinvestis) a progressé de 11,9 % en 2015 et l'ensemble des actions européennes de 10,3 %.

Aux États-Unis, le S&P a affiché une progression de 12,9 % (en euro), principalement grâce à un fort effet change (+ 10,2 %). La hausse du dollar pénalise en effet les entreprises américaines mais elle est très favorable aux investisseurs européens. Les pays émergents, en revanche, ont vu leurs marchés baisser sur l'année (- 5,2 %), affectés par les turbulences financières en Chine et par la profonde récession du Brésil.

Marché immobilier de bureau

L'immobilier de bureau français a connu un net engouement en 2015, surtout dans le centre de Paris. Les loyers effectifs restent sous pression, les accompagnements lors des baux nouveaux sont importants. Mais, la baisse des taux de rendement locatifs s'est accélérée, reflétant avec retard la baisse des taux sur les marchés obligataires. Le rendement locatif moyen brut a baissé d'environ 3,5 % à 4 % à Paris, présentant encore une prime substantielle au-dessus des emprunts d'États, dont le rendement réel à 10 ans est légèrement négatif. L'indice de performance de l'Investment Property Databank (IPD) de l'immobilier d'investissement en France affichait une performance globale de 5,2 % au premier semestre 2015, présageant d'une performance de l'ordre de 10 % sur l'ensemble de l'année 2015, principalement alimentée par la hausse des prix des biens.

Marché de l'épargne et de l'assurance vie Niveau d'épargne et de crédits

Dans sa note de conjoncture de décembre 2015, l'Insee prévoit au final une hausse du taux d'épargne des ménages en 2015 (15,4 % contre 15,1 % en 2014), surtout valable sur le deuxième semestre.

Pour expliquer cette hausse, l'Institut avance la hausse du pouvoir d'achat du revenu (+ 1,7 % en 2015 contre + 1,1 % en 2014) qui ne viendrait pas de la masse salariale (dont la croissance serait d'environ + 1,6 % en 2014 et 2015) mais du ralentissement de la croissance des impôts et des résultats en hausse des entrepreneurs individuels.

Le taux d'épargne financière des ménages (hors épargne immobilière en logements neufs) devrait atteindre 6,6 % sur l'année 2015 contre 6,0 % en 2014.

L'épargne financière augmente ainsi plus vite que l'épargne dans son ensemble en raison de la morosité dans le domaine de l'immobilier neuf (investissement des ménages), toujours impacté par la faiblesse des mises en chantier d'immeubles neufs. À noter toutefois que les mises en chantier ont recommencé à progresser durant l'été après deux années de baisse.

Ainsi, une tendance haussière du flux de placements financiers des ménages est attendue avec la hausse des revenus et celle du taux d'épargne financière. Le flux de placements est également impacté par le montant de crédits nets reçus par les ménages. À fin décembre 2015, le flux net d'endettement des ménages était en forte hausse : 42 Md€ contre 22,4 Md€ en 2014 (soit + 19,6 Md€, dont + 16,5 Md€ sur l'immobilier et + 3,0 Md€ sur les crédits à la consommation).

Assurance vie en France

L'assurance vie a connu, au niveau national, une année 2015 favorable marquée principalement par une part grandissante des supports en UC tant en collecte brute qu'en collecte nette :

- La collecte s'établit à 135,3 Md€ et progresse de 4,9 % avec des trimestres très différents : + 3,8 % au 1er trimestre, + 7,9 % au 2ème trimestre, + 2,0 % sur le 3ème trimestre et, enfin, 6,1 % au 4ème trimestre. Les contrats individuels (majoritairement d'épargne) augmentent de 5,4 % tandis que les contrats collectifs (notamment de retraite supplémentaire mais aussi de décès) progressent de 0,5 %. La collecte en UC augmente de + 32,4 %, avec + 37,6 % au 1er trimestre, + 41,9 % au 2e trimestre puis un net ralentissement au 3e trimestre avec + 27,9 % et + 22,9 % au 4e trimestre en raison de la moins bonne orientation des marchés à partir de l'été. La collecte des supports euros est pour sa part stable à - 0,2 % sur l'année 2015. Les annonces de baisse des rémunérations des contrats euros (- 26 cts en moyenne selon l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), le niveau très bas des taux à long terme et la très forte progression de la bourse de Paris en début d'année ont amené les assurés à préférer ces supports risqués aux supports garantis. Le poids des UC dans la collecte s'est établi sur l'année à 20,0 % contre 15,9 % pour toute l'année 2014. Enfin, les réseaux d'assurances traditionnels ont connu une croissance plus rapide que les réseaux bancaires (+ 6,5 % en 2015 contre + 4,1 % en 2014).
- Les prestations en assurance vie ont connu une croissance de + 4,1 % sur l'année 2015 dont + 3,7 % pour les contrats individuels et + 8,6 % pour les contrats collectifs. Les taux de rachats se sont aujourd'hui stabilisés vers 7,2 % un peu en dessous de leur moyenne de long terme (entre 7,4 % et 8 %). Il convient toutefois de noter que les prestations ont progressé un

peu moins vite au 2ème semestre (+ 3,6 %) qu'au 1er semestre (+ 4,6 %), ce dernier ayant été marqué par un épisode de grippe particulièrement important entraînant une croissance importante des sinistres décès.

- La collecte nette (chiffre d'affaires moins prestations) s'établit ainsi à 24,6 Md€ sur l'année 2015 (contre 22,6 Md€ en 2014, 10,8 Md€ en 2013 et - 6,3 Md€ en 2012). Les contrats d'assurance vie individuels captent la grande partie de cette collecte nette (20,6 Md€, contre 4,0 Md€ pour les contrats collectifs). La surprise de l'année vient du fait que les supports UC ont été majoritaires en collecte nette : 54 % contre 46 % aux supports euros (ces derniers, souvent plus anciens, ayant des taux de prestations plus élevés).
- Au final, les encours de provisions mathématiques des contrats d'assurance vie s'établissent à 1 552 Md€ fin décembre 2015, en hausse de + 3,9 % depuis fin 2014. Cette évolution provient pour + 1,6 point de la collecte nette, pour + 1,5 point de la rémunération des fonds en euros et pour 0,7 point de la revalorisation des supports UC. Le poids des supports UC dans ces provisions atteint 18,1 % fin décembre 2015 contre 17,3 % fin décembre 2014.

Ces bons indicateurs concernant le marché de l'assurance vie viennent principalement d'une très forte progression du flux de placements des ménages qui est passé, hors intérêts crédités, de 30,6 Md€ en 2014 à 54,3 Md€ (+ 77 %). Après plusieurs années de baisses (il était encore à 72 Md€ en 2010), le flux de placements s'est rétabli en 2015 avec la croissance du taux d'épargne (15,4 % en 2015 contre 15,1 % en 2014 selon l'Insee), principalement dans sa composante financière (6,6 % en 2015 contre 6,0 % en 2014), et surtout grâce à la très forte croissance des crédits aidés par des taux d'intérêts historiquement bas. Ces crédits sont ainsi passés de 22,4 Md€ en 2014 à 42 Md€ en 2015 permettant ainsi aux ménages de financer leurs achats immobiliers ou de biens durables par l'emprunt et conservant tout ou partie de leur épargne accumulée.

L'assurance vie a également bénéficié de la faible concurrence des produits d'épargne liquide compte tenu des niveaux très bas de taux d'intérêts. Les Livrets A ont à nouveau connu une collecte nette négative et celle-ci s'est amplifiée (- 9,4 Md€ en 2015 contre - 6,2 Md€ en 2014), notamment depuis la baisse du taux de rémunération à 0,75 % au

1er août. Les autres produits de court terme défiscalisés (livrets de développement durable, livrets d'épargne populaire, livrets jeunes) ont également continué leur décollecte (- 3,4 Md€ en 2015 contre - 2,9 Md€ en 2014). Les livrets soumis à l'impôt, encore plus réactifs aux baisses de taux d'intérêts de court terme, ont connu une décollecte nette de - 6,5 Md€ en 2015 (contre - 3,4 Md€ en 2014).

Au final, l'assurance vie n'aura eu que deux concurrents durant l'année mais à un très haut niveau : les plans d'épargne logement (PEL), d'une part, captant pour 17,5 Md€ de collecte nette, soit près de 71 % de la collecte nette de l'assurance vie, et ce malgré l'abaissement de son taux de rémunération passé de 2,5 % à 2 % en février et les comptes à vue, d'autre part, atteignant en un an + 33,8 Md€, faisant de ces comptes le 1er placement en 2015 en termes de flux nets de collecte (plus de 62 % de la collecte nette totale). Dans un environnement de taux à court et à long terme très bas, les ménages semblent préférer laisser leur épargne en attente dans ces comptes courants.

Environnement de la protection sociale

a. Équilibres financiers

Le solde du régime général de la sécurité sociale et du fonds de solidarité vieillesse (FSV) s'est établi à - 10,7 Md€ en 2015. Ce résultat nettement meilleur que la prévision de 12,8 Md€ contenue dans la Loi de financement de la sécurité sociale pour 2016, correspond à une amélioration de 2,4 Md€ par rapport à 2014. Le déficit a ainsi été divisé par deux par rapport au niveau atteint en 2011 (20,9 Md€).

Dans son ensemble, le régime général enregistre son déficit le plus bas depuis 2002 (soit 6,8 milliards d'euros).

Les comptes s'améliorent dans toutes les branches du régime général :

- le déficit de la branche famille a été quasiment divisé par deux par rapport à 2014 et retrouve son meilleur niveau depuis 2008 ;
- le solde de la branche vieillesse, dont le déficit est quatre fois inférieur à celui de l'année précédente, se situe désormais à un niveau très proche de l'équilibre, pour la première fois depuis 2004 ;
- le déficit de la branche maladie diminue quant à lui en 2015 pour la deuxième année consécutive ;
- enfin, la branche accidents du travail demeure excédentaire, à un niveau légèrement supérieur à celui de 2014.

Les dépenses ont connu dans leur ensemble une faible progression (+ 1 %), du fait d'une augmentation contenue des dépenses et de l'effet conjugué des réformes des retraites, des mesures d'économie et de modulation des allocations familiales, ainsi que de la régulation des dépenses de santé. En particulier, l'objectif national de dépenses d'assurance maladie (ONDAM) a une nouvelle fois été respecté en 2015. La progression des dépenses d'assurance maladie a ainsi été limitée à 2 %, soit le niveau le plus modéré depuis 1998, sans transfert de charges vers les patients et sans renoncer à la démarche d'amélioration de la qualité des soins.

b. Retraite de base

Le 1er janvier 2015 est entré en application le compte de pénibilité. Il est d'abord conçu comme un outil de prévention, pour aider les personnes ayant des métiers pénibles à se réorienter, mais le système permet également de compenser la difficulté du travail par des avantages retraite.

Le compte personnel de prévention de la pénibilité concerne les salariés employés sur des contrats de droit privé. Toutes les formes de contrat de travail sont concernées : CDI, CDD, intérim, emplois saisonniers, temps partiels, contrats aidés. Ces salariés bénéficient du compte personnel de prévention de la pénibilité dès lors que leur exposition a dépassé le seuil annuel d'au moins un des dix facteurs de risques professionnels inscrits dans le code du travail à la suite des discussions entre les partenaires sociaux en 2008.

Entretemps, les branches professionnelles auront développé des modes d'emploi propres à leurs métiers de façon à faciliter l'application du compte.

Pour chacun de ces facteurs, le seuil d'exposition croise une intensité (mesurée en décibels pour le bruit, en kilogrammes pour les manutentions manuelles de charge...) et une temporalité (mesurée par une durée ou une fréquence). L'élaboration de ces seuils est le fruit d'un travail commun et pluridisciplinaire et d'une concertation menée au printemps 2014 avec les partenaires sociaux.

Lorsque l'employeur déclare à la Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav) ou à la Mutualité sociale agricole (MSA) l'exposition d'un salarié à un ou plusieurs facteurs de risque, celle-ci alimente en points le compte du salarié selon un barème défini. Les projections mettent en évidence un

nombre de bénéficiaires potentiels de un million en 2015 (sur la base des quatre premiers facteurs de pénibilité), puis 3 millions à partir de 2016 (sur l'ensemble des dix facteurs de pénibilité).

Le compte est personnel : seul le salarié y a accès. Les droits associés aux points qui y figurent lui appartiennent et le suivent tout au long de sa carrière, dans une logique de portabilité, indépendamment des changements d'employeurs et des périodes de non emploi. Une fois ouvert, le compte n'est clos qu'au moment du départ à la retraite du salarié.

Le nombre total de points cumulables tout au long de la carrière ne peut excéder 100 points.

c. Retraite complémentaire

Après 13 mois de négociations sur la question essentielle de l'équilibre financier et la pérennité des régimes de retraite complémentaire les partenaires sociaux sont parvenus, le 30 octobre 2015 à un accord. En agissant à la fois sur le niveau des pensions, sur le niveau des cotisations et sur les comportements de départ à la retraite, le nouvel accord associe l'ensemble des parties prenantes : actifs salariés, retraités et entreprises.

Il pose aussi les bases d'un nouveau régime unifié de retraite complémentaire à l'horizon 2019 et prévoit des économies de gestion supplémentaires.

• Les dispositions applicables au 1er janvier 2016 :

Dispositions qui concernent les salariés :

le prix d'achat du point de retraite est augmenté.

Dispositions qui concernent les retraités :

la date de revalorisation des pensions est décalée au 1er novembre.

Dispositions qui concernent les entreprises :

la cotisation AGFF est étendue à la tranche C des rémunérations (entre 4 fois et 8 fois le plafond de la Sécurité sociale, soit en 2015 : entre 12 680 € et 25 360 € mensuels).

• Les dispositions applicables au 1er janvier 2019 :

Un régime unifié de retraite complémentaire

sera mis en place au 1er janvier 2019 et reprendra l'ensemble des droits et des obligations des régimes Agirc et Arrco à l'égard de leurs ressortissants. Il contribuera à donner une meilleure lisibilité de la retraite complémentaire aux salariés et aux entreprises. Ce nouveau régime comportera

deux tranches (un taux de cotisation de 6,20 % jusqu'au plafond de la Sécurité sociale et 17 % sur tranche correspondant au salaire compris entre 1 et 8 plafonds de la Sécurité sociale) et un taux d'appel des cotisations de 127 % au lieu de 125 %.

De nouvelles économies de gestion

300 M€ d'économies supplémentaires seront réalisés sur les dépenses de gestion à l'horizon 2022. Au total, entre 2013 et 2022, les coûts de gestion auront été diminués d'un tiers.

Un dispositif de retraite « à la carte »

Pour les futurs retraités (personnes nées à partir de l'année 1957 qui liquideront leurs droits à la retraite complémentaire à compter du 1er janvier 2019), les régimes complémentaires mettront en œuvre un système de retraite encourageant la poursuite d'activité dans le cadre d'un dispositif de retraite à la carte.

Ce dispositif prend comme pivot les conditions d'acquisition du taux plein au régime de base.

• Article 8 de l'ANI du 13 mars 2013 – Mesure 3 : Regroupement des adhésions au sein d'un seul groupe de protection sociale

L'accord du 13 mars 2013 prévoit dans son article 8, une série de mesures visant à réduire les coûts de gestion de la retraite complémentaire. Parmi celles-ci, la mesure 3 pose le principe d'un regroupement du stock des adhésions des entreprises clientes auprès d'un seul Groupe.

La mise en œuvre de cette mesure s'effectue en deux phases dont la première a pris effet le 1er janvier 2016 avec le regroupement des adhésions des entreprises de 200 salariés au plus.

Au terme de cette première étape, AG2R LA MONDIALE a perdu plus de 6 000 adhérents se traduisant par une perte de dotation de gestion de l'ordre de 2,7 M€.

Cette perte est essentiellement liée à deux décisions politiques :

- le regroupement des adhésions de l'enseignement privé au sein d'Humanis représentant pour AG2R LA MONDIALE une perte de 1 000 entreprises adhérentes, soit plus de 1,1 M€ de dotation de gestion ;
- le regroupement du secteur de l'assurance et des « experts automobiles » auprès de B2V-en compensation du regroupement l'enseignement privé, particulièrement pénalisant pour ce Groupe – soit, une perte pour AG2R LA MONDIALE de 3 200 adhérents représentant près de 1 M€ de dotation de gestion.

d.Santé (Le Projet de Loi santé)

Promulguée le 26 janvier 2016, la Loi engage la modernisation nécessaire de notre système de santé autour de trois orientations : le renforcement de la prévention, la réorganisation autour des soins de proximité à partir du médecin généraliste, le développement des droits des patients. Prévention, proximité et soutien aux patients, cela passe aussi par la garantie que chacun, quel que soit son revenu, pourra accéder aux professionnels de santé.

Retraite supplémentaire

La contribution additionnelle sur les retraites chapeaux créée par la Loi de Financement de la Sécurité sociale 2015 a été déclarée contraire à la Constitution par le Conseil constitutionnel en novembre 2015. La disposition avait été introduite par le Sénat mais le gouvernement n'avait pas soutenu la mesure car il craignait déjà qu'elle soit censurée.

Le courtier en assurances Siaci, l'employeur privé Air Liquide et d'autres entreprises avaient émis en septembre une question prioritaire de constitutionnalité. Ils ont soulevé deux problèmes : le caractère « confiscatoire » de la taxe, et l'« effet de seuil excessif » qu'elle introduit. Le Conseil constitutionnel n'a retenu que le deuxième. La contribution additionnelle s'applique sur les retraites chapeaux dont le montant dépasse huit fois le plafond de la Sécurité sociale, c'est-à-dire sur les rentes supérieures à 304 320 € par an. Cette taxe payable par l'employeur est passée de 30 % à 45 %. En soi, ce taux de 45 % n'a pas été jugé insupportable par les sages. Ce qui est censuré, c'est le passage brutal d'une imposition principale de 24 % sur les retraites chapeaux à 45 % à partir d'un certain seuil. Les parlementaires pourraient donc en théorie retravailler leur amendement pour lisser l'effet de seuil.

2.2 L'activité du Groupe

Premier Groupe de protection sociale en France, AG2R LA MONDIALE a été en mesure de faire face à la conjoncture économique et sociale grâce à trois atouts majeurs :

- en tant que groupe d'assurance de personnes, son activité s'inscrit dans le long terme ; la longévité de La Mondiale, 110 ans, témoigne de la stabilité de son modèle économique ;
- une activité encadrée par un corpus de règles prudentielles ;
- des placements très diversifiés et une gestion extrêmement rigoureuse.

Tous ces fondamentaux ont permis de traverser la crise financière avec sérénité et de maintenir les objectifs de performance.

Plan d'entreprise : « Élan 2018 »

« Élan 2018 » est le nouveau plan d'entreprise d'AG2R LA MONDIALE. Élan, parce qu'il implique du rythme, de l'ampleur, du souffle mais aussi de la rigueur et de la méthode. 2018, pour signifier que le Groupe reste en « départ lancé » et qu'à ce premier plan triennal succèdera un second avec de nouvelles ambitions.

« Élan 2018 » restera le plan fondateur du nouvel AG2R LA MONDIALE. Il s'appuie sur 4 piliers, qu'il s'agira de renforcer encore : **proximité, légitimité, solidité et cohésion.**

L'identification des objectifs du plan d'entreprise a été finalisée fin 2014 autour de ces quatre fondamentaux en regard de l'ambition stratégique du Groupe de devenir « **le Groupe référent en protection sociale et assurance de personnes** ».

Proximité

Les réalisations 2015 des objectifs tracés avec les clients, les partenaires et les équipes s'articulent autour, du renforcement de la connaissance clients (par le déploiement progressif d'un accès partagé aux informations clients et la mise en place du référentiel client Groupe unique), de la mise en production d'un outil de vente directement connecté aux systèmes de gestion, du développement du canal Internet (relations avec les banques partenaires en épargne patrimoniale, intégration de services numériques au sein de l'espace client unique en retraite supplémentaire), du renforcement du maillage territorial par le rapprochement des réseaux commerciaux d'origine ARPEGE, RÉUNICA et AG2R LA MONDIALE (management, offre, processus et outils uniques), de la nomination de « référents épargne retraite entreprise » dans chaque région pour renforcer le suivi des portefeuilles, et de la création des réunions territoriales pour renforcer la présence du Groupe et des administrateurs au sein des territoires.

Légitimité

Les objectifs en la matière sur les métiers de la retraite et de l'assurance de personnes doivent permettre à notre Groupe d'être perçu comme le partenaire naturel sur ces marchés.

En 2015, les avancées opérées portent sur la formalisation de la politique environnementale (par la réalisation du Bilan carbone AG2R LA MONDIALE, avec une empreinte carbone qui a diminué de 13 % en trois ans), sur le développement de la politique d'investissement socialement responsable via une réflexion sur les labels ISR, la transition énergétique et l'empreinte carbone des investissements, et sur la

préparation d'une démarche transverse ISR-RSE (responsabilité sociétale des entreprises) pour le Groupe qui impliquerait une déclinaison à la politique produits. Les réalisations 2015 en retraite supplémentaire ont porté sur la mutualisation des « meilleures pratiques » à l'ensemble de la gamme existante et sur le renforcement des positions concurrentielles avec la signature de l'accord de partenariat avec CNP Assurances. Le positionnement concurrentiel est également conforté en santé et en prévoyance, à la suite des rapprochements (RÉUNICA, VIASANTÉ).

Solidité

La solidité financière est à renforcer face à un environnement qui peut devenir moins favorable et une pression réglementaire qui ne cesse de s'accroître.

En 2015, la préoccupation de renforcement des équilibres techniques et de maîtrise des besoins en fonds propres s'est concrétisée par des actions encourageantes d'amélioration du mix UC/€ en épargne et retraite supplémentaire. La politique de souscription, d'indexation, le traitement des résiliations et la poursuite des grands projets de rationalisation (outils, portefeuilles, gammes), contribuent également à cet objectif en santé prévoyance.

Il faut noter aussi au plan de la consolidation opérationnelle et de la maîtrise des coûts, la mise en œuvre des mesures liées à l'article 8 de l'ANI de mars 2013 conformément au planning en retraite complémentaire, et le lancement des travaux de convergence des infrastructures de systèmes d'informations (SI) et des SI métiers. Les objectifs de solidité intègrent également la prise en compte des contraintes réglementaires (notamment la Déclaration sociale nominative (DSN), les contrats responsables, la fusion des taxes, la généralisation de la complémentaire santé ainsi que la gestion des bénéficiaires, le devoir de conseil, les contrats en déshérence et la lutte anti-blanchiment en épargne et retraite supplémentaire).

Enfin, les travaux ont été largement engagés afin de faire converger le Groupe vers une structure de Groupe prudentiel.

Cohésion

Les objectifs en matière de cohésion visent à rassembler les collaborateurs originaires de chacun des groupes AG2R LA MONDIALE et RÉUNICA autour d'une organisation unifiée. Les principales actions 2015 ont concerné l'optimisation de l'organisation corporate, le renforcement de la cohésion des équipes et l'adaptation des ressources humaines aux enjeux (avec notamment les négociations autour du nouveau statut unique pour les collaborateurs du GIE AG2R

Réunica, l'harmonisation de la politique et des outils RH, des actions de formation des collaborateurs à la transformation digitale). Enfin, la rationalisation des implantations immobilières contribue également à ces objectifs de cohésion.

Activité du Groupe : Quelques chiffres

Sur l'ensemble de l'année 2015, le chiffre d'affaires du périmètre consolidé La Mondiale a atteint 6 790 M€, en baisse de 13,7 % par rapport à 2014.

Vie Épargne

Les cotisations en assurance vie épargne s'établissent au 31 décembre 2015 à 4 796 M€, en baisse de 17,7 %, soit environ 1,0 Md€ de collecte de moins qu'en 2014. Cette diminution est en grande partie souhaitée par le Groupe afin de limiter les affaires nouvelles sur des supports en euros et ainsi limiter l'effet de dilution du rendement de l'actif général en raison du niveau très bas des taux obligataires.

La Mondiale Partenaire (LMP) affiche une collecte en épargne en diminution annuelle de 26,9 % avec un 4^e trimestre plus dynamique que les autres (- 18 % sur le 1^{er} trimestre, - 38 % sur le 2^{ème} trimestre, puis - 41 % sur le 3^{ème} trimestre et enfin - 2,4 % sur le 4^{ème} trimestre). Cette baisse de chiffre d'affaires ne concerne que les cotisations sur supports euros qui devraient diminuer de 38 % sur l'année 2015. Les primes sur supports en UC augmentent pour leur part de 22 %.

Les opérations commerciales (taux de rémunération plus élevé sur la partie en supports euros sous condition de souscription d'une partie de la cotisation sur supports UC) ont progressé de 70 % par rapport à l'année 2014. La part en UC des contrats souscrits dans le cadre de ces opérations commerciales représenterait 33 % contre 32 % en 2014.

La collecte au 31 décembre 2015 en épargne de La Mondiale augmente de 13 %. Les contrats de vie individuelle qui comprennent des garanties de prévoyance et d'épargne diminuent de 12 %, alors que les contrats strictement d'épargne progressent de 17 %, avec une forte croissance du produit Vivépargne II (+ 20 %).

Ainsi, l'activité vie épargne des entités françaises sous-performe le marché (- 22,9 % pour le Groupe contre + 5,4 % pour les contrats d'assurance vie à adhésion individuelle du marché FFSA).

En ce qui concerne La Mondiale Europartner (LMEP), la collecte a été en diminution de 10,7 % en 2015. Sur l'année cette baisse ne

concerne que la collecte sur supports euros (- 26 %). Cependant, contrairement aux trois premiers trimestres qui affichaient une collecte en diminution, la collecte du 4ème trimestre a progressé de 26 % (+ 33 % pour les UC et + 24 % pour les euros).

La part des supports en UC dans le chiffre d'affaires, toutes entités confondues c'est-à-dire principalement en épargne patrimoniale, est en augmentation de 12 points et représente environ 35 % de la collecte vie épargne contre 23 % en 2014. La part des supports en euros dans le chiffre d'affaires épargne de La Mondiale, c'est-à-dire sur l'épargne « retail », passe de 8 % en 2014 à 12 % en 2015.

Les prestations épargne progressent de 9 % en 2015 (en normes françaises) par rapport au 31 décembre 2014, tirées par celles de LMEP (+ 36 %) tandis que celles de LMP restent stables. Pour l'ensemble du marché, la FFSA indique une hausse des prestations de + 3,7 % sur le marché individuel.

La collecte nette en épargne (normes françaises) est ainsi largement positive pour le Groupe à 1,4 Md€ (contre 2,9 Md€ en 2014), dont 0,6 Md€ pour la collecte nette en euros (2,4 Md€ en 2014 soit - 69 %) et 0,8 Md€ pour la collecte nette en UC.

Vie Retraite (retraite supplémentaire)

En retraite supplémentaire, le chiffre d'affaires consolidé atteint 1 855 M€ en baisse de 2,3 % par rapport à 2014, mais en hausse de 4,9 % en tenant compte de la non-reconduction en 2015 de la réassurance des IFC d'AG2R Réunica Prévoyance en 2014.

Sur la retraite « Grands Comptes » (Arial assurance, La Mondiale et La Mondiale Europartner), la collecte progresse de 8,0 % retraité des éléments ci-dessus, avec notamment une croissance des contrats article 83 de + 10 %, et un niveau de versements individuels facultatifs très important (38 M€, + 22 %). Les contrats d'indemnités de fin de carrière (IFC) reculent de 34 % avec un niveau de cotisations de 64 M€ alors que les contrats article 39 et préretraite progressent de plus de 36 % avec un chiffre d'affaires de 167 M€.

Sur la retraite La Mondiale, orientée vers les travailleurs non-salariés (TNS) ou les très petites entreprises (TPE), le chiffre d'affaires progresse de 4,6 % après une année 2014 atone. Les contrats de retraite collective sont en hausse (+ 1,4 %), tout comme les contrats de retraite individuelle, principalement les contrats de retraite « Madelin » à destination des TNS, qui sont en hausse de 5,4 %.

Ce retour à une tendance nettement positive pour les « Madelin » retraite constitue une bonne nouvelle après une année 2014 marquée par une stabilité pour le Groupe. Il est à noter que, contrairement à 2014 où le Groupe avait nettement surperformé le marché (stabilité pour AG2R LA MONDIALE contre un marché FFSA en baisse de 7 %), la performance 2015 du Groupe est en ligne avec le marché (+ 4 % selon la FFSA).

Les prestations en retraite sont en hausse de 3,7 % après retraitement ci-dessus. Les prestations des contrats retraite assurés par La Mondiale Mutuelle (hors LME) sont en hausse de 2 %, tandis que celles de la retraite collective grands comptes augmentent de près de + 6 %. À noter qu'au niveau du marché, la FFSA indique une hausse des prestations de l'ordre de 8,6 % en assurance collective sur l'année 2015, après une baisse de 1,3 % en 2014.

La collecte nette en retraite supplémentaire reste ainsi nettement positive à 845 M€ et progresse de 3 %.

Autres activités

Les commissions perçues par Aprep Diffusion et AGEICIM auprès d'entités externes au périmètre consolidé La Mondiale sont stables à 4 M€. Le chiffre d'affaires de la prévoyance au sein de La Mondiale et d'Arial assurance (135 M€) est en baisse de 1,9 %.

En ce qui concerne l'activité financière,

La politique d'allocations d'actifs en 2015 reste guidée par les contraintes actif-passif ainsi que par les conditions de marché.

L'éclairage Solvabilité 2 reste un élément de contrainte intégré aux analyses. Ainsi, les projections réalisées en matière de charge en capital montrent qu'il convient de privilégier les obligations, et, au sein de cette classe d'actifs, les obligations gouvernementales et les obligations sécurisées.

Sur la partie obligataire, la durée a été légèrement diminuée à 7,08 par rapport à fin 2014 (7,21) en raison principalement de l'ajustement du programme de Forward réalisé en mars 2015. Compte tenu de la faiblesse des taux cette année, le programme n'a été réinvesti qu'en partie (à partir de juillet 2015) et devrait à nouveau être alimenté en 2016.

En parallèle, les contraintes actif-passif ainsi que la forme de la courbe des taux ont milité pour un allègement des expositions à court terme afin de renforcer les positions à long terme.

Par ailleurs, la faiblesse des taux monétaires a conduit La Mondiale à maintenir un faible niveau de trésorerie afin de limiter l'effet dilutif.

L'allocation des flux en 2015 (allocation du cash sur 12 mois) a été la suivante :

Obligations	82 %
Actions	25 %
Immeubles	11 %
Trésorerie	- 18 %

L'évolution constatée sur la trésorerie répond au fait que l'encours a été ponctuellement élevé en fin d'année 2014 suite à l'émission obligataire de 500 M€ ainsi qu'au montant particulièrement important à cette date des sommes reçues en garantie dans le cadre des opérations à terme (forwards, swaps, etc.).

En 2015, La Mondiale a continué de privilégier les valeurs de qualité et a effectué la plupart de ses placements en direct. De même que les années précédentes, la répartition des actifs en stock a continué de privilégier les obligations. Les placements obligataires restent stables et représentent 81 % des actifs à fin 2015. Dans le même temps, les actions ont légèrement progressé à 10,8 % (10 % en 2014), de même que la part relative à l'immobilier à 6,4 %. Ces chiffres sont en valeur comptable.

La part des actions au 31 décembre est un peu sous estimée compte tenu de la désensibilisation des contrats fonds club et eurothématiques qui n'ont été réinvestis en totalité que début janvier 2016.

La solidité financière du périmètre

La Mondiale est appréciée par l'agence de notation S&P.

La révision est annuelle. La note attribuée à La Mondiale est A-perspective stable, révisée favorablement le 19 octobre 2015.

La qualité des actifs de La Mondiale est relevée comme un point fort par l'agence dans ses conclusions.

La Fondation d'entreprise AG2R LA MONDIALE

La Fondation d'entreprise La Mondiale, née en 2005, prorogée une première fois en 2009, a été prorogée pour la deuxième fois par autorisation administrative le 9 décembre 2013. Ses statuts, son nom et le tour de table de ses fondateurs ont été modifiés. Animée par une équipe mise à disposition par le GIE La Mondiale Groupe et dotée d'un budget de 6 M€ pour 6 ans par AG.Mut, La Mondiale et AG2R RÉUNICA Prévoyance - La Mondiale

étant engagée à hauteur de 0,5 M€ par an de 2014 à 2019 inclus, la Fondation est présidée par MM. Jean-François Dutilleul, Olivier Kalis et Philippe Soulard étant Vice-présidents.

Elle poursuit une vocation : « contribuer à l'autonomie des personnes et au vivre ensemble tout au long de la vie » qu'elle traduit en finançant des actions concrètes selon trois orientations prioritaires : l'autonomie par l'éducation, l'autonomie par l'emploi et l'entrepreneuriat, la solidarité entre les générations.

En 2015, la Fondation a reçu 192 demandes de financement, instruit 83 dossiers et financé 48 projets pour un montant global de 0,72 M€.

Depuis 2014, la Fondation a engagé avec Amphitéa, l'association des assurés du Groupe, une coopération étroite qui prend la forme d'une participation active, financière et opérationnelle, au Comité de sélection des projets et au Jury du Prix annuel. L'extension du réseau des correspondants à l'ensemble des salariés du Groupe a en outre permis d'en doubler le nombre de participants qui sont désormais 80 correspondants bénévoles contre 76 l'année précédente.

Enfin, rappelons que la Fondation est adhérente depuis 2014 au Centre Français des Fonds et Fondations (CFF), au Pôle européen des Fondations de l'Economie Sociale (Pefondes) et avait participé activement à l'élaboration de la Loi sur l'Economie Sociale et Solidaire.

Le plan d'action de la fondation est mené avec l'appui de nombreux partenaires.

2.3 Les comptes

2.3.1 Les comptes consolidés

Les comptes consolidés de La Mondiale sont établis conformément aux normes International Financial Reporting Standard (IFRS).

L'évolution du périmètre de consolidation pour l'exercice 2015 porte sur les éléments suivants :

Au 30 septembre 2015, La Mondiale a acquis la société immobilière REAUMUR (SAS) qui détient l'immeuble situé au 82-92 rue Réaumur à Paris. Toujours dans le domaine immobilier, a été créée fin 2015 la société AGLM Immo (SAS) détenue par La Mondiale. Cette structure est sans immeuble au 31 décembre 2015.

L'année 2015 a également vu la fusion de La Mondiale Direct dans La Mondiale (fusion-absorption avec effet rétroactif au 1er janvier

2015), ainsi que l'absorption de la holding La Mondiale Participations dans La Mondiale au 1er août 2015. En effet, l'accord conclu entre La Mondiale et AEGON s'est matérialisé par l'acquisition par La Mondiale de la participation de 35 % d'AEGON dans la Mondiale Participations. La transaction a été effective en mars 2015 et l'opération a valorisé La Mondiale Participations à 1,0 Md€. Après cette transaction et la fusion de La Mondiale Participations dans La Mondiale, celle-ci détient en direct, au 31 décembre 2015, 100 % des entités Arial assurance, La Mondiale Partenaire et La Mondiale Europartner.

Le chiffre d'affaires du périmètre La Mondiale s'établit en 2015 à 6 790 M€ contre 7 870 M€ en 2014, soit une diminution de 13,7 %. Il faut noter que les primes relatives aux contrats d'investissement sans participation aux bénéfices discrétionnaires ne sont pas reconnues en chiffre d'affaires selon les normes IFRS.

Le résultat opérationnel s'établit à 365 M€ en 2015 contre 384 M€ en 2014. Au final, le résultat net de l'ensemble consolidé ressort en légère baisse à 251 M€ contre 260 M€ en 2014.

Les principaux retraitements de consolidation ayant un impact sur le résultat concernent la réserve de capitalisation ainsi que la revalorisation des actifs financiers évalués à la juste valeur.

Les principaux retraitements ayant un impact sur les capitaux propres concernent le reclassement des prêts super-subordonnés à durée indéterminée et la mise à la juste valeur des placements disponibles à la vente (essentiellement actions et obligations).

Les capitaux propres totaux du périmètre consolidé La Mondiale sont de 3 114 M€ au 31 décembre 2015 et s'inscrivent en baisse de 7 %, du fait notamment de l'impact du rachat des capitaux propres minoritaires précédemment détenus par AEGON.

La couverture du besoin de marge de solvabilité du Groupe (calculé selon les principes du Code des assurances et suivant les normes comptables françaises) s'élève à 1,31 avec les seuls fonds propres, soit un ratio en léger recul par rapport à celui de l'année dernière (1,41). Si on ajoute les plus-values latentes, on arrive à un ratio de couverture à 2,56 contre 2,80 en 2014.

Les encours gérés s'établissent à 72 615 M€ (hors participation aux bénéfices différée) contre 67 582 M€ en 2014, soit une augmentation de 7,4 %. Cette évolution

s'explique par deux mouvements positifs comparables, à savoir une augmentation de 6,3 % des encours en euros et de 10,3 % pour les encours en UC. La part relative aux engagements en UC est désormais de 21 099 M€ soit 29 % du total, pourcentage en légère hausse par rapport à 2014. En parallèle, les actifs gérés (évalués en valeur de marché hormis l'immobilier de placement et d'exploitation) ont augmenté de 4 % pour atteindre 85 257 M€ à fin 2015.

Les événements postérieurs à la clôture

Les groupes AG2R LA MONDIALE et CNP Assurances ont conclu le 15 décembre 2015 un accord de partenariat sur leurs activités de retraite supplémentaire.

L'opération va se réaliser au 1er avril par un apport de portefeuilles par chacun des 2 partenaires à Arial Assurance, filiale de La Mondiale, et l'entrée de CNP Assurances dans son capital à hauteur de 40 %. Arial Assurance sera renommée « ARIAL CNP ASSURANCES » à cette même date. Filiale commune détenue à 60 % par La Mondiale et 40 % par CNP Assurances, elle deviendra un acteur de référence de l'épargne retraite entreprise.

Aucun autre événement significatif n'est intervenu entre le 31 décembre 2015 et le 14 avril 2016, date à laquelle les comptes ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

2.3.2 LES COMPTES SOCIAUX

La Mondiale

Le chiffre d'affaires de La Mondiale passe à 5 475,3 M€ en 2015 contre 6 681,6 M€ en 2014, soit une baisse de 18,1 %. Il est notamment composé de 28,7 % d'affaires directes (22,3 % en 2014) et de 71,3 % d'acceptation intra-groupe (77,7 % en 2014), celle-ci portant essentiellement sur la cession par les filiales du Groupe de la majeure partie de leurs primes en euros sur les produits de retraite et d'épargne.

Les affaires directes apportées ont produit un chiffre d'affaires de 1 574,0 M€, en hausse de 5,9 % par rapport à 2014. Le chiffre d'affaires retraite de 1 016,6 M€ est en augmentation de 4,5 % par rapport à 2014 ; celui de l'épargne de 344,9 M€ en hausse de 16,6 %. Les encours gérés continuent toutefois de progresser de 5,6 % pour passer à 21 072 M€.

L'activité d'acceptation de La Mondiale sur son fonds général a engendré une collecte de 3 901 M€ en baisse 24,9 % par rapport à 2014. Cette nette baisse s'explique par la dégradation de la collecte nette en euros de ses filiales. Les encours ont progressé de 5,9 % pour passer à 27 344 M€. L'effet conjugué d'une baisse sensible

du chiffre d'affaires et de la hausse des prestations (+ 12,2 %) entraîne une baisse significative de la collecte nette qui s'élève à 1 987 M€ en 2015 (- 44,4 %).

Le résultat net comptable ressort à **113,6 M€** au 31 décembre 2015 contre 5,7 M€ au 31 décembre 2014. Il est décomposé comme suit :

- la contribution technique s'élève à **206,4 M€** en nette amélioration par rapport à 2014 (+ 29,7 %) ;
- la marge financière (y compris la rémunération des fonds propres) passe de 101,4 M€ en 2014 à **204,8 M€** en 2015. Elle est composée par :
 - de produits des placements pour 2 322,7 M€ (y compris la rémunération des fonds propres), en forte augmentation (+ 710,7 M€) expliquée majoritairement par des plus-values réalisées pour 592,8 M€ suite, notamment, à la plus-value de cession des contrats « Forwards » pour 412,7 M€. L'impact net des dotations/reprises des PDD (hors reprises des titres cédés) contribue à cette hausse à + 91,3 M€ (une reprise de 44 M€ enregistrée en 2015 contre une dotation de 47,3 M€ en 2014). Le taux brut de distribution des produits financiers est en baisse de 3,1 points par rapport à 2014 (93 % en 2015 contre 96,1 % en 2014). Le taux de rendement de l'actif est en hausse (4,7 % en 2015 contre 3,6 % en 2014) ;
 - les fonds de participation bénéficiaire (PB) a été doté en net de 685,6 M€, en forte hausse de 547,8 M€ par rapport à 2014 toujours dans la perspective de baisse durable des taux à long terme et afin de sécuriser la rémunération des assurés face aux aléas des marchés financiers ;
 - la revalorisation des provisions mathématiques (intérêts et PB versés) correspond à une charge de 1 408,8 M€, en augmentation de 56,8 M€ liée principalement à la plus-value réalisée sur les fonds Club et Eurothématiques ;
 - les commissions d'acceptations du Fonds général (- 23,5 M€), en hausse de 2,7 M€ par rapport à 2014, en ligne avec l'augmentation des encours gérés ;
- les frais généraux s'élèvent à **279,5 M€** en hausse de 20,8 M€ (+ 8,0 %) par rapport à 2014. Les coûts des GIE s'établissent à 261 M€, en augmentation de 5,1 M€ par rapport à 2014. L'essentiel de la hausse de ces frais généraux provient des coûts directs qui passent de 2,6 M€ en 2014 à 18,3 M€ en 2015 essentiellement due à la prise en compte des impacts relatifs aux contrats en déshérence ;

- les produits non techniques nets des charges se hissent à **38,3 M€**, en hausse de 4,9 M€ par rapport à 2014. Il a été constaté dans les comptes 2015 de La Mondiale un produit non technique net de 38,3 M€ (33,4 M€ en 2014) correspondant à la charge théorique d'impôt sur les sociétés liée au retraitement fiscal des variations de la réserve de capitalisation au cours de l'exercice 2015 ;
- la charge d'impôts sur les sociétés de **56,4 M€** a quasiment doublé par rapport à l'exercice précédent (+ 27 M€). Cette hausse est en ligne avec la hausse du résultat de la société.

Les encours gérés de 49 957 M€ ont progressé de 7,1 % par rapport à 2014 intégrant l'évolution de la production réalisée par le réseau La Mondiale Experts, le développement de l'acceptation provenant de la production en euros de ses filiales et l'impact favorable de l'évolution des marchés sur les encours en UC qui ont généré un ajustement ACAV positif de 181,4 M€. Les encours en UC restent assez faibles pour La Mondiale ; ils représentent 5,4 % du total des engagements.

En 2008, la chute des marchés financiers avait engendré une dotation significative de la provision pour dépréciation durable (PDD) sur le portefeuille actions. En 2015, une dotation complémentaire a été dotée de 3,9 M€. Une reprise de 198,6 M€ a été enregistrée sur l'ensemble du portefeuille dont 120,2 M€ sur les titres et 78,4 M€ sur l'immobilier.

Au 31 décembre 2015, les plus-values latentes s'élèvent à 6 302,4 M€, après la réalisation de 682,3 M€ de plus-values (nettes des moins-values) en 2015, contre 7 563,3 M€ au 31 décembre 2014.

La provision pour risque d'exigibilité (PRE) n'a pas eu à être dotée au 31 décembre 2015. La Mondiale n'a pas procédé à un endettement complémentaire en 2015. Néanmoins, une perte de change de 56,9 M€ a été constatée sur des TSDI émis en dollar (\$) pour 600 M\$ (435 M€) portant ainsi le montant de l'emprunt TSDI initial à 551 M€.

La Mondiale a ainsi maintenu la couverture de la marge de solvabilité à 1,26 fois le besoin de marge avec les seuls fonds propres (idem en 2014) ; la couverture passe à 4,5 avec la prise en compte des plus-values latentes sur les actifs, contre 5,4 en 2014.

Arial assurance

Arial assurance est un acteur majeur dans le domaine de l'assurance vie collective.

En matière de couverture des engagements sociaux des entreprises, Arial assurance propose des solutions sur-mesure, ainsi que certains contrats standards distribués principalement par le courtage et le consulting spécialisés, par le réseau du Groupe, ainsi qu'au travers de plusieurs partenariats majeurs.

En 2015, le chiffre d'affaires d'Arial assurance est passé à 678,0 M€ contre 624,5 M€ en 2014, soit une hausse de 8,6 %. L'activité épargne-retraite participe pour 658,4 M€ et en hausse par rapport à 2014 (+ 8,8 %).

Au chiffre d'affaires propre à Arial assurance et pour disposer d'une visibilité globale sur l'activité, il convient d'ajouter celui réalisé par les autres structures du Groupe : avec environ 1 000 M€ de chiffre d'affaires, AG2R LA MONDIALE devrait continuer à se situer parmi les premiers acteurs du marché de la retraite supplémentaire collective en France. Cette hausse d'activité en épargne-retraite résulte, pour l'essentiel, de la recrudescence des régimes à cotisations définies de type article 83 s'élevant à 357,1 M€ en 2015 (323,6 M€ en 2014), accompagnée par la possibilité, depuis 2010, de réaliser des Versements Individuels et Facultatifs (VIF) par les salariés, soit une hausse de 10,4 %, et accentuée par une reprise à la hausse des régimes à prestation définies de type article 39 (+ 86,8 %) s'établissant à 93,7 M€ en 2015. Par ailleurs, le chiffre d'affaires restant dans Arial sur la Prévoyance s'établit à 19,6 M€, stable par rapport à 2014.

La collecte nette a augmenté en 2015 de 48,7 M€ compte tenu d'une hausse moins élevée des prestations (+ 1,4 %) par rapport à celle du chiffre d'affaires (+ 8,6 %) ; elle est positive de 318,2 M€.

Compte tenu de ces évolutions, les résultats de la société ont augmenté. Le résultat net comptable de l'exercice 2015 ressort à **14 M€** contre 13,3 M€ en 2014.

Le résultat de l'activité Retraite (14,1 M€) est en hausse de 1 M€. Le résultat de l'activité Prévoyance est proche de 0.

La contribution technique est en hausse de 2,2 M€ (+ 5,4 %) pour passer à **42,1 M€** incluant un résultat de réassurance de 16,1 M€ en progression de 2,1 %. La marge financière (y compris la rémunération des fonds propres) s'est accrue de 2,8 M€ se portant à **14 M€**. Cette évolution est essentiellement due à

une politique de rémunération des contrats prudente. Les frais généraux ont évolué de + 13,2 % pour atteindre **31,9 M€**. Les produits non techniques nets des charges s'élèvent à **0,4 M€**, en baisse de 0,3 M€ par rapport à 2014 ; ils sont principalement constitués par des produits non techniques destinés à neutraliser la charge d'impôt sociétés liée à la fiscalisation des variations de la réserve de capitalisation. Les charges de commissions (**3 M€**) et d'impôt (**7,6 M€**) ont baissé respectivement de 0,8 M€ et 0,6 M€.

Les encours gérés de 8 579,4 M€ au 31 décembre 2015 ont progressé de 7,2 % par rapport à ceux du 31 décembre 2014. Ils sont composés de 72,9 % de provisions en euros et de 27,1 % de provisions en UC.

La production en UC est stable et la hausse des marchés a amené la société à enregistrer un ajustement ACAV net de + 97,3 M€. Ainsi, la part des engagements en UC est restée équivalente à celle de 2014, soit 27,1 % du total des engagements.

L'actif de la société, exclusivement composé d'obligations, n'est pas exposé à la PDD, ni à la PRE.

Arial assurance n'a pas procédé en 2015 à un endettement complémentaire ; les emprunts figurent ainsi au bilan pour 55 M€ au 31 décembre 2015.

Les éléments constitutifs de la marge de solvabilité couvrent 1,21 fois le besoin de marge au 31 décembre 2015 avec les seuls fonds propres ; la couverture passe à 1,29 avec la prise en compte des plus-values latentes sur les actifs.

La Mondiale Partenaire

La Mondiale Partenaire (LMP) est une société anonyme d'assurance sur la vie créée en 1979. Elle commercialise essentiellement des contrats d'épargne distribués via des banques de réseau et de gestion privée, mais aussi par des conseillers en gestion de patrimoine et par des sociétés de gestion de portefeuilles.

Les conditions commerciales visant à stimuler la collecte en UC et à limiter la collecte sur les fonds en euro ont été maintenues tout au long de l'année 2015 à un niveau assez stable et conforme à la pratique du marché patrimonial.

Ces contraintes ont été bien acceptées au cours du premier semestre dans un contexte de marchés boursiers haussiers et ont eu un impact plus négatif sur le volume de collecte à partir du milieu de l'année avec le retour d'une plus forte volatilité.

Le support « Fonds Croissance » a été intégré à la plupart des produits génériques des différents canaux de distribution afin de mettre à niveau la documentation contractuelle et les procédures de gestion dans l'attente d'un dispositif réglementaire favorisant le lancement commercial de cette nouvelle garantie.

Le contexte de taux bas qui perdure au cours de l'année 2015 a conduit à restreindre la collecte sur les fonds en euro et à promouvoir les UC, tant pour limiter l'effet de dilution des rendements par la collecte nouvelle que pour proposer de meilleures perspectives de valorisation sur le moyen et le long terme aux épargnants.

Ainsi, la collecte brute de La Mondiale Partenaire s'inscrit en baisse de 25,8 % à 2 318 M€ pour 2015, la proportion des UC dans cette collecte étant en forte progression à 32 % (19 % en 2014).

Par ailleurs, les prestations restent à un niveau quasi identique à 2014 à 2 098 M€, soit un taux de prestation de 7,4 % sur l'encours de début d'année, ce qui traduit une bonne stabilité du portefeuille.

La collecte nette 2015 apparaît ainsi en forte baisse à 212 M€ (1 047 M€ en 2014) résultant d'une collecte nette de 232 M€ pour les UC et d'une décollecte de 20 M€ pour les fonds en euro.

Enfin, le suivi des arbitrages fait apparaître un solde positif des fonds en euro vers les UC de 163 M€ pour l'année 2015.

Les produits Vie Génération et Fonds Croissance ont été intégrés aux offres de La Mondiale Partenaire courant 2015 mais n'ont pas connu un véritable démarrage commercial compte tenu de l'accueil mitigé des distributeurs et d'un environnement réglementaire qui n'est pas complètement stabilisé.

Le résultat net comptable ressort à **78,6 M€** au 31 décembre 2015 contre 44,1 M€ au 31 décembre 2014. Il est décomposé comme suit :

- la contribution technique s'élève à **266,9 M€** en nette amélioration par rapport à 2014 (+ 16,2 %) ;
- la marge financière (y compris la rémunération des fonds propres) passe de 20 M€ en 2014 à **31,3 M€** en 2015. Elle est composée par :
 - de produits des placements (y compris la rémunération des fonds propres) pour 647,5 M€, en légère augmentation de 3,4 % (+ 21,2 M€) ;

- le fonds de participation bénéficiaire (PB) a été doté pour 17,1 M€, en hausse de 3,4 M€ (+ 24,8 %) ;
- la rémunération servie aux contrats (intérêts et PB versés) correspond à une charge de 599,1 M€, stable par rapport à 2014 ;

- les charges de commissions versées aux apporteurs (hors commissions de réassurance) sont en hausse de 5,1 M€ (+ 4,3 %) pour s'établir à **122,1 M€** ;
- les produits de rétrocessions d'OPCVM s'élevant à **7,4 M€** sont en hausse de 1,6 M€ (+ 27,5 %) ;
- les frais généraux sont stables à **69,5 M€** ;
- les produits non techniques nets des charges s'élèvent à **6,9 M€**, en hausse de 2,3 M€ par rapport à 2014 ; ils sont principalement constitués par des produits non techniques destinés à neutraliser la charge d'impôt sociétés liée à la fiscalisation des variations de la réserve de capitalisation ;
- la charge d'impôts sur les sociétés de **42,3 M€** en nette hausse par rapport à l'exercice précédent (+ 12,5 M€). Cette hausse est en ligne avec la hausse du résultat de la société.

Les encours gérés de 29 415,2 M€ au 31 décembre 2015 ont progressé de 3,9 % par rapport à 2014 ; ils sont composés de 64,1 % de provisions en euros et 35,9 % de provisions en UC.

La production en euros a baissé de 37,6 % ; les encours gérés augmentent légèrement de 1,5 %.

La production en UC a significativement augmenté de 22,5 % ; la bonne tenue des marchés boursiers a conduit à un ajustement en valeur des UC de 531 M€ (493 M€ en 2014). Ces deux éléments combinés expliquent la hausse des encours gérés en UC de 8,6 % : leur part dans le total des encours a légèrement évolué de + 1,5 point par rapport à 2014.

Au 31 décembre 2015, les plus-values latentes se montent à 601,9 M€ contre 772,2 M€ au 31 décembre 2014.

Aucune provision pour risque d'exigibilité (PRE) n'a été dotée au 31 décembre 2015. La Mondiale Partenaire n'a pas renforcé ses fonds propres en 2015 par de nouvelles émissions d'emprunts qui figurent au bilan pour 210 M€ au 31 décembre 2015. Les éléments constitutifs de la marge de solvabilité couvrent 1,2 fois le besoin de

marge au 31 décembre 2015 avec les seuls fonds propres ; la couverture passe à 1,99 avec la prise en compte des plus-values latentes sur les actifs.

Au niveau organisationnel, l'investissement réalisé depuis plusieurs années dans le but d'apporter des services numériques à la fois aux partenaires distributeurs et aux assurés a permis de franchir une étape importante au cours de l'exercice. Sur la base du nouveau site Extranet mis en service en 2014, les fonctionnalités de dématérialisation des souscriptions et autres actes de gestion ont été mises en œuvre en version pilote au cours du deuxième trimestre avec une montée en charge très significative fin 2015.

Ces services, qui répondent à une évolution généralisée des pratiques du marché, seront industrialisés et déployés au cours des prochaines années avec l'objectif d'une dématérialisation complète, seule voie possible pour alléger les procédures dans un environnement réglementaire de plus en plus contraignant.

La Mondiale Europartner (LMEP)

L'année 2015 a vu les taux d'intérêts, déjà faibles en 2013 et 2014, continuer leur baisse en Europe dans un contexte d'inflation quasi nul. Même si les perspectives de sortie de crise semblent plus proches, le retour de la croissance ne s'est toujours pas concrétisé dans l'économie réelle malgré un effondrement des prix du pétrole et des matières premières.

L'année 2015 a été une bonne année pour les marchés actions (+ 8,54 % pour le CAC40, + 3,85 % pour l'Eurostoxx50, + 4,52 % sur le S&P500) sans engendrer de relèvement des taux courts.

Malgré la baisse de la rémunération de l'offre de fonds garanti (TG), son avantage compétitif par rapport aux autres types de rendements sécurisés est resté confortable et explique la forte demande pour ce produit.

Le chiffre d'affaires du marché de l'assurance vie au Luxembourg est en baisse de 10,8 % en 2015 avec une chute de 41,9 % de la collecte en TG. Celle des UC par contre progresse de 16,5 %. Au global, la collecte brute passe à + 21,3 Md€ en 2015 contre + 23,8 Md€ en 2014. Les encours continuent cependant leur progression pour approcher 149 Md€, en hausse de 9,3 %.

Si les prévisionnistes s'accordent à penser que la croissance devrait enfin faire son retour dans l'Union Européenne en 2016, notamment dans les pays les plus touchés par la crise, l'environnement semble devoir rester, à court terme, globalement morose, centré sur les problématiques d'emploi, de dettes publiques et de relance économique.

Le maintien de ce contexte d'incertitude et de risques permettra à l'offre luxembourgeoise en assurance vie de continuer de bénéficier d'une image de sécurité accrue auprès des épargnants.

Filiale de droit luxembourgeois du Groupe, LMEP, opérateur en assurance vie patrimoniale haut de gamme, est un spécialiste reconnu de la conception, du développement et de la gestion des produits d'épargne retraite patrimoniale et collectifs pour le compte de partenaires qui les distribuent à une clientèle internationale.

Pour ses partenaires de distribution, LMEP a étendu également une gamme de produits spécifiques et labellisés qui intéressent les segments de clientèle aisée et fortunée.

À fin 2015, la filiale luxembourgeoise du Groupe gère désormais un encours global qui s'élève à 11 862,4 M€, soit + 15,4 % par rapport à l'année 2014. Cette évolution extrêmement positive est surtout basée sur deux axes majeurs : l'activité est restée fortement orientée sur le marché français individuel conjuguée à la contribution de la succursale italienne installée à Milan pour 559,4 M€ en 2015.

L'année 2015 a été une année charnière pour LMEP dans le cadre du développement de sa collecte en UC. En effet, sur un chiffre d'affaires de 2 297,7 M€, 41,1% de la collecte l'a été sur des UC (en hausse de 11 points par rapport à 2014). Ce choix d'orientation de la production a par ailleurs participé à la baisse du chiffre d'affaires de 9,8 % par rapport à 2014.

Le bénéfice comptable 2015 est de **20,5 M€** contre 13,7 M€ en 2014. Il est constitué par :

- la contribution technique qui s'élève à 94,8 M€ en nette amélioration de 12,8 M€ (+15,7 %) ;
- la marge financière (y compris la rémunération des fonds propres) qui passe de -9,2 M€ en 2014 à **-4,2 M€** en 2015. Elle est composée par :
 - de produits des placements (y compris la rémunération des fonds propres) pour

172,4 M€, en augmentation de (+27,5 M€ (+19,0 %)) ;
- le fonds de participation bénéficiaire (PB) a été doté pour 4,2 M€, en baisse de 0,4 M€ (-8,9 %) ;
- la rémunération servie aux contrats (intérêts et PB versés) correspond à une charge de 172,4 M€, en hausse de 22,9 M€ (+15,3 %) ;

- les charges de commissions versées aux apporteurs (hors commissions de réassurance), en hausse de 6,3 M€ (+20,0 %) pour s'établir à **37,8 M€** ;
- les produits de rétrocessions d'OPCVM s'élevant à **2,3 M€** sont en hausse de 0,9 M€ (+68,6 %) ;
- les frais généraux qui s'élèvent à **29,7 M€**, en hausse de 5,4 M€ (+22,5 %) ;
- la charge d'impôts sur les sociétés (cette charge tient compte de l'impôt commercial communal (ICC) et de l'impôt sur le revenu des collectivités (IRC)) de **4,9 M€** en légère hausse par rapport à l'exercice précédent (+0,2 M€). Cette hausse est en ligne avec la hausse du résultat de la société.

Les encours gérés s'élèvent à 11 862,4 M€ au 31 décembre 2015. La hausse des marchés a amené la Société à enregistrer un ajustement ACAV net de +140 M€ (contre 246,8 M€ en 2014).

Par ailleurs, la part des engagements en UC a augmenté au détriment de l'euro passant à 46,7 % du total des engagements contre 45,5 % au 31 décembre 2014.

L'actif de la Société, essentiellement composé d'obligations, n'est pas exposé à la PDD, ni à la PRE.

Suite à la décision de l'AGE du 29 janvier 2015, LMEP a procédé à une augmentation de capital de 30 M€ pour le porter de 143,2 M€ à 173,2 M€ sans émission d'actions nouvelles. La société n'a pas renforcé ses fonds propres en 2015 par de nouvelles émissions d'emprunts qui figurent au bilan pour 90 M€ au 31 décembre 2015.

Les éléments constitutifs de la marge couvrent 1,08 fois le besoin de marge au 31 décembre 2015 (contre 1,02 en 2014).

En termes de perspectives, l'adaptation au développement de ces dernières années, à travers la poursuite du programme d'industrialisation des outils, le développement de la succursale italienne et le déploiement de Solvabilité 2, le tout en liaison

avec les directions françaises du Groupe, sera l'enjeu essentiel pour l'année 2016 et conditionnera les développements futurs.

En matière commerciale, la mutation de l'assurance-vie luxembourgeoise, historiquement tournée vers le marché belge, vers plus d'internationalisation, continue d'être une opportunité dont LMEP entend tirer toutes les conséquences.

Dans ce contexte et tout comme en 2015, l'ambition de LMEP est de poursuivre son développement en orientant une part plus importante de son activité vers les unités de compte et en portant une attention particulière au marché italien.

3. LES PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT

Le périmètre La Mondiale va connaître en 2016 un événement majeur dans la mise en œuvre du partenariat avec CNP Assurances.

A la suite d'un contrat cadre de partenariat signé le 15 décembre 2015, CNP Assurances et AG2R LA MONDIALE ont annoncé le 4 avril 2016 le démarrage opérationnel de leur partenariat stratégique dans le domaine de la retraite supplémentaire d'entreprise, au sein d'une filiale commune baptisée ARIAL CNP ASSURANCES.

L'opération a reçu l'approbation de l'ACPR et de l'Autorité de la concurrence (ADLC).

Ce partenariat se matérialise par un apport de portefeuille de contrats de retraite collective par chacun des partenaires et de la prise de participation à hauteur de 40 % de CNP Assurances dans ARIAL assurance, filiale de La Mondiale.

ARIAL CNP ASSURANCES regroupe les équipes, les outils et les portefeuilles d'activité des deux partenaires et entend devenir l'acteur de référence de l'épargne retraite entreprise.

La filiale commune d'AG2R LA MONDIALE et de CNP Assurances a vocation à gérer les régimes de retraite supplémentaire de près de 20 000 entreprises, de la PME aux leaders du CAC40, soit environ 12 Md€ d'encours gérés. Elle s'appuiera, pour son développement, sur la solidité financière et les expertises de ses deux actionnaires : AG2R LA MONDIALE, 1er groupe de protection sociale et leader de la retraite complémentaire, et CNP Assurances, 1er assureur de personnes en France.

La gouvernance d'ARIAL CNP ASSURANCES reflète l'équilibre entre les deux groupes au sein de la filiale commune : la composition du Conseil d'administration est représentative

des poids respectifs des deux partenaires, la présidence est assurée par Frédéric Lavenir, Directeur général de CNP Assurances, et la vice-présidence par André Renaudin, Directeur général d'AG2R LA MONDIALE. La Direction opérationnelle se partage entre Patrice Bonin, Directeur général d'ARIAL CNP ASSURANCES et précédemment Président du Directoire d'Arial assurance, et Yann Illouz, Directeur général délégué d'ARIAL CNP ASSURANCES et jusqu'alors Directeur du département Solutions retraite de CNP Assurances.

La naissance d'ARIAL CNP ASSURANCES, seul assureur en France exclusivement dédié à la retraite supplémentaire, matérialise la volonté commune des deux partenaires d'être moteurs dans la couverture des besoins de retraite des Français. L'ambition est ainsi de devenir « la solution retraite » au service des entreprises et de leurs salariés, en s'attachant à poursuivre le développement d'offres de service innovantes, en s'engageant sur une qualité de services adossée à des outils propriétaires reconnus pour leur efficacité et offrant une sécurité financière de premier ordre aux clients au travers d'un double actionariat stable et solide.

Le contexte de taux durablement bas reste l'élément majeur qui conditionne l'évolution du marché de l'épargne pour les prochaines années.

En complément des fonds en euro qui ne peuvent plus être présentés comme un outil de valorisation du patrimoine sur le moyen et long terme, le développement des UC nécessite une évolution des méthodes pour toutes les étapes de la chaîne de valeur depuis l'élaboration des offres jusqu'au conseil des assurés.

Dans cet objectif, un important programme de travail a été lancé en 2015 qui concernera la formation et le support des conseillers, la sélection des supports et les services aux assurés.

Ce programme inclura un ensemble de projets qui concourront à faire des UC l'offre prépondérante en épargne.

Dans le cadre de la mise en œuvre de Solvabilité 2 et plus précisément le Pilier 2, l'Autorité de contrôle fait preuve d'exigences à l'égard des Groupes de protection sociale (GPS), souvent à gouvernance paritaire, quant à la notion du Groupe prudentiel : AG2R LA MONDIALE a engagé un chantier afin de se mettre en conformité.

Avec l'entrée en vigueur au 1er janvier 2016 de la nouvelle norme prudentielle, les

premières productions Solvabilité 2 officielles seront communiquées aux régulateurs au mois de mai. Les travaux de préparation ne sont cependant pas terminés puisque Solvabilité 2 entrera réellement en plein régime en 2017, avec notamment un reporting prudentiel annuel complet et une communication publique sur la solvabilité. Par ailleurs, pour faire face à l'augmentation des charges de production d'informations financières induite par Solvabilité 2, en volume et en fréquence, mais également pour anticiper la réforme des IFRS dans les années à venir, le Groupe a lancé en 2016 un chantier visant à revoir ses processus d'arrêté.

Le décret n° 2015-204 du 23 février 2015 pris en application de l'article 54 de la Loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 définit les règles relatives à l'émission et à la rémunération des certificats mutualistes et paritaires.

Il offre la possibilité aux sociétés de groupe d'assurance mutuelles, aux sociétés d'assurance mutuelles, aux institutions de prévoyance et aux mutuelles d'émettre des certificats mutualistes en vue de l'alimentation de leur fonds d'établissement permettant ainsi de renforcer leurs fonds propres.

Dans le cadre des exigences de Solvabilité 2 en matière de besoin en capital, AG2R LA MONDIALE étudie l'opportunité offerte par cette nouvelle réglementation.

Au niveau du plan d'entreprise, « Élan 2018 » se poursuivra en 2016, marqué par un objectif de simplification des organisations et des modes de fonctionnement et par un double challenge pour le Groupe :

- faire face aux exigences de solvabilité dans un contexte de taux bas ;
- s'inscrire dans la nouvelle trajectoire de baisse de l'ANI du 13 mars 2013.

Ainsi, 2016 est une année charnière pendant laquelle les efforts doivent se concentrer tout particulièrement sur le digital, la maîtrise des frais de gestion et les équilibres techniques des métiers.

4. LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE DE LA MONDIALE

4.1 . Présentation de son fonctionnement

Le Conseil d'administration fixe les grandes orientations stratégiques de La Mondiale et de son Groupe, prend et assume les décisions majeures, en particulier nomme et révoque le Président et le Directeur général, arrête les comptes soumis à l'approbation

de l'Assemblée générale. Il contrôle les activités de la Mutuelle, à travers le suivi de l'exécution des budgets, et s'assure de la bonne maîtrise des métiers ainsi que du respect de la réglementation tant financière qu'assurantielle. Il s'appuie sur cinq Comités spécialisés qui émettent des avis dans les domaines relevant de leurs compétences : stratégique, investissements, risques, rémunérations et nominations, audit et comptes. Ces avis sont présentés lors des réunions du Conseil qui approuve ou non leurs propositions.

Les dossiers sont adressés aux membres avant la tenue de chaque Conseil afin de leur permettre de les analyser et de préparer leurs commentaires. Le Conseil d'administration s'est réuni huit fois en 2015 et l'assiduité moyenne est de 81 % pour l'exercice. Le Conseil examine les comptes semestriels et annuels, ces derniers avant qu'ils ne soient adoptés par l'Assemblée générale. Il approuve les rapports formels (rapports d'activités, rapport sur le contrôle interne et de la lutte anti-blanchiment, rapports de solvabilité, de la politique des placements, et de réassurance) ; par délégation, de l'Assemblée générale, il fixe également les taux de participations bénéficiaires affectés aux contrats.

A chaque séance, le Conseil recueille l'avis de chaque Comité spécialisé dans les domaines de ses compétences. Il y a eu dix-sept réunions de Comités en 2015.

Le Comité stratégique du Conseil prépare, avec le Directeur général, certains débats du Conseil ; à ce titre, il examine les propositions du Directeur général pour fixer la stratégie du Groupe avant qu'elles ne soient soumises au Conseil. Il est consulté pour la définition des mandats de négociation du Directeur général tant pour la mise en œuvre de partenariats que pour l'acquisition ou la cession d'actifs mobiliers ou immobiliers importants ; il peut également faire des suggestions au Directeur général sur l'organisation générale du Groupe et donner son avis sur les principales orientations du plan d'entreprise avant sa validation par le Conseil.

Le Comité des investissements analyse l'évolution des structures financières du Groupe ainsi que sa solvabilité ; il peut donner son avis sur les objectifs d'investissement ou les principaux arbitrages envisagés, qu'ils soient mobiliers ou immobiliers, aussi bien que sur les contreparties ou les allocations d'actifs à partir des prévisions de cash-flow. Le Comité d'audit et des comptes examine les

comptes annuels et semestriels de La Mondiale, ainsi que le suivi de Solvabilité 2 et les travaux et missions de l'Audit interne. Le Comité peut convoquer tout responsable du Groupe qu'il juge utile dans l'accomplissement de ses missions. Sont également conviés les commissaires aux comptes lors de la présentation des comptes annuels et semestriels.

Le Comité des rémunérations et des nominations émet des recommandations sur les conditions de rémunération des mandataires sociaux et des hommes clés du Groupe ainsi que sur l'organisation et l'évolution du Conseil d'administration et de ses Comités. Il procède notamment aux contrôles réglementaires attachés à la gouvernance de La Mondiale.

Le Comité des risques examine la cartographie des risques, ainsi que les risques de toute nature, il veille aux activités de contrôle interne du Groupe. Il identifie et évalue les risques sur les activités menées ou non au sein du Groupe, notamment en matière sociale, environnementale, fiscale, ainsi que sur la conformité des lois et règlements, la concurrence, les conflits d'intérêt, la sécurisation des systèmes d'information.

S'ajoute le Comité des candidatures chargé de l'examen des candidatures des sociétaires candidats pour être délégués des sociétaires et du bon déroulement des élections de ceux-ci.

La Direction générale de la société est composée de M. André Renaudin, Directeur général, de MM. Philippe Dabat, Sylvain de Forges et Jean-Marc Robinet, Dirigeants effectifs et des autres membres du comité exécutif, Mme Paule Arcangeli, MM. Jean-Louis Berquet, Yvon Breton, Jean-Christophe Combey, Pascal Chaumény, François-Marie Geslin. C'est le Directeur général qui rend compte au Conseil à chacune de ses réunions, des principaux résultats obtenus.

Le Comité de Direction générale contribue à l'élaboration et à l'exécution de la stratégie du Groupe. Ses membres se réunissent une fois par mois.

Les responsabilités des principaux membres du Comité de Direction générale font l'objet de délégations de pouvoirs formalisées.

4.2 Organes d'administration et de Direction

La Mondiale compte dix-huit administrateurs, dont un administrateur élu par les salariés, tous sociétaires de la Mutuelle par la souscription de contrats d'assurances aux conditions normales de marché. Parmi les dix-huit administrateurs, quatre d'entre eux sont des délégués des sociétaires. Les administrateurs sont élus pour un mandat ne devant pas excéder six ans. La Mondiale compte également deux censeurs. Le Directeur général, les Dirigeants effectifs et les membres du Comité exécutif (ou Comex) d'AG2R LA MONDIALE se réunissent hebdomadairement et s'appuient sur le Comité de Direction pour mettre en œuvre les orientations stratégiques fixées par le Conseil. Le Conseil d'administration a par ailleurs approuvé la désignation des quatre dirigeants effectifs, avant l'entrée en vigueur de Solvabilité 2, à compter du 1er janvier 2016. Il s'agit de M. André Renaudin, Directeur général, de M. Jean-Marc Robinet, dirigeant effectif en charge des fonctions supports et transverses, de M. Sylvain de Forges, dirigeant effectif en charge de la finance, gestion d'actifs et de l'assurance vie, et de M. Philippe Dabat, dirigeant effectif en charge des assurances de personnes.

Les responsables des fonctions clés, au nombre de 4, dont les missions sont rappelées ci-dessous, ont été désignés.

La fonction gestion des risques est chargée de mettre en place le système de gestion des risques de l'entreprise (en particulier la gestion actif-passif, la gestion des risques de souscription, des risques financiers, des risques opérationnels...).

La fonction actuarielle est en charge de la coordination du calcul des engagements, et doit également émettre un avis sur la politique de souscription et la politique de réassurance. La fonction conformité est en charge de s'assurer du respect par l'entreprise de l'ensemble des règles normatives qui s'impose à cette dernière.

Enfin, la fonction audit est nécessairement indépendante des fonctions opérationnelles et peut contrôler n'importe quel domaine d'activité de l'entreprise afin d'émettre des recommandations d'évolution à la Direction générale et au Comité d'audit et des comptes. Ainsi, dans une logique commune au Groupe, les désignations suivantes ont été approuvées par le Conseil. Il s'agit de M. David Simon pour la fonction gestion des risques, de M. Benoit Courmont pour la fonction actuarielle, de M. Cédric Duchatelle pour la fonction conformité et de M. Laurent Domont pour la fonction audit. Chacune de ces

fonctions doit en outre avoir un accès direct au Conseil, ce qui est le cas pour les personnes proposées, puisqu'elles participent soit au Comité des risques, soit au Comité d'audit et des comptes.

La composition du Comité de Direction générale reflète la structure du Groupe : il est constitué des membres de la Direction générale, des responsables des unités opérationnelles et de ceux en charge des fonctions supports centralisées du Groupe.

Composition, liste des mandats et mandataires sociaux

La liste des mandats exercés par chaque administrateur et dirigeant montre que la limitation du cumul de mandats est respectée, étant entendu que ne sont cités ci-dessous que les seuls mandats exercés sur le territoire français ou dans des sociétés qui entrent dans le périmètre de la Loi.

A. Les membres du Conseil d'administration

M. Jean Castagné, Président

Président du Comité stratégique du Conseil, membre du Comité des investissements, et invité permanent du Comité des rémunérations et des nominations, du Comité d'audit et des comptes et du Comité des risques

- Président du Conseil de surveillance de Prado Épargne
- Vice-président du Conseil de surveillance d'Arial assurance
- Mandats d'Administrateur et de membre de Conseil de surveillance exercés au sein d'AG2R LA MONDIALE

M. Jean-François Dutilleul, Administrateur et Vice-président

Membre du Comité des investissements et du Comité des rémunérations et des nominations et invité permanent du Comité stratégique du Conseil, du Comité d'audit et des comptes et du Comité des risques

- Administrateur et Vice-président de SGAM AG2R LA MONDIALE
- Président Directeur général de Rabot Dutilleul Holding SAS
- Président de la Fondation d'entreprise AG2R LA MONDIALE

M. André Renaudin, Administrateur et Directeur général

Invité permanent du Comité stratégique du Conseil, du Comité des rémunérations et des nominations, du Comité des risques et du Comité des investissements

- Directeur général de SGAM AG2R LA MONDIALE

- Directeur général de l'Association sommitale AG2R LA MONDIALE RÉUNICA
- Président du Conseil de surveillance d'Arial assurance
- Vice-président du Conseil de surveillance d'Agicam
- Directeur général délégué de Prima
- Mandats d'Administrateur et de membre de Conseil de surveillance exercés au sein d'AG2R LA MONDIALE

M. André-Paul Bahuon, Administrateur

Président du Comité d'audit et des comptes et membre du Comité stratégique du Conseil

- Président de Créatis Groupe SAS
- Administrateur de SGAM AG2R LA MONDIALE
- Vice-président du Conseil de surveillance Interfimo-LCL

Mme Laurence Beulin, Administrateur

Membre du Comité des risques

- Directrice du développement chez Campagnes TV
- Administrateur de SGAM AG2R LA MONDIALE

M. Henri Capdeville, Administrateur

Membre du Comité stratégique du Conseil

- Administrateur de la Fondation d'entreprise AG2R LA MONDIALE

M. Serge Fautré, Administrateur

Membre du Comité stratégique du Conseil, du Comité des investissements et du Comité des rémunérations et des nominations

- Administrateur et Président du Comité de Direction de AG REAL ESTATE (Belgique)
- Administrateur de SGAM AG2R LA MONDIALE

M. Pierre Geirnaert, Administrateur représentant les salariés

Membre du Comité d'audit et des comptes

- Administrateur de SGAM AG2R LA MONDIALE
- Administrateur de la Fondation d'entreprise AG2R LA MONDIALE
- Membre du Conseil de surveillance de Prado Épargne

M. Christian Gollier, Administrateur

Invité permanent du Comité des investissements

- Professeur d'Université, Directeur de la Chaire de l'économie de l'Assurance à TSE
- Administrateur de SGAM AG2R LA MONDIALE

M. Gilles Guitton, Administrateur

Président du Comité des investissements et membre du Comité d'audit et des comptes

et du Comité stratégique du Conseil

- Administrateur de SGAM AG2R LA MONDIALE
- Président de SASU GG7
- Président de l'Association Neuillienne de soins à domicile (ANSIAD)
- Président de GB Corporate Finance

Mme Manou Heitzmann-Massenez, Administrateur

- Directeur export de la Distillerie Massenez
- Administrateur de SGAM AG2R LA MONDIALE

Mme Odette Jariel, Administrateur

Membre du Comité des investissements

- Conjoint collaborateur Cabinet Philippe JARIEL, Conseil & Expertise
- Administrateur de SGAM AG2R LA MONDIALE
- Administrateur de la Fondation d'entreprise AG2R LA MONDIALE

M. Thierry Jeantet, Administrateur

Président du Comité des risques et membre du Comité stratégique du Conseil

- Administrateur de SGAM AG2R LA MONDIALE
- Vice-Président du Conseil de surveillance de Mutavie
- Administrateur de la Fondation d'entreprise AG2R LA MONDIALE

M. Philippe Lamblin, Administrateur

Président du Comité des rémunérations et des nominations et membre du Comité stratégique du Conseil

- Directeur des ressources humaines et de la communication interne du Groupe Avril
- Administrateur de SGAM AG2R LA MONDIALE
- Président du Conseil d'administration de la Caisse d'Épargne Nord France Europe
- Président de la Fondation de la Caisse d'Épargne Nord France Europe
- Membre du Conseil d'administration de la faculté de Médecine de Lille
- Membre du Conseil d'administration de Natixis NGAM SA
- Administrateur de Natixis Interepargne SA

M. Franck Mougin, Administrateur

Directeur des ressources humaines et du développement durable du Groupe Vinci et membre du Comité exécutif

- Administrateur de SGAM AG2R LA MONDIALE
- Administrateur et membre du bureau de l'Association sommitale AG2R LA MONDIALE RÉUNICA et d'AG2R Retraite Agirc

Mme Joëlle Prévot-Madère, Administrateur

Membre du Comité des risques

- Gérante de société
- Administrateur de SGAM AG2R LA MONDIALE

Mme Sylvie Reulet, Administrateur

Membre du Comité des risques et Présidente du Comité des candidatures

- Administrateur de SGAM AG2R LA MONDIALE
- Avocate inscrite au barreau de Bordeaux

M. Guy Roulet, Administrateur

Membre du Comité d'audit et des comptes et du Comité des candidatures

- Dirigeant et expert-comptable
- Administrateur de SGAM AG2R LA MONDIALE

M. Alain Gajan, Censeur

Membre du Comité d'audit et des comptes

- Administrateur de SGAM AG2R LA MONDIALE
- Administrateur de La Mondiale Partenaire
- Administrateur de Pasiphaé (Tontine)

M. Paul Raguin, Censeur

Membre du Comité stratégique du Conseil et du Comité des risques

- Président du Directoire de la Financière de l'Ombree SAS
- Administrateur de Financière Koala
- Président de Pays de Loire Développement

B. La Direction générale et le Comité de Direction générale

La composition du Comité de Direction générale est la suivante :

M. André Renaudin

Président du Comité de Direction générale AG2R LA MONDIALE

M. Jean-Marc Robinet

Directeur général adjoint AG2R LA MONDIALE

- Président de la SAS Villadelles
- Vice-président de la SAS Cadrilège Alizé

M. Sylvain de Forges

Membre du Comité exécutif d'AG2R LA MONDIALE

- Directeur général délégué de SGAM AG2R LA MONDIALE
- Président de La Mondiale Partenaire
- Président du Conseil de surveillance d'Agicam
- Vice-président du Conseil de surveillance Prado Épargne
- Mandats d'Administrateur et de membre de Conseil de surveillance exercés au sein d'AG2R LA MONDIALE

M. Yvon Breton

Membre du Comité exécutif d'AG2R LA MONDIALE et Secrétaire général

- Membre du Conseil de surveillance d'Arial assurance
- Mandats d'Administrateur et de membre de Conseil de surveillance exercés au sein d'AG2R LA MONDIALE

M. Philippe Dabat

Membre du Comité exécutif d'AG2R LA MONDIALE

- Directeur général de Prima
- Mandats d'Administrateur et de membre de Conseil de surveillance exercés au sein d'AG2R LA MONDIALE

Mme Paule Arcangeli

Membre du Comité exécutif d'AG2R LA MONDIALE

- Membre du Conseil de surveillance d'Agicam

M. Jean-Louis Berquet

Membre du Comité exécutif d'AG2R LA MONDIALE, Directeur de la retraite complémentaire

M. Pascal Chaumény

Membre du Comité exécutif d'AG2R LA MONDIALE, Directeur juridique et fiscal

M. Jean-Christophe Combey

Membre du Comité exécutif d'AG2R LA MONDIALE, Directeur des systèmes d'information

M. François-Marie Geslin

Membre du Comité exécutif d'AG2R LA MONDIALE, Directeur adjoint des ressources humaines

M. Philippe Aziz

Directeur des activités sociales AG2R LA MONDIALE

M. Patrice Bonin

Directeur de la retraite supplémentaire AG2R LA MONDIALE

- Président du Directoire d'Arial assurance
- Mandats d'Administrateur et de membre de Conseil de surveillance exercés au sein d'AG2R LA MONDIALE

M. Jean-Louis Charles

Directeur du financement et des investissements AG2R LA MONDIALE

- Président du Directoire d'Agicam

M. Thierry Chérier

Directeur commercial des marchés de proximité AG2R LA MONDIALE

M. Jean-Marc Crestani
Directeur de l'épargne et clientèle
patrimoniale AG2R LA MONDIALE

- Directeur général de La Mondiale Partenaire
- Mandats d'Administrateur exercés au sein d'AG2R LA MONDIALE

Mme Corinne Dajon
Directeur des systèmes d'information AG2R
LA MONDIALE

M. Jean-Pierre Diaz
Directeur santé prévoyance AG2R
LA MONDIALE

Mme Brigitte Filho
Directeur de la retraite AG2R LA MONDIALE

M. Jacques Minjollet
Directeur des institutions de la coiffure AG2R
LA MONDIALE

M. François Ringaud
Directeur des activités retraite
complémentaire AG2R LA MONDIALE

M. Jean-François Ropelewski
Directeur du marketing Groupe, innovation
et vente à distance AG2R LA MONDIALE

Mme Sophie de Saint Etienne
Directeur de Cabinet auprès
du Directeur général et Directeur
du Secrétariat aux instances AG2R
LA MONDIALE

M. Denis Saules
Directeur métier santé prévoyance AG2R
LA MONDIALE

M. David Simon
Directeur des risques, de la comptabilité
et du pilotage AG2R LA MONDIALE

- Vice-président du Directoire d'Arial assurance
- Mandats d'Administrateur et de membre de Conseil de surveillance exercés au sein d'AG2R LA MONDIALE

M. Patrick Vucékovic
Directeur des marchés de proximité et réseau
AG2R LA MONDIALE

- Président du Directoire de Prado Épargne
- Membre du Conseil de surveillance d'Arial assurance
- Membre du Conseil de surveillance d'Agicam
- Administrateur de la Mutuelle Générale de Paris

Mme Béatrice Willems
Directeur de la communication AG2R LA
MONDIALE

5. LE CONTRÔLE INTERNE ET GESTION DES RISQUES.

5.1 L'organisation de la gestion des risques au sein du Groupe

Le Directeur général du Groupe est responsable du dispositif de gestion des risques. Cette responsabilité est déléguée aux membres du Comité de Direction générale, aux managers et aux collaborateurs des différentes directions. Le Conseil d'administration s'appuie notamment sur deux comités spécialisés pour mener ses travaux.

Le Comité d'audit et des comptes assure un rôle de contrôle de ce dispositif en examinant les risques, en entendant le directeur de l'Audit interne et le directeur des risques, en approuvant le plan d'audit et en prenant connaissance des synthèses des rapports d'audit, des travaux et rapports du contrôle interne. Il exerce cette fonction pour le compte de toutes les sociétés du Groupe et effectue la restitution de son avis au Conseil d'administration de manière libre et indépendante. La fonction audit interne et le directeur responsable des comptes sont systématiquement représentés lors de ce comité.

Le Comité des risques de SGAM AG2R LA MONDIALE assure un rôle de contrôle de ce dispositif en examinant les risques de toute nature encourus par la société. Il identifie et évalue les risques sur les activités menées au sein du Groupe, coordonne l'analyse des risques et la mise en place des plans d'actions, s'assure du suivi des plans d'actions qui lui sont présentés ou que le Comité a initiés. Il veille aux activités de contrôle interne en s'assurant que sont vérifiés les principaux domaines à risques et que sont mis en place les systèmes et les procédures internes de contrôles. La fonction actuarielle, la fonction gestion des risques, la fonction vérification de la conformité et le directeur des risques opérationnels sont présents à ce comité.

Le Groupe a mis en place une organisation dédiée à la maîtrise des risques qui s'articule selon le principe des trois lignes de maîtrise établi par les fédérations européennes de risk management et d'audit interne.

5.1.1 La première ligne de maîtrise : les directions opérationnelles

Elle correspond à la gestion des risques pilotés par les directions opérationnelles en charge de mettre en œuvre opérationnellement les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne conformes aux réglementations applicables aux activités et aux normes du Groupe. Chaque direction met en place une organisation et des procédures adaptées et s'appuie sur un correspondant risques opérationnels (CRO) en charge de coordonner les travaux effectués par les managers, relais et pilotes de processus de son périmètre.

5.1.2. La deuxième ligne de maîtrise : les fonctions de gestion des risques et de vérification de la conformité

Elle contribue à la mise au point et/ou à la surveillance des contrôles relevant de la première ligne de maîtrise par les fonctions de gestion des risques et de vérification de la conformité.

La fonction de gestion des risques s'articule autour de la Direction des risques techniques et de la solvabilité rattachée à la Direction financière et de la Direction des risques opérationnels et de la qualité rattachée depuis 2015 à la Direction générale adjointe. Son rôle est de coordonner la mise en œuvre du système de gestion des risques, d'analyser sa performance et d'informer de façon indépendante le Conseil d'administration. Cette fonction a également vocation à communiquer aux comités d'audit et des comptes, au comité des risques, à la Direction générale et au Conseil d'administration une vision homogène et fiable du suivi des risques.

La fonction de vérification de la conformité est animée par le département conformité et déontologie au sein de la Direction des risques techniques et de la solvabilité. Son rôle est d'évaluer l'impact d'un changement réglementaire et juridique, d'identifier les risques de non-conformité et de communiquer au Conseil d'administration les risques majeurs identifiés.

La Direction des risques techniques et de la solvabilité

Elle a vocation à piloter le dispositif de gestion des risques de nature technique de l'ensemble du Groupe. Elle est en charge, d'un point de vue opérationnel, de l'animation du comité actif-passif et du suivi régulier des actions envisagées. Elle a pour missions d'établir puis contrôler

la doctrine technique et actuarielle du Groupe et d'assurer le développement, la maintenance et le contrôle de l'utilisation des modèles de projections actuarielles. Outre sa contribution à la gestion des risques techniques, la Direction des risques techniques et de la solvabilité représente la fonction actuarielle. Son rôle est déterminant dans le choix et l'application des méthodologies et procédures d'évaluation des provisions techniques.

Cette Direction comprend également le département conformité et déontologie en charge de superviser et animer les dispositifs d'identification, d'évaluation et de contrôle de la conformité de l'organisation et des activités du Groupe aux réglementations et aux normes déontologiques. Ce département assure la coordination opérationnelle de la fonction de vérification de la conformité par l'intermédiaire d'instances (comité des risques opérationnels, comité réglementaire, comité Lutte anti-blanchiment (LAB), etc.) auxquels participent les Directions métiers du Groupe.

La Direction des risques opérationnels et de la qualité

Elle supervise, anime et contrôle la mise en œuvre opérationnelle des orientations fixées par la Direction générale en termes de conformité des dispositifs de contrôle et de sécurité des opérations d'une part et de satisfaction client d'autre part. Elle rend compte aux instances de gouvernance du Groupe, aux autorités de tutelle et de contrôle des activités.

Pour mener à bien ses missions, elle est organisée en deux pôles :

- le pôle contrôle interne, qualité, gestion de crise et continuité d'activité est garant des méthodes et référentiels de la gestion des risques (cartographies, évaluation des risques et pilotage des actions de réduction). Il anime les démarches de gestion des risques opérationnels, coordonne la fonction de contrôle interne, le dispositif de continuité d'activité du Groupe ainsi que le dispositif de gestion de crise ;
- le pôle protection des personnes, de l'information et des biens est en charge d'accompagner les directions et entités du Groupe dans les domaines de la sécurité des personnes, des biens et des systèmes d'information. Il est également en charge de la gestion des assurances dommages du Groupe.

5.1.3 La troisième ligne de maîtrise : l'audit interne

Elle est assurée par la Direction de l'audit interne du Groupe et constitue une composante essentielle du dispositif de contrôle en assurant notamment la revue périodique du contrôle interne sur l'ensemble des entités du Groupe en apportant des propositions pour renforcer son efficacité. Elle a dans ce cadre un rôle d'information et d'alerte en matière de conformité, d'efficacité des opérations réalisées et des procédures de contrôle interne associées. Elle rend compte aux comités d'audit et des comptes.

5.2 La gestion des risques opérationnels

Les instances opérationnelles de gestion des risques pilotent, instruisent et examinent les politiques et rapports avant de les communiquer aux instances politiques pour une pré-validation avant validation finale du Conseil d'administration.

Le comité des risques opérationnels, composé des représentants des principales Directions du Groupe, a pour missions permanentes d'apprécier le niveau des dispositifs de maîtrise des risques opérationnels du Groupe au travers de l'examen du reporting consolidé et de l'examen des incidents et risques majeurs. Il assure le suivi de l'efficacité du dispositif de gestion des risques opérationnels et en valide, si nécessaire, les orientations. Il s'appuie également sur les travaux issus de Comités spécifiques :

- le Comité de pilotage continuité d'activité et gestion de crise ;
- le Comité stratégique de la sécurité des systèmes d'information ;
- le Comité de sécurité des personnes et des biens ;
- le Comité de conformité LAB ;
- le Comité réglementaire.

La cartographie des risques

La description des risques s'appuie essentiellement sur la cartographie des risques du groupe AG2R LA MONDIALE. Le recensement et l'évaluation des risques sont réalisés selon les deux approches complémentaires « bottom up » et « top down » afin de couvrir au mieux l'ensemble des risques.

Les principaux risques opérationnels et les moyens mis en place pour les maîtriser sont recensés ci-après au § 5.2.1 et 5.2.2.

La base des incidents

La détection et le traitement d'un incident majeur sont nécessaires pour évaluer les pertes pour le Groupe et mettre en place les

actions nécessaires pour éviter la survenance de nouveaux incidents. Une procédure spécifique décompose en plusieurs phases leur détection et leur traitement.

La formalisation de l'incident constitue la base de recensement, de traitement et de suivi des incidents majeurs identifiés par les différents acteurs du dispositif de gestion des risques opérationnels.

L'incident est formalisé au travers d'une fiche dans les situations suivantes :

- L'incident est formalisé au travers d'une fiche dans les situations suivantes :
- incidents isolés qui présentent un coût unitaire important et/ou un impact d'image fort et/ou un impact de non-conformité fort ;
- augmentation significative d'incidents récurrents déjà identifiées ;
- apparition d'une nouvelle cause d'incident dont la répétition prévisible représente un risque important pour le Groupe.

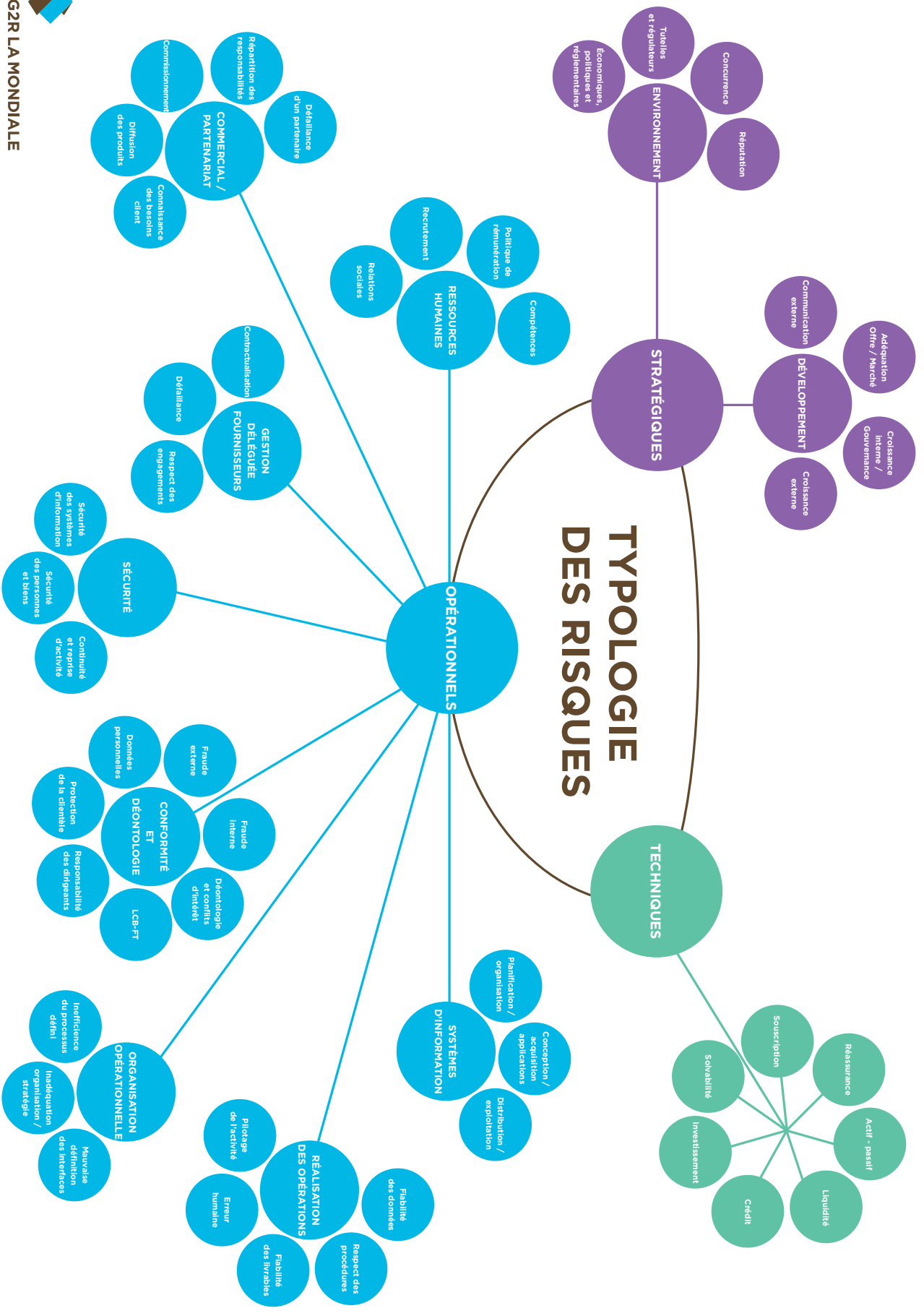
Afin de fournir des informations exploitables pour l'analyse des risques opérationnels, les pertes directes ou indirectes des incidents, dès lors que celles-ci peuvent être estimées, sont renseignées dans la base. Ainsi, environ 54 % de ceux-ci ont été valorisés en 2015 (contre 35 % en 2014).

5.2.1. Définition des risques opérationnels

Nous retenons pour le risque opérationnel la définition de l'article 13 de la directive Solvabilité 2 qui définit le risque opérationnel comme le « risque de pertes résultant de procédures internes, de membres du personnel ou de systèmes inadéquats ou défaillants, ou d'événements extérieurs. »

Les risques se répartissent en 3 typologies : stratégique, technique et opérationnel. Cette dernière se décline en 8 catégories dans la cartographie des risques :

- systèmes d'information
- sécurité
- ressources humaines
- organisation opérationnelle
- réalisation des opérations
- gestion déléguée et fournisseurs
- conformité et déontologie
- commercial et partenariat



5.2.2. Principaux risques opérationnels

Les principaux risques opérationnels se situent dans les catégories suivantes :

1) Risques de pannes, interruption ou défaillance des systèmes d'information

L'activité d'AG2R LAMONDIALE dépend étroitement de ses systèmes d'information, ses activités exigeant de traiter un grand nombre d'opérations de plus en plus complexes. Des pannes logicielles, matérielles ou des défauts de services d'un partenaire ou d'un fournisseur importants ou répétés pourraient entraîner des erreurs ou des interruptions au niveau des systèmes de gestion de la clientèle, de la comptabilité, des encaissements ou des versements des prestations, de trésorerie, etc.

Des outils de supervision permettent de veiller au bon fonctionnement du système d'information dans sa globalité et de l'infrastructure réseau et télécom jusqu'aux applications les plus sensibles. Un dispositif de gestion des incidents et un processus de gestion de crise informatique efficaces permettent de réagir dans les meilleurs délais. En outre, des contrôles ont été mis en œuvre afin de s'assurer du respect des exigences de sécurité.

2) Risques de sécurité

Les risques de sécurité concernent principalement la protection de l'information et le pilotage de la continuité d'activité.

La stratégie de sécurité porte en priorité sur la réduction des failles de sécurité pouvant affecter la disponibilité du système et la confidentialité des informations. Le risque d'atteinte à la confidentialité des données est en effet considéré comme majeur compte tenu de la quantité et de la nature des informations que nous détenons sur nos assurés.

Le Groupe a défini et décline une politique de sécurité au travers de directives qui s'inscrivent dans une démarche à trois ans déployée au travers de plans d'actions annuels. Ceux-ci portent notamment sur la protection des informations et se déclinent au moyen d'actions de sensibilisation. Pour faire face à l'explosion de la menace cybercriminelle, les mesures techniques de surveillance (analyse régulière du niveau d'exposition des sites internet face aux nouvelles attaques) et de protection (dispositifs anti-codes malveillants) ont été renforcées.

Le risque de sécurité considère aussi les ruptures importantes ou durables de l'activité

(incendie, pandémie, panne informatique, etc.). La politique de continuité d'activité définit les règles de gouvernance, les principes, l'organisation et les objectifs à atteindre. Afin de se doter d'un dispositif de Plan de continuité d'activité (PCA) opérationnel, un programme de tests et exercices a été conçu en plusieurs niveaux. Toutes les directions du Groupe contribuent en fonction des priorités définies dans les plans d'actions à la préparation et à la mise en œuvre du PCA.

3) Risques liés aux ressources humaines

Une attention particulière est portée sur la gestion des ressources humaines afin de limiter le départ de collaborateurs occupant des postes clés ou repérés comme collaborateurs à potentiel pour l'entreprise. Dans ce cadre, des politiques de ressources humaines sont déployées afin de prévenir ce risque, comme par exemple la mise en place de plans d'actions relatifs à la gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences.

Dans un contexte d'évolution permanente du Groupe dans un environnement instable, le risque de dégradation du climat social et les risques psychosociaux font l'objet d'une surveillance constante et d'actions de prévention.

La Direction des ressources humaines accompagne les projets de transformation des organisations, dans le cadre de la constitution du nouveau Groupe, et de transformation des métiers notamment liées à la digitalisation. Elle procède avec les directions concernées à une évaluation des impacts RH en matière d'évolution de l'environnement et de l'organisation du travail, de compétences, d'effectifs, d'accompagnement managérial et d'accompagnement individuel et collectif des collaborateurs.

4) Risques liés à l'organisation et à la réalisation des opérations

L'accroissement de taille de notre Groupe se traduit par une complexité plus grande, avec un risque de fonctionnement moins fluide, des problèmes de circulation d'informations et un allongement des délais de décisions et d'actions.

Les responsabilités et les modes de fonctionnements sont décrits au travers de notes d'organisation et déclinés au plan individuel au moyen de fiches de postes et d'objectifs formalisés.

Des instances transversales de décision et ou de coordination sont mises en place pour assurer le partage d'information, la coordination ou la prise de décision collective

autour de certaines activités : comité des investissements, comité actif-passif, comité de réassurance, comité prévoyance santé, comité projet des systèmes d'information, comité de développement assurance.

Les défauts de qualité graves ou répétés des produits et services délivrés aux clients et partenaires présentent un risque pour les performances, les coûts et la conservation des clients. Ils constituent aussi un risque pour la réputation du Groupe en cas d'incidents visibles dans les médias et les réseaux sociaux notamment. La démarche d'amélioration continue de la qualité intégrée au dispositif de contrôle interne couvrant les opérations risquées dans les processus opérationnels constitue un moyen efficace pour maîtriser ce risque.

Le dispositif de pilotage opérationnel des réclamations permet d'identifier les réclamations à risques ainsi que de définir des actions d'amélioration. Enfin, une veille permanente sur l'« e.reputation » au travers de l'analyse systématique des interventions d'internautes à propos du Groupe constitue également un moyen de maîtrise de ce risque.

5) Risques liés à gestion déléguée et aux fournisseurs

Les activités sous-traitées font l'objet d'une attention particulière du fait que tout défaut de pilotage pourrait avoir des impacts financiers mais aussi de réputation dès lors qu'il conduirait à une dégradation des services pour des assurés.

En outre, selon les termes de la directive Solvabilité 2, le Groupe conserve l'entière responsabilité de s'acquitter des obligations qui lui incombent lorsqu'il sous-traite des fonctions ou des activités. Il doit donc assurer le contrôle des activités sous-traitées qu'il s'agisse de prestations de services ou de délégation de gestion. Une politique groupe définit les principes retenus par AG2R LA MONDIALE pour toute activité sous-traitée. Au niveau du Groupe, un travail de recensement et de notation a été réalisé pour près de 500 activités externalisées entrant dans le cadre de la Directive. Une vingtaine sont considérées comme critiques ou importantes et ressortent d'un pilotage renforcé.

La criticité s'apprécie selon l'évaluation de l'organisation mise en œuvre chez le prestataire pour maîtriser ses risques et la qualité de sa prestation, la réversibilité de notre relation avec le prestataire et la solvabilité financière et la dépendance économique du prestataire vis-à-vis du Groupe. Des outils de consolidation des informations

permettant un pilotage au niveau du Groupe ont été mis en place.

Le processus des achats définit les modalités d'achats et de recours aux fournisseurs ou prestataires externes. Son objectif consiste à optimiser les coûts de l'entreprise en s'assurant que l'achat réalisé permet de satisfaire le besoin recherché aux meilleures conditions du marché.

Des opérations de mise en conformité des contrats par rapport aux exigences Solvabilité 2 ont été réalisées. Un outil permet de centraliser les modèles de contrats afin d'améliorer la maîtrise des clauses contractuelles.

Depuis plusieurs années, un processus d'optimisation du nombre de prestataires a été engagé afin de mieux contrôler le recours à la sous-traitance. Face à une situation de dépendance excessive, un plan de retrait progressif est mis en œuvre. Des revues de comptes sont en outre réalisées annuellement avec les principaux fournisseurs.

6) Risques de non-conformité

Le risque de non-conformité se définit comme le risque auquel le Groupe est exposé en cas de manquement à des dispositions normatives pouvant entraîner une sanction judiciaire ou administrative, une perte financière significative ou porter atteinte à sa réputation.

L'instabilité réglementaire perturbe fortement des activités reposant sur la confiance et la continuité des cadres juridiques et fiscaux et s'inscrivant dans des perspectives à moyen terme. Elle entraîne, de plus, des coûts d'ajustement qui peuvent être importants. Ceux-ci impactent notamment le fonctionnement, les engagements contractuels et les moyens du Groupe ainsi qu'une potentielle dégradation des performances et de la qualité de service.

Le déploiement des travaux du département conformité ainsi que le dispositif de veille juridique permettent de suivre et maîtriser ce risque. L'approbation des préconisations réalisées et la détermination de l'organisation à retenir pour le déploiement s'effectueront au sein du comité réglementaire.

Des actions sont engagées visant à maîtriser les principaux risques de non-conformité :

- Conception d'un produit
Afin de pallier les risques de non-conformité à la réglementation et de non-respect de la protection de la clientèle suite à la mise sur le marché d'un nouveau

produit d'assurance, une méthodologie de conformité de création des produits ou services est préconisée. Elle permet de vérifier avant toute mise sur le marché d'un nouveau produit ou service que les éventuels risques de non-conformité ont bien été identifiés et écartés.

- Protection de la clientèle
Afin de répondre aux exigences réglementaires en matière de conseil, les travaux visant à organiser le recueil des informations nécessaires au conseil et à leur exploitation ont été finalisés.

Afin de maîtriser le risque de non-respect des obligations portant sur le traitement des contrats en déshérence, une procédure spécifique est en place par un « frottement » des bases assurés en portefeuille avec le Registre national d'identification des personnes physiques (fichier RNIPP) pour identifier les assurés décédés et par une recherche active des bénéficiaires, avec l'aide, si nécessaire, d'un cabinet en recherche généalogique. Par ailleurs, afin de limiter le risque de déshérence, des actions préventives ont été identifiées visant à améliorer la qualité des bases de gestion dont le principe est d'obtenir une confirmation des données personnelles par l'assuré avec l'envoi d'un formulaire.

- Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LCB-FT)

La troisième directive LCB-FT fait ressortir la nécessité d'effectuer une qualification du niveau de risque pour chaque opération d'investissement ou de désinvestissement et d'en déduire le niveau de vigilance à appliquer. Un contrôle d'application de la procédure est réalisé trimestriellement et permet de s'assurer du respect de la procédure établie.

En 2015, le processus de détection du risque de blanchiment et de financement du terrorisme a été complété d'un dispositif d'analyse a posteriori des dossiers (alertes relatives aux personnes et alertes relatives aux opérations). Il repose sur un ensemble de scénarii qui seront progressivement ajustés selon les situations de risque observées. Cette solution informatique centralisant l'ensemble des données relatives aux personnes et aux opérations sera progressivement déployée aux différents assureurs du Groupe.

5.3 La gestion des risques techniques et financiers

Le Comité actif-passif correspond au comité opérationnel analysant l'ensemble des sujets actuariels, techniques et financiers. Il se réunit 7 à 8 fois par an et regroupe les différents représentants des services concernés (Direction des risques techniques, Direction technique de chacune des entités du Groupe, Direction des investissements, Direction de la comptabilité et du pilotage).

5.3.1. Politique de suivi des risques techniques et financiers

Dans le cadre de la gestion des risques et de la préparation à l'entrée en vigueur de Solvabilité 2, la Direction des risques techniques met en place les politiques d'identification et de maîtrise des risques.

Le Groupe a établi une cartographie des risques technico-financiers. Elle s'accompagne d'un référentiel méthodologique formalisant le processus de gestion des risques relatif à cet outil. La cartographie des risques technico-financiers permet notamment d'identifier les risques majeurs qui font l'objet d'un suivi et d'une mise à jour régulière. Chacun de ces risques techniques majeurs fait également l'objet d'une note formalisée présentant leurs caractéristiques essentielles.

Dans le cadre de l'étude de ces risques, des analyses sur base de scénarii critiques (stress-tests) sont effectuées afin d'évaluer la capacité de résistance du Groupe. Les stress-tests ne constituent pas des prévisions mais des scénarii hypothétiques destinés à tester la résilience du Groupe. Ils sont réalisés chaque année.

L'ensemble des politiques au sens Solvabilité 2 a été validé par les Conseils d'administration en 2015. Ainsi, les politiques de gestion des risques par catégorie (souscription, réassurance, investissement, gestion actif-passif, Orsa) ont été formalisées et validées. L'année 2016 permettra de poursuivre le déploiement opérationnel des politiques de risques.

Politique de réassurance

L'activité principale de La Mondiale est centrée sur les marchés de l'assurance vie retraite et épargne qui constituent l'essentiel de son passif.

La Mondiale propose également des produits de prévoyance, ce qui lui permet d'avoir une approche complète auprès de ses clients en matière de protection sociale et patrimoniale. Le portefeuille prévoyance est

ainsi composé de contrats individuels pour lesquels les capitaux garantis sont connus à la souscription, et de contrats collectifs pour lesquels les capitaux garantis exacts sont connus au moment du sinistre. L'ensemble des contrats de prévoyance fait l'objet d'une sélection (médicale, professionnelle, sportive, résidence). Le portefeuille prévoyance s'est développé depuis 1975. La Mondiale dispose ainsi d'une expérience significative, non seulement en termes de sélection des risques et de tarification, mais aussi de provisionnement de sinistres.

La politique de réassurance répond à la nécessité de protéger les fonds propres de La Mondiale.

Le Comité de Direction réassurance a pour objet l'échange d'informations sur les différents aspects de la réassurance ainsi que le pilotage et la coordination des actions qui concourent à son développement au sein du Groupe. Il est composé du membre du Comité exécutif en charge de la réassurance, de la Direction de la réassurance, des Directions techniques, de la Direction financière, de la Direction des risques et de l'actuariat d'inventaire. Ce comité s'est réuni 5 fois en 2014.

Risque de crédit

La Mondiale présente un risque de contrepartie dans ses relations avec les tiers. L'exposition concerne essentiellement les actifs financiers, les avances sur polices et les prêts et emprunts de titres.

Les expositions à ce risque de crédit sont détaillées plus loin dans l'annexe des comptes consolidés (§ 7.4. – Risque de crédit, pages 103 à 106).

Les provisions pour dépréciation des actifs inscrites au bilan sont définies dans l'annexe aux comptes sociaux (§ 3.1.2.2. – Provisions, pages 125 et 126).

Risque de marché

Il affecte le rendement des actifs adossés aux capitaux propres et provisions techniques. Les niveaux de marché et les retours sur investissement sont une part importante de la rentabilité globale de La Mondiale et les fluctuations des marchés financiers peuvent avoir un effet significatif sur les résultats des opérations.

Les fluctuations des taux d'intérêt peuvent affecter les rendements obligataires et leur valeur de marché. Durant les périodes où les taux d'intérêt augmentent, les prix des valeurs à rendement fixe tendent à baisser et les gains réalisés sur leur cession sont

plus faibles ou les pertes réalisées plus importantes.

De manière similaire, le rendement des actifs en représentation des engagements techniques est essentiel dans la définition des participations bénéficiaires attribuées aux assurés.

Les variations des taux d'intérêt et le rendement des marchés actions peuvent également avoir un impact sur le comportement des assurés. Ce phénomène est particulièrement observable dans l'activité d'assurance vie et d'épargne.

La Mondiale investit une part de ses actifs en actions qui sont généralement sujettes à des risques de volatilité.

Le risque de placement sur les portefeuilles d'assurance vie est parfois supporté par les assurés pour la part des contrats en UC. Dans ce cas, les fluctuations sur les titres sous-jacents affecteront directement ou indirectement les résultats financiers des opérations d'assurance vie.

Par ailleurs, de telles fluctuations peuvent affecter la solvabilité consolidée de La Mondiale, en particulier sur le niveau de plus-values latentes admises en couverture de l'exigence de marge de solvabilité.

Les expositions aux risques de taux, d'actions et de change sont présentés dans l'annexe des comptes consolidés (§ 7.5. – Risque de marché, pages 107 et 108).

• Indicateurs utilisés pour mesurer le risque de taux et le risque de change

- Baisse des taux

Les éléments de contexte sur les marchés de taux d'intérêts ne permettent pas d'exclure totalement un scénario de taux d'intérêts durablement très bas.

- Hausse des taux

Les études précédentes d'exposition au risque à la hausse des taux ont conclu à une exposition relativement limitée. Toutefois, la croissance régulière des encours de contrats épargne sur l'actif général peut conduire à envisager des couvertures ponctuelles.

Par ailleurs, les dispositions de Solvabilité 2 vont conduire à un accroissement de la durée des placements obligataires et consécutivement à l'exposition au risque de hausse des taux.

- Couverture du risque de change

Le risque de change économique naît d'une part, des positions en titres détenus, et d'autre part, des engagements liés au

traité de réassurance en devises, et enfin de l'émission de la dette subordonnée en dollars.

La charge en capital induite par le Solvency Capital Requirement (SCR) du risque de change a conduit à mettre en place des couvertures en 2012 sur ce sujet. Le principe est celui d'une couverture systématique de tous les risques de change dès leur apparition.

• Utilisation des Instruments Financiers à Terme (IFT)

L'utilisation des IFT par La Mondiale porte sur les instruments suivants :

- swap court terme : en général, ces swaps sont receveurs de taux variables et payeurs de taux fixes avec des échéances ne dépassant pas quelques mois ; ils servent dans le cadre de la gestion de trésorerie pour limiter le risque de taux dans le cadre du réemploi des prêts de titres ;
- change à terme : afin de couvrir le SCR du risque de change et de protéger le compte de résultat de La Mondiale contre la variation du cours des devises, il a été décidé de couvrir les positions des titres en devises, mais également les positions issues du traité de réassurance en devises, ainsi que la couverture des dettes émises par La Mondiale ;
- swap long terme : les swaps sont pour l'essentiel receveurs de taux fixes en euros dans le cadre d'opérations d'asset swaps. Des opérations d'asset swap ont également été réalisées dans le cadre de la gestion obligataire et du réemploi des pensions livrées à long terme ;
- achats forwards : ces opérations ont pour objectif de permettre de réduire l'écart de duration entre l'actif et le passif. En exploitant la pente de la courbe des taux, cette stratégie permet de cristalliser des taux futurs plus élevés que les taux actuels. Par ailleurs, comme ces achats portent à ce stade sur les obligations d'État, ils ne génèrent pas de charge en capital au titre du SCR risque de spread.

La position des actifs et des instruments financiers sont respectivement présentés dans l'annexe des comptes consolidés (§ 5.3. – Notes sur les placements, pages 83 à 85).

L'analyse de sensibilité sur les obligations et les actions sont exposés dans l'annexe des comptes consolidés (§ 7.5.4. – Analyse de sensibilité, page 108).

Risque de liquidité

Il s'agit du risque de ne pouvoir vendre à son prix réel un actif financier ou de ne pas pouvoir le vendre. C'est également le risque de ne pouvoir faire face à ses engagements, par exemple de ne pas pouvoir rembourser des assurés qui en feraient la demande. Les échéanciers des dettes de financement des instruments dérivés sont présentés respectivement en annexe des comptes consolidés dans les § 5.10. et 7.6.1. (pages 89 et 109).

Concernant le risque de rachat, l'ACPR a mis en place un reporting hebdomadaire de suivi de la collecte nette, qui permet de suivre l'évolution des taux de rachats en continu. Compte-tenu du contexte économique actuel, une étude actif-passif a été réalisée en 2015 à l'aide du modèle ALM Groupe pour tester la résilience de La Mondiale dans une hypothèse de maintien de taux bas. Les hypothèses financières pour la modélisation ont été prises en accord avec la Direction des investissements et du financement. Cette étude a consisté à cristalliser le niveau de réinvestissement au 9 avril 2015, date à laquelle les taux touchent un plancher bas.

L'objectif est d'analyser la capacité de La Mondiale à financer ses taux techniques, prélever la marge financière et satisfaire ses assurés. La Mondiale n'est pas exposée à un risque de liquidité.

L'échéancier des passifs est présenté en annexe des comptes consolidés au § 7.6.2. (page 109).

Le risque d'exigibilité est appréhendé par le biais du résultat du test d'exigibilité (état C6 bis). Ce test analyse l'impact d'un environnement très détérioré à la fois au niveau des passifs (absence de collecte et triplement des taux de rachats constatés) et au niveau des actifs (scénarii de hausse des taux combiné ou non à une baisse des marchés action et immobilier) sur un horizon de 5 ans.

5.3.2. Préparation à l'entrée en vigueur de la Directive Solvabilité 2

L'entrée en vigueur de la directive Solvabilité 2 aura lieu le 1er janvier 2016. Cette nouvelle réglementation aura des incidences significatives en matière financière, organisationnelle et opérationnelle, qu'il convient d'anticiper. Aussi, SGAM AG2R LA MONDIALE a initié depuis plusieurs années un processus devant lui permettre :

- de renforcer le dispositif de suivi et de gestion de ses risques dans une logique globale : la création de la Direction des risques répond précisément aux exigences formulées par la directive Solvabilité 2 ;
- de mesurer quantitativement l'adéquation entre le niveau de capital et l'évaluation des risques.

L'année 2015 aura permis de finaliser la préparation du Groupe concernant le besoin de formalisation des politiques, et de poursuivre les travaux d'amélioration des processus de production des éléments Solvabilité 2. L'organisation cible de production des calculs est aujourd'hui en place : la Direction des risques techniques est en charge d'établir la norme d'AG2R LA MONDIALE et de contrôler sa bonne application. La comptabilité a en charge la production des bilans prudentiels et les calculs de SCR et Minimum Capital Requirement (MCR). Enfin, dans le cadre de l'exercice préparatoire 2015 demandé par l'ACPR, la production des Quantitative Reporting Templates (QRT) et des ratios de solvabilité 2014 ont également été entièrement réalisés et fournis au régulateur en septembre 2015.

L'exercice Orsa 2015 (2ème exercice) aura permis au Groupe de continuer à développer les outils et les analyses pour AG2R LA MONDIALE. Dans ce cadre, une analyse de son profil de risque a été effectuée. Elle couvre l'ensemble des risques importants auxquels la société est exposée, et ne se limite pas au seul périmètre des risques retenus dans le cadre de la formule standard. Ainsi, l'ensemble des moyens mis en œuvre (réassurance, suivi technique et opérationnel, plan de continuité et d'urgence, etc.) permet de couvrir les risques importants du groupe. Au-delà de ces éléments, les impacts sur l'activité de la Compagnie ont également commencé à être étudiés avec, par exemple, l'analyse de la rentabilité économique des produits dans le nouvel environnement, compte tenu de la charge en capital associée. Cela pourra conduire à revoir, soit les tarifs, soit les garanties proposées sur certains produits du Groupe.

5.4 Les procédures de contrôle relatives à l'information financière et comptable

5.4.1 Gestion des actifs financiers

Les actifs financiers de l'entité sont gérés par la Direction des investissements et du financement (DIF), le cas échéant par l'intermédiaire de deux sociétés de gestion :

- la société de gestion Agicam agréée et

réglementée par l'Autorité des marchés financiers (AMF). À ce titre, elle est soumise à des règles d'organisation et des obligations de contrôle renforcées et est dotée d'un Responsable de la conformité et du contrôle interne (RCCI) indépendant et agréé par l'AMF ;

- et Agecim, société d'administration de biens dont l'activité de gestion et transactions de biens immobiliers est réglementée par la loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 dite Loi Hoguet.

Les gérants d'actifs s'assurent de la bonne gestion des fonds propres et réserves de l'entité. Ils doivent ainsi fournir la performance attendue tout en respectant le cadre défini par le Comité des investissements et validé par le Conseil d'administration. Le bon déroulement des ordres est contrôlé par le service middle-office qui s'assure que les opérations des gérants sont bien exécutées sur les marchés et prises en compte par les dépositaires et les comptables. L'outil Oméga permet de fiabiliser le suivi de la passation des ordres et le suivi de l'état des positions. Il facilite également l'automatisation des contrôles et le stockage des pistes d'audit.

Les contraintes de gestion exprimées par l'entité ainsi que le respect des procédures internes, de la réglementation et des normes de place sont contrôlées par le service de la conformité et du contrôle interne, sous la responsabilité du RCCI, qui travaille sur la base d'un plan de contrôle annuel couvrant l'ensemble des activités d'investissements en valeurs mobilières et qui remonte les alertes et les risques identifiés lors du Comité des risques et du Comité conformité mensuels. Les plans d'actions validés lors de ces Comités font l'objet d'un suivi spécifique. En ce qui concerne le contrôle des modèles de valorisation des titres et le pilotage des risques de marché, le RCCI s'appuie sur le service de contrôle des risques de marché, ayant une expertise spécialisée.

5.4.2. Comptabilité

Les procédures mises en place visent :

- la protection du patrimoine de l'entreprise ;
- la fiabilité des enregistrements comptables et des comptes annuels qui en découlent ;
- la qualité de la communication financière ;
- le respect des lois et réglementation en vigueur.

Dans le prolongement de la démarche engagée et dans un souci de transparence, le rapport de contrôle interne de La Mondiale est communiqué aux commissaires aux comptes.

6. RAPPORT DE RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DE LA MONDIALE

Document établi par la Direction RSE et Fondations
Projet visé par les Commissaires aux comptes
Soumis le 14 avril 2016, pour avis au Comité d'audit et des comptes de la Sgam, puis à l'approbation du Conseil d'administration de La Mondiale.

Préambule

Rappel de l'objectif réglementaire

Conformément à l'article 225 de la Loi dite Grenelle 2 du 12 juillet 2010, du décret d'application 2012-557 et de l'article 57 de la loi 2014-856 relative à l'économie sociale et solidaire, les entreprises dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé ou dont l'effectif est supérieur à 500 salariés et qui réalisent plus de 100 millions d'euros (M€) de chiffre d'affaires, doivent publier dans leur rapport de gestion « des informations sur la manière dont elles prennent en compte les conséquences sociales et environnementales de leurs activités, ainsi que sur les engagements sociétaux en faveur du développement durable ». La Mondiale remplit ces trois critères. Par ailleurs ces entreprises doivent obtenir de la part d'un organisme tiers indépendant une attestation sur leur exhaustivité ainsi qu'un avis sur leur sincérité (cela de manière graduée dans le temps selon la situation des sociétés) et, le cas échéant, sur la validité de l'exclusion des informations non fournies.

Périmètre du rapport

Le document ci-après a été établi en vue de son insertion dans le rapport de gestion de La Mondiale : il répond aux exigences précisées par le décret déjà cité. Les données indiquées illustrent la responsabilité sociétale de la société d'assurance mutuelle et de ses filiales ; elles complètent le rapport de contrôle interne des entités concernées. La Mondiale et ses filiales sont membres du Groupe AG2R LA MONDIALE, à ce titre il a paru légitime de consacrer le premier chapitre à une présentation générale des orientations de la politique RSE du Groupe, lesquelles lui sont applicables.

Notice méthodologique

Cette notice a pour objectif d'explicitier la méthodologie de reporting appliquée par La Mondiale et ses filiales (à l'exception de La Mondiale d'Europartner, filiale basée à l'étranger et non incluse à ce jour dans le reporting RSE) en matière de Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE).

Remarque :

tous les résultats des exercices 2014 et 2015 apparaissent dans les tableaux qui suivent. Cette présentation a vocation à permettre leur comparaison d'une année sur l'autre, quand cette comparaison n'est pas envisageable des réserves ou remarques ont été apportées, c'est notamment le cas suite à une amélioration des méthodes de collecte, à l'obtention d'un niveau de précision supérieur, ou encore de changement de périmètre de reporting.

La période

Les indicateurs chiffrés et les informations qualitatives concernent la période du 1er janvier au 31 décembre.

Le périmètre et les modalités de calcul

Compte tenu de l'organisation et du modèle économique du Groupe, le périmètre de reporting varie en fonction des catégories (ou domaines). Il est signalé d'ores et déjà que les données concernent la métropole et l'outre-mer :

• Indicateurs sociaux

- 1) Les données proviennent d'extractions réalisées à partir du système d'informations de la RH pour le périmètre de l'UES La Mondiale qui comprend les données du GIE La Mondiale Groupe (soit 98 % du total), d'Editprint et de l'APREP, auquel s'ajoute l'effectif d'Amphitéa. N'est pas prise en compte La Mondiale Exécutive, soit un effectif de 11 personnes.
- 2) Pour les accords collectifs chaque entité est individualisée.
- 3) Par formation on entend la formation interne, la formation externe et le e-learning. L'indicateur des heures de formation publié correspond aux heures qui, à date de son calcul en début 2016, ont été confirmées sur la base d'un retour des feuilles d'émargement. Par conséquent la partie des formations dont les feuilles d'émargement n'ont pas été reçues à temps n'a pas été prise en compte dans l'indicateur. L'indicateur des heures de formation publié est donc sous-estimé. Pour information : ne sont pas prises en compte les formations distancielles en libre accès, c'est à dire accessibles via l'intranet et l'application « Campus digital ».

• Indicateurs environnementaux

Hormis les données concernant les 2 indicateurs ECOFOLIO l'entité Amphitéa n'a pas été prise en compte.

Les modalités de calcul diffèrent, selon les indicateurs, comme suit :

- 1) Les consommations de papiers correspondent aux quantités achetées pour le compte de La Mondiale. Quand l'indicateur de la consommation est donné par collaborateur, l'effectif des collaborateurs pris en compte est l'effectif total au 31/12 et non l'effectif des ETP.
- 2) Les consommations de fluides sont collectées au niveau du Groupe AG2R LA MONDIALE puis proratisées au niveau de La Mondiale sur la base des effectifs.
- 3) La méthode de répartition utilisée est restée la même pour les exercices 2014 et 2015, cependant il faut mentionner le rapprochement avec RÉUNICA à effet au 1er janvier 2015 qui a modifié tant le périmètre géographique que la taille de l'effectif.
- 4) Les émissions de gaz à effet de serre sont établies sur les scopes 1 et 2 du Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES). La méthodologie appliquée est celle de l'Association Bilan Carbone de l'ADEME.
- 5) Pour le calcul des émissions liées aux consommations d'énergie et fluides frigorigènes le tableur Bilan Carbone V7.14 a été utilisé. Les consommations d'énergie et recharges de gaz sont collectées au niveau Groupe puis proratisées au niveau de l'entité La Mondiale sur la base des effectifs.
- 6) Les émissions liées à la flotte automobile sont calculées sur la base du kilométrage parcouru au cours de l'année par chaque véhicule auquel a été appliqué l'information constructeur sur les émissions directes dudit véhicule (gCO₂/km). Cette méthode permet d'obtenir un résultat plus précis que la valeur produite pour l'exercice 2014 qui se référait à la puissance des véhicules et non à leurs émissions. Autre différence : les facteurs d'émission prennent en compte la seule phase combustion (vs phases amont et combustion l'année précédente). Les émissions des véhicules personnels du réseau commercial ne sont pas comptabilisées car elles relèvent du scope 3 et non du scope 1.

7) Les indicateurs sur les déchets qui sont publiés ont été définis en prenant en compte les sites loués ou appartenant à La Mondiale. Quand il s'agit de tonnage (ex : D3E) la clé de répartition en fonction de l'effectif a été appliquée.

• Indicateurs sociétaux

- 1) L'empreinte carbone est égale aux émissions de CO₂ attribuées par million d'euros investi. Les données CO₂ proviennent de 2 sources : Bloomberg pour les émetteurs cotés (scopes 1 et 2), le site World Input-Output Database pour les émetteurs souverains.
- 2) Le taux de participation aux Assemblées générales est le rapport entre le nombre d'Assemblées générales où le droit de vote est exercé et le nombre d'Assemblées générales où il peut être exercé.
- 3) Les données proviennent des plateformes de vote ISS et ProxyEdge.

Le protocole

Les informations publiées ci-après ont été fournies directement par les contributeurs RSE ou calculées à partir de données fournies par ces mêmes contributeurs. Une fiche a été établie pour certains indicateurs, elle précise les noms des intervenants, la définition de l'indicateur, son objectif, son périmètre, la méthode de calcul pour un indicateur quantitatif et mentionne les éventuelles limites ou réserves.

SOMMAIRE DU RAPPORT

6.1. POLITIQUE GÉNÉRALE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (Politique Groupe)

- a. Un groupe d'assurance de protection sociale et patrimoniale engagé pour le développement durable
- b. Des engagements formalisés
- c. Les faits marquants
- d. Une méthode
- e. Des moyens

6.2. ENGAGEMENT SOCIÉTAL

- a. Relations avec les parties prenantes
- b. Impact territorial, économique et social
 1. Le modèle économique et assurantiel
 2. Un investisseur responsable
 3. Le soutien à une économie responsable et à l'emploi
 4. Le mécénat et les actions de solidarité
- c. Sous-traitance et fournisseurs
- d. Loyauté des pratiques
- e. Autres actions engagées en faveur des droits de l'Homme
- f. Protection des données personnelles

6.3. ENTREPRISE SOCIALEMENT RESPONSABLE

- a. Présentation
- b. Politique de formation
- c. Liste des accords signés
- d. Accessibilité
- e. Egalité professionnelle

6.4. RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE (POLITIQUE GROUPE / DONNÉES LA MONDIALE)

- a. Immobilier d'exploitation et de placement
- b. Politique d'impression
- c. Provision pour risque environnemental
- d. Utilisation des sols
- e. Thématique exclue

6.5. PERSPECTIVES 2016

6.1 Politique générale de développement durable (Politique Groupe)

- a. AG2R LA MONDIALE est un groupe d'assurance de protection sociale et patrimoniale engagé pour un développement durable

Le Groupe AG2R LA MONDIALE déploie une démarche de responsabilité sociétale d'entreprise (RSE) proactive depuis plusieurs années :

- grâce à sa gouvernance paritaire et mutualiste qui permet à la partie prenante « client », c'est-à-dire aux représentants de ses assurés et de ses allocataires, de prendre une part active dans les processus de décision et de contrôle ;
- au nom de ses valeurs qui nourrissent ses engagements sociaux ;

- du fait de son métier, puisque la mutualisation des risques qu'il organise pour protéger financièrement les personnes tout au long de leur vie est renforcée par la mise en place d'actions de prévention santé et par une juste articulation entre assurance et aides sociales au profit de ses allocataires les plus en difficulté ;
- en raison de sa structure juridique (un regroupement de sociétés de personnes) et de son modèle économique qui garantissent la pérennité des engagements dans le temps tout en permettant un partage équitable de la valeur créée dans le cadre notamment de la politique tarifaire et de la rémunération des contrats.

Au-delà de ces engagements-socles liés à sa vocation, à son métier et aux spécificités de son organisation, le Groupe favorise le déploiement de nombreuses initiatives relevant de la RSE et intègre des objectifs du développement durable dans sa stratégie et ses activités.

Enfin, la spécificité de sa démarche RSE repose sur la mobilisation régulière des collaborateurs, considérés comme les premiers leviers du changement dans l'entreprise.

b. Des engagements formalisés

- par les plans d'entreprise successifs (2009-2011, 2012-2014, 2015-2018) ;
- par l'adhésion volontaire aux principes du Pacte mondial (dès 2003), à la Charte de la diversité (2006), à la Charte Développement durable de l'Association française de l'assurance (2009), au Manifeste de l'entreprise responsable de Réseau Alliances (2010) ;
- en 2012, le Groupe a pris un engagement spécifique visant à déployer sa méthode d'analyse relevant de l'investissement socialement responsable (ISR) à la totalité de la gestion d'actifs dans le cadre de la Global Union for Sustainability (GUS).

AG2R LA MONDIALE participe enfin activement aux travaux de nombreuses organisations professionnelles, ou associatives, pour partager ses réflexions et ses bonnes pratiques RSE : la Fédération Française de l'Assurance (FFA), la Réunion des Organismes d'Assurance Mutuelle (ROAM), le Centre d'études techniques des institutions de prévoyance (CTIP), l'Observatoire de la RSE (ORSE), le Réseau Alliances, la commission RSE du Mouvement des Entreprises de France (MEDEF), le Forum pour l'Investissement Responsable (FIR), l'Association française des Investisseurs Institutionnels (Af2i) et le Cercle des

Investisseurs Institutionnels de Novethic. Et aussi : le Conseil Supérieur de l'ESS, le Labo de l'ESS, les Rencontres du Mont Blanc, la Fonda et France active.

c. Les faits marquants 2015

L'année 2015 a été marquée par un contexte institutionnel et réglementaire particulièrement dense : vote et promulgation de la loi sur la Transition énergétique et écologique, publication du décret d'application de l'article 173 relatif à la politique d'investissement des investisseurs institutionnels, préparation des cahiers des charges de deux labels dans le champ de la gestion d'actifs (label ISR, label TEE), négociations internationales sur le Climat, à Paris fin décembre (COP 21). Parallèlement et en complément de son action régulière en matière de RSE, le Groupe a renforcé la formalisation de ses contributions au développement durable, de la manière suivante :

- intégration de deux chantiers dédiés dans le plan d'entreprise ÉLAN 2018 ;
- renforcement des engagements RSE dans le champ de l'investissement et de la gestion d'actifs ;
- formalisation d'une politique environnementale.

Au titre des faits marquants, il convient de retenir quelques actions réalisées au cours de l'année en raison de leur caractère illustratif ; elles complètent l'ensemble des projets et actions conduites dans le cadre de la démarche RSE d'AG2R LA MONDIALE.

Au plan sociétal

- Le programme Coaching des Allergies Respiratoires (CARE) d'AG2R LA MONDIALE récompensé par le Trophée de l'Argus paritaire et mutualiste dans la catégorie « Prévention des risques » : le Groupe a été récompensé pour la qualité de son accompagnement des salariés du secteur de la boulangerie artisanale. Suite à l'enquête épidémiologique menée en 2012 auprès des 120 000 salariés de la boulangerie artisanale sur les allergies à la poussière de farine, une démarche d'accompagnement réalisée par des infirmières et des médecins a été proposée aux salariés affectés par une rhinite majeure ou un asthme. L'objectif : empêcher au maximum la transformation de la rhinite en asthme, via l'éducation thérapeutique et l'adoption de gestes professionnels de prévention. Ce sont ainsi près d'un millier de personnes, réparties sur l'ensemble du territoire national, qui ont été accompagnées pendant 6 à 8 mois.

- La prévention des risques professionnels : participation à la démarche de prévention de la pénibilité portée par la Confédération du Commerce de Gros et International qui consiste en l'élaboration d'un référentiel commun d'évaluation de la pénibilité, sous l'angle interprofessionnel, et d'une solution logicielle dédiée conçue par DIDACTHEM IPRP qui pourraient aider à mieux mesurer l'exposition de salariés aux facteurs de pénibilité.
- La prévention santé par l'activité physique et sportive : très impliqué depuis plusieurs années auprès des acteurs de la forme en entreprise et de la pratique sportive comme vecteur d'un vieillissement en bonne santé (Institut des Rencontres de la Forme, ADAL, SIEL Bleu), AG2R LA MONDIALE s'est associé au MEDEF et au Comité National Sportif et Olympique Français (CNOSF) pour la réalisation d'une étude d'impact des effets du sport sur la compétitivité et la productivité des entreprises réalisée par Goodwill Management.
- L'accessibilité des salons de coiffure aux personnes à mobilité réduite : participation active des Institutions de la Coiffure, membres du Groupe, à l'évènement organisé par l'association JACCEDE le samedi 10 octobre 2015 pour sensibiliser les salons de coiffure à l'accessibilité ; conception et expérimentation d'un nouveau modèle de salon de coiffure, adapté aux personnes à mobilité réduite en Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD). Cette initiative portée par les Institutions de la Coiffure est soutenue par les pouvoirs publics. Elle pourrait être étendue aux hôpitaux et aux maisons de retraite.
- La contribution à l'emploi et à l'économie sur les territoires : la qualité sociétale de la politique d'investissement du Groupe a été reconnue par l'édition 2015 des « Couronnes Instit Invest ». AG2R LA MONDIALE a reçu le prix récompensant les « meilleures pratiques d'investissement en faveur de la création d'emplois » et a fait l'objet de deux nominations au titre des « meilleures pratiques en matière de financement de l'économie locale » et des « meilleures initiatives en faveur du climat ».
- Les contributions du Groupe à l'intérêt général : le Groupe est particulièrement engagé dans de nombreux domaines de l'intérêt général et ce au titre de l'action sociale institutionnelle d'une part, du mécénat et des fondations d'autre part. Les actions sociétales sont notamment recensées dans le cadre des rapports trimestriels et des lettres d'information

adressés aux Administrateurs. S'agissant de l'activité de la Fondation, elle fait l'objet d'un rapport d'activité annuel détaillé établi au printemps, soumis à l'examen des Commissaires aux comptes, puis à l'approbation du Conseil d'administration de la Fondation. Il est ensuite transmis au Préfet de région et diffusé aux parties prenantes (diffusion aux membres et aux bénévoles de la Fondation, mise en ligne sur le site internet Groupe). Une évaluation de la relation de la Fondation avec ses partenaires a en outre été réalisée au deuxième semestre 2015 par un cabinet indépendant.

- La politique de sponsoring intègre un volet sociétal : le Groupe a déployé en 2015 des actions en lien avec le Tour de France pour encourager la pratique du vélo comme vecteur de prévention santé : réalisation d'une exposition, création de l'application numérique « Vivons vélo » qui donne des conseils pratiques aux usagers en matière de sport-santé, organisation d'un concours « Roulons solidaire » qui invitait le grand public à pédaler pour soutenir la recherche de l'Institut Pasteur sur les maladies dégénératives. Parallèlement, le Groupe s'est associé au Tour de France de l'emploi, initiative prise par le Mouvement des Entreprises de France (Medef) pour promouvoir les métiers en tension. Il a porté la démarche sur quatre territoires en lien avec le circuit du Tour de France : Arras, Tarbes, Digne-les-Bains et Saint-Jean-de-Maurienne.

Au plan social

- La sensibilisation des salariés en faveur de l'insertion des personnes en situation de handicap : à l'occasion de la Semaine pour l'emploi des personnes en situation de handicap 2015, 20 manifestations sur 16 sites différents ont été organisées afin de sensibiliser et/ou de former les collaborateurs. Par ailleurs, le Groupe a participé pour la deuxième année consécutive au festival « Regards Croisés » en présentant un film en compétition. Il est à nouveau partenaire du quatrième challenge (2015/2016) TousHanScène de l'association Tremplin dont l'activité est de favoriser l'accès à l'enseignement supérieur des jeunes en situation de handicap.
- La politique d'emploi des jeunes au sein du Groupe a été formalisée en 2015 autour de deux axes : 1) l'alternance qui permet d'accompagner des jeunes du niveau Bac à Bac + 2 (politique mise en place notamment au bénéfice de jeunes en situation de handicap ou issus de la diversité), mais aussi sur des niveaux de formation plus élevés (Bac + 3 à + 5). Depuis 2015, l'objectif de

3 % de jeunes en alternance est étendu au nouveau périmètre du Groupe ; 2) l'insertion des publics défavorisés qui se traduit depuis de nombreuses années par des engagements et des actions concrètes sur le terrain (accueil de stagiaires, propositions de jobs d'été et actions d'accompagnement des jeunes sur le terrain dans les nombreuses régions où notre Groupe est présent («Un emploi pour les jeunes » en région Nord Pas de Calais, « 100 chances 100 emplois » à Marseille).

Au plan environnemental

Le climat ayant été décrété Grande cause nationale de l'année 2015, le Groupe a décidé de participer à des initiatives-cibles et de poursuivre ses actions de sensibilisation auprès de ses collaborateurs :

- La politique environnementale du Groupe a été formalisée, approuvée par le Comité exécutif et intégrée dans le plan d'entreprise. Elle se décline en cinq engagements : 1) mieux maîtriser les pollutions et les déchets générés de manière directe ou indirecte ; 2) être plus économe en matière de consommation des ressources naturelles ; 3) mieux apprécier la contribution du Groupe à la transition énergétique ; 4) réaliser une empreinte carbone des actifs financiers ; 5) continuer de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Elle sera traduite dans le schéma directeur immobilier et dans la gestion d'actifs. En outre, trois sites-clé du Groupe pourraient être transformés à terme en sites éco-exemplaires sous réserve des études de faisabilité qui seront réalisées courant 2016.
- En matière de gestion d'actifs, les équipes de la Direction des Investissements ont notamment élaboré une première méthode d'appréciation de l'empreinte carbone des actifs financiers en tenant compte des travaux de recherche menés conjointement par Carbone 4, l'ORSE et l'association ABC, et des préconisations de True Cost et Vigeo. Elles ont par ailleurs activement contribué aux événements et aux travaux de place sur la loi TEE et sur la préparation des référentiels des labels ISR et RSE, en particulier dans le cadre du Forum pour l'Investissement Responsable (FIR), de la Chaire « Entreprendre autrement » de Kedge Business School.
- Un nouveau site grenoblois certifié HQE® : dans le courant du troisième trimestre à eu lieu l'inauguration de « l'Austral », un bâtiment de plus de 6 200 m² répartis sur sept étages, qui accueille notamment la Direction régionale, l'agence commerciale, le centre de gestion et le CICAS de l'Isère. Près de 300 collaborateurs travaillent

dans cet immeuble qui est certifié HQE® et lauréat de la Pyramide d'Argent 2015 de l'immobilier d'entreprise (récompense décernée par la fédération des promoteurs immobiliers des Alpes). La performance thermique de cet immeuble devrait être supérieure de 20 % à la performance exigée par la réglementation thermique en vigueur (RT 2012).

- Nouvelle mesure « Bilan carbone » Groupe : conformément à l'article 75 de la Loi Grenelle II, le Groupe a calculé en 2015, pour chacun de ses GIE, les émissions de gaz à effet de serre émises au cours de l'exercice 2014. Comme pour le précédent bilan (exercice 2011), le calcul a porté sur un périmètre plus large que celui imposé par la réglementation puisqu'il a concerné l'ensemble des activités à l'exception de la gestion des actifs financiers et immobiliers, au total 48 574 TCO2e ont été émises en 2014, soit une baisse d'environ 13 % par rapport à 2011.
- En amont, et dans le cadre de la Semaine européenne de la Mobilité et des Déplacements qui s'est tenue comme chaque année du 16 au 23 septembre, il a été proposé aux salariés d'expérimenter un maximum de modes de déplacements alternatifs à la voiture. Les lauréats ont été récompensés par des lots individuels. Des dons ont été versés par ailleurs au profit d'Action contre la Faim, de Bleu-Blanc-Cœur, et de l'Institut Pasteur. Parallèlement, sur le site de Mons-en-Baroeul, un groupe de travail « Mobilité durable » et un réseau de « Référent Mobilité » ont été lancés avec un objectif opérationnel : relancer le co-voiturage. Le Groupe a souscrit un abonnement à la plateforme de co-voiturage BlaBlaCar pour permettre aux salariés de créer des communautés de co-voitureurs sur 10 territoires. Le déploiement de la démarche est prévu pour la période 2016-2017.

En lien avec la COP 21, le Groupe a rejoint la liste des entreprises qualifiées « Ambassadeurs de la solidarité climatique » dans le cadre d'une convention de mécénat avec le Groupe Energies Renouvelables, Environnement et Solidarités (GERES) et s'est engagé à respecter six principes fondateurs de la Charte de la solidarité climatique (la réalité du réchauffement climatique, la responsabilité des pays industrialisés, la vulnérabilité des populations des pays en développement, l'équité et la solidarité face aux changements climatiques, la réduction de l'empreinte carbone et le soutien aux populations fragiles). Par ailleurs, une équipe de salariés s'est engagée dans le défi des Familles à énergie positive (FAEP), défi

qui consiste à économiser eau et énergie sur la période allant du 1er décembre 2015 au 30 avril 2016. Leur participation, si elle s'avérait positive, permettrait d'envisager un développement de l'opération sur plusieurs territoires. Une convention avec l'Agence Parisienne du Climat a été formalisée pour aider l'équipe à atteindre ses objectifs.

d. Une méthode

- L'élaboration et le déploiement de la politique de développement durable repose sur la méthode suivante :
- Identification des thèmes et suivi des pratiques RSE du Groupe en lien avec le métier et les valeurs :
 - collecte et analyse des pratiques RSE internes ;
 - mise en place de groupes-projet dédiés ;
 - formalisation (progressive) des engagements ;
 - choix d'indicateurs mesurables et conception de tableaux de bord ;
 - l'étude, intégration des risques RSE dans la cartographie des risques opérationnels.
 - Sensibilisation et formation des collaborateurs :
 - actions de communication et de formation interne ;
 - innovation participative ;
 - encouragement à la transversalité et au travail coopératif.
 - Reporting au Comité exécutif Groupe et suivi dans le cadre des plans d'entreprise.
 - Reporting RSE aux administrateurs :
 - intégration des thèmes RSE dans les rapports annuels depuis 2006 ;
 - suivi de l'activité RSE dans le reporting trimestriel depuis 2012 ;
 - élaboration d'un document de référence sur la RSE Groupe (en cours).

e. Des moyens

Le Groupe s'est doté de moyens : en 2015, trois collaborateurs (dont deux au sein de la Direction RSE et Fondations) ont été exclusivement dédiés au suivi de la démarche RSE. La mise en œuvre des projets et actions s'appuie en outre sur des salariés missionnés au sein des directions et départements concernés. La mission Fondations est assurée par plusieurs salariés représentant deux personnes équivalent temps plein. Elle repose aussi sur l'engagement bénévole de 79 correspondants. La formation des bénévoles, nécessaire au bon exercice de leur mission, est effectuée pendant le temps de travail (soit deux jours par an et par correspondant salarié engagé auprès de la Fondation à titre bénévole).

6.2 L'engagement sociétal

a. Relations avec les parties prenantes

La gouvernance du Groupe permet une intégration formalisée de la partie prenante « client » qui participe indirectement, via ses représentants, à la décision et au contrôle des décisions.

Dans le cadre de la gouvernance mutualiste (périmètre La Mondiale) les sociétaires élisent pour trois ans des délégués qui les représentent à l'Assemblée générale. Les sociétaires se répartissent sur neuf groupements géographiques. Le renouvellement de l'Assemblée se fait partiellement tous les ans pour le tiers des groupements géographiques. En 2015, les sociétaires ont élu ou réélu, pour des mandats de trois ans, 62 délégués. En dehors de l'Assemblée générale, les délégués des sociétaires sont réunis environ 3 à 6 fois par an (convention annuelle nationale et plusieurs réunions territoriales).

En outre, les intérêts des sociétaires et des assurés sont représentés par Amphitéa, l'Association souscriptrice du Groupe, dont l'objet est de souscrire au nom et au profit des assurés les contrats les plus adaptés à leurs besoins et les plus performants auprès de l'assureur. Tous les contrats commercialisés par le réseau commercial, sauf rares exceptions, font ainsi l'objet d'une convention signée entre l'assureur et l'association. Pour souscrire ces contrats, le souscripteur doit en même temps adhérer à l'association et acquitter une cotisation (11 euros pour les personnes physiques, 27 euros pour les personnes morales). Avec 100 correspondants régionaux et deux comités techniques (comité Produits et comité de gestion), Amphitéa anime un dialogue opérationnel entre ses adhérents et les équipes techniques d'AG2R LA MONDIALE pour améliorer les produits et les services.

Champ	Indicateurs – Périmètre La Mondiale	2014	2015
Gouvernance	Nombre de sociétaires	411 797	418 333
	Nombre de délégués des sociétaires	153	159
	Taux de participation aux élections (renouvellement par tiers tous les ans)	15,68 %	8,47 %
	Taux de participation aux Assemblées générales	88,89 %	81,70 %
	% de femmes	26,80 %	29,56 %
	% de nouveaux délégués	10,46 %	18,24 %

b. Impact territorial, économique et social

1. Le modèle économique et assuranciel

AG2R LA MONDIALE rassemble différentes sociétés de personnes qui poursuivent un double objectif : créer de la valeur, et la partager, pour garantir la pérennité du modèle assuranciel paritaire et mutualiste.

La création de valeur est permise grâce au renforcement systématique des fonds propres et à l'efficacité du modèle économique d'AG2R LA MONDIALE qui repose sur l'articulation de trois « piliers » :

- l'expertise financière : la bonne solvabilité du Groupe est le résultat d'un pilotage global des risques (techniques, financiers et opérationnels), d'une politique tarifaire qui tient compte des équilibres techniques autant que comptables et d'une gestion d'actifs diversifiée qui vise la sécurisation des actifs dans le temps ;
- l'expertise sociale : la politique de ressources humaines est centrée sur la qualité du service et du conseil aux assurés ;
- l'expertise technique et commerciale : les systèmes d'information, les processus et les outils nécessaires à la mise en œuvre de la politique commerciale font l'objet d'investissements réguliers pour permettre aux équipes commerciales de mettre en œuvre les objectifs RSE propres à l'assurance de protection sociale (adaptation de la tarification et des garanties, qualité de la gestion, satisfaction clients, exercice du devoir de conseil, loyauté des pratiques commerciales..).

Gouverné selon les principes et les valeurs du paritarisme et du mutualisme, le Groupe ne rémunère pas d'actionnaire. S'il affecte une grande partie de la richesse économique qu'il crée au renforcement de ses fonds propres pour garantir la pérennité du modèle et donc la tenue de ses engagements sur le long terme, AG2R LA MONDIALE veille à partager cette richesse avec ses assurés et ses autres parties prenantes : 1) rémunération équitable des contrats, 2) redistribution sous forme d'aides sociales individuelles, 3) dons financiers au profit de l'intérêt général et de l'innovation sociale, 4) investissements solidaires fléchés pour contribuer au développement de l'emploi et à la transition écologique sur les territoires. A titre d'exemples, le Groupe conçoit et anime plusieurs fonds sociaux en partenariat avec les branches professionnelles dans les secteurs notamment de l'alimentaire, de la coiffure ; il est membre fondateur de la Fondation Entrepreneurs de la Cité et co-assureur des solutions de micro-assurance proposées à des entrepreneurs vulnérables agissant en France. Il affecte une part de ses fonds sociaux collectifs à la mise en œuvre de solutions de prévention santé par l'activité physique et sportive.

Seuls les indicateurs correspondant au périmètre de La Mondiale et de ses filiales sont indiqués dans les tableaux ci-après.

Champ	Indicateurs - Périmètre La Mondiale		2014	2015
Valeur créée	Résultat*	Résultat net comptable (hors impact fiscalité exceptionnelle)	233,7 M€	250,5 M€
	Fonds propres*	Fonds propres au 31/12 part du groupe (périmètre La Mondiale consolidé)	2 971,0 M€	3 104,4 M€
	Collecte*	Collecte brute	7 869,9 M€	6 789,6 M€
	Solvabilité*	Couverture du besoin de marge de solvabilité (plus values latentes incluses, référence Solvabilité I)	280 %	256 %
Politique produits et services	Satisfaction des clients**	% de clients professionnels et TPE satisfaits	88 %	73 %
	Conciliation	Nombre d'affaires effectivement traitées par le conciliateur interne (Base : les réclamations adressées directement ou par la Direction générale)	100	117
		Nombre de réclamations traitées au 31/12	11 685	15 633
Partage de la valeur	Partage de la valeur avec les assurés*	Volume des sinistres pris en charge	3 991,6 M€	4 347,6 M€
		Rémunération des contrats	2 242,8 M€	2 047,1 M€
	Micro-assurance	Nombre de contrats actifs au 31 décembre dans le cadre de la trousse Micro-assurance (coassurance avec CNP).	850	780

*ces indicateurs concernent le périmètre de consolidation La Mondiale qui diffère du périmètre retenu pour ce rapport.

**la méthode de comptabilisation utilisée n'est plus la même, ce qui ne permet pas de comparer les résultats d'une année à l'autre, les nouveautés portent sur le mode d'interrogation (le digital a remplacé le téléphonique), le contenu du questionnaire et sa périodicité.

2. Un investisseur responsable

La politique d'investissement est pilotée au niveau du Groupe. La politique d'investissement d'AG2R LA MONDIALE est mise en œuvre selon les principes suivants :

- une gestion « en bon père de famille » ;
- une équité intergénérationnelle entre les assurés ;
- un lissage dans le temps des plus-values réalisées ;
- une gestion pilotée qui tient compte de l'âge des souscripteurs ;
- un contrôle permanent par les administrateurs ;
- les critères de l'OIT sont pris en compte dans la gestion des fonds d'investissement.

Elle se caractérise en outre par :

- la grande stabilité de l'allocation d'actifs que permet la gestion prudentielle ;
- une forte expertise en multi-gestion ;
- une offre sur mesure pour la gestion privée ;
- une expertise ISR reconnue et régulièrement primée.

Il convient de distinguer deux grandes classes d'actifs : les actifs mobiliers d'une part, les actifs immobiliers d'autre part.

3. Le soutien à une économie responsable et à l'emploi

Champ	Indicateurs - Périmètre La Mondiale		2014	2015
Contribution à l'emploi	Répartition des effectifs sur le territoire.	Part des effectifs régionaux CDI (par rapport à l'effectif global)	77 %	77 %
		Ile de France	23 %	23 %
Finance responsable	Investissements fléchés destinés à favoriser l'emploi en France ou l'environnement	Encours* au 31/12/2015 en Green Bonds, prêts à l'économie et Private Equity **	NR	1 215,2 M€
	Private Equity	Engagement de l'exercice***	NR	119 M€
	Empreinte carbone des actifs assuranciers	Sur le périmètre des Actifs adossés en tCO2e/M€ investi****	Non calculé	159
	Exercice des droits de vote	Taux de participation aux Assemblées générales*****	NR	82 %

*Le montant des encours est ici donné en valeur nominal et non en valeur boursière

**Les investissements Private Equity sont réalisés chez des gestionnaires de fonds situés en France mais dont les investissements peuvent dépasser le cadre national.

***Le montant en Private Equity engagé au cours d'un exercice peut être appelé sur plusieurs exercices.

****Il est apparu nécessaire à l'investisseur de long terme qu'est le Groupe AG2R LA MONDIALE de s'intéresser à l'empreinte carbone des actifs gérés, étape vers l'évaluation du risque carbone auquel ces derniers l'exposent. En effet, dans les années à venir une réglementation est attendue sur la valorisation des actifs (cf Loi du 17 août 2015 sur la transition énergétique pour une croissance verte). L'empreinte carbone d'un portefeuille permet de quantifier le niveau de responsabilité face au changement climatique et de profiter des opportunités de la transition énergétique (énergies renouvelables, agro-carburants, la mobilité, bâtiments sobres en énergie...). L'empreinte carbone a été mesurée en interne, elle a pris comme périmètre les actions et obligations des entreprises et les dettes souveraines, un ratio d'emprise a été calculé, puis ce ratio a été appliqué aux EGES (scopes 1 et 2) de l'entité.

*****En tant qu'investisseur institutionnel le Groupe a le droit et le devoir fiduciaire d'exercer ses droits de vote en assemblées générales. Dans l'intérêt même de ses clients, elle a un rôle à jouer notamment dans la gouvernance des entreprises dans lesquelles elle a investi. Dans ces occasions elle se prononce sur les comptes, l'affectation du résultat, les conventions réglementées, la composition du conseil, les opérations du capital, la rémunération des dirigeants, les statuts, jouant son rôle de partie prenante active.

4. Le mécénat et les actions de solidarité

Champ	Indicateurs – Périmètre La Mondiale		2014	2015
Mécénat	Mécénat de solidarité	Montant versé par La Mondiale à la Fondation.	500 000 €	500 000 €
	Contribution en nature	Nombre de salariés (équivalent temps plein) pris en charge par La Mondiale	2	2
		Journées de travail et d'information pour les bénévoles de la Fondation (nbre de jours/an)	68	34
	Mécénat culturel	Montants redistribués pour la réalisation d'expositions culturelles sur les territoires	345 500 €	355 000 €

c. Sous-traitance et fournisseurs

La politique « Achats » est définie au niveau du périmètre global Groupe. Les Achats sont segmentés en quatre grandes familles : 1) communication, marketing, relation clients ; 2) moyens généraux ; 3) prestations intellectuelles ; 4) informatique.

Le volume financier des Achats Groupe s'élève à environ 400 millions d'euros et près de 300 fournisseurs couvrent plus de 80 % de ce volume. Le principe-clé de la politique Achats est de construire une relation équilibrée avec ses fournisseurs, c'est-à-dire une relation respectueuse de leurs intérêts et vigilante quant aux risques pris par le Groupe. Cette politique repose sur des engagements génériques et de nombreuses bonnes pratiques qui contribuent au développement durable : insertion de critères RSE dans les cahiers des charges des appels d'offres et dans les grilles d'analyse des réponses, intégration d'une clause d'audit dans les contrats relevant d'une prestation externalisée, prise en compte de l'origine et de la nature des matériaux utilisés par les fournisseurs (achat de matériel), respect des délais de paiement (30 jours maximum sauf pour les prestations particulières et les contrats ponctuels), sensibilisation régulière des acheteurs internes et des approvisionneurs, tous les fournisseurs dont le volume d'achats est supérieur à 20 K€ font l'objet d'une étude de solvabilité et de dépendance.

Enfin, les contrats émis par le Groupe contiennent des clauses-type qui permettent de prévenir les risques liés au recours à la sous-traitance. De plus, pour les familles d'achats sensibles, il est demandé périodiquement aux fournisseurs sous-traitants de fournir les attestations sur l'honneur certifiant que le travail sera réalisé avec des salariés employés régulièrement et que les formalités prévues par le Code du Travail seront respectées, une attestation de fourniture de déclarations sociales émanant de l'organisme de protection sociale chargé des recouvrements et cotisations sociales du Prestataire et datant de moins de six (6) mois. Cet objectif pour les familles de propreté, d'accueil et de centres de relation client est aujourd'hui fixé à 80 % de réponses.

Il est fait appel à la sous-traitance pour l'ensemble des quatre familles citées ci-dessus, pour un volume qui représente environ 35 % de celui des achats. Les domaines les plus concernés sont l'informatique, l'accompagnement de projets ainsi que l'actuariat.

d. Conformité, déontologie, loyauté des pratiques et respect des droits de l'Homme

La politique conformité dans le cadre de la démarche Solvabilité 2 est structurée d'une manière uniforme pour l'ensemble des entités assurances quelle que soit leur forme : assureur, mutuelles, institutions de prévoyance.

Elle s'appuie sur une méthode commune de déploiement au moyen de politiques et de normes conformité. L'enjeu est l'identification des éventuelles non-conformités et la priorisation des actions de mise en conformité à mettre en œuvre, et ce sur les domaines d'activité suivants : protection de la clientèle, protection des données personnelles, lutte contre le blanchiment des capitaux et lutte contre la fraude ; protection des dirigeants (délégations de pouvoir et de signature), déontologie et conflits d'intérêts. La démarche conformité s'inscrit dans le cadre de la gestion des risques opérationnels et s'attache à intégrer son action dans la cartographie plus large des risques opérationnels du Groupe.

Elle présente néanmoins des spécificités sur les thèmes : des analyses d'impact des évolutions réglementaires, de l'analyse conformité de la création produit et des projets SI et de l'analyse des incidents de non-conformité et des sanctions. Elle suit plus particulièrement les projets mis en œuvre afin de s'assurer de la bonne déclinaison opérationnelle des exigences réglementaires dans le Groupe.

Une attention toute particulière a été apportée au thème de la protection de la clientèle afin de renforcer la sécurisation des consommateurs. Deux dimensions ont fait l'objet de mesures particulières : l'amélioration du dispositif de recherche des bénéficiaires de contrats d'assurance vie en déshérence et le renforcement de la matérialisation du conseil au client en intégrant une dimension supplémentaire d'expertise financière et de sensibilité aux risques.

La démarche déontologie repose sur un partage des responsabilités entre le département et le déontologue Groupe. La charte des administrateurs a été présentée à l'ensemble des conseils d'administration et se trouve accessible sur l'intranet mis à disposition des administrateurs.

Le dispositif de lutte contre la fraude a également été renforcé par la mise en œuvre de relais opérationnels au sein des services de gestion dont l'activité est la plus exposée et un comité de pilotage se réunit régulièrement pour suivre les travaux menés. La cartographie des risques de fraude est en cours de mise à jour.

La déontologie appréciée sous l'angle des bonnes pratiques commerciales reste particulièrement sous surveillance et différentes actions de contrôles ont été menées afin de vérifier les bonnes conditions de vente des produits d'assurance. Un dispositif de formation à destination des conseillers commerciaux est en cours de préparation pour renforcer l'intégration des bonnes pratiques dans la démarche commerciale.

Mis sur pied en 2016, le groupe de travail sur le thème de l'éthique des affaires dans le cadre des « transactions, accords et partenariats » poursuit ses travaux pour aborder les sujets des cadeaux, marques d'hospitalité, conflits d'intérêts et corruption. Il a pour ambition de mettre en œuvre un Guide des bonnes pratiques pour encadrer cette démarche.

e. Autres actions engagées en faveur des Droits de l'Homme

Le Groupe est engagé depuis plusieurs années dans la lutte contre le blanchiment des capitaux et donc contre la criminalité organisée. Des efforts et investissements considérables ont été réalisés afin de se doter d'un système informatique de détection du risque de blanchiment. Il a été déployé sur le système d'information Pégase au bénéfice de l'assureur La Mondiale Partenaire en 2014.

Le déploiement se poursuit en 2015 sur le système d'information 8X pour l'assureur La Mondiale. Une action transverse a été menée pour tous les assureurs du Groupe sur le thème du gel des avoirs et la détection des Personnes Politiquement exposées.

Une réflexion est engagée avec la DRH autour des sujets suivants : non-discrimination, addiction au travail, harcèlement et laïcité sur le lieu de travail. Des travaux seront entrepris sur ces différents thèmes afin de dégager les normes conformité à mettre en place et de rédiger les documents de références qui se révéleront nécessaires. Des actions de formation seront menées à l'issue des travaux.

f. Protection des données personnelles

Le Groupe garantit à tous le respect des droits attachés à la protection de la vie privée et en particulier à la protection des données personnelles issue de la loi dite « Informatique et Libertés », adoptée en 1978. Il s'engage à satisfaire rigoureusement aux obligations légales qui lui incombent et à les faire appliquer par tous les collaborateurs qui traitent de telles données en son nom.

C'est le département protection des personnes et des biens de la Direction des risques opérationnels et qualité en lien avec le Correspondant Informatique et Libertés

(CIL) qui veille à la mise en œuvre de mesures de protections nécessaires à la gestion conforme des données personnelles, en intervenant préalablement à la mise en place de traitements, par l'analyse de notes de cadrages ou en accompagnant les projets impactants. Ainsi plus de 25 études de cadrage ont été analysées sur l'année 2015.

Par ailleurs le département protection des personnes et des biens et le CIL accompagnent les collaborateurs dans la mise en place de différentes opérations par des actions de conseil et de sensibilisation. Ainsi 125 actions ont été réalisées l'an dernier, dont 99 actions de prévention parmi lesquelles :

- l'accompagnement de deux projets de l'action sociale nécessitant la gestion d'informations personnelles des ressortissants supposant de prendre des précautions particulières ;
- la vérification de la conformité des dispositifs de vidéosurveillance du Groupe ;
- des avis et recommandations sur les conditions de collecte et d'utilisation du numéro de sécurité sociale ou de données de santé et l'interprétation des délibérations du « pack de conformité assurances » de la CNIL dans le cadre des traitements relatifs aux contrats non réclamés, à la DSN ou aux contrats responsables ;
- la validation des conditions d'accès aux documents contenant des informations personnelles confidentielles dans le cadre de la mise en place de processus dématérialisés.

Le département protection des personnes et des biens et le CIL veillent également à la bonne information des clients en s'assurant notamment de la présence et de la conformité des mentions obligatoires et travaillent en lien avec le marketing pour garantir aux clients une information sur les produits et services du Groupe dans le respect des obligations légales.

Ainsi un recueil de mentions informatives et clauses informatiques et libertés a été élaboré afin de garantir le respect des droits des personnes dans nos traitements internes, sur nos sites internet et dans nos relations avec nos partenaires ou sous-traitants.

Enfin, le CIL reçoit les demandes d'accès de rectification et d'opposition des personnes concernées par les traitements du Groupe, et les transmet aux directions impliquées. En cas de besoin il est l'interlocuteur de la CNIL et des personnes dont les données font l'objet de traitements. Ainsi pour l'année 2015 le CIL et le département protection des personnes et des biens ont traité 171 demandes dont 165 demandes de non prospection.

6.3. Entreprise socialement responsable

a. Présentation

La politique générale de ressources humaines est construite et pilotée au niveau du Groupe. Les indicateurs présentés dans le tableau ci-après, relatifs à la politique de l'emploi, de l'organisation du travail, des relations sociales, de la sécurité au travail et de la formation, correspondent au périmètre de l'UES La Mondiale auquel s'ajoute l'effectif d'Amphitéa (4 personnes). Les politiques relevant de la qualité de vie au travail et de la diversité (hors politique Handicap) étant pilotées pour le périmètre Groupe, les indicateurs correspondant ne sont donc pas tous précisés dans le tableau ci-après.

Champ	Indicateurs - Périmètre La Mondiale	2014	2015		
Effectifs	Effectif total au 31/12	2 660	2 720		
	Effectif CDI au 31/12	2 475	2 521		
	Part des femmes dans l'effectif CDI	48,16 %	49 %		
	Pyramide des âges de l'effectif CDI				
	- 30 ans	207	213		
	30 à 44 ans	1 215	1 212		
	45 à 54 ans	700	723		
	55 ans et plus	353	373		
	Emploi	Embauches	Nombre total d'embauches (hors mobilités entre structures), en CDI, par sexe et catégorie d'âge		
			Hommes	78	105
			Femmes	74	104
			Moins de 30 ans	52	71
			30 à 44 ans	84	107
		45 ans et plus	16	31	
		Licenciements	Nombre d'embauches par contrat à durée indéterminée dont nombre de titularisations (hors mobilités entre structures)	152	209
			Nombre d'embauches de contrat en alternance	51	60
			Nombre d'embauches en CDI de salariés de 26 ans et moins (cf engagement contrat de génération)	31	39
			Nombre de licenciements individuels pers. Adm.	2	6
	Nombre de licenciements individuels pers. Comm.		43	38	
	Turnover	% correspondant au turnover des administratifs	2,24 %	2,87 %	
% correspondant au turnover des commerciaux		9,81 %	11,11 %		
Rémunérations	Progression des salaires moyens des administratifs à effectifs constants*	3 %	1,60 %		
	Masse salariale en €	121 360 188	127 347 654		
Organisation du travail	Recours au temps partiel et aux intérimaires	Nombre de salariés occupés à temps partiel	233	237	
	Absentéisme	Taux d'absentéisme	5,2 %	4,6 %	
Relations sociales	Accords collectifs	Nombre d'accords signés au cours de l'exercice	4	8	
		Nombre de réunions paritaires préparatoires	9	30	
Santé et sécurité**	Accidents avec arrêts	Nombre d'accidents du travail avec arrêt	15	16	
		Taux d'absentéisme dû aux accidents du travail	0,07 %	0,08 %	
		Nombre d'accidents de trajet avec arrêt	8	8	
	Suivi des risques psychosociaux***	Existence d'une politique formalisée et suivie dans le temps : « Ma vie au travail »	Oui	Oui	
Formation	Politique de formation	% de la masse salariale consacrée à la formation continue	5,57 %	6,46 %	
		Taux d'accès à la formation	77 %	84 %	
		Nombre d'heures de formation par salarié	44,9	37,2	
		Taux d'accès à la formation sur les 3 dernières années	91 %	95 %	
	Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC)	Existence d'une politique de GPEC au niveau du Groupe	Oui	Oui	
Diversité et égalité des chances	Politique en faveur de l'intégration et du maintien en emploi des personnes en situation de handicap	Existence d'un plan d'action Handicap	Oui	Oui	
		Nombre d'unités bénéficiaires comptabilisées dans le périmètre GIE La Mondiale.	59,65	65,28	
		Recours au travail protégé (nombre ETP)	26,62	23,52	
		Nombre de correspondants « Handicap »	19	20	
		Actions de sensibilisation au handicap et de formation à distance des représentants du personnel, des managers et des salariés.	Oui	Oui	
		Taux de réalisation du plan d'action			
		- embauches CDI	160 %	100 %	
- embauches CDD	100 %	50 %			
- embauches CDD en alternance	400 %	200 %			
Droits de l'Homme	Respect des conventions fondamentales de l'OIT	Implantations dans des pays dont le droit du travail est établi en lien avec les conventions de l'OIT	Oui	Oui	
	Vie collective	Vie associative et activités extra-professionnelles des salariés et des retraités facilitées par l'employeur (Théâtre, chorale, bibliothèque).	Oui	Oui	

* Les fonctions commerciales étant rémunérées majoritairement par un dispositif de variable

**Maladie professionnelle déclarée à la Sécurité Sociale en 2015 : 1 On peut comparer le taux d'absentéisme et les absences dues à des accidents du travail, le 1er s'élève à 4,6 % au total et le taux d'absence pour accident du travail est égal à 0,08 %.

***Risques reconnus au travail, principalement générés par une situation de stress, les risques psychosociaux et leur prévention sont des sujets inscrits dans la politique des Ressources Humaines. Un plan d'action de 3 objectifs a été défini, renforcement de la présence de la médecine du travail et des assistantes sociales, mobilisation et formation des managers à la prévention et à la gestion des risques psychosociaux, information des collaborateurs sur la prévention et la gestion des risques de cette nature par la mise à disposition des salariés de deux guides sur l'intranet (« Que faire face à une situation de risque psychosocial ? », document élaboré avec les CHSCT, et la prévention par des bonnes pratiques). Par ailleurs, l'enquête « Ma vie au travail » permet d'obtenir une perspective et un suivi du sujet au niveau collectif.

b. Politique de formation

Avec un investissement formation de plus de 5 % de la masse salariale, le Groupe déploie une politique formation volontariste en réponse aux enjeux d'évolution rapide des métiers et des compétences.

1. Orientations de la formation

La politique de formation s'articule autour de 4 orientations principales, définies en déclinaison du plan d'Entreprise « Élan 2018 » et de la politique GPEC du Groupe :

- axe 1 : accompagner les collaborateurs dans le développement de leurs compétences individuelles et collectives ;
- axe 2 : accompagner les projets du Groupe et sa transition digitale ;
- axe 3 : déployer la politique managériale ;
- axe 4 : contribuer à la maîtrise des risques au sein du Groupe.

2. Digitalisation de la formation

Pour répondre aux enjeux d'évolution rapide des métiers et des compétences et pour renforcer l'attractivité de la formation, le Groupe a engagé un chantier de digitalisation de la formation. Ce chantier s'est concrétisé en novembre 2015 par l'ouverture d'un espace d'apprentissage numérique, Mon Campus. Accessible depuis le poste de travail des collaborateurs, Mon Campus est l'un des vecteurs principaux des contenus déployés pour accompagner les collaborateurs dans la transition digitale du Groupe, dans le cadre de la démarche Connectons Nos Talents.

3. Refonte de l'intégration

Pour renforcer la qualité de l'intégration dans le groupe et contribuer à la sensibilisation au digital des collaborateurs, le parcours d'intégration s'articule désormais autour de 4 modules digitaux (SIGNAL 3.0) auquel s'ajoutera prochainement un événement en présentiel. En complément, les cursus de mise en métier sur les grands métiers du Groupe sont en cours de refonte pour intégrer les nouvelles compétences métiers, développer les modalités distancielles et améliorer leur lisibilité pour les collaborateurs.

4. Politique managériale et transition digitale

Dans le cadre de la politique managériale, déployée au travers des rencontres du management et de la refonte des cursus de prise de fonction, les managers réinterrogent leur rôle et leur posture au regard des conséquences du digital.

5. Maîtrise des risques

Enfin, dans le cadre de son 4ème axe portant sur la maîtrise des risques, le plan de formation accompagne le programme de diffusion de Solvabilité 2 et développe les compétences autour de la lutte anti blanchiment et du devoir de conseil.

c. Liste des accords signés

Huit accords ont concerné le GIE La Mondiale Groupe, ils avaient pour thèmes, un accord préélectoral, le temps de travail, l'intéressement, la participation et la prévoyance (dans le cadre du régime de protection sociale complémentaire obligatoire). Pour les autres membres de l'UES La Mondiale (APREP et Editprint) les accords traitaient de l'intéressement. L'intéressement fut également le sujet de l'unique accord concernant Amphitéa. Il n'a pas été signé au cours de l'année 2015 d'accord portant sur la santé et la sécurité au travail.

d. Accessibilité

En matière de mise en accessibilité des locaux recevant du public le choix a été fait au niveau de la politique Groupe de devancer le calendrier réglementaire (2018). L'objectif devrait être atteint car à ce jour plus des 2/3 des sites concernés sont accessibles.

e. Égalité professionnelle Femmes-Hommes

Un nouvel accord collectif, le troisième sur ce thème, vient d'être signé, il couvre la période 2016/2018, il traite les sujets suivants :

- le rééquilibrage quantitatif sur certaines catégories d'emplois via les recrutements ;
- la totale équité dans l'accès aux formations notamment qualifiantes ;
- l'engagement de progression de 2 % de l'effectif féminin dans la population des cadres de direction notamment du COMADIR.

Enfin, il réaffirme le principe de stricte égalité de traitement en matière de rémunération avec le maintien d'un budget dédié à la compensation des éventuels écarts.

6.4 Responsabilité environnementale

Une politique environnementale a été élaborée tout au long de l'année 2014 : création d'un groupe de travail réunissant toutes les Directions concernées, organisation d'un concours interne pour faire remonter des idées de projets, actions régulières de sensibilisation, identification des bonnes pratiques environnementales internes. Elle a été entérinée par le COMEX

au mois de juillet 2015. Cette politique environnementale articule une orientation générale et cinq axes d'engagement prioritaires. Le suivi de sa mise en œuvre est organisé par engagement, par thème, par métier, par site et par partie prenante. Elle constitue enfin un élément à part entière du Plan d'entreprise ÉLAN 2018 (fiche chantier dédiée).

Les cinq engagements de la politique environnementale pour la période 2015-2020 :

- mieux maîtriser les pollutions et les déchets produits, de manière directe ou indirecte, par le Groupe ;
- être plus économes en matière de consommation des ressources naturelles ;
- mieux apprécier notre contribution à la transition énergétique ;
- réaliser une empreinte carbone de nos actifs financiers ;
- continuer de réduire nos émissions de gaz à effet de serre.

Un fil rouge : appliquer dans nos décisions la recherche du juste équilibre entre les trois dimensions du développement durable (économique, sociale, environnementale).

Pour l'exercice 2015,

a. Au titre de l'immobilier d'exploitation et de placement

Depuis plusieurs années le Groupe s'est engagé volontairement et activement dans une politique immobilière durable et responsable. Ceci apparaît tant dans les projets de rénovation que dans les projets d'investissements. Ainsi l'objectif clé visé par la Direction immobilière de placement est la réduction de la consommation d'énergie des bâtiments (en 2019, les consommations énergétiques devront être inférieures de 30 % aux consommations de 2012). Pour mémoire le patrimoine immobilier de placement pris en considération (459 000 m² en 2015, 451 000 m² en 2014) est tertiaire et représente 95 % du patrimoine de placement total. Plusieurs actions traduisent cette ambition :

- la poursuite de la politique de réduction des consommations énergétiques ainsi que l'amélioration du confort et du bien-être des occupants des bâtiments ;
- la poursuite de deux très importantes opérations de restructuration, portant sur des surfaces d'environ 32000 et 45000 m², la première vise une triple certification en construction (HQE™, LEED®, BREEAM®), la seconde vise une double certification (HQE™, BREEAM®) ;

- le lancement de la construction d'un immeuble à Paris 17ème, d'une surface d'environ 22500 m², au sein de l'éco-quartier des Batignolles conjuguant des politiques ambitieuses de déplacements, de mixité, de protection de l'environnement et destiné à des bureaux rafraîchis non climatisés aux exigences de sobriété énergétique élevée avec un recours massif aux énergies renouvelables ;
- l'acquisition d'un immeuble à Boulogne-Billancourt possédant une certification HQE™ en construction ainsi qu'en exploitation ;
- l'obtention de la certification HQE™ Exploitation par un immeuble situé à la Défense (Exaltis) et de la certification BREEAM® in use par un immeuble parisien (rue Albert 1er) ;
- l'utilisation du mécanisme des Certificats d'Economie d'Énergie ;
- la désignation fin 2015 d'un fournisseur d'électricité 100 % verte pour l'ensemble des parcs immobiliers (placement et exploitation) ;
- le site de la rue de Montholon (près de 8000 m² à Paris) a fait l'objet de travaux d'investissement afin de changer le mode d'énergie de l'installation de chauffage. L'immeuble anciennement chauffé au gaz l'est désormais par le réseau CPCU, lequel alimente les installations qu'il dessert par une énergie faisant de plus en plus appel à la valorisation énergétique des déchets ;
- Le Groupe a poursuivi sa campagne d'audit énergétique de ses bâtiments d'exploitation au cours de l'année 2015, portant ainsi à 166 420 m² la surface auditée, soit 75 % de la surface du parc qui représente environ 86 % des consommations.

b. Au titre de la politique d'impression de bureau,

elle a permis de réduire la consommation de papier par la pratique du recto-verso, le recyclage de l'imprimé une face et l'incitation à la numérisation pour donner quelques exemples.

c. Au titre des risques en matière d'environnement (art. 225-105-1-II 2° a) du code de commerce),

aucune somme n'est provisionnée.

d. Au titre de l'utilisation des sols (art. R 225-105-1-II 2° c) du code de commerce),

l'utilisation du sol par le Groupe AG2R LA MONDIALE se limite à l'emprise des bâtiments tertiaires occupés dans le cadre de son activité et de ses immeubles de placement.

e. Pour information la thématique des nuisances sonores (l'article 225-105-1 du Code du commerce)

n'est pas directement applicable aux activités du Groupe.

Champ	Indicateurs - Périmètre La Mondiale		2014	2015
Pollution et gestion des déchets	Suivi des déchets en termes de volume	Formalisation d'une politique de gestion des déchets Groupe	En cours	En cours
		Nombre de sites loués ou détenus par La Mondiale équipés d'un système de collecte et de recyclage des déchets	7	3
		Part de la surface des sites occupés équipés d'un système de collecte et de recyclage	83 %	77 %
		Tonnes de papiers collectés et recyclés	355	219
		Tonnes de papiers collectés et recyclés sur les sites de La Mondiale (opération-test RECYGO)	6,2	Opération test non poursuivie
		Nombre de sites équipés pour le tri, la collecte et la valorisation des déchets, (papier, DIB, verre...)	3	2
		Tonnage des DEEE collectés en partenariat avec APR2	4,2	2,66
Utilisation durable des ressources	Consommations énergétiques*	Existence d'un outil de télé-relève des consommations sur les sites les plus importants.	Oui	Oui
		Volume de la consommation d'énergie exprimée en kWh **	11 421 767	12 340 055
	Consommation d'eau	Existence d'un outil de télé-relève des consommations sur les sites les plus importants.	Oui	Oui
		Volume des consommations d'eau	35 251 m ³	NR
	Consommation papier	Existence d'une politique formalisée d'impression bureautique	Oui	Oui
		Volume de papiers labellisés PEFC et FSC	99 %	98,16 %
		Redevance Ecotaxe versée à ECOFOLIO.	7195 €	9423,38 €
		Tonnage total utilisé pour le calcul de l'éco contribution à EcoFolio (sur tous les supports papiers : mailings, papiers à en-tête...)	132	168
		Tonnage de papiers et enveloppes acheté, toutes activités confondues	471	365
		Tonnage de papiers et enveloppes acheté pour la production en interne (Editprint), pour clients externes.	389	298
Changement climatique	Impact carbone	Poids de papiers et enveloppes achetés à usage bureautique (hors production) par collaborateur en kg.	30	24,5
		Bilan des émissions de gaz à effet de serre par collaborateur, méthode de l'ABC (Ademe) version 7.1.01. Scopes 1 et 2.	0,49 TCO2e/ (effectif au 31/12)	0,40 TCO2e/ (effectif au 31/12)
		Volume des émissions de gaz à effet de serre liées à la consommation d'énergie	1163,7 TCO2e.	1040 TCO2e.
		Volume des émissions de gaz à effet de serre liées à la flotte automobile	48,3 TCO2e.	34 TCO2e.
	Volume des émissions de gaz à effet de serre liées aux fuites de gaz frigorigènes	84,5 TCO2e	23 TCO2e	
	Impact énergie du parc immobilier de placement	Taux moyen de la flotte automobile en g CO2/km	141	135,4
		Emissions réelles du parc immobilier de placement en kgCO2e/m ² /su/an	18,7	18,3*****
Volume de la consommation d'énergie primaire du parc immobilier de placement exprimé en kWh/m ² /su/an		379	365*****	
Protection de la biodiversité	Pas de politique spécifique	Impact de l'activité du Groupe et de La Mondiale sur la biodiversité	23 % Soit 102 000 m ²	25 % Soit 118 000 m ²
			11 % Soit 48 000 m ²	20 % Soit 94 000 m ²

*Données non comparables d'une année à l'autre car le périmètre a été modifié

**Le Groupe a fait le choix de recourir aux énergies renouvelables, le nouveau contrat négocié et signé fin 2015 prend effet au 1er janvier 2016.

*** On constate une augmentation de la part de la consommation d'énergie attribuée à La Mondiale d'environ 8 %, mais dans le même temps la surface des locaux d'exploitation du Groupe augmentait de plus de 37 % suite au rapprochement avec REUNICA.

La consommation par collaborateur (effectif Amphitéa non compris) augmente de 5,66 % par rapport à 2014, et augmente de 2,78 % par m².

****La consommation d'eau de la Mondiale n'a pu être renseignée pour l'exercice 2015 en raison d'une défaillance technique de l'outil de télé-relève, la connaissance de la consommation pour l'année 2015 se fera par le traitement des factures qui ne peut avoir lieu à cette période de l'année.

***** Sont exclues de ce calcul de ratio les surfaces (environ 31 % du parc tertiaire) pour lesquelles nous ne possédons pas les justificatifs nécessaires, c'est-à-dire les factures des concessionnaires ou les rapports d'activité des facilities managers des sites.

A titre de comparaison le baromètre 2015 de l'Observatoire de l'Immobilier Durable a fait état d'une consommation moyenne d'énergie primaire de 439 kWh/m²/su/an, laquelle a été définie à partir d'un échantillon de 1050 bâtiments développant environ 5,3 millions de m².

6.5 Perspectives 2016

En 2016, la mise en œuvre des chantiers « ISR/RSE » et « Politique environnementale » du Plan d'entreprise ÉLAN 2018 constitueront la feuille de route de la démarche RSE du Groupe.

En outre, une attention particulière sera portée aux sujets suivants :

- préparation de la transposition de la directive européenne en matière de reporting extra-financier ;
- élaboration d'une méthode pour mettre en œuvre l'article 173 de la loi TEE ;
- formalisation d'une analyse de matérialité ;
- renforcement et structuration des équipes dédiées.

7. LES RÉOLUTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 26 MAI 2016

7.1 Décisions ordinaires

Première résolution

L'Assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport présenté par le Conseil d'administration et celle du rapport des Commissaires aux comptes concernant l'exercice social clos le 31 décembre 2015, approuve les comptes sociaux de l'exercice tels qu'ils sont présentés, les comptes consolidés, ainsi que toutes les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports. En conséquence, elle donne quitus aux administrateurs de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Deuxième résolution

L'Assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports spéciaux des Commissaires aux comptes sur les opérations de l'article R. 322-57 du code des assurances, ratifie les conditions d'exécution de ces opérations. En application du même article, elle autorise, en tant que de besoin, les administrateurs à prendre ou conserver un intérêt direct ou indirect dans une entreprise, un marché, un traité ou une opération commerciale ou financière faits avec La Mondiale ou pour son compte.

Troisième résolution

L'Assemblée générale ordinaire décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice 2015 d'un montant de 113 624 811,18 euros de la manière suivante :

- 1 055 772 euros à la réserve pour Fonds de garantie au titre de la contribution instituée par la Loi sur l'épargne et la sécurité financière du 25 juin 1999 et son décret d'application n°99-688 du 3 août 1999 ;

- 2 800 euros à la réserve spéciale relative aux œuvres originales d'artistes vivants conformément à l'article 238 bis AB du code Général des Impôts ;

- 112 566 239,18 euros sur le report à nouveau.

Quatrième résolution

L'Assemblée générale ordinaire approuve les décisions du Conseil d'administration du 16 décembre 2015 qui a arrêté les taux de participations bénéficiaires de 2015, fixé les taux de participations bénéficiaires de 2016 et défini la dotation à la provision pour participation aux bénéfices.

Cinquième résolution

L'Assemblée générale ordinaire délègue au Conseil d'administration le pouvoir de fixer les participations bénéficiaires pour 2016, 2017 et le cas échéant pour les exercices suivants, dans le respect de la réglementation en vigueur.

Sixième résolution

L'Assemblée générale approuve le projet de transfert de portefeuille de contrats représentant l'activité de retraite supplémentaire sur-mesure dit « La Mondiale Entreprises » par La Mondiale à ARIAL CNP ASSURANCES, dans les conditions qui lui ont été présentées et sa date d'effet rétroactif, d'un point de vue fiscal et comptable au 1er janvier 2016.

L'Assemblée générale prend acte que l'opération sera réalisée sous réserve de l'approbation du transfert par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) et de la publication de la décision de l'ACPR au Journal officiel approuvant le transfert du portefeuille ;

En conséquence, elle donne mandat au Conseil d'administration de représenter la société, de prendre acte de ses décisions et de constater sous sa seule signature, la réalisation définitive de cette opération.

Septième résolution

L'Assemblée générale ordinaire renouvelle Madame Odette Jariel en qualité d'administrateur pour une durée de cinq ans. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2020.

Huitième résolution

L'Assemblée générale ordinaire renouvelle Madame Joëlle Prévot-Madère en qualité d'administrateur pour une durée de trois ans. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2018.

Neuvième résolution

L'Assemblée générale ordinaire renouvelle Madame Sylvie Reulet en qualité d'administrateur pour une durée de quatre ans. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2019.

Dixième résolution

L'Assemblée générale ordinaire renouvelle Monsieur Christian Gollier en qualité d'administrateur pour une durée de quatre ans. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2019.

Onzième résolution

L'Assemblée générale ordinaire autorise et approuve la refonte du Règlement général tel qu'il est prévu à l'article 20 des statuts en raison de la modification des groupements géographiques.

Douzième résolution

L'Assemblée générale ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal de la délibération en vue de l'accomplissement des formalités légales de dépôt, de publicité et autres qu'il y aura lieu d'effectuer.

7.2 Décisions extraordinaires

Première résolution

L'Assemblée générale extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration, approuve la modification de la convention d'affiliation entre SGAM AG2R LA MONDIALE et AG2R Prévoyance, devenue AG2R Réunion Prévoyance, résultant de la modification du périmètre de combinaison de cette dernière. Cette modification prendra effet au 1er janvier 2016, sous conditions suspensives de son approbation par l'Assemblée générale d'AG2R Réunion Prévoyance, réunie à cet effet et de l'approbation par l'Assemblée générale de SGAM AG2R LA MONDIALE, réunie à cet effet.

Deuxième résolution

L'Assemblée générale extraordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal de la délibération en vue de l'accomplissement des formalités légales de dépôt, de publicité et autres qu'il y aura lieu d'effectuer.

8

COMPTES CONSOLIDÉS

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX
COMPTES, LES COMPTES CONSOLIDÉS,
L'ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS



SOMMAIRE DES COMPTES CONSOLIDÉS 2015

Rapport des commissaires aux comptes	56
Les comptes consolidés	58
Bilan	58
Compte de résultat	60
Tableau des flux de trésorerie	61
Tableau de variation des capitaux propres	62
Analyse sectorielle	64
L'annexe aux comptes consolidés	68
1. Renseignements à caractère général et déclaration de conformité	68
2. Le périmètre de consolidation	70
3. Faits marquants de l'exercice	73
4. Les principes et méthodes	74
5. Informations sur les postes du bilan	82
6. Informations sur les postes du compte de résultat	95
7. Analyse des principaux risques conformément à la norme IFRS 7	99

RAPPORT DES **COMMISSAIRES** AUX **COMPTES** SUR LES COMPTES **CONSOLIDÉS**

Exercice clos le **31 décembre 2015**

Mesdames, Messieurs les délégués des sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société d'assurance mutuelle La Mondiale, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants.

- Certains postes techniques propres à l'assurance et à la réassurance, à l'actif et au passif des comptes de votre groupe, sont estimés sur des bases statistiques et actuarielles, notamment les provisions techniques, les frais d'acquisition reportés et les participations aux bénéfices différées. Les modalités de détermination de ces éléments sont relatées dans les notes 4.2.9, 4.2.13, 4.2.17 et 4.2.18 de l'annexe. Nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des hypothèses retenues dans les modèles de calculs utilisés au regard notamment de l'expérience du groupe et de son environnement réglementaire et économique, ainsi que de la cohérence d'ensemble de ces hypothèses.
- Les actifs financiers et les instruments dérivés sont comptabilisés et évalués selon les modalités relatées dans les notes 4.2.5, 4.2.6 et 4.2.8 de l'annexe. Nous nous sommes assurés de la mise en œuvre des modalités d'évaluation ainsi que de la cohérence de la classification retenue avec la documentation technique établie par le groupe.
- Les dépréciations sur le portefeuille titres sont évaluées selon les modalités relatées dans la note 4.2.7 de l'annexe. Nous avons vérifié que l'évaluation de ces provisions était cohérente avec l'intention de détention de ces titres par le groupe et examiné, en tant que de besoin, les données, les hypothèses retenues et la documentation préparée dans ce cadre.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Les commissaires aux comptes

Fait à Paris La Défense, le 3 mai 2016,

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Mazars

Régis Tribout
Associé

Pascal Parant
Associé

BILAN CONSOLIDÉ

ACTIF

(en milliers d'euros)	Notes	2015	2014
Actifs incorporels		67 973	51 367
Ecarts d'acquisition	5.1	55 808	40 323
Autres actifs incorporels	5.2	12 165	11 044
Placements "Actifs généraux"	5.3	63 897 739	62 894 561
Immobilier d'exploitation		23 492	20 654
Immobilier de placement		2 363 422	2 241 583
Autres placements		56 926 389	56 029 312
Prêts et créances		4 378 400	4 192 228
Instruments dérivés		206 036	410 784
Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte		21 359 581	19 276 198
Titres mis en équivalence		4 546	2 315
Total des placements		85 261 866	82 173 074
Part des réassureurs dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance et financiers	5.4	229 520	217 842
Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance	5.5	499 507	502 654
Autres créances	5.6	258 645	224 528
Autres actifs		1 787 427	1 760 681
Autres actifs corporels d'exploitation	5.7	22 881	22 915
Intérêts et loyers acquis non échus		897 024	917 435
Frais d'acquisition reportés	5.8	807 366	802 735
Actifs d'impôts différés	5.9	859	733
Autres comptes de régularisation		59 297	16 863
Actifs destinés à la vente		316 559	149 234
Trésorerie et équivalents de trésorerie		297 807	214 891
Total de l'actif		88 719 304	85 294 272

PASSIF

(en milliers d'euros)	Notes	2015	2014
Fonds d'établissement		162 000	157 538
Autres réserves *		2 691 882	2 579 836
Résultat de l'exercice		250 509	233 661
Capitaux propres du Groupe		3 104 391	2 971 035
Intérêts minoritaires		9 467	369 631
Capitaux propres totaux		3 113 858	3 340 666
Dettes de financement	5.10	1 599 487	1 542 565
Total des capitaux permanents		4 713 345	4 883 231
Passifs techniques et financiers	5.11	51 515 880	48 458 264
Passifs techniques et financiers des contrats en unités de compte	5.11	21 099 386	19 124 136
Participation aux bénéfices différée passive	5.12	5 069 785	6 763 425
Total des passifs relatifs aux contrats		77 685 051	74 345 825
Instruments dérivés	5.3	255 169	156 368
Provisions pour risques et charges	5.13	66 160	49 435
Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance	5.14	607 430	514 734
Autres passifs		5 363 478	5 200 429
Dettes envers les porteurs d'OPCVM consolidés		221 060	146 136
Passifs d'impôts différés	5.9	527 555	553 785
Autres dettes	5.15	4 614 863	4 500 508
Dettes envers les entreprises du secteur bancaire		28 671	144 250
Total du passif		88 719 304	85 294 272

* Le poste "Autres réserves" comprend des Prêts Super Subordonnés à Durée Indéterminée pour un montant de 146 millions d'euros en 2014 et en 2015.

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

(en milliers d'euros)	Notes	2015	2014
Primes ou chiffre d'affaires des autres activités	6.1	6 789 640	7 869 895
Autres produits d'exploitation	6.2	79 686	66 995
Produits financiers	6.3	3 430 907	2 473 391
Variation de juste valeur et de dépréciation des instruments financiers	6.4	718 053	1 891 873
Total des produits d'exploitation courants		11 018 286	12 302 154
Charges des prestations des contrats	6.5	- 9 344 999	- 10 838 323
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	6.6	- 4 554	17 934
Charges financières et de financement	6.7	- 749 421	- 604 133
Charges de gestion	6.8	- 554 240	- 493 292
Total des charges d'exploitation courantes		- 10 653 214	- 11 917 814
Résultat opérationnel courant		365 072	384 340
Autres produits et charges opérationnels		- 516	- 430
Résultat opérationnel		364 556	383 910
Quote- part dans les résultats des entreprises associées		2 221	1 733
Impôt sur les résultats	6.9	- 114 414	- 124 280
Dépréciation des écarts d'acquisition		- 1 690	- 1 690
Résultat net de l'ensemble consolidé		250 673	259 673
dont part du Groupe		250 509	233 661
dont intérêts minoritaires		164	26 013
Autres éléments du résultat global comptabilisés directement en capitaux propres			
ELÉMENTS RECYCLABLES			
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente		- 1 654 443	3 873 997
Participation aux bénéfices différée brute d'impôt différé		1 468 155	- 3 442 012
Impôts		63 762	- 147 967
ELÉMENTS NON RECYCLABLES			
Gains ou pertes actuariels sur les régimes de retraite à prestations définies		- 347	- 1 617
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		- 122 873	282 401
Résultat global de l'ensemble consolidé		127 800	542 075
dont part du Groupe		157 030	498 200
dont intérêts minoritaires		- 29 230	43 875

Le poste "produits d'exploitation courants" correspond aux produits des activités ordinaires au sens de la norme IAS 1.

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)	2015	2014
Résultat net de l'ensemble consolidé	250 673	259 674
Dotations nettes aux amortissements	17 323	31 776
Variation de juste valeur et de dépréciation des instruments financiers	151 841	- 653 026
Variation des impôts différés	37 525	51 020
Dotations nettes aux autres provisions	16 726	- 4 080
Variation nette des passifs relatifs à des contrats d'assurance et à des contrats financiers	2 832 442	4 752 205
Variation des frais d'acquisition reportés	- 4 630	- 24 013
Autres variations	- 709	- 14 478
Correction des éléments inclus dans le résultat net qui ne correspondent pas à des flux monétaires	3 050 518	4 139 403
Plus ou moins values nettes réalisées sur des placements	209 645	539 030
Charges liées aux dettes de financement	105 662	105 662
Revenus des placements	- 1 812 100	- 1 797 248
Dividendes reçus		
Réintégration / déduction des montants inclus dans le résultat net pour reclassement en tant qu'opérations d'investissement ou de financement	- 1 496 793	- 1 152 556
Variation des créances et dettes d'exploitation (nette de provision)	- 12 712	616 500
Flux de trésorerie provenant des autres actifs et passifs	20 410	- 20 640
Opérations d'exploitation	7 698	595 860
Flux de trésorerie liés à l'activité opérationnelle	1 812 096	3 842 381
Prises de participation dans les entreprises associées	- 3 735	- 16 369
Flux de trésorerie liés aux variations de périmètre	- 3 735	- 16 369
Acquisition / cession d'actions	- 249 123	- 211 404
Acquisition / cession d'obligations	- 2 056 282	- 4 454 520
Acquisition / cession d'autres actifs financiers	- 430 414	- 1 177 515
Acquisition / cession d'immobilier de placement	- 257 231	- 338 770
Acquisition / cession d'autres immobilisations	- 29 314	- 5 488
Flux de trésorerie liés aux acquisitions et cessions des placements et des actifs	- 3 022 364	- 6 187 697
Revenus des placements	1 812 100	1 797 248
Flux de trésorerie liés aux revenus des placements	1 812 100	1 797 248
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	- 1 213 999	- 4 406 817
Variation des emprunts et titres subordonnés	- 48 739	486 156
Variation des capitaux propres	- 350 862	6 286
Dividendes reçus		
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	- 399 601	492 442
Variation de trésorerie provenant des flux	198 495	- 71 995
Solde de trésorerie à l'ouverture	70 641	142 636
Solde de trésorerie à la clôture	269 136	70 641
(en milliers d'euros)	2015	2014
Réconciliation avec le bilan		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	297 807	214 891
Soldes de banques créditeurs	- 28 671	- 144 250
Trésorerie nette	269 136	70 641

TABLEAU DE VARIATION 2015 DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	Capitaux Propres totaux							
	Fonds d'établissement	Primes d'émission, de fusion et d'apport	Réserves et résultats non distribués	Dettes perpétuelles	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Total	Capitaux propres part du Groupe	Intérêts minoritaires
Capitaux propres au 31 décembre 2014	157 538		2 584 000	145 750	453 379	3 340 667	2 971 035	369 632
Changement de méthodes comptables et correction d'erreurs								
Capitaux propres au 31 décembre 2014 corrigés	157 538		2 584 000	145 750	453 379	3 340 667	2 971 035	369 632
Réserves liées aux variations de juste valeur des placements financiers inscrites en capitaux propres					- 122 525	- 122 525	- 122 486	- 38
Résultat net de l'exercice			250 673			250 673	250 509	164
Total du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			250 673		- 122 525	128 148	128 023	126
Fonds d'établissement	4 462					4 462	4 462	
Primes d'émission, de fusion et d'apport								
Variations de périmètre			- 353 500			- 353 500	6 791	- 360 291
Dividendes versés								
Dettes perpétuelles					- 3 869	- 3 869	- 3 869	
Autres variations			- 1 825		- 225	- 2 050	- 2 050	
Capitaux propres au 31 décembre 2015	162 000		2 479 348	145 750	326 760	3 113 858	3 104 392	9 467

TABLEAU DE VARIATION 2014 DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	Capitaux Propres totaux							
	Fonds d'établissement	Primes d'émission, de fusion et d'apport	Réserves et résultats non distribués	Dettes perpétuelles	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Total	Capitaux propres part du Groupe	Intérêts minoritaires
Capitaux propres au 31 décembre 2013	153 649		2 324 691	241 000	179 133	2 898 473	2 575 066	323 407
Changement de méthodes comptables et correction d'erreurs								
Capitaux propres au 31 décembre 2013 corrigés	153 649		2 324 691	241 000	179 133	2 898 473	2 575 066	323 407
Réserves liées aux variations de juste valeur des placements financiers inscrites en capitaux propres					284 019	284 019	266 155	17 864
Résultat net de l'exercice			259 674			259 674	233 661	26 013
Total du résultat net et des gains et pertés comptabilisés directement en capitaux propres			259 674		284 019	543 693	499 816	43 877
Fonds d'établissement	3 889					3 889	3 889	
Primes d'émission, de fusion et d'apport								
Variations de périmètre								
Dividendes versés								
Dettes perpétuelles				- 95 250	- 8 653	- 103 903	- 103 903	
Autres variations			- 365		- 1 120	- 1 485	- 3 833	2 348
Capitaux propres au 31 décembre 2014	157 538		2 584 000	145 750	453 379	3 340 667	2 971 035	369 632

ANALYSE SECTORIELLE : REPORTING PAR ACTIVITÉ - BILAN

Ces états sont présentés selon les canaux de distribution utilisés par le Groupe dans ses reportings.

ACTIF

(en milliers d'euros)	Réseau salarié et acceptation*		Courtage**		Partenariat***		Autres****		Total	
	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014
Actifs incorporels	39 824	25 359	1 359	1 643	9 145	9 241	17 646	15 125	67 974	51 367
Placements "Actifs généraux"	56 184 247	54 385 640	279 881	270 134	6 161 356	6 168 490	1 272 255	2 070 298	63 897 739	62 894 561
Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte	2 902 280	2 579 001	2 327 490	2 276 293	16 129 811	14 420 904	-	-	21 359 581	19 276 198
Titres mis en équivalence	-	-	-	-	-	-	4 546	2 315	4 546	2 315
Total des placements	59 086 527	56 964 641	2 607 371	2 546 427	22 291 167	20 589 394	1 276 801	2 072 613	85 261 866	82 173 074
Part des réassureurs dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance et financiers	77 816	75 944	106 227	91 036	45 477	50 862	-	-	229 520	217 842
Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance	421 342	439 123	76 565	53 956	1 599	9 575	-	-	499 506	502 654
Autres actifs y compris créances et trésorerie	1 861 520	1 883 685	21 442	7 680	396 970	281 236	63 947	27 500	2 343 879	2 200 100
Actifs destinés à la vente	316 559	149 234	-	-	-	-	-	-	316 559	149 234
Eliminations inter- sectorielles	543 734	297 004	(153 899)	(153 899)	(364 665)	(334 664)	(25 170)	191 559	-	-
Total de l'actif	62 347 322	59 834 989	2 659 065	2 546 843	22 379 693	20 605 643	1 333 224	2 306 797	88 719 304	85 294 272

* La colonne "réseau salarié et acceptation" regroupe les affaires acceptées de la société La Mondiale.

** Il s'agit de l'activité grandes entreprises menée essentiellement par l'intermédiaire de courtiers; cette partie fait référence principalement à la clientèle d'Arial assurance.

*** Fait référence à l'activité "épargne et patrimoine" des sociétés consolidées, essentiellement en partenariat avec des grands réseaux bancaires et regroupe principalement les clientèles de La Mondiale Partenaire et de la Mondiale Europartner.

**** Activités en dehors du périmètre assurance et Aprep.

PASSIF

(en milliers d'euros)	Réseau salarié et acceptation *		Courtage **		Partenariat ***		Autres ****		Total	
	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014
Capitaux propres	2 417 845	2 461 219	75 586	29 179	617 419	357 313	(6 459)	123 323	3 104 391	2 971 035
dont résultat de l'exercice	141 873	173 514	14 158	11 885	91 174	44 028	3 304	4 233	250 509	233 661
Intérêts minoritaires	9 431	9 279		37 944	17	188 555	19	133 853	9 467	369 631
Dettes de financement	1 571 987	1 515 064	27 500	27 500	-	-	-	-	1 599 487	1 542 564
Total des capitaux permanents	3 999 263	3 985 562	103 086	94 624	617 436	545 869	(6 440)	257 176	4 713 345	4 883 231
Total des passifs relatifs aux contrats	27 336 067	27 086 623	8 543 283	8 000 924	41 805 700	39 258 278	-	-	77 685 050	74 345 825
Instruments dérivés	255 169	156 368		-		-		-	255 169	156 368
Provisions pour risques et charges	13 592	8 542	36 606	123	7 937	9 313	8 026	31 457	66 161	49 435
Dettes nées des opé- rations d'assurance ou de réassurance	189 293	200 764	47 432	13 936	370 704	300 033	-	-	607 429	514 734
Autres passifs et dettes envers les entreprises du secteur bancaire	4 689 621	4 712 032	23 920	18 346	394 470	363 971	284 139	250 329	5 392 150	5 344 679
Eliminations inter- sectorielles	25 864 317	23 685 097	(6 095 262)	(5 581 110)	(20 816 554)	(19 871 821)	1 047 499	1 767 834	-	-
Total du passif	62 347 322	59 834 989	2 659 065	2 546 843	22 379 693	20 605 643	1 333 224	2 306 797	88 719 304	85 294 272

* La colonne "réseau salarié et acceptation" regroupe les affaires acceptées de la société La Mondiale.

** Il s'agit de l'activité grandes entreprises menée essentiellement par l'intermédiaire de courtiers; cette partie fait référence principalement à la clientèle d'Arial assurance.

*** Fait référence à l'activité "épargne et patrimoine" des sociétés consolidées, essentiellement en partenariat avec des grands réseaux bancaires et regroupe principalement les clientèles de La Mondiale Partenaire et de la Mondiale Europartner.

**** Activités en dehors du périmètre assurance et Aprep.

ANALYSE SECTORIELLE : REPORTING PAR ACTIVITÉ - COMPTE DE RÉSULTAT

Ces états sont présentés selon les canaux de distribution utilisés par le Groupe dans ses reportings.

(en milliers d'euros)	Réseau salarié et acceptation *		Courtage **		Partenariat ***		Autres ****		Total	
	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014
Primes	1 607 660	1 657 398	637 693	615 203	4 542 277	5 593 126	2 010	4 169	6 789 640	7 869 895
Autres produits d'exploitation	36 163	33 461	6 598	7 321	36 925	26 198		15	79 686	66 995
Produits financiers	3 175 507	2 220 581	8 656	8 714	232 557	226 672	14 188	17 424	3 430 908	2 473 391
Variation de juste valeur et de dépréciation des instruments financiers	(123 166)	821 859	97 306	275 607	743 938	794 407	(25)		718 053	1 891 873
Total des produits d'exploitation courants	4 696 164	4 733 299	750 253	906 845	5 555 697	6 640 403	16 173	21 608	11 018 287	12 302 154
Charges des prestations des contrats	(2 667 883)	(2 896 854)	(905 072)	(1 054 689)	(5 772 044)	(6 886 780)		-	(9 344 999)	(10 838 323)
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	(2 592)	(1 912)	6 978	7 068	(8 940)	12 779		-	(4 554)	17 934
Charges financières et de financement	(723 264)	(579 962)	(1 918)	(1 904)	(22 548)	(19 906)	(1 691)	(2 362)	(749 421)	(604 133)
Charges de gestion	(273 527)	(236 186)	(33 408)	(30 875)	(228 081)	(208 692)	(19 224)	(17 539)	(554 240)	(493 292)
Eliminations inter- sectorielles	(830 133)	(764 544)	205 412	196 037	617 885	566 307	6 836	2 200	-	-
Total des charges d'exploitation courantes	(4 497 399)	(4 479 457)	(728 008)	(884 363)	(5 413 728)	(6 536 292)	(14 079)	(17 701)	(10 653 214)	(11 917 813)
Résultat opérationnel courant	198 765	253 842	22 245	22 482	141 969	104 111	2 094	3 907	365 073	384 341
Autres produits et charges opérationnels	(6)	6	-	-	4	4	(514)	(440)	(516)	(431)
Résultat opérationnel	198 759	253 848	22 245	22 482	141 973	104 114	1 580	3 467	364 557	383 910
Quote- part dans les résultats des entreprises associées		-	-	-	-	-	2 221	1 733	2 221	1 733
Dépréciation des écarts d'acquisition	(1 690)	(1 690)		-		-		-	(1 690)	(1 690)
Impôt sur les résultats	(55 041)	(78 711)	(8 087)	(8 075)	(50 779)	(36 421)	(508)	(1 072)	(114 415)	(124 280)
Résultat net consolidé	142 028	173 447	14 158	14 406	91 194	67 693	3 293	4 128	250 673	259 674
dont minoritaires	155	(67)		2 521	20	23 665	(11)	(106)	164	26 013
dont Groupe	141 873	173 514	14 158	11 885	91 174	44 028	3 304	4 233	250 509	233 660

* La colonne "réseau salarié et acceptation" regroupe les affaires acceptées de la société La Mondiale.

** Il s'agit de l'activité grandes entreprises menée essentiellement par l'intermédiaire de courtiers; cette partie fait référence principalement à la clientèle d'Arial assurance.

*** Fait référence à l'activité "épargne et patrimoine" des sociétés consolidées, essentiellement en partenariat avec des grands réseaux bancaires et regroupe principalement les clientèles de La Mondiale Partenaire et de la Mondiale Europartner.

**** Activités en dehors du périmètre assurance et Aprep.

ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

1. RENSEIGNEMENTS À CARACTÈRE GÉNÉRAL ET DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

1.1. Renseignements à caractère général

La Mondiale, société mère du périmètre, est une société d'assurance mutuelle sur la vie et de capitalisation à Conseil d'administration régie par le Code des assurances. Elle est enregistrée au greffe du tribunal de commerce de Lille sous le n°RCS Lille Métropole 775 625 635.

Le siège social de La Mondiale est situé 32 avenue Emile Zola – Mons- en- Baroeul- 59896 Lille Cedex 9.

La Mondiale et ses filiales ont pour principale activité la protection sociale individuelle, collective et patrimoniale.

Dans tous ces paragraphes relatifs aux comptes consolidés, « La Mondiale » fait référence à « La Mondiale consolidée » ou « La Mondiale et ses filiales ».

Les états financiers consolidés de La Mondiale au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 incluent la Mutuelle, ses filiales et les intérêts du périmètre dans les entreprises associées et les entités sous contrôle conjoint. Ces comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration qui s'est tenu le 14 avril 2016.

1.2. Déclaration de conformité

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes comptables internationales et de l'ordonnance n° 2004- 1382 du 20 décembre 2004 concernant la mise en application en France de l'option ouverte par l'article 9 du règlement européen, La Mondiale a établi ses états financiers consolidés en conformité avec les normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne avant l'arrêté des comptes.

L'exercice comparatif au titre de l'exercice 2014 est établi selon le même référentiel.

Les normes internationales comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards), les IAS (International Accounting Standards), les interprétations de l'IFRS IC (International Financial Reporting Standards Interpretation Committee) et du SIC (Standard Interpretations Committee).

Les comptes présentés ne comprennent pas d'application anticipée de normes dont l'application n'est pas obligatoire au 1er janvier 2015. Ces textes sont les suivants :

Textes adoptés par l'Union Européenne :

- Améliorations annuelles des IFRS – Cycle 2010- 2012 (applicables aux exercices ouverts à compter du 1er février 2015) ;

- Amendements à IAS 19 – Régimes à prestations définies : cotisations des membres du personnel (applicables aux exercices ouverts à compter du 1er février 2015) ;
- Amendements à IAS 1 – Initiative informations à fournir (applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2016) ;
- Amendements à IFRS 11 – Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans les entreprises communes (applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2016) ;
- Amendements à IAS 16 et IAS 38 – Clarifications sur les modes d'amortissement acceptables (applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2016) ;
- Améliorations annuelles des IFRS – Cycle 2012- 2014 (applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2016).

Textes non encore adoptés par l'Union Européenne :

- Norme IFRS 9 – Instruments financiers et les amendements à IFRS 9, IFRS 7 et IAS 39 – Comptabilité de couverture générale, d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2018 selon l'IASB. Cette norme établit les principes de comptabilisation et d'information financière en matière d'actifs financiers et de passifs financiers. Ces principes viendront remplacer ceux actuellement énoncés par la norme IAS 39 – Instruments financiers. La mesure de l'incidence sur le montant et le calendrier de reconnaissance des actifs et passifs financiers ainsi que sur le résultat n'est pas encore raisonnablement estimable à ce stade.
- Norme IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés des contrats avec les clients, d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2018 selon l'IASB. Cette norme définit le modèle de reconnaissance des revenus et viendra remplacer les normes IAS 18 – Produits des activités ordinaires et IAS 11 – Contrats de construction. La mesure de l'incidence sur le montant et le calendrier de reconnaissance des revenus du Groupe n'est pas encore raisonnablement estimable à ce stade.
- Norme IFRS 16 – Contrats de location, d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2019 selon l'IASB. Cette norme, qui remplacera la norme éponyme IAS 17, établit les principes de comptabilisation des contrats de location et va conduire à enregistrer au bilan du preneur la plupart des contrats de location selon un modèle unique (abandon pour les preneurs de la classification en contrats de location simple ou contrats de location- financement). La mesure de l'incidence n'est pas encore raisonnablement estimable à ce stade.
- Amendements à IAS 12 – Comptabilisation d'actifs d'impôt différé au titre de pertes latentes (d'application obligatoire à compter du 1er

janvier 2017 selon l'IASB).

- Amendements à IAS 7 – Initiative informations à fournir (d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2017 selon l'IASB).

Les incidences éventuelles de ces textes sur les comptes consolidés sont en cours d'évaluation.

1.3. Base d'établissement des comptes

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros le plus proche. Ils sont établis sur la base du coût à l'exception :

- des actifs et passifs relatifs aux contrats d'assurance et aux contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire qui sont évalués selon la norme comptable IFRS 4 ;
- des actifs et passifs évalués à la juste valeur et notamment les instruments financiers à la juste valeur par résultat, les instruments financiers disponibles à la vente, les immeubles de placement détenus en représentation de contrats en unités de compte et les instruments dérivés.

La préparation des états financiers nécessite de réaliser des estimations et des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables et sur les montants enregistrés dans les états financiers (passifs d'assurance notamment). Les estimations et hypothèses ont été réalisées sur la base de l'expérience passée, des obligations réglementaires, des méthodes actuarielles communément admises et d'autres éléments considérés comme raisonnables. Ces estimations et hypothèses sont réexaminées de manière continue. Elles sont utilisées comme base d'exercice du jugement pour la détermination des valeurs d'actifs et de passifs dès lors que ces valeurs ne peuvent pas être obtenues directement par d'autres sources. Les estimations faites par la Direction et jugements exercés pour l'établissement des états financiers portent principalement sur :

- l'évaluation des marges futures utilisées pour l'amortissement des frais d'acquisition reportés ;
- la détermination du taux de partage des plus ou moins values latentes sur le portefeuille d'actifs financiers dans le cadre de la comptabilité reflet ;
- l'évaluation des provisions pour risques et charges et de certaines provisions techniques relatives à l'activité d'assurance.

Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé dans la période comptable au cours de laquelle le changement a été réalisé.

1.4. Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes s'élèvent pour l'exercice 2015 à 1,298 million d'euros toutes taxes comprises.

comptes consolidés 2015

2. LE PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

2.1. La composition du périmètre de consolidation

	Forme juridique	2015		2014		Méthode de consolidation	Méthode de consolidation
		% de contrôle	% d'intérêt	% de contrôle	% d'intérêt		
Activités d'assurance							
La Mondiale ⁽¹⁾	SAM	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Arial assurance	SA	100,00	100,00	IG	100,00	82,50	IG
La Mondiale Direct	SA	N/A	N/A		100,00	100,00	IG
La Mondiale Europartner - Luxembourg	SA	100,00	100,00	IG	100,00	65,00	IG
La Mondiale Partenaire	SA	100,00	100,00	IG	100,00	65,00	IG
Pasiphae	Tontine	100,00	0,00	IG	100,00	0,00	IG
Activités financières							
AG2R LA MONDIALE Cash	GIE	67,00	67,09	IG	67,00	64,76	IG
Agicam	SA	29,38	29,38	ME	23,35	23,35	ME
Activités immobilières							
Agecim	SAS	99,88	99,88	IG	99,88	99,88	IG
Aglm Immo	SAS	100,00	100,00	IG	N/A	N/A	
Balthazar	SCI	80,00	80,00	IG	80,00	80,00	IG
La Mondiale Actimmo	SCI	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
82 - 92 Réaumur	SAS	100,00	100,00	IG	N/A	N/A	
68 Faubourg	SARL	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Autres activités							
Aprep	SAS	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
La Mondiale Grands Crus	SAS	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
La Mondiale Groupe	GIE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
La Mondiale Participations	SA	N/A	N/A		65,00	65,00	IG

(1) Entité consolidante du périmètre La Mondiale

Forme juridique

GIE : Groupement d'intérêt économique

SA : Société anonyme

SAM : Société d'assurance mutuelle

SARL : Société anonyme à responsabilité limitée

SAS : Société par action simplifiée

SCI : Société civile immobilière

Méthode de consolidation

IG : intégration globale

ME : mise en équivalence

N/A : non applicable

		2015		2014			
		% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation
OPCVM							
SICAV	RUSS.US EQ.CL.R ROLL UP EUR C.	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
FCP	MONEJOUR FCP	100,00 %	100,00 %	IG	99,99 %	99,99 %	IG
FCP	AGMM EMU GOVERNMENT BOND CL.B	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
FCP	AGMM CREDIT CL.B	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
FCP	AGMM EMU GOVERNMENT BOND J	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
FCP	AGMM CREDIT J	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
SICAV	EUROZONE AGRESS.A RETL ACC 3D	100,00 %	100,00 %	IG	99,16 %	99,16 %	IG
SICAV	RUSSEL PAN EUROP.EQ.R ROLL UP	100,00 %	100,00 %	IG	99,16 %	99,16 %	IG
SICAV	RUSS.CONTIN.EUR.EQ.CL.C EUR C.	100,00 %	100,00 %	IG	98,66 %	98,66 %	IG
SICAV	RUS.CONT.EUR.EQ.CL.R EUR RU C.	100,00 %	100,00 %	IG	98,44 %	98,44 %	IG
FCP	CLUB STRATED.C/D3D	100,00 %	100,00 %	IG	NA	NA	
FCP	DWS ETOILE DISTRIB.	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
FCP	LION FLAMME FCP	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
FCP	CDN IFC RETRAITE FCP	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
FCP	DYNAFLAM FCP	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
FCP	ARPEGE PREVOYANCE FCP	100,00 %	100,00 %	IG	NA	NA	
FCP	DRESDNER RCM FLAMME FCP	99,99 %	99,99 %	IG	99,99 %	99,99 %	IG
FCP	ODDO RETRAITE PRUDENT A FCP	99,99 %	99,99 %	IG	99,99 %	99,99 %	IG
FCP	ODDO RETRAITE EQUILIBRE A 3DEC	99,99 %	99,99 %	IG	NA	NA	
FCP	EMERAUDE FCP	99,99 %	99,99 %	IG	NA	NA	
FCP	ACLODE FCP	99,97 %	99,97 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
FCP	TERRE D'AVEN.PRUD.65 FCP 3DEC	99,84 %	99,84 %	IG	99,61 %	99,61 %	IG
FCP	TERRE D'AVEN.EQUIL.65 FCP 3DEC	99,81 %	99,81 %	IG	98,90 %	98,90 %	IG
FCP	ALM OFFENSIF FCP	98,84 %	98,84 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
FCP	ALM DYNAMIC FCP	98,72 %	98,72 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
SICAV	RUSSEL US EQUITY CL.B USD C.3D	96,74 %	96,74 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
SICAV	PAN EUROP.EQ.FD CL.F EUR 3DEC	96,72 %	96,72 %	IG	86,56 %	86,56 %	IG
FCP	BNP PARIB.FLOR.70 P(C) FCP3DEC	96,31 %	96,31 %	IG	94,83 %	94,83 %	IG
FCP	ALM CLASSIC FCP	95,47 %	95,47 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
FCP	ISAOR FCP	87,23 %	87,23 %	IG	NA	NA	
FCP	ALM ANDRENA FCP	74,10 %	74,10 %	IG	57,74 %	57,74 %	IG
FCP	AURELIA INVESTISSEMENT C1 FCP	70,75 %	70,75 %	IG	70,76 %	70,76 %	IG
FCP	AG2R LA MON.MUL.MONDE FCP 4DEC	66,86 %	66,86 %	IG	NA	NA	
FCP	VEGA MONDE R FCP4D	60,87 %	60,87 %	IG	NA	NA	
FCP	CAMGESTION REUNICA FCP	59,56 %	59,56 %	IG	NA	NA	
SICAV	TIKEHAU INC.CR.ASSETS C SI.4D	57,57 %	57,57 %	IG	57,86 %	57,86 %	IG
SICAV	AG2R LA MONDIALE ACT.MONDE SI.	55,99 %	55,99 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
SICAV	ADELAIDE SI.	53,58 %	53,58 %	IG	56,66 %	56,66 %	IG
FCP	UFF CAP DIVERSIFIE FCP	53,25 %	53,25 %	IG	53,74 %	53,74 %	IG
FCP	DNCA EVOLUTIF C FCP	NA	NA		100,00 %	100,00 %	IG
SICAV	LA MONDIALE ACTIONS FRANCE	NA	NA		100,00 %	100,00 %	IG
FCP	TOPALPHA INST.FUND MS FCP 3DEC	NA	NA		100,00 %	100,00 %	IG
SICAV	Russell Investment Company PLC - The World Equity Fund II	NA	NA		99,99 %	99,99 %	IG
SICAV	IM Russell ICVC - Defensive Assets Fund	NA	NA		98,80 %	98,80 %	IG
FCP	AG2R LA MOND.ACT.E.I.ID FCP 4D	NA	NA		97,62 %	97,62 %	IG
SICAV	CPR STRATEDIS SI.	NA	NA		95,89 %	95,89 %	IG
SICAV	RUSSEL EM.MKT EQ.CL.J USD C.3D	NA	NA		69,59 %	69,59 %	IG

		2015			2014		
		% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation
FCP	INDOSUEZ ALLEGRO C FCP 3DEC	NA	NA		52,75 %	52,75 %	IG
SICAV	R PUR SI.	45,64 %	45,64 %	ME	NA	NA	
SICAV	VEGA COURT TERME SI.	40,74 %	40,74 %	ME	31,92 %	31,92 %	ME
SICAV	AG2R LA MONDIALE ACT.FRA.SI.	40,30 %	40,30 %	ME	NA	NA	
SICAV	EUROPEAN SMALL CAP CL.B 3DEC	35,20 %	35,20 %	ME	34,05 %	34,05 %	ME
SICAV	EUROZ.AGRESS.EQ.B INSTL ACC 3D	28,70 %	28,70 %	ME	38,64 %	38,64 %	ME
SICAV	PIONEER S.F.OPTIMISER CL.H C.	27,19 %	27,19 %	ME	NA	NA	
SICAV	OBJECTIF STRATEGIE L.TERM.SI.	25,74 %	25,74 %	ME	24,63 %	24,63 %	ME
SICAV	SELENE PATRIMOINE CL.A EUR CAP	24,12 %	24,12 %	ME	24,46 %	24,46 %	ME
SICAV	ESSOR EMERGENT SI.	23,57 %	23,57 %	ME	20,28 %	20,28 %	ME
SICAV	EDR FD.CO.EU.AL.CAPS(AE)EURC3D	22,66 %	22,66 %	ME	NA	NA	
SICAV	RUS.EURO FIXED INC.CL.B 3DEC	21,98 %	21,98 %	ME	44,26 %	44,26 %	ME
SICAV	COMGEST JAPAN SI.4DEC	20,00 %	20,00 %	ME	35,29 %	35,29 %	ME
SICAV	RUSSELL INVESTMENT COMPANY - Russell UK Long Dated Gilt	NA	NA		36,03 %	36,03 %	ME
SICAV	ECM SENIOR SECURED CL.A DIST.	NA	NA		26,29 %	26,29 %	ME
SICAV	CAPS FDS ASIA OPP.GEC EUR C.3D	NA	NA		21,84 %	21,84 %	ME
SICAV	OBJECT.ALPHA EUROPE A SI.3DEC	NA	NA		21,50 %	21,50 %	ME
SICAV	CAPS F.AMERICA OP.GC USD.C.3D	NA	NA		20,33 %	20,33 %	ME

2.2. Les règles retenues pour la détermination du périmètre

Entreprises consolidées

Les entreprises sont consolidées dès lors qu'elles sont contrôlées par une ou plusieurs entreprises comprises dans le périmètre de consolidation, contrôle qui peut prendre diverses formes :

Filiales

Selon la norme IFRS 10, le Groupe contrôle une filiale dès lors qu'il détient le pouvoir sur cette filiale. Ce pouvoir expose le groupe à des rendements variables sur cette filiale (dividendes, économies fiscales etc.) et lui confère également des droits (de vote notamment) exerçables lors de la prise de décisions sur les activités clés de la filiale et une capacité à agir sur ces rendements. Le contrôle découle donc du lien capitalistique (majorité des droits de vote) mais pas seulement. Il est tenu compte des droits de vote potentiels et des options de conversion pouvant être exercées mais également de la capacité réelle du groupe à diriger les politiques opérationnelles et de financement de la filiale.

Dans la situation la plus simple et en l'absence d'autres facteurs (tels que l'existence d'accords contractuels), le contrôle de fait est établi si le Groupe détient plus de 40 % des droits de vote de la filiale, et si aucun autre actionnaire ne détient plus de 40 % ; les filiales sont alors consolidées par la méthode de l'intégration

globale. Les comptes des entités contrôlées sont intégrés dans les comptes consolidés du Groupe à la date de la prise de contrôle.

Entités sous contrôle conjoint (Co-entreprises ou opérations conjointes)

Selon la norme IFRS 11 Partenariats, les entreprises sous contrôle conjoint sont les entités dans lesquelles le Groupe a un contrôle conjoint en vertu d'un accord contractuel et pour lesquelles les décisions relatives aux activités significatives exigent un consentement unanime des parties qui partagent le contrôle. Ce contrôle conjoint peut prendre deux formes :

- Soit une activité conjointe, dès lors que l'accord contractuel confère au Groupe des droits et obligations sur des actifs et passifs spécifiques. Selon cette méthode, les quotes-parts du Groupe dans les différentes lignes d'actifs, de passifs, de charges et de produits sont constatées dans les comptes consolidés dès lors que le Groupe en acquiert le contrôle.
- Soit une co-entreprise, dès lors que l'accord contractuel confère au Groupe des droits sur l'actif net de l'entreprise. Les comptes de la co-entreprise sont alors consolidés selon la méthode de la mise en équivalence et intègrent donc uniquement la quote-part du Groupe dans les résultats et dans l'actif net de la co-entreprise à la date à laquelle il en obtient le contrôle.

Entreprises associées (ou entreprises sous influence notable)

Selon la norme IAS 28, les entreprises associées sont les entités dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles sans en avoir le contrôle ; l'influence notable existe si le Groupe détient plus de 20 % des droits de vote ; les structures éventuellement concernées sont alors consolidées selon la méthode de la mise en équivalence. Selon cette méthode, les comptes consolidés intègrent la quote- part du Groupe dans les résultats et dans l'actif net à la date à laquelle le Groupe acquiert l'influence notable et jusqu'à la date à laquelle elle cesse.

Consolidation des OPCVM et des sociétés civiles immobilières

Toutes les entités contrôlées doivent être incluses dans le périmètre de consolidation y compris les entités structurées (cas des OPCVM notamment) et les sociétés civiles immobilières, dès lors que ces entités répondent aux critères d'analyse du contrôle tel que défini précédemment.

Les OPCVM et les sociétés civiles immobilières représentatifs de contrats en unités de compte sont pris en compte dans la détermination du pourcentage de contrôle et du pourcentage d'intérêt.

Pour pratiquer la consolidation de ces structures, les titres sont mis en juste valeur par résultat (voir partie sur la classification des actifs et l'option de juste valeur dans la partie 4.2). Les intérêts minoritaires mis en évidence et relatifs aux OPCVM sont classés dans un poste spécifique au passif du bilan :
« dettes envers les porteurs de parts d'OPCVM consolidés ».

Cas d'exclusion

En vertu du principe de matérialité, une entité contrôlée ou sous influence notable peut être exclue du périmètre de consolidation si cette exclusion n'altère pas l'image fidèle des comptes consolidés.

3. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

3.1. Évolution du périmètre de consolidation

Entrées / acquisitions complémentaires :

En 2015, La Mondiale a acquis la société immobilière REAUMUR (SAS), précisément au 30 septembre 2015. Cette entité détient l'immeuble 82- 92 rue Réaumur à Paris.

Toujours dans le domaine immobilier, a été créée fin 2015 la société AGLM Immo (SAS) détenue par La Mondiale. Cette structure sans immeuble au 31 décembre 2015 a vocation à terme à regrouper la grande majorité des actifs immobiliers du Groupe AG2R LA MONDIALE.

Fusions et restructurations :

La holding La Mondiale Participations a été absorbée dans La Mondiale, au 1er août 2015 (transmission universelle de patrimoine). L'année 2015 a également vu la fusion de La Mondiale Direct dans La Mondiale, à savoir fusion- absorption avec effet rétroactif au 1er janvier 2015.

Sorties :

Aucune sortie n'est à constater durant cet exercice 2015.

3.2. Rachat des minoritaires par La Mondiale à AEGON

L'accord conclu entre La Mondiale et AEGON s'est matérialisé par l'acquisition par La Mondiale de la participation de 35 % d'AEGON dans la Mondiale Participations. La transaction a été effective en mars 2015 et l'opération a valorisé La Mondiale Participations à 1,0 milliard d'euros. Après cette transaction et la fusion de La Mondiale Participations dans La Mondiale, celle-ci détient en direct, au 31 décembre 2015, 100 % des entités Arial assurance, La Mondiale Partenaire et La Mondiale Europartner.

3.3. Événements significatifs postérieurs à la clôture

3.3.1. Processus d'identification des événements

Les événements postérieurs à la clôture sont définis par la norme IAS 10. Ce sont les événements tant favorables que défavorables qui interviennent entre la date de clôture et la date à laquelle la publication des états financiers est autorisée.

Il faut distinguer deux types d'événements postérieurs à la clôture :

- ceux qui confirment des situations qui existaient à la date de clôture et qui donnent lieu à des ajustements dans les comptes ;
- ceux qui indiquent des situations apparues postérieurement à la date de clôture et qui sont mentionnés en annexe uniquement s'ils sont très significatifs. Dans ce cas, il faut préciser la nature de l'événement et son impact financier.

3.3.2. Événements postérieurs à la clôture

Les groupes AG2R LA MONDIALE et CNP Assurances ont conclu le 15 décembre 2015 un accord visant à créer une société d'assurance commune « ARIAL CNP Assurances », détenue à 60 % par La Mondiale et 40 % par CNP Assurances.

Cette structure doit être créée au 1er avril 2016 et correspond en fait à l'actuelle Arial assurance qui sera renommée et dans laquelle CNP Assurances prendra une participation. Après apport de portefeuilles, il s'agira d'un acteur de référence de l'épargne retraite entreprise.

Aucun autre événement significatif n'est intervenu entre le 31 décembre 2015 et le 14 avril 2016, date à laquelle les comptes ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

4. LES PRINCIPES ET MÉTHODES

4.1. Les principes et méthodes de consolidation

Les comptes consolidés La Mondiale sont établis sur la base des normes International Financial Reporting Standards (IFRS), des IAS (International Accounting Standards), des interprétations de l'IFRS IC (International Financial Reporting Standards Interpretation Committee) et du SIC (Standard Interpretations Committee) en vigueur au 31 décembre 2015, telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

Les sociétés sont consolidées sur la base de comptes arrêtés au 31 décembre.

4.2. Les principes comptables et méthodes d'évaluation

4.2.1. Homogénéisation des comptes sociaux

Les principes comptables décrits ci-après sont appliqués de manière homogène par les différentes entités consolidées. En application de la norme IFRS 4 et en attendant des dispositions prévues par la phase II, les opérations d'assurance sont traitées conformément à la réglementation comptable locale en la matière.

4.2.2. Conversion

Transactions libellées en devises

Les transactions libellées en devises sont comptabilisées en appliquant le cours de change à la date de transaction ou éventuellement un cours moyen.

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises figurant au bilan sont convertis en euros en appliquant le cours de change à la date de clôture. Les écarts de conversion afférents sont

comptabilisés en résultat, sauf lorsque l'élément concerné fait partie d'un investissement net dans une activité à l'étranger.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en devises qui sont évalués au coût sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date de transaction.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en devises qui sont évalués à la juste valeur sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date à laquelle la juste valeur a été déterminée. Lorsqu'un gain ou une perte sur un élément non monétaire est comptabilisé en capitaux propres, l'écart de change est également comptabilisé en capitaux propres. Lorsqu'un gain ou une perte sur un élément non monétaire est comptabilisé en résultat, l'écart de change est également comptabilisé en résultat.

Comptes des activités à l'étranger

Tous les bilans et comptes de résultat des entités consolidées sont établis en euros.

4.2.3. Écarts d'acquisition

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés en appliquant la méthode dite de la comptabilité d'acquisition. Les écarts d'acquisition inscrits en tant que tels au bilan représentent les montants résultant de l'acquisition de filiales et de co-entreprises. En ce qui concerne les entreprises associées, la valeur comptable des écarts d'acquisition est intégrée à la valeur comptable de l'investissement dans l'entreprise associée.

Pour les regroupements d'entreprises effectués avant la date de transition aux normes IFRS, la comptabilisation est effectuée sur la base du coût présumé qui correspond à la valeur nette comptable selon le référentiel comptable antérieur. Pour rappel, le traitement des regroupements d'entreprises antérieurs à la date de transition n'a pas été reconsidéré lors de l'établissement du bilan d'ouverture au 1er janvier 2006.

Pour les regroupements d'entreprises postérieurs à la date de transition aux IFRS, l'écart d'acquisition correspond à l'excédent du coût du regroupement d'entreprises sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables comptabilisés.

Les écarts d'acquisition sont inclus dans les actifs incorporels. Ils sont comptabilisés au coût diminué des dépréciations successives. L'écart d'acquisition est présumé avoir une durée d'utilisation indéfinie, il est affecté aux

unités génératrices de trésorerie (UGT) et n'est pas amorti. Des tests de dépréciation sont pratiqués si des événements ou des changements de circonstances conduisent à considérer une dépréciation comme possible.

Les tests de perte de valeur des écarts d'acquisition sont effectués en comparant la valeur recouvrable de l'UGT ou du groupe d'UGT à sa valeur comptable.

En ce qui concerne les opérations de regroupements entre entités des périmètres La Mondiale et AG2R, elles s'analysent, au niveau du périmètre La Mondiale, compte tenu de l'existence de la SGAM AG2R LA MONDIALE, comme des regroupements d'entreprises sous contrôle commun. Ces regroupements étant exclus du champ d'application de la norme IFRS 3, La Mondiale peut choisir de comptabiliser cette transaction dans ses comptes consolidés en valeur comptable ou selon les dispositions de la norme IFRS 3. La Mondiale a opté pour un enregistrement en valeur comptable et il y a imputation des écarts d'acquisition sur les fonds propres.

4.2.4. Autres actifs incorporels

Les autres actifs incorporels sont comptabilisés au coût diminué du montant cumulé des amortissements et des dépréciations. Les dépenses internes de valorisation des fonds de commerce et de marques sont comptabilisées en charges dans le compte de résultat lorsqu'elles sont encourues.

L'essentiel des autres actifs incorporels est composé de logiciels.

4.2.5. Actifs financiers

Classification

Les instruments financiers sont classés selon l'intention et la capacité à détenir les actifs investis :

- titres de dettes détenus jusqu'à l'échéance, comptabilisés au coût amorti ;
- prêts et créances comptabilisés au coût amorti ;
- actifs détenus à des fins de transaction et actifs désignés à la juste valeur, avec variation de juste valeur enregistrée dans le compte de résultat ;
- actifs disponibles à la vente comptabilisés à la juste valeur avec variation de juste valeur inscrite en capitaux propres.

L'essentiel des instruments financiers est classé en disponible à la vente.

L'option de juste valeur qui consiste à désigner, lors de leur entrée dans le bilan, les actifs et passifs financiers à la juste valeur avec variation de juste valeur en compte de résultat, a été utilisée principalement lorsque :

- les actifs financiers pour lesquels le choix de l'option de juste valeur est approprié pour réduire la dissymétrie comptable, notamment dans les cas suivants :
 - actifs adossés à des passifs résultant de contrats dont le risque financier est supporté par les assurés ;
 - actifs inclus dans des stratégies de couverture mises en place pour des raisons économiques mais non éligibles à la comptabilité de couverture comme définie dans la norme IAS 39 ;
- actifs issus de la consolidation des OPCVM dans la mesure où ils sont suivis et gérés à la juste valeur (voir partie 2.2 sur la consolidation des OPCVM et des sociétés immobilières) ;
- actifs financiers comportant des dérivés incorporés.

Les investissements classés en disponible à la vente sont évalués à la juste valeur. Les plus et moins values latentes liées à la comptabilisation en juste valeur sont enregistrées dans un compte de réserve de juste valeur au sein des autres réserves dans les capitaux propres. Quand les investissements classés en disponible à la vente sont dépréciés ou vendus, leur juste valeur comptable est comptabilisée dans le compte de résultat en tant que dépréciations, gains ou pertes réalisés.

Les prêts et créances ainsi que les titres de dettes classés comme détenus jusqu'à l'échéance sont comptabilisés au coût amorti. La catégorie des titres de créances détenus jusqu'à l'échéance n'est actuellement pas utilisée par La Mondiale. Conformément aux dispositions prévues dans les normes, La Mondiale se réserve le droit d'utiliser cette catégorie dans le futur en cas de besoin. Les investissements classés en juste valeur par résultat sont évalués à la juste valeur. Les plus et moins values latentes et réalisées liées à la comptabilisation en juste valeur sont enregistrées au sein du compte de résultat dans le poste de variation de juste valeur.

Les actifs dont les variations de valeur ont pour effet de créer ou d'influencer directement les droits de bénéficiaires de contrats sont évalués à leur juste valeur. Sont concernés les contrats en unités de

compte et les opérations tontinières. Les placements représentatifs des provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte sont évalués en fin d'exercice à leur juste valeur. Les variations en résultant sont inscrites au compte de résultat et sont sans effet sur le résultat technique et le résultat net de l'exercice.

Les normes IFRS ont introduit une hiérarchie à trois niveaux dans l'information à donner sur la juste valeur, et distinguent les évaluations de la juste valeur en fonction de la nature des données retenues dans les mesures effectuées (telles que les prix cotés, les données de marché observables et les autres données). Le niveau 1 représente la juste valeur issue directement de cotations sur des marchés actifs et liquides. Ces cotations sont représentatives de transactions réelles et régulières dans des conditions normales de concurrence. Cette catégorie inclut également des valorisations d'obligations activement négociées sur des marchés liquides pouvant provenir de services externes de cotations si elles représentent un consensus avec une dispersion très limitée des prix.

Le niveau 2 représente la juste valeur issue de données de marchés observables. Le Groupe utilise des techniques de valorisation intégrant des données de marchés observables, ajustées si nécessaire des conditions de liquidité et du risque de crédit. A l'instar du niveau 1, ces données peuvent également provenir de services externes de cotations mais sur des marchés jugés moins actifs que ceux du niveau 1, par exemple du fait de transactions moins régulières ou de dispersion des prix plus importante. A titre d'exemple, les obligations d'entreprise qui représentent une partie prépondérante du portefeuille des placements sont classées au niveau 2.

Le niveau 3 regroupe l'ensemble des actifs dont la valorisation ressort de données de marchés non observables. La juste valeur peut provenir de modèles de valorisation internes dérivés de modèles standards ou d'agents externes fournissant une valorisation sans référence à un marché actif.

Les données relatives à cette classification sont présentées en annexe 7.7.

Comptabilisation

Les actifs financiers sont comptabilisés au bilan lorsque l'on dispose contractuellement de l'instrument. Lors de la comptabilisation initiale, les actifs financiers sont enregistrés à leur juste valeur augmentée, pour les actifs financiers autres que ceux à la juste valeur par le résultat, des coûts de transactions

directement attribuables.

Les actifs financiers disponibles à la vente sont valorisés ultérieurement à la juste valeur. La variation de juste valeur est inscrite directement dans les capitaux propres en tenant compte du droit des assurés et de la fiscalité latente.

Les actifs financiers en juste valeur par résultat sont valorisés ultérieurement à la juste valeur. La variation de juste valeur est inscrite directement dans le résultat en tenant compte du droit des assurés et de la fiscalité latente.

Les prêts et créances ainsi que les actifs détenus jusqu'à l'échéance sont comptabilisés au coût amorti.

Décomptabilisation

Les actifs financiers sont décomptabilisés au bilan quand les droits contractuels aux flux de trésorerie issus de cet investissement se sont éteints ou quand ils ont été transférés et que La Mondiale a également transféré tous les risques et avantages liés à leur propriété.

4.2.6. Évaluation des placements immobiliers

Les immeubles de placement regroupent les biens immobiliers détenus (terrains et constructions) afin d'en retirer des loyers et valoriser le capital investi plutôt que de l'utiliser dans le cadre de l'exploitation du Groupe.

Conformément à l'option ouverte par la norme IAS 40 pour les immeubles de placement et IAS 16 pour les immeubles d'exploitation, La Mondiale a opté pour le modèle d'évaluation au coût de ses immeubles à l'exception de ceux en représentation de contrats en unités de comptes qui sont évalués à la juste valeur. La juste valeur des immeubles évalués au coût est par ailleurs communiquée en note 5.3.1 de l'annexe. Cette juste valeur est déterminée sur la base des expertises quinquennales et des révisions annuelles effectuées par un expert indépendant agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de résolution (ACPR).

Les terrains et immeubles sont inscrits à leur valeur d'acquisition (y compris frais d'achat et impôts) augmentée des travaux de construction et d'amélioration.

De plus, La Mondiale applique la norme IFRS 5 relative à la mise en évidence des actifs détenus destinés à la vente ; les éventuels actifs immobiliers concernés sont repris dans la ligne spécifique du bilan « actifs destinés à la vente ».

4.2.7. Dépréciation des placements

Obligations et titres assimilés, placements immobiliers, actions et titres assimilés, autres que ceux représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte

Actifs financiers comptabilisés au coût amorti et titres de créances disponibles à la vente.

À chaque date d'arrêt des comptes, La Mondiale vérifie s'il existe un indice de pertes de valeur, individuellement pour chacun des actifs financiers significatifs et collectivement pour les autres actifs financiers puis collectivement pour les groupes d'actifs financiers présentant un risque de crédit similaire pour lesquels il n'existe pas d'indice de dépréciation (selon les critères retenus tels que difficultés financières de l'émetteur, défaut de paiement des intérêts ou du capital, probabilité de faillite croissante de l'émetteur ou disparition du marché actif pour cet instrument). Pour les obligations, une dotation aux provisions est comptabilisée en compte de résultat en cas de survenance d'un risque de crédit traduisant un risque de recouvrabilité des sommes dues par l'émetteur des titres. Si ce risque diminue ou disparaît, la dotation aux provisions peut être reprise. Le montant de cette reprise est également enregistré dans le compte de résultat.

Instruments de capitaux propres disponibles à la vente

Pour les actions classées en « actifs disponibles à la vente », une baisse significative ou prolongée de la juste valeur du titre en dessous de son coût est une indication de perte de valeur des titres. C'est le cas des actions et OPCVM actions, en situation de pertes latentes pendant une période continue de 6 mois ou plus précédant la date de clôture, ou supérieures à 20 % de la valeur nette comptable à la date de clôture.

Si une telle situation existe pour les actifs financiers disponibles à la vente, la perte cumulée (mesurée comme la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur actuelle, diminuée de toute dépréciation de cet actif financier précédemment enregistrée dans le compte de résultat) fait l'objet d'une provision pour dépréciation constatée au compte de résultat.

Les provisions pour dépréciation enregistrées dans le compte de résultat ne sont reprises dans le compte de résultat qu'à partir du moment où l'actif est vendu ou décomptabilisé.

Actifs immobiliers

Conformément aux dispositions des normes IFRS, une provision pour dépréciation est déterminée ligne à ligne dès lors que la valeur comptable de l'immeuble concerné est supérieure à la valeur recouvrable. La valeur recouvrable est le montant le plus élevé de la valeur d'utilité ou de la juste valeur, diminué des coûts estimés de vente.

4.2.8. Instruments dérivés

La Mondiale utilise des instruments dérivés dans une optique de couverture à la hausse ou à la baisse des taux d'intérêts, principalement de manière à couvrir le taux de rendement de l'actif général. Des instruments dérivés sont également utilisés pour couvrir le risque de change (couverture d'actifs financiers et de dettes).

Les instruments dérivés sont comptabilisés à la juste valeur par résultat au bilan dans le poste « instruments dérivés ».

Le Groupe n'applique pas la comptabilité de couverture étant donné les implications sur les processus de gestion et la lourdeur des travaux associés à la documentation de l'efficacité de la relation de couverture.

4.2.9. Frais d'acquisition reportés

Au sein du périmètre La Mondiale, les frais d'acquisition concernent essentiellement des contrats de type assurance ou à participation discrétionnaire entrant dans le champ de la norme IFRS 4. Par application de cette norme, l'évaluation et la comptabilisation des frais d'acquisition pour ce type de contrats restent identiques aux critères précédemment appliqués en normes françaises tandis que les critères applicables aux contrats d'investissement sans participation discrétionnaire sont ceux de la norme IAS 39. Lorsque la structure de commissionnement le justifie, les frais engagés lors de l'acquisition de contrats d'assurance vie et d'investissement avec participation discrétionnaire sont capitalisés à l'actif du bilan alors que ceux relatifs à des contrats d'investissement sans participation discrétionnaire sont directement comptabilisés par résultat.

Les frais affectables à l'acquisition des contrats IFRS 4 sont portés à l'actif des comptes consolidés. Ces frais comprennent principalement les commissions, les frais de souscription et d'émission des polices. Les frais d'acquisition reportés ne sont pas limités à l'écart de zillmériation mais reportés dans la limite des marges nettes

futures des contrats considérés y compris la marge financière. Celle-ci tient compte de taux de rendement prévisionnels des actifs, prudemment évalués.

Seuls sont différés et donc activés les coûts d'acquisition qui seront compensés par des produits futurs. Les frais d'acquisition couverts par des produits immédiats ou en excédent des produits futurs ne sont pas différés.

La méthode d'amortissement s'effectue par familles homogènes de produits. Les frais sont amortis sur la durée prudemment estimée des contrats au rythme de dégagement des marges futures, qui sont réévaluées à la clôture de chaque exercice.

En conséquence de l'activation des frais d'acquisition, les provisions mathématiques figurant au bilan sont présentées non zillmétrisées.

4.2.10. Trésorerie et équivalent de trésorerie

Le poste « Trésorerie et équivalent de trésorerie » comprend la caisse et les comptes bancaires débiteurs.

4.2.11. Capitaux propres

Les capitaux propres comprennent notamment, outre le fonds d'établissement et les résultats mis en réserve, la quote-part des plus et moins-values latentes de placements, nettes de l'impôt et de l'impact de la comptabilité reflète, dont la variation de juste valeur ne passe pas par résultat.

4.2.12. Dettes perpétuelles

Les titres super- subordonnés à durée indéterminée sont classés en capitaux propres. La charge financière (intérêts) liée à ces titres super- subordonnés reclassés en capitaux propres n'est plus comptabilisée en résultat mais directement en capitaux propres. Tous les autres titres de dettes, perpétuelles ou remboursables, sont classés en dettes financières.

4.2.13. Passifs techniques et financiers

Classification des contrats

Le portefeuille de contrats d'assurance et d'investissement est classé selon les catégories suivantes :

- passifs liés à des contrats d'assurance ;
- passifs liés à des contrats d'assurance dont le risque financier est supporté par l'assuré (contrats en unités de compte) ;
- passifs liés à des contrats d'investissement avec participation discrétionnaire ;
- passifs liés à des contrats d'investissement sans participation discrétionnaire ;
- passifs liés à des contrats d'investissement

dont le risque financier est supporté par l'assuré (contrats en unités de compte) et avec participation discrétionnaire ;

- passifs liés à des contrats d'investissement dont le risque financier est supporté par l'assuré (contrats en unités de compte) et sans participation discrétionnaire.

Les contrats dont les principes de comptabilisation et d'évaluation relèvent de la norme IFRS 4 incluent :

- les contrats d'assurance comportant un aléa pour l'assuré. Cette catégorie recouvre les contrats de prévoyance et les contrats d'épargne en unités de compte avec garantie plancher ;
- les contrats financiers émis par l'assureur comportant un élément de participation aux bénéfices (PB) discrétionnaire : contrats en euros avec participation aux bénéfices discrétionnaire et contrats en unités de compte comportant des supports en euros avec participation aux bénéfices discrétionnaire.

Les contrats financiers relevant de la norme IAS 39 correspondent aux contrats d'investissement sans participation aux bénéfices discrétionnaire, soit des contrats d'épargne en unités de compte sans support euros et sans garantie plancher.

La Mondiale contracte des engagements qui transfèrent soit un risque d'assurance soit un risque financier voire les deux. Les contrats d'assurance sont des contrats qui transfèrent un risque d'assurance significatif. La prestation quand l'évènement sur lequel repose le risque d'assurance survient est comparée à celle au cas où cet évènement ne survient pas afin de déterminer si le risque d'assurance est significatif. Les contrats d'assurance peuvent également inclure un risque financier. Les contrats d'investissement sont des contrats où seul un risque financier est transféré.

Les contrats d'assurance et d'investissement avec participation discrétionnaire

Par application de la norme IFRS 4 (principes IFRS assurance en phase I), l'évaluation des provisions techniques sur les contrats d'assurance ou à participation discrétionnaire suit les principes précédemment retenus par le Groupe en application des normes locales. Les provisions d'assurance vie comprennent les provisions mathématiques qui représentent la différence entre les valeurs actuelles des engagements pris par l'assureur et ceux pris par l'assuré. Les provisions

sont calculées en utilisant des méthodes actuarielles qui incluent des hypothèses portant sur les primes, la mortalité, la performance des investissements, les taux de rachat et l'évolution des dépenses. Ces hypothèses s'appuient initialement sur les meilleures estimations basées sur l'expérience à la date de tarification. Elles tiennent compte d'une marge pour risque entre autre au travers d'un taux d'actualisation prudent.

Ces hypothèses sont revues annuellement, comparées à des expériences récentes et si nécessaire mises à jour.

En application des méthodes préférentielles prévues par le Règlement CRC 2000- 05, les provisions mathématiques sont constituées sur la base de taux d'actualisation au plus égaux aux taux de rendement prévisionnels des actifs.

Elles sont, en France, calculées par référence aux tables homologuées sur la base de données publiées par l'INSEE. La prise en compte des effets des tables prospectives sur les provisions de rentes en cours de constitution faisait l'objet dans les comptes sociaux d'un étalement depuis l'exercice 1993. Les rentes en service sont provisionnées sur la base de tables prospectives.

En 2006, l'arrêté du 1er août 2006 (publié au Journal officiel le 28 août 2006) a homologué les nouvelles tables de mortalité par génération sexuée TGH05 (masculine) et TGF05 (féminine). Ces nouvelles tables distinguent les populations assurées en fonction de leur année de naissance (génération à partir de 1900 jusque 2005) et leur sexe.

Dans les comptes sociaux, pour les rentes en service et les rentes en constitution soumises à la directive 2004/113/CE (Gender Directive), les provisions sont calculées avec la table de mortalité (TGF05) ayant servi à la tarification. Pour l'établissement des comptes consolidés, aucun étalement de l'incidence des changements d'estimation n'est pratiqué. Les provisions pour sinistres correspondent aux capitaux échus et aux sinistres survenus non encore réglés au 31 décembre.

Les contrats d'investissements sans participation discrétionnaire

Les contrats d'investissements sans participation aux bénéfices discrétionnaire sont traités comme des passifs financiers entrant dans le champ de la norme IAS 39. Ces contrats sont donc comptabilisés :

- soit en juste valeur avec la variation allant au compte de résultat (principalement des contrats libellés en unités de compte) ;

- soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

La comptabilité de dépôt est appliquée à tous ces contrats. Les primes nettes reçues de ces contrats ne sont pas comptabilisées en chiffre d'affaires et l'ensemble des chargements associés à ces contrats sont enregistrés au compte de résultat au poste « autres produits d'exploitation ».

4.2.14. Test de suffisance des passifs

Des tests de suffisance du passif sont réalisés pour s'assurer du caractère suffisant des passifs d'assurance (nets des autres éléments d'actifs ou de passifs liés tels que les frais d'acquisition reportés et les valeurs de portefeuille acquises). Ce test s'appuie sur une valeur actuelle des marges du portefeuille qui est comparée aux engagements pris vis-à-vis des clients. Il inclut des risques spécifiques comme les options et garanties ne faisant pas l'objet de règles de provisionnement détaillées en normes françaises. Le taux d'actualisation du risque est le taux de marché plus une prime de risque calculée sur la base de la moyenne du secteur d'activité.

Les insuffisances éventuelles sont provisionnées avec pour contrepartie un impact en résultat.

La Mondiale n'a pas eu, à ce titre, en 2015 comme pour les exercices précédents, à enregistrer de provisions supplémentaires.

4.2.15. Méthode d'affectation des charges par destination

Le référentiel IFRS permet de conserver la répartition des charges par destination que le Groupe applique suite à l'arrêté du 20 juin 1994 relatif au nouveau plan comptable assurance.

Cette démarche a pour objectif de répartir les charges d'exploitation, préalablement comptabilisées par nature, entre les différentes grandes fonctions des sociétés. La démarche retenue pour passer des comptes par nature à la répartition par destination se fait par répartitions successives en cascade des coûts complets de chaque service.

À l'issue de cette répartition, les coûts de services sont répartis entre les grandes fonctions de l'entreprise : acquisition et administration des contrats, règlements des prestations, gestion des placements et autres services techniques.

4.2.16. Plus et moins- valeurs de cessions intra- groupe

Les plus et moins- valeurs réalisées par les sociétés d'assurance sur les cessions internes sont éliminées avec application de participation aux bénéfices différée. De plus, les résultats dégagés lors des cessions internes portant sur des titres de participation de sociétés consolidées sont retraités.

4.2.17. Participation aux bénéfices

Les provisions pour participation aux bénéfices correspondent aux participations des assurés aux bénéfices techniques et financiers réalisés par les compagnies. Elles sont destinées à être versées aux assurés et à accroître leurs garanties après incorporation aux provisions mathématiques.

4.2.18. Provision pour participation aux bénéfices différée et comptabilité reflet

La comptabilité reflet est appliquée aux contrats d'assurance et d'investissement avec participation discrétionnaire. Lorsque des plus ou moins- valeurs latentes sont comptabilisées, une provision pour participation aux bénéfices est enregistrée. À toute plus ou moins- valeur latente sur les actifs comptabilisés à la juste valeur par résultat est associé un impact de la comptabilité reflet en compte de résultat. De la même façon, à toute plus ou moins- valeur latente sur les actifs disponibles à la vente enregistrée par capitaux propres, correspond un impact de la comptabilité reflet comptabilisé en capitaux propres.

Cette provision pour participation aux bénéfices différée est déterminée d'une part sur la base des participations aux bénéfices octroyées aux assurés dans les années passées et d'autre part sur les éléments prévisionnels de La Mondiale.

Lorsque La Mondiale est en situation de participation aux bénéfices différée active, un test de recouvrabilité est réalisé.

Les participations différées actives et passives ne peuvent se compenser que lorsqu'elles résultent de différences positives et négatives de nature et d'échéance similaires.

4.2.19. Impôts différés

Ils sont comptabilisés en appliquant l'approche bilan de la méthode du report variable.

Il n'est pas constaté d'impôts différés sur les retraitements d'opérations intra- groupe liés à des titres de participations.

En ce qui concerne la prise en compte des

actifs et passifs d'impôts différés :

- l'impôt différé passif est toujours comptabilisé (hormis le cas précité) ;
- en revanche, les actifs d'impôts différés ne sont portés à l'actif du bilan que si leur récupération est probable.

En outre, en application de la loi 2012- 1510 du 29/12/2012- article 66, La Mondiale a comptabilisé dans ses comptes au titre de l'exercice 2015 le Crédit d'impôt compétitivité et emploi (CICE). Conformément à cette loi, ce crédit d'impôt a été calculé en proportion de la masse salariale brute, hors salaires supérieurs à 2.5 fois le SMIC en appliquant le taux fixé de 6 %. Chez les adhérents bénéficiaires du CICE, le montant du CICE est comptabilisé en produit d'impôt (en compte de résultat) en contrepartie d'un produit à recevoir de l'État comptabilisé au bilan.

4.3. Les retraitements de consolidation Homogénéisation des comptes sociaux

Les comptes des filiales intégrées qui n'appliquent pas le plan comptable assurance sont transposés par l'intermédiaire d'une interface qui permet le passage des comptes individuels aux comptes consolidés.

La répartition par destination des charges et produits se réalise en fonction de l'activité de la filiale dans l'ensemble consolidé considéré comme un périmètre d'assurance vie.

Provisions pour dépréciations à caractère durable

Les éventuelles provisions constituées par La Mondiale sur les titres de ses participations consolidées sont neutralisées.

Provisions pour risques et charges

Les provisions comptabilisées à titre prudentiel et dont la probabilité de sortie de ressources est faible sont neutralisées.

Provisions pour risque d'exigibilité

Ces provisions sont constituées dans les comptes sociaux des entreprises d'assurance françaises lorsque la valeur globale des actions, immeubles et titres inscrits au bilan est supérieure à la valeur de réalisation de ces biens. Dans les comptes consolidés IFRS, ces provisions ne sont pas maintenues. Elles sont remplacées par les dépréciations IFRS sur les titres ou les immeubles tels que les tests de dépréciation les font apparaître.

Provisions pour égalisation

Dans la mesure où elles ne correspondent pas à un engagement envers les assurés ou

souscripteurs de contrats, ces provisions sont éliminées en consolidation, conformément aux dispositions en vigueur. Pour rappel, elles sont définies selon les articles R 331- 3 et 331- 6 du Code des assurances et sont destinées à faire face aux fluctuations de sinistralité afférentes aux opérations d'assurance de groupe contre le risque décès ou contre les risques de dommages corporels.

Réserve de capitalisation

Pour rappel, la réserve de capitalisation est fiscalisée dans les comptes sociaux, depuis 2010 (Loi de finance 2011).

En ce qui concerne les flux de période de la réserve de capitalisation, les mouvements de l'exercice de cette réserve, affectant le compte de résultat dans les comptes individuels, sont toujours annulés.

Le retraitement ne donne pas lieu à la constatation d'une participation aux bénéfices différée sauf s'il existait une probabilité forte de cession à court terme qui entraînerait une reprise de cette réserve.

Dans les comptes sociaux, la dotation à la réserve de capitalisation n'est pas déductible et la reprise de cette réserve n'est pas taxable. Cette modification revient à considérer que les plus ou moins values obligataires qui donnent lieu à dotation/reprise de réserve de capitalisation entrent dans le calcul de l'impôt (non déductibilité des flux sur la réserve de capitalisation). La charge ou le produit théorique d'impôt lié au retraitement fiscal est comptabilisé en compte non technique (avec contrepartie réserve de capitalisation) et contribue au résultat non technique de l'entreprise ; ce flux est neutralisé dans les comptes consolidés.

Impôts différés

Ils sont constatés dans les comptes consolidés en application des principes de consolidation. Il n'est pas constaté d'impôt différé dans les comptes sociaux.

Les impôts différés sont constatés en fonction du taux applicable lors de leur survenance. Si ce taux est connu à l'avance, il est retenu ; à défaut, on retient le taux applicable au titre de l'exercice où ils sont constatés.

Les dernières lois de Finances ont engendré une majoration des taux d'impôt sur les sociétés ; celui-ci est passé de 36,10 % à 38 % pour les exercices 2013 à 2015 suite à l'augmentation de la contribution exceptionnelle de 5 % à 10,7 %.

De façon concrète, dans les comptes consolidés, le taux de 34,43 % s'applique pour l'ensemble des impôts différés sauf pour

les cas dont on sait de façon sûre qu'ils se dénouent d'ici fin 2016. A titre d'exemple, les retraitements IFRS liés à la revalorisation des placements s'inscrivent dans une perspective moyen – long terme (pour l'essentiel, les placements seront conservés au-delà de 2015) et le taux utilisé est donc logiquement de 34,43 %.

En application de la norme IAS 12, les impôts différés ne sont pas actualisés. Les impôts différés naissent de la différence temporelle apparaissant entre la base taxable des actifs et des passifs et leur valeur comptable dans les comptes consolidés. Les actifs d'impôts différés sont reconnus dans la mesure où il est probable que le profit d'impôt sera utilisable.

Engagements de retraite

La Mondiale applique la norme IAS 19 révisée «Avantages du personnel », publiée le 16 juin 2011 et applicable à partir du 1er janvier 2013; celle-ci a apporté des modifications sur le traitement du coût des services passés en cas de changement de régimes, a supprimé la méthode dite du corridor et a prescrit la reconnaissance immédiate des écarts actuariels non plus par résultat mais par capitaux propres.

Les régimes en place au sein de La Mondiale sont des régimes à cotisations définies ou à prestations définies.

Dans le cas des régimes à cotisations définies, les entités du périmètre ne sont engagées qu'au versement annuel des cotisations à un fond d'assurance. La société d'assurance concernée est Arial assurance. Les cotisations sont indiquées en annexe.

Les régimes à prestations définies, dont bénéficient les salariés du Groupe sont essentiellement les indemnités de fin de carrière.

Les engagements de retraite du périmètre La Mondiale sont estimés sur la base d'hypothèses actuarielles et de la méthode des unités de crédit projetés. Les droits des salariés sont calculés sur la base de la Convention collective ou conformément aux engagements contractuels.

L'âge moyen de départ à la retraite est établi par catégorie de personnel, la table de mortalité retenue est la table TF 00/02 et le taux d'actualisation fait référence à un taux de rendement des obligations d'entreprises de 1^{ère} catégorie de même maturité que les engagements. Ce taux s'élève à 2 % pour l'exercice 2015.

comptes consolidés 2015

Dans le cas des régimes à prestations définies, les passifs ou les actifs du régime sont reconnus au bilan comme la différence entre la dette actuarielle (correspondant à la valeur actuelle des engagements futurs) et la juste valeur des actifs des plans d'assurance.

Réassurance interne

Les flux résultant des traités de réassurance interne sont éliminés (flux et opérations bilanciels).

4.4. La présentation des comptes

La présentation du bilan, du compte de résultat, du tableau des flux de trésorerie, du tableau de variation des capitaux propres et de l'annexe a été réalisée conformément aux principes édictés par les normes et aux pratiques comptables actuellement en vigueur.

Présentation de l'information sectorielle

Des comptes de résultat et bilans sectoriels par activités sont présentés au début des états financiers. Ils comportent une décomposition selon les trois grands types de canaux de distribution :

- réseau salarié ;
- courtage ;
- partenariat ;
- et « autre », relatif aux autres activités non significatives de type gestion d'actifs ou holding.

Il n'a pas été réalisé de décomposition géographique des états financiers dans la mesure où l'essentiel de l'activité s'exerce en France. Le tableau de détail du chiffre d'affaires mentionne cependant la part hors France, à savoir Luxembourg.

Le secteur « autres activités » est marginal. Les éléments s'y rapportant sont regroupés sous la ligne « autres produits nets » dans le compte de résultat.

Les éliminations des opérations inter sectorielles sont positionnées dans chacun des postes du bilan ou du compte de résultat.

Tableau des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie est établi selon la méthode indirecte.

5. INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN

5.1. Écarts d'acquisition

(en milliers d'euros)	2015			2014		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
La Mondiale Partenaire	7 124		7 124	7 124		7 124
68 Faubourg	9 623	- 9 623		9 623	- 9 623	
Cours Albert 1er	13 242		13 242	13 242		13 242
Aprep	6 915		6 915	6 915		6 915
Olympia	2 891		2 891	2 891		2 891
Prima Epargne	16 910	- 8 449	8 461	16 910	- 6 759	10 151
82- 92 Réaumur	17 175		17 175			
Écarts d'acquisition actif au 31 décembre	73 880	- 18 072	55 808	56 705	- 16 382	40 323

La valeur nette comptable antérieure à la date de première application des normes IFRS a été figée en colonne "Brut".

5.2. Autres actifs incorporels

L'objectif de ce tableau est de distinguer au sein des actifs incorporels les valeurs de portefeuille et les logiciels. Il a aussi pour but de mettre en évidence les flux de la période en termes d'acquisition / cessions et d'amortissements.

2015 (en milliers d'euros)	Valeur brute au 1 ^{er} janvier	Entrée de périmètre	Acquisitions	Cessions / Transfert	Valeur brute au 31 décembre	Dépréciation/ Amortissement au 1 ^{er} janvier	Entrée de périmètre	Dotations de la période	Reprises de la période	Dépréciation/ Amortissement au 31 décembre	Valeur nette au 31 décembre
Valeurs de portefeuille	14 073				14 073	- 9 439		- 557	288	- 9 708	4 366
Logiciels	136 472		5 711	- 1 923	140 260	- 130 165		- 3 987	1 560	- 132 592	7 668
Autres	363		98	- 69	392	- 261				- 261	131
Total	150 908		5 809	- 1 992	154 725	- 139 864		- 4 544	1 848	- 142 560	12 165

2014 (en milliers d'euros)	Valeur brute au 1 ^{er} janvier	Entrée de périmètre	Acquisitions	Cessions / Transfert	Valeur brute au 31 décembre	Dépréciation/ Amortissement au 1 ^{er} janvier	Entrée de périmètre	Dotations de la période	Reprises de la période	Dépréciation/ Amortissement au 31 décembre	Valeur nette au 31 décembre
Valeurs de portefeuille	14 073				14 073	- 8 605		- 834		- 9 439	4 635
Logiciels	133 965		2 477	30	136 472	- 124 265		- 5 900		- 130 165	6 307
Autres	333		76	- 46	363	- 261				- 261	102
Total	148 371		2 553	- 16	150 908	- 133 130		- 6 734		- 139 864	11 044

5.3. Notes sur les placements

5.3.1. Décomposition des placements

Ce tableau vise à fournir la décomposition des placements selon les catégories IFRS et les intentions de détention.

2015

Décomposition des placements (en milliers d'euros)	Prix de revient	Dépréciations	Amortissements	Réserves de réévaluation	Valeur au bilan	% de la valeur au bilan	Valeur de réalisation	Plus ou moins values latentes
Placements comptabilisés au coût								
Immobilier d'exploitation	37 040	- 146	- 13 401		23 492	0,03 %	29 726	6 234
Immobilier de placement	2 487 904	- 5 574	- 166 761		2 315 569	2,72 %	3 159 426	843 857
Placements disponibles à la vente								
Parts de sociétés immobilières	20 708			3 910	24 618	0,03 %		
Obligations	43 038 010	- 1 791	- 70 192	5 339 029	48 305 056	56,66 %		
OPCVM	776 198	- 52 686		141 921	865 434	1,02 %		
Actions	4 017 656	- 346 239		512 969	4 184 386	4,91 %		
Placements comptabilisés à la juste valeur par résultat								
Immobilier					23 235	0,03 %		
Obligations					1 993 678	2,34 %		
OPCVM					1 577 835	1,85 %		
Instruments dérivés					206 036	0,24 %		
Prêts et créances								
Prêts	4 378 520	- 120			4 378 400	5,14 %		
Total des placements hors unités de compte					63 897 738	74,95 %		850 091
Immobilier (comptabilisé en juste valeur par résultat)					96 079	0,11 %		
Autres placements (comptabilisés en juste valeur par résultat)					21 263 502	24,94 %		
Total des placements représentant les contrats en unités de compte					21 359 581	25,05 %		
Total des placements					85 257 319	100,00 %		850 091

Les prêts intègrent les avances sur polices.

Cette ligne intègre également la contrepartie des titres pris en pension pour un montant de 2,8 milliards d'euros en 2015 contre 2,55 milliards l'année dernière.

L'immobilier d'exploitation et l'immobilier de placement sont évalués au coût et les plus ou moins values latentes sont mises en évidence. Selon la Loi du 31 décembre 1989, les sociétés d'assurance ont fait procéder à l'expertise de leur patrimoine immobilier. Cette expertise quinquennale est réalisée par la société Foncier Expertise et est réactualisée annuellement pour La Mondiale, les SCI La Mondiale Actimmo et la SARL 68 Faubourg.

Par rapport aux critères de choix qui président à l'inscription d'un actif financier en disponible à la vente, "trading" ou option en juste valeur, la classification retenue correspond à des intentions de gestion et de détention définies par grandes catégories de support, conformément aux modalités de gestion définies par la Direction des Investissements.

Les instruments dérivés sont présentés distinctement, soit à l'actif, soit au passif en fonction du sens de chaque ligne d'actifs.

Décomposition des placements (en milliers d'euros)	Prix de revient	Dépréciations	Amortissements	Réserves de réévaluation	Valeur au bilan	% de la valeur au bilan	Valeur de réalisation	Plus ou moins values latentes
Placements comptabilisés au coût								
Immobilier d'exploitation	37 057	- 146	- 16 257		20 654	0,03 %	30 648	9 994
Immobilier de placement	2 434 334	- 53 476	- 179 617		2 201 241	2,68 %	2 811 042	609 800
Placements disponibles à la vente								
Parts de sociétés immobilières	124			184	308	0,00 %		
Obligations	41 399 577	- 3 188	- 21 131	6 843 449	48 218 708	58,68 %		
OPCVM	530 129	- 69 877		113 322	573 575	0,70 %		
Actions	3 771 702	- 618 674		695 317	3 848 345	4,68 %		
Placements comptabilisés à la juste valeur par résultat								
Immobilier					40 034	0,05 %		
Obligations					1 364 172	1,66 %		
OPCVM					2 024 514	2,46 %		
Instruments dérivés					410 784	0,50 %		
Prêts et créances								
Prêts	4 192 546	- 318			4 192 228	5,10 %		
Total des placements hors unités de compte					62 894 562	76,54 %		619 794
Immobilier (comptabilisé en juste valeur par résultat)					77 077	0,09 %		
Autres placements (comptabilisés en juste valeur par résultat)					19 199 121	23,36 %		
Total des placements représentant les contrats en unités de compte					19 276 198	23,46 %		
Total des placements					82 170 760	100,00 %		619 794

5.3.2. Tableau de variation des valeurs brutes de l'immobilier d'exploitation et de placement

Ce tableau met en évidence les flux de période (acquisition, cessions...) des valeurs brutes relatifs à l'immobilier des sociétés du périmètre évalué au coût, en distinguant immobilier d'exploitation et de placement. Pour réconcilier le solde avec les montants présentés au bilan, il convient d'ajouter les amortissements et éventuelles dépréciations (voir 5.3.1.).

(en milliers d'euros)	Ouverture	Acquisitions	Cessions	Transferts	Clôture
Immobilier d'exploitation	37 058	63	- 82		37 039
Immobilier de placement	2 434 332	282 588	- 229 017		2 487 903
Total	2 471 390	282 651	- 229 099		2 524 942

(en milliers d'euros)	Ouverture	Acquisitions	Cessions	Transferts	Clôture
Immobilier d'exploitation	37 342		- 284		37 058
Immobilier de placement	2 191 269	364 503	- 121 440		2 434 332
Total	2 228 611	364 503	- 121 724		2 471 390

5.3.3. Détail des instruments financiers dérivés

Au bilan, les instruments dérivés sont comptabilisés à l'actif ou au passif selon la position qui résulte de leur juste valeur.

Au 31 décembre 2015, ils s'élèvent à 206 036 milliers d'euros à l'actif et 255 169 milliers d'euros au passif, soit une position nette de 49 133 milliers d'euros.

En fonction de la nature de l'instrument couvert, cette position nette s'analyse de la façon suivante :

Instruments dérivés liés à des couvertures d'actif

(en milliers d'euros)	2015		2014	
	Montant notionnel	Juste valeur	Montant notionnel	Juste valeur
Swaps	1 683 349	- 149 633	3 371 102	- 87 248
Forwards	2 407 538	10 040	1 175 000	320 112
Instruments dérivés	4 090 887	- 139 592	4 546 102	232 864

Instruments dérivés liés à des couvertures de passif

(en milliers d'euros)	2015		2014	
	Montant notionnel	Juste valeur	Montant notionnel	Juste valeur
Swaps	457 143	90 459	457 143	21 552
Forwards				
Instruments dérivés	457 143	90 459	457 143	21 552

Tous les instruments dérivés sont des instruments négociés sur un marché de gré à gré.

Les swaps de taux permettent d'échanger la nature des taux d'intérêt (taux fixe ou taux variable) perçus sur les actifs ou payés sur les passifs.

Ces swaps de taux d'intérêt sont utilisés comme instruments de couverture afin de réduire le risque de taux lié aux engagements de versement d'intérêts sur les passifs. Ils sont adossés à des investissements obligataires afin d'obtenir des actifs synthétiques cohérents par rapport aux passifs, notamment aux titres subordonnés émis.

comptes consolidés 2015

5.4. Part des réassureurs dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance et financiers

Ce tableau a pour objectif de mettre en évidence la part des réassureurs dans les passifs techniques et financiers selon les catégories de classification IFRS : contrats d'assurance ou d'investissement. Les parts en euros et en unités de compte sont réparties au sein de ces deux catégories et les parts avec ou sans participation discrétionnaire sont présentées au sein des contrats d'investissements.

Part des réassureurs dans les passifs techniques liés à des contrats d'assurance

(en milliers d'euros)	2015	2014	
Part des réassureurs dans les provisions techniques liées à des contrats d'assurance en euros	131 144	134 587	
Part des réassureurs dans les provisions techniques liées à des contrats d'assurance libellés en unités de compte	2 844	2 219	
Total	133 988	136 806	A

Part des réassureurs dans les passifs techniques et les passifs financiers liés à des contrats d'investissement

(en milliers d'euros)	2015	2014	
Part des réassureurs dans les passifs techniques liés à des contrats d'investissement en euros avec participation discrétionnaire	36 834	36 720	
Part des réassureurs dans les passifs financiers liés à des contrats d'investissement en euros sans participation discrétionnaire			
Part des réassureurs dans les passifs techniques liés à des contrats d'investissement libellés en unités de compte avec participation discrétionnaire			
Part des réassureurs dans les passifs financiers liés à des contrats d'investissement libellés en unités de compte sans participation discrétionnaire			
Total	36 834	36 720	B

Réconciliation avec le solde au bilan	2015	2014	
Part des réassureurs dans la participation aux bénéfices	58 699	44 316	C
Total de la part des réassureurs dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance et financiers	229 521	217 842	A+ B+ C

5.5. Créances nées d'opérations d'assurance ou de réassurance

(en milliers d'euros)	2015	2014
Primes acquises non émises	76 426	80 898
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	21 515	2 247
Créances nées d'opérations de réassurance	29 020	34 976
Participation bénéficiaire différée active	372 546	384 533
Total	499 507	502 654

La participation bénéficiaire différée active est présentée ci-dessous par nature de retraitement.

A l'exception de la participation bénéficiaire différée active, il s'agit essentiellement de créances à moins d'un an.

5.5.1. Participation bénéficiaire différée active

(en milliers d'euros)	2015	2014
Participation différée nette sur réévaluations d'actifs à la juste valeur par résultat		
Participation différée nette sur réévaluations d'actifs constatées par capitaux propres		
Participation différée active relative à des plus values immobilières intragroupe	372 545	384 533
Total	372 545	384 533

5.6. Autres créances

(en milliers d'euros)	2015	2014
Etat, organismes de Sécurité sociale et collectivités publiques	44 468	68 234
Personnel	843	1 094
Autres créances	215 762	159 367
- Provisions pour dépréciation	- 2 428	- 4 167
Total	258 645	224 528

Il s'agit essentiellement de créances à moins d'un an.

5.7. Autres actifs corporels d'exploitation

(en milliers d'euros)	2015	2014
Valeur brute	88 330	85 715
Amortissements	- 65 449	- 62 800
Valeur nette	22 881	22 915

Pour rappel, l'immobilier d'exploitation est présenté au sein des placements.

comptes consolidés 2015

5.8. Frais d'acquisition reportés

Ce tableau met en évidence les flux entre ouverture et clôture pour les frais d'acquisition reportés, à savoir essentiellement la capitalisation de nouveaux contrats et les amortissements de période.

(en milliers d'euros)	2015	2014
Valeur nette au 1 ^{er} janvier	802 735	778 723
Capitalisation de nouveaux contrats sur la période	137 003	142 821
Nouveaux contrats de la période (valeur brute)	137 003	142 821
Cessions de filiales		
Portefeuilles de contrats destinés à être vendus		
Variation du périmètre des portefeuilles de contrats		
Amortissements de la période	162 130	137 193
Intérêts capitalisés	29 757	18 384
Pertes de valeurs reconnues au cours de la période		
Reprises de pertes de valeur		
Amortissements et pertes de valeur	- 132 373	- 118 809
Variation de change		
Autres variations (*)		
Autres variations		
Valeur nette au 31 décembre	807 365	802 735

(*) : ajustement des paramètres de calcul

Conformément aux principes énoncés dans la partie 4.2, ils ne sont pas limités à l'écart de zillmérisation. Les principaux paramètres retenus respectent les règles de prudence et se composent essentiellement d'une durée de vie des contrats limitée à 18 ans. Le taux d'actualisation correspond au taux de rendement estimé de l'actif.

5.9. Impôts différés

5.9.1. Mise en évidence des impôts différés actif et passif

L'incidence sur les postes d'impôts différés du bilan s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	2015	2014
Impôts différés actif	113 234	133 493
Impôts différés passif	639 930	686 545
Incidence nette	- 526 696	- 553 052
Inscrite à l'actif du bilan	859	733
Inscrite au passif du bilan	527 555	553 785

Tous les impôts différés sont comptabilisés. Les impôts différés concernent essentiellement le groupe fiscal SGAM AG2R La Mondiale. En présentation bilan, les impôts différés actifs sont compensés avec les impôts différés passifs de la même entité fiscale.

5.9.2. Analyse des impôts différés par grandes natures de retraitement

(en milliers d'euros)	2015		2014	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Différences temporaires	7 336	18 231	22 162	16 602
Retraitements :				
• Frais d'acquisition reportés		269 394		266 263
• Provisions techniques	88 090	79 261	88 090	79 375
• Opérations intra- groupe	11 781	- 1 611	11 781	- 2 069
• Réserve de capitalisation				
• Réévaluation des placements	2 976	210 430	8 513	288 584
• Ecart d'évaluation	848	52 921		20 183
• Autres retraitements	364	9 466	1 108	15 770
• Compensations	- 110 536	- 110 537	- 130 921	- 130 922
Incidence nette	859	527 555	733	553 785
	- 526 696		- 553 052	

Les montants figurant sur la ligne "compensations" correspondent à la compensation actif / passif des impôts différés, réalisée au sein d'une même entité fiscale.

5.10. Dettes de financement

Les dettes de financement sont évaluées au coût.

Les titres subordonnés à durée indéterminée de La Mondiale Partenaire, de La Mondiale Europartner et d'Arial assurance sont détenus par La Mondiale et sont éliminés. Il en est de même pour les titres participatifs Pasiphae détenus intégralement par La Mondiale Partenaire.

(en milliers d'euros)	Echéance	2015	2014
Titres subordonnés à durée indéterminée α	Durée indéterminée (avec option de rachat exerçable à tout moment)	27 500	27 500
Titres subordonnés à durée indéterminée β	Durée indéterminée	10 000	10 000
Titres subordonnés à durée indéterminée κ	Durée indéterminée	51 230	51 230
Titres subordonnés remboursables δ	2044	191 236	191 236
Titres subordonnés à durée indéterminée ϵ	Durée indéterminée	551 116	494 193
Titres subordonnés à durée indéterminée ϕ	Durée indéterminée	768 405	768 405
Total		1 599 487	1 542 565

5.10.1. Caractéristiques des dettes de financement

(en milliers d'euros)	Taux d'intérêt applicable	Marché de cotation	Code ISIN	Cotation 31/12/2015
Titres subordonnés à durée indéterminée α	EURIBOR 3 mois+ 1,75 % pour 22 500 KE EURIBOR 3 mois+ 5,00 % pour 5 000 KE	Non coté	Non applicable	Non applicable
Titres subordonnés remboursables β	EURIBOR 3 mois+ 2,87 %	Non coté	Non applicable	Non applicable
Titres subordonnés à durée indéterminée κ	EURIBOR 3 mois+ 2,70 %	Euro MTF à Luxembourg	FR0010021287	94,84 %
Titres subordonnés à durée indéterminée δ	6,75 %	EuroNext Paris	XS0919410828	116,25 %
Titres subordonnés à durée indéterminée ϵ	7,625 %	EuroNext Paris	XS0919401751	107,13 %
Titres subordonnés à durée indéterminée ϕ	5,05 %	EuroNext Paris	XS1155697243	100,99 %

5.11. Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement

5.11.1. Décomposition des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement

Selon les principes évoqués en 4.2, les passifs techniques et financiers sont classés en contrats d'assurance et d'investissement, libellés ou non en unités de compte. Les tableaux suivants explicitent cette décomposition.

Passifs relatifs à des contrats d'assurance

(en milliers d'euros)	2015	2014	
Provisions mathématiques	24 610 634	23 846 291	
Provisions pour primes non acquises			
Provisions pour sinistres	130 970	125 135	
Autres provisions	3 736	3 246	
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance en euros	24 745 340	23 974 672	A
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance libellés en unités de compte	6 272 720	5 888 179	B
Total	31 018 060	29 862 851	

Passifs relatifs à des contrats d'investissement

(en milliers d'euros)	2015	2014	
Provisions mathématiques	25 160 451	23 581 683	
Provisions pour primes non acquises			
Provisions pour sinistres	10 063	22 713	
Autres provisions	6 748	2 201	
Passifs techniques relatifs à des contrats d'investissement en euros avec participation discrétionnaire	25 177 262	23 606 597	C
Passifs techniques relatifs à des contrats d'investissement en euros sans participation discrétionnaire			D
Sous- total des passifs relatifs à des contrats d'investissement en euros	25 177 262	23 606 597	
Passifs techniques relatifs à des contrats d'investissement libellés en unités de compte avec participation discrétionnaire	11 179 057	9 575 736	E
Passifs financiers relatifs à des contrats d'investissement libellés en unités de compte sans participation discrétionnaire	3 647 609	3 660 220	F
Sous- total des passifs relatifs à des contrats d'investissement libellés en unités de compte	14 826 666	13 235 956	
Total	40 003 928	36 842 553	

Réconciliation avec les soldes du bilan	2015	2014	
Total des passifs techniques hors unités de compte suivant tableau ci- dessus	49 922 602	47 581 269	A+ C+ D
Participation aux bénéfices sociale	1 593 278	876 996	
Total des passifs techniques et financiers hors unités de compte	51 515 880	48 458 265	
Total des passifs techniques et financiers libellés en unités de compte	21 099 386	19 124 135	B+ E+ F

L'agrégat "Participation aux bénéfices" intègre des retraitements effectués en consolidation.

Les éventuelles provisions pour risques croissants ou risques en cours sont classées dans la rubrique "autres provisions".

Dans la mesure où la notion de juste valeur des contrats n'a pas encore été définie, le groupe attend la phase II des IFRS pour donner une définition et un montant adéquats de cette juste valeur.

5.11.2. Analyse de la variation des passifs techniques et financiers du 1^{er} janvier au 31 décembre

Les tableaux suivants expliquent la variation de période pour les années 2015 et 2014 des passifs techniques et financiers selon les trois grandes catégories IFRS (IFRS 4 Assurance, IFRS 4 Investissement et IAS 39 Investissement).

2015

(en milliers d'euros)		IFRS 4 Assurance	IFRS 4 Investissement	IAS 39 Investissement	TOTAL
Passifs techniques et passifs financiers bruts au 1er janvier 2015	1	29 862 856	33 182 316	3 660 221	66 705 392
Primes	a	2 033 605	4 788 192	78 655	6 900 452
Prestations	b	1 712 005	2 637 580	225 816	4 575 400
Revalorisation des provisions (IC, PB, ACAV)	c	1 112 545	1 182 289	120 668	2 415 502
Résultat technique et autres	d	288 983	195 067	12 790	496 840
Transferts	e	4 886	10 032	- 14 918	
Variations de périmètre et changements de méthode comptable	f				
Variations de change	g	5 155	26 137	41 589	72 881
Passifs techniques et passifs financiers bruts au 31 décembre 2015	2	31 018 060	36 356 319	3 647 609	71 021 988

Explication du flux : 2 = 1+ a - b+ c - d+ e+ f+ g.

2015

(en milliers d'euros)		IFRS 4 Assurance	IFRS 4 Investissement	IAS 39 Investissement	TOTAL
Part des réassureurs dans les passifs techniques et les passifs financiers bruts au 1er janvier 2015	1	136 808	36 721		173 528
Primes cédées	a	59 521	1 296		60 817
Part des réassureurs dans la charge de sinistres	b	32 654	1 182		33 836
Part des réassureurs dans la revalorisation des provisions (IC,PB, ACAV)	c				
Résultat technique et autres cédés	d	29 686			29 686
Transferts	e				
Variations de périmètre et changements de méthode comptable	f				
Variations de change	g				
Part des réassureurs dans les passifs techniques et les passifs financiers bruts au 31 décembre 2015	2	133 989	36 835		170 824

Explication du flux : 2 = 1+ a - b+ c - d+ e+ f+ g.

2014

(en milliers d'euros)		IFRS 4 Assurance	IFRS 4 Investissement	IAS 39 Investissement	TOTAL
Passifs techniques et passifs financiers bruts au 1er janvier 2014	1	28 394 290	28 547 365	3 753 440	60 695 095
Primes	a	2 272 328	5 598 171	87 950	7 958 449
Prestations	b	1 741 552	2 269 656	213 021	4 224 228
Revalorisation des provisions (IC, PB, ACAV)	c	1 146 821	1 196 258	301 677	2 644 757
Résultat technique et autres	d	381 921	40 001	15 825	437 746
Transferts	e	181 555	121 071	- 302 625	
Variations de périmètre et changements de méthode comptable	f				
Variations de change	g	- 8 665	29 108	48 624	69 067
Passifs techniques et passifs financiers bruts au 31 décembre 2014	2	29 862 856	33 182 316	3 660 221	66 705 392

Explication du flux : 2 = 1+ a - b+ c - d+ e+ f+ g.

comptes consolidés 2015

		2014			
(en milliers d'euros)		IFRS 4	IFRS 4	IAS 39	
		Assurance	Investissement	Investissement	TOTAL
Part des réassureurs dans les passifs techniques et les passifs financiers bruts au 1er janvier 2014	1	113 726	36 743		150 470
Primes cédées	a	57 757	1 095		58 852
Part des réassureurs dans la charge de sinistres	b	32 563	1 118		33 681
Part des réassureurs dans la revalorisation des provisions (IC,PB, ACAV)	c				
Résultat technique et autres cédés	d	2 113			2 113
Transferts	e				
Variations de périmètre et changements de méthode comptable	f				
Variations de change	g				
Part des réassureurs dans les passifs techniques et les passifs financiers bruts au 31 décembre 2014	2	136 808	36 720		173 528

Explication du flux : 2 = 1+ a - b+ c - d+ e+ f+ g.

5.12. Participation aux bénéfices différée passive relative à l'application de la comptabilité reflet

(en milliers d'euros)		2015	2014
Participation différée nette sur réévaluations d'actifs à la juste valeur par résultat		45 741	427 881
Participation différée nette sur réévaluations d'actifs constatées par capitaux propres		5 024 044	6 335 544
Participation différée passive relative à d'autres retraitements			
Total		5 069 785	6 763 425

Le retraitement de la réserve de capitalisation ne donne pas lieu à la constatation d'une participation aux bénéfices différée sauf s'il existe une probabilité forte de cession à court terme de titres qui entraînerait une reprise de cette réserve.

5.13. Provisions pour risques et charges

5.13.1. Tableau récapitulatif des provisions pour risques et charges

(en milliers d'euros)		2015	2014
Provisions pour engagements sociaux		39 507	26 243
Provisions pour litiges		11 331	14 366
Provisions à caractère financier		7 746	8 246
Autres provisions pour risques et charges		7 576	580
Total		66 160	49 435

5.13.2. Analyse par nature des provisions pour risques et charges et explication de la variation de l'exercice

(en milliers d'euros)		provisions pour litiges	provisions à caractère financier	autres provisions pour risques et charges
Valeur comptable au 1er janvier 2015		14 366	8 246	580
Dotations de l'exercice		5 396		7 569
Reprises de l'exercice relatives à des provisions utilisées		- 4 678		- 573
Reprises de l'exercice relatives à des provisions non utilisées		- 3 753	- 500	
Autres mouvements de l'exercice				
Valeur comptable au 31 décembre 2015		11 331	7 746	7 576

Les provisions pour engagements de retraite font l'objet d'une analyse spécifique ci-après.

5.13.3. Provisions pour engagements de retraite

Hypothèses actuarielles

Les hypothèses actuarielles prises en compte pour ce calcul de provisions pour engagements de retraite sont explicitées dans le tableau récapitulatif ci- dessous :

	Exercice 2015	Exercice 2014
Droits des salariés calculés sur la base de :	Accord d'entreprise de juillet 2010 Départ à l'initiative du salarié	Accord d'entreprise de juillet 2010 Départ à l'initiative du salarié
Age de départ à la retraite :	Age de liquidation taux plein, selon génération.	Age de liquidation taux plein, selon génération.
Probabilité de vie au terme :	THF00- 02 en phase de constitution / TGHF05 en phase de restitution	THF00- 02 en phase de constitution / TGHF05 en phase de restitution
Probabilité d'être présent dans la société au terme :	Table de rotation du personnel par âge	Table de rotation du personnel par âge
Evolution des salaires (y compris inflation) :	Taux de revalorisation générale des salaires compris entre 1,50 % et 1,70 %	Taux de revalorisation générale des salaires compris entre 1,50 % et 1,70 %
Taux de charges sociales	Administratif : 61,16 %, autres salariés : 51,21 %	Administratif : 61,07 %, autres salariés : 51,14 %
Taux d'actualisation	2,0 %	2,0 %
Personnel assuré :	Ensemble du personnel	Ensemble du personnel
Date de mise à jour :	31/12/15	31/12/14

Analyse des provisions pour engagements de retraite

Analyse des éléments du passif et de l'actif de l'exercice	2015	2014
Valeur actualisée de l'obligation d'ouverture	37 781	32 609
Intérêts sur actualisation	757	1 161
Coût des services rendus de la période	2 261	1 998
Coût des services passés non comptabilisés		
Effet liquidation, réduction		
Prestations servies	- 1 402	- 2 022
Ajustements des droits acquis	- 1 704	1 913
Ecart actuariel sur actifs généré pendant l'exercice	1 814	2 122
Valeur actualisée de l'obligation de clôture	39 507	37 781
Juste valeur des actifs à l'ouverture	11 538	8 835
Rendement attendu des actifs	194	262
Cotisations	25 722	1 341
Prestations servies		- 680
Ajustements des droits acquis	- 1 512	1 621
Cessions, acquisitions		
Ecart actuariel sur actifs généré pendant l'exercice		160
Juste valeur des actifs à la clôture	35 942	11 538

comptes consolidés 2015

Montants comptabilisés au bilan et au compte de résultat	2015	2014
Valeur actualisée de l'obligation de clôture	39 507	37 781
Juste valeur des actifs de clôture	35 942	11 538
Reclassement entre provision mathématique et provision retraite	35 942	
Coût des services passés non comptabilisés		
Passif comptabilisé au bilan	39 507	26 243
Coût des services rendus au cours de l'exercice	2 261	1 998
Intérêts sur actualisation	757	1 161
Rendement attendu des actifs de couverture		262
Ajustements des droits acquis	- 3 107	- 2 646
Profit / perte actuariel net comptabilisé au cours de l'exercice	29	517
Coût des services passés		
Amortissement de l'exercice		
Charge comptabilisée au compte de résultat	- 59	768
Ecart actuariel net comptabilisé par capitaux propres	1 785	1445

5.14. Dettes nées d'opérations d'assurance ou de réassurance

(en milliers d'euros)	2015	2014
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	542 845	457 678
Dettes nées d'opérations de réassurance	64 585	57 056
Total	607 430	514 734

Il s'agit essentiellement de dettes à moins d'un an.

5.15. Autres dettes

(en milliers d'euros)	2015	2014
Dépôts et cautionnements reçus	18 304	15 944
Etat, organismes de Sécurité sociale et collectivités publiques	99 019	75 594
Personnel	38 003	35 169
Autres dettes	4 459 536	4 373 801
Total	4 614 862	4 500 508

A l'exception des dépôts reçus des locataires, il s'agit essentiellement de dettes à moins d'un an.
Le poste "autres dettes" comprend 3 818 millions d'euros de titres prêtés ou mis en pension au 31/12/2015.

5.16. Engagements hors-bilan

(en milliers d'euros)	2015	2014
Engagements donnés		
Engagements de garanties (cautions et avals)	21 620	2 600
Engagements sur titres (nantissements)	389 962	361 052
Autres engagement donnés	8 966	12 631
Engagements reçus		
Engagements de garanties (cautions et avals)	163 774	76 021
Engagements sur titres (nantissements)	105 961	114 324
Autres engagements reçus	21 571	139 254

Les cautions entre les sociétés du Groupe intégrées globalement sont éliminées.

6. INFORMATIONS SUR LES POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT

6.1. Primes ou chiffre d'affaires des autres activités par zone géographique

(en milliers d'euros)				2015	2014
	France	Union Européenne	Reste du monde	Total	
Primes de l'assurance vie	4 488 444	2 295 661		6 784 105	7 864 654
Primes de l'assurance non vie	1 597			1 597	1 072
Variation des provisions pour primes non acquises					
Chiffre d'affaires des autres activités	3 938			3 938	4 169
Total	4 493 979	2 295 661		6 789 640	7 869 895

La zone géographique est définie par le pays d'émission de la prime ou de constatation du chiffre d'affaires.

6.2. Autres produits d'exploitation

(en milliers d'euros)	2015	2014
Subventions liées aux majorations légales de rentes	12 972	12 963
Prélèvements sur contrats d'investissement sans participation discrétionnaire	21 933	22 361
Autres produits	44 781	31 671
Total	79 686	66 995

La ligne "Autres produits" comprend essentiellement les autres produits techniques des sociétés d'assurance.

6.3. Produits financiers

Décomposition des produits financiers (en milliers d'euros)	Produits des placements		Plus values de cession		Etalement de la surcote décote sur obligations		Total	
	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014
	Placements immobiliers	133 748	131 244	103 563	63 622			237 311
Valeurs mobilières et prêts	1 893 867	1 833 433	1 242 640	379 786	57 089	65 306	3 193 596	2 278 525
Placements financiers hors unités de compte	2 027 615	1 964 677	1 346 203	443 408	57 089	65 306	3 430 907	2 473 391

Les valeurs mobilières concernent essentiellement des placements disponibles à la vente.

Les plus values sur cessions intragroupe (y compris d'immeubles) sont retraitées, avec application de participation bénéficiaire différée et d'impôt différé.

Le montant net des plus values de cessions sur les actifs disponibles à la vente est de + 295 millions d'euros, dont 448 millions d'euros de plus value et - 153 millions d'euros de moins value.

comptes consolidés 2015

6.4. Variation de juste valeur et dépréciation des instruments financiers

L'objectif de ce tableau est de mettre en évidence les variations de juste valeur et de dépréciation des instruments financiers, y compris l'ajustement ACAV relatif aux contrats en unités de compte.

La juste valeur par résultat correspond à l'option de juste valeur (pas de classement en trading).

(en milliers d'euros)	2015	2014
Variation de valeur des instruments comptabilisés à la juste valeur par résultat	- 425 530	388 302
Ajustement ACAV	1 021 731	1 267 087
Variation de dépréciation	121 852	236 484
Total	718 053	1 891 873

6.5. Charges des prestations des contrats

(en milliers d'euros)	2015	2014
Charge des sinistres	- 4 347 646	- 3 991 605
Charge des provisions d'assurance *	- 2 950 255	- 4 603 927
Participation des assurés aux résultats	- 2 047 098	- 2 242 791
Total	- 9 344 999	- 10 838 323

* la charge des provisions d'assurance inclut la variation des provisions en unités de compte, ce qui explique notamment la variation matérialisée d'une année à l'autre.

6.6. Charges ou produits nets des cessions en réassurance

(en milliers d'euros)	2015	2014
Primes cédées	- 70 080	- 71 971
Cession de charges de sinistres	37 731	39 648
Cession de provisions techniques	- 6 011	- 284 648
Commissions reçues des réassureurs	19 490	22 166
Participation aux résultats cédée	14 384	312 835
Résultat financier	- 68	- 96
Charge nette de réassurance	- 4 554	17 934

6.7. Charges financières et de financement

(en milliers d'euros)	Frais de gestion des placements		Moins value de cession		Amortissements/Étalement de la surcote décote sur obligations		Autres charges financières		Total	
	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014
Placements immobiliers	- 46 076	- 29 197	- 30 637	- 220	- 37 280	- 35 102			- 113 993	- 64 519
Valeurs mobilières et prêts	- 29 095	- 19 724	- 355 952	- 324 939	- 104 706	- 89 310	- 145 675	- 105 641	- 635 428	- 539 614
Placements financiers hors unités de compte	- 75 171	- 48 921	- 386 589	- 325 159	- 141 986	- 124 412	- 145 675	- 105 641	- 749 421	- 604 133

Les amortissements des valeurs mobilières concernent uniquement les obligations au titre de l'étalement de la prime ou de la décote comptabilisées lors de l'achat ou de la souscription.

Les autres charges financières incluent 85,7 millions d'euros de charges de financement en 2015 contre 57,6 en 2014.

6.8. Charges de gestion

(en milliers d'euros)	2015	2014
Frais d'acquisition des contrats	- 273 827	- 239 328
Frais d'administration	- 239 269	- 220 217
Autres charges techniques	- 41 144	- 33 747
Total	- 554 240	- 493 292

L'intéressement des salariés est compris dans les autres charges techniques.

6.9. Notes sur l'impôt sur les résultats

6.9.1. Tableau récapitulatif

(en milliers d'euros)	2015	2014
Charge d'impôt de La Mondiale et des sociétés consolidées	- 113 356	- 73 262
Retraitement d'impôts différés	- 1 058	- 51 018
Total	- 114 414	- 124 280

Un groupe fiscal a été constitué entre SGAM AG2R LA MONDIALE et ses principales filiales détenues à plus de 95 %.

6.9.2. Analyse par nature de la charge d'impôt et des retraitements d'impôts différés

(en milliers d'euros)	2015	2014
Charge d'impôt de La Mondiale et des sociétés consolidées	- 113 356	- 73 262
impôts différés sur différences temporaires	- 12 861	5 814
impôts différés relatifs au retraitement des frais d'acquisition reportés	- 3 131	- 9 977
impôts différés relatifs au retraitement de provisions techniques	95	- 16 136
impôts différés relatifs à la réévaluation des placements	8 853	- 17 844
impôts différés relatifs au retraitement des charges sur emprunts	891	- 11 256
impôts différés relatifs au retraitement de la réserve de capitalisation		
impôts différés relatifs à d'autres retraitements	5 095	- 1 620
Total des retraitements d'impôts différés	- 1 058	- 51 018
Total	- 114 414	- 124 280

6.9.3. Tableau de preuve d'impôt

Le tableau suivant a pour objectif de réconcilier la charge d'impôt théorique avec la charge d'impôt effective qui apparaît au compte de résultat.

(en milliers d'euros)	2015	2014
Résultat avant impôt	365 087	383 953
Taux d'impôt théorique	34,43 %	34,43 %
Charge d'impôt théorique	- 125 700	- 132 195
Différences permanentes	4 940	- 591
Différences de taux	1 169	1 597
Activation de différences temporelles non constatées à la clôture précédente		
Activation de déficits fiscaux non constatés à la clôture précédente		
Résultat non soumis à l'impôt sur les sociétés		
Retraitements de consolidation non soumis à l'impôt différé	458	2 196
Crédits d'impôts	9 203	7 782
Incidences du report variable		
Différence entre le taux théorique et le taux réel	- 12 310	- 3 729
Autres*	7 826	660
charge d'impôt effective au compte de résultat	- 114 414	- 124 280

* dont 7 125 k€ d'économie d'IS versée à La Mondiale par Sgam AG2R La Mondiale

6.10. Personnel

L'effectif permanent des sociétés intégrées du périmètre La Mondiale au 31 décembre 2015 s'élève à 2 934 personnes. Les engagements pour les sociétés consolidées globalement, en matière de pensions et indemnités de départ à la retraite sont inscrits au compte de provisions pour risques et charges. Ils s'élèvent à 39,5 millions d'euros à fin 2015.

6.11. Informations sur les parties liées

L'objectif de cette partie est de donner un ensemble d'informations sur les parties liées avec La Mondiale et ses filiales, à savoir les entités du périmètre consolidé, les partenaires et les dirigeants. Ces informations sont classées par thèmes.

6.11.1. Informations sur les intérêts minoritaires au titre de la norme IFRS 12

Le tableau ci-contre présente la part des intérêts minoritaires détenus par chaque entité dans les capitaux propres minoritaires totaux au 31 décembre.

en milliers d'euros

2015	Arial	La Mondiale Europartner	La Mondiale Participations	Balthazar	La Mondiale Partenaire	Autres entités	Total
Capitaux propres minoritaires par contribution	NA	NA	NA	9 427	31	9	9 467
2014	Arial	La Mondiale Europartner	La Mondiale Participations	Balthazar	La Mondiale Partenaire	Autres entités	Total
Capitaux propres minoritaires par contribution	37 944	24 793	133 781	9 273	163 794	46	369 631

6.11.2. Solidarité financière

La convention d'affiliation conclue le 16 janvier 2008 entre SGAM AG2R LA MONDIALE et La Mondiale, prévoit une clause de solidarité financière dont les modalités sont les suivantes :

Si La Mondiale au niveau de ses comptes consolidés, se trouve dans la perspective de ne plus respecter les règles prudentielles s'imposant à lui, de ne plus couvrir le montant réglementaire de la marge de solvabilité, de voir passer en dessous de 100 % sa marge de solvabilité hors plus values latentes, ou d'avoir au niveau de ses comptes sociaux, une insuffisance d'actifs en représentation de ses engagements réglementés, le Conseil d'administration de SGAM AG2R LA MONDIALE décidera de mettre en oeuvre les mécanismes de solidarité financière en utilisant les outils suivants :

- affectation de tout ou partie du fonds d'établissement de SGAM AG2R LA MONDIALE sous forme de prêt à La Mondiale ;
- mise en oeuvre d'un plan de réassurance : le conseil d'administration SGAM AG2R LA MONDIALE pourra arrêter le montant des engagements que La Mondiale cèdera en réassurance à une autre entreprise affiliée, qui s'engagera à accepter ces cessions ;
- émission de titres : SGAM AG2R LA MONDIALE pourra émettre des obligations, des titres participatifs et des titres subordonnés selon les modalités prévues dans la convention d'affiliation.

En outre, ces mécanismes de solidarité financière ne pourront pas conduire cumulativement à mobiliser des capitaux engagés supérieurs à 30 % des fonds propres consolidés de l'entreprise aidante.

6.11.3. Réassurance

La Mondiale effectue des opérations de réassurance avec les sociétés La Mondiale Partenaire, Arial assurance et La Mondiale Europartner; dans ces cas, c'est La Mondiale qui remplit le rôle de réassureur.

Arial assurance effectue des opérations de réassurance avec AG2R Réunion Prévoyance.

6.11.4. Prestation de service

Les sociétés AGICAM, GIE AG2R La Mondiale Cash et GIE La Mondiale Groupe ont des liens de prestations de service avec la majeure partie des entités consolidées du Groupe (prestations de gestion d'actifs et rétrocessions associées, refacturation de gestion de trésorerie, mise à disposition de moyens humains et informatiques).

La société Agecim effectue une prestation de gestion immobilière pour La Mondiale et les sociétés immobilières du périmètre.

6.11.5. Emprunts subordonnés

La Mondiale a souscrit les emprunts subordonnés émis par les entités La Mondiale Partenaire, Arial assurance et La Mondiale Europartner.

La société Arial assurance a émis ses emprunts subordonnés pour moitié auprès de La Mondiale et pour moitié auprès d'AG2R Réunion Prévoyance.

6.11.6. Rémunération des dirigeants

Au titre de 2015, les sommes attribuées au titre des rémunérations, indemnités et avantages en nature aux cadres dirigeants des GIE AG2R RÉUNICA et La Mondiale ont été de 10 468 milliers d'euros, pour 7 344 milliers d'euros en 2014. Pour rappel, au 1er janvier 2015 le Comité de Direction générale a intégré les dirigeants des ex GIE RÉUNICA et SYSTALIANS. Le montant des indemnités versé aux dirigeants et mandataires sociaux du périmètre La Mondiale a été de 490 milliers d'euros en 2015 et de 458 milliers d'euros en 2014.

Les membres du Comité de Direction générale relevant du GIE La Mondiale Executive bénéficient depuis le 1er janvier 1990, au-delà des dispositions prévues par la convention collective des personnels de direction, d'un régime de retraite complémentaire au titre de l'article 39 du code général des impôts.

Ce régime prévoit le versement d'une retraite supplémentaire pour les cadres dirigeants justifiant d'un minimum de 10 ans d'ancienneté dans leur fonction à la date de leur cessation d'activité pour départ à la retraite. Son montant est égal à 10 %, majoré de 0,5 % par année d'ancienneté, du salaire moyen des 5 dernières années, plafonné à 25 % de ce salaire moyen.

Les autres membres du Comité de Direction générale relevant du GIE AG2R bénéficient d'un régime de retraite supplémentaire mis en place par accord d'entreprise et concernant l'ensemble du personnel du périmètre AG2R. Cet accord comprend :

- d'une part, un régime de retraite à cotisations définies financé par l'employeur et le salarié : (Tranche A : employeur 1,40 % - salarié 0,60 % et Tranche B : employeur 2 % - salarié 2 %)
- d'autre part, un régime de retraite à prestations définies, à la charge de l'employeur prévoyant, sous condition d'ancienneté et dans le cadre d'un départ en retraite, une pension dont le montant ne peut excéder 58 % du salaire brut de référence

Enfin, un accord "garantie de ressources" prévoit sous condition d'avoir 20 ans d'ancienneté, le versement d'une rente différentielle, entre l'âge de départ en retraite et 65 ans, à hauteur de 70 % du dernier salaire annuel brut. La pension de l'article 39 ne sera versée qu'au terme de la garantie de ressources si le collaborateur en bénéficie.

Ces dispositifs sont en cours de négociation suite au rapprochement des trois GIE dans l'objectif d'un régime unique applicable à l'ensemble des collaborateurs du nouveau GIE AG2R RÉUNICA.

7. ANALYSE DES PRINCIPAUX RISQUES CONFORMÉMENT À LA NORME IFRS 7

L'analyse des risques de La Mondiale, intégrant la nomenclature définie dans la directive Solvabilité 2 comporte deux parties :

- une partie explicative et qualitative sur les notions de risque d'assurance, de risque financier et de risque opérationnel ;
- une partie quantitative sur les risques de crédit, de marché et de liquidité.

7.1. Risque d'assurance

7.1.1. Termes et conditions des contrats Nature des risques couverts par classe de contrats et description sommaire des branches

Les engagements diffèrent selon l'objet du contrat d'assurance et conduisent à distinguer trois classes de contrats : épargne, retraite, prévoyance et santé.

Engagement de nature essentiellement financière pour les contrats d'épargne

Au sein de ces catégories de contrats, on distingue :

- les contrats ou supports libellés en euros pour lesquels l'engagement consiste en le paiement d'un capital augmenté d'un éventuel taux minimum garanti (TMG) et complété d'une participation aux bénéfices en cas de décès, de rachat ou au terme ;
- les contrats en unités de compte pour lesquels l'assuré supporte le risque financier et pour lesquels les engagements assurés correspondent aux garanties complémentaires proposées, du type garantie de capital en cas de décès.

Engagement de nature technique et financière pour les contrats de retraite

Les engagements sur les rentes viagères sont la conjonction de deux éléments :

- la durée viagère de versement qui est aléatoire ;
- le taux d'intérêt technique qui traduit la rémunération des fonds gérés.

Engagement de nature technique essentiellement pour les contrats de risque

Au sein des produits de prévoyance et de santé, les principaux facteurs d'appréciation des risques sont l'âge, le sexe et la catégorie socioprofessionnelle.

Description des principales garanties accordées

Les contrats d'épargne en euros se caractérisent par le versement d'un capital et regroupent les différents types de contrats suivants :

- capitaux différés avec contre- assurance des primes : versement du capital ou conversion du capital en rente ;
- termes fixes : versement du capital au terme du contrat, que l'assuré soit vivant ou décédé ;
- mixtes : versement d'un capital en cas de décès, s'il se produit au cours de la période de garantie ou au terme du contrat si l'assuré est toujours en vie ;
- bons de capitalisation : paiement d'un capital.

Ces contrats présentent généralement des garanties de capitalisation des primes versées à un taux minimal et font l'objet d'une clause de participation aux bénéfices.

Les contrats d'épargne en unités de compte se caractérisent par l'absence de garantie principale en euros ; ils offrent toutefois des garanties complémentaires permettant de garantir le paiement d'un capital en cas d'événement imprévisible tel que le décès ou l'invalidité totale et définitive : versement de la différence, si elle est positive entre le cumul des versements bruts ou nets et l'épargne acquise.

Les contrats de retraite se caractérisent par le versement d'une rente viagère, complément de revenu à la retraite.

Les contrats de risque ou de prévoyance santé regroupent différents types de garanties principales attachées au décès, à l'incapacité, l'invalidité, la dépendance, la santé et au chômage.

7.1.2. Définition des risques d'assurance

Le risque d'assurance ou risque de souscription comporte trois composantes :

- **le risque de tarification** correspond à une insuffisance des primes pour faire face aux engagements pris (mauvaise appréciation des caractéristiques du risque assuré ou évaluation de la prime erronée).

Les lancements de nouveaux produits ou modifications de produits existants peuvent conduire à la matérialisation de ce type de risque. Afin de le mettre sous contrôle, une validation par la Direction générale et les directions concernées (technique,

marketing, risques) est opérée avant la décision de lancement de produit ou modification des garanties. Les garanties et options accordées au sein des produits sont régulièrement revues et suivies ;

- **le risque de provisionnement** correspond au risque que les provisions soient insuffisantes pour couvrir les engagements pris, du fait d'une mauvaise interprétation des données disponibles, d'une modification ultérieure des facteurs de risque ou de paramètres de calcul inadaptés ;
- **le risque catastrophe** correspond au risque d'être exposé de manière brutale à un sinistre de fréquence faible mais de montant élevé ou à une accumulation de sinistres causés par un seul événement.

7.1.3. Politique de réassurance

La politique de réassurance de La Mondiale repose sur les principes suivants :

Offrir une protection complète tout en se couvrant contre tous les risques susceptibles de toucher le portefeuille. Cette couverture consiste en :

- des couvertures de premier rang :
 - couverture proportionnelle pour les contrats individuels ;
 - couverture non- proportionnelle en excédent de sinistre pour les contrats individuels et collectifs ;
- des couvertures de deuxième rang (risque catastrophe) ;
- des couvertures spécifiques pour les risques plus récents (maladies redoutées, dépendance, etc.).

Céder les risques auprès de réassureurs présentant des capacités de solvabilité satisfaisantes : la notation fait ainsi l'objet d'un suivi régulier.

Ne conserver qu'une rétention maîtrisée.

Contrôle et définition du plan de réassurance

Chaque année, le plan de réassurance de La Mondiale et de ses filiales est présenté au comité actif- passif, qui analyse l'application de la politique retenue par la Direction générale et propose les orientations et modifications à apporter lors du renouvellement.

La mise en application et la gestion de la réassurance relèvent de la direction de la réassurance. Pour cela, le principe de séparation des fonctions a été retenu entre l'établissement des documents contractuels

et la gestion des comptes vis-à-vis des réassureurs. Cette gestion fait l'objet de contrôles internes (direction des risques / audit interne).

Chacune des couvertures de réassurance fait l'objet d'un traité de réassurance comprenant les conditions générales et les conditions particulières. Tous ces traités sont référencés conformément à la réglementation. La rédaction des traités est coordonnée par La Mondiale avec l'ensemble des réassureurs pour avoir une cohérence de conditions générales et particulières.

Par ailleurs, à chaque nouveau produit, une étude de risque est menée pour apprécier les sinistres maximums probables et définir la couverture de réassurance la plus adéquate.

7.1.4. Maîtrise des risques d'assurance

La gestion des risques d'assurance est assurée par la direction des risques techniques du Groupe AG2R LA MONDIALE et structurée autour du comité actif- passif. Le comité actif- passif est l'organisation faîtière des travaux actuariels et de gestion des risques de nature technique. Il se réunit mensuellement et regroupe les différents représentants des services concernés (direction des risques techniques, direction technique de chacune des entités, direction des investissements et du financement, comptabilité Groupe, contrôle de gestion et actuariat d'inventaire).

Le comité actif- passif a pour missions :

- d'identifier et de suivre les risques de nature technique (risques de marché, risques de crédit, risques de souscription) et de proposer les plans d'actions nécessaires à la gestion active de ceux-ci ;
- d'apporter une vision prospective des techniques d'évaluation des risques ;
- de s'assurer de l'allocation efficiente des ressources au regard de ces risques ;
- de valider les méthodes et outils actuariels afin d'établir la doctrine du Groupe en matière technique ;
- de contrôler la politique de réassurance mise en œuvre et son adéquation avec les objectifs de gestion du risque ;
- de s'assurer de la mise en commun des travaux réalisés.

Dans ce cadre, le comité actif- passif a notamment examiné au cours de l'exercice les principaux travaux d'analyse prospective et de contrôle qui ont été réalisés :

- contrôle de ses principaux risques techniques à partir de l'analyse des tableaux

de bords de gestion actif- passif ;

- analyse du risque à la hausse et la baisse des taux sur la base de projections actif- passif multiples, suivant divers scénarios défavorables ;
- analyse détaillée de la sinistralité du portefeuille et de son évolution dans le temps au regard des tables prospectives de mortalité ;
- examen des hypothèses et du résultat prévisionnel ;
- examen détaillé des tableaux de bords d'évaluation de la valeur du portefeuille (annuel) et de la valeur des affaires nouvelles (trimestriel) ;
- examen de diverses études visant à optimiser la couverture de l'exigence de marge de solvabilité ;
- travaux d'évaluation du besoin de marge de solvabilité dans la perspective de l'application des nouvelles normes de solvabilité (Solvabilité 2).

7.2. Risques financiers

7.2.1. Définition des risques financiers

Risque de marché

Il affecte le rendement des actifs adossés aux capitaux propres et provisions techniques. Les niveaux de marché et les retours sur investissement sont une part importante de la rentabilité globale de La Mondiale et les fluctuations des marchés financiers peuvent avoir un effet significatif sur les résultats des opérations.

Les fluctuations des taux d'intérêt peuvent affecter les rendements obligataires et leur valeur de marché. Durant les périodes où les taux d'intérêt augmentent, les prix des valeurs à rendement fixe tendent à baisser et les gains réalisés sur leur cession sont plus faibles ou les pertes réalisées plus importantes.

De manière similaire, le rendement des actifs en représentation des engagements techniques est essentiel dans la définition des participations bénéficiaires attribuées aux assurés.

Les variations des taux d'intérêt et le rendement des marchés actions peuvent également avoir un impact sur le comportement des assurés. Ce phénomène est particulièrement observable dans l'activité d'assurance vie et d'épargne.

La Mondiale investit une part de ses actifs en actions qui sont généralement sujettes à des risques de volatilité.

Le risque de placement sur les portefeuilles d'assurance vie est parfois supporté par les assurés pour la part des contrats en unités de compte. Dans ce cas, les fluctuations sur les

titres sous-jacents affecteront directement ou indirectement les résultats financiers des opérations d'assurance vie.

Par ailleurs, de telles fluctuations peuvent affecter la solvabilité consolidée de La Mondiale, en particulier sur le niveau de plus-values latentes admises en couverture de l'exigence de marge de solvabilité.

Risque de crédit

La Mondiale présente un risque de contrepartie dans ses relations avec les tiers. L'exposition concerne essentiellement les actifs financiers, les avances sur polices et les prêts et emprunts de titres.

Risque de liquidité

Il s'agit du risque de ne pouvoir vendre à son prix réel un actif financier ou de ne pas pouvoir le vendre. C'est également le risque de ne pouvoir faire face à ses engagements, par exemple de ne pas pouvoir rembourser des assurés qui en feraient la demande.

7.2.2. Maitrise des risques financiers

Les risques précédemment évoqués ont vocation à être suivis au sein des comités financiers ; ceux-ci ont pour mission l'examen de la conjoncture économique et financière, l'analyse des besoins de financement de la Mutuelle et du périmètre de consolidation, de la politique de placements et des objectifs de résultat.

Dans ce cadre, ces comités mesurent les risques financiers auxquels La Mondiale est confrontée, examinent la gestion écoulée et en évaluent les performances, étudient toutes prévisions de résultats, bilan et structure financière et donnent leur avis sur les moyens de financement, examinent tous les placements, notamment les placements nouveaux, donnent leur avis sur les investissements importants et évaluent la gestion des participations.

Ils se prononcent également sur les orientations en matière de politique de financement de la Mutuelle, de politique de placements et d'allocations d'actifs, incluant les limites et ratios prudentiels à respecter. Dans le cadre de la gestion actif-passif, le comité financier appréhende et gère le risque de liquidité en surveillant l'adéquation des engagements par rapport aux placements en terme de maturité.

Les comités suivants s'assurent également de la gestion des risques financiers :

- les comités crédits sont chargés d'examiner et de fixer, trimestriellement, les engagements maximaux, en fonction des notations des émetteurs obligataires ;

- les comités intermédiaires sont chargés de vérifier la répartition des allocations de fonds entre intermédiaires ainsi que la liste des intermédiaires autorisés (analyse de la dispersion) ;
- le comité conjoncture, hebdomadaire, a pour mission de suivre les tendances conjoncturelles (suivi des souscriptions, rachats et suivi des performances des OPCVM) ;
- le comité sélection des gestionnaires d'OPCVM a pour mission l'analyse de la performance des fonds de fonds et des SICAV ; il s'assure de la performance des fonds de fonds comparée au benchmark et de la performance des OPCVM internes et de la sélection des OPCVM externes.

Des contrôles réguliers sont opérés dans le cadre de la gestion des valeurs mobilières et des actifs immobiliers pour couvrir les risques financiers sur ces domaines (opérations, en-cours, engagements, arbitrages, congruence, ...).

Conformément à la réglementation en vigueur pour les sociétés de gestion d'actifs, un rapport de contrôle interne est transmis à l'Autorité des marchés financiers (AMF). En termes de gestion de fonds propres, La Mondiale respecte les contraintes réglementaires et dispose d'une marge de solvabilité consolidée supérieure aux ratios requis par la réglementation.

7.3. Risques opérationnels

7.3.1. Définition des risques opérationnels

La Mondiale définit le risque opérationnel comme le risque de perte résultant de l'inadaptation ou de la défaillance de procédures, d'individus, de systèmes ou résultant d'événements extérieurs.

La direction des risques a pour missions de couvrir, par un dispositif intégré et transversal, la gestion des risques techniques et opérationnels.

Le déploiement opérationnel de la politique de gestion des risques repose sur une organisation décentralisée, au plus près des directions opérationnelles, coordonnée et supervisée par la direction des risques.

Le fonctionnement du dispositif de contrôle interne relève de la responsabilité des directions opérationnelles, au travers de correspondants risques opérationnels qui assurent un rôle d'interface entre la direction des risques opérationnels, leurs directions et les managers et collaborateurs qui les composent. Les correspondants risques opérationnels contribuent au déploiement et à l'amélioration de la démarche de gestion des risques opérationnels au sein de l'activité

dont ils ont la charge.

Les risques opérationnels peuvent être classés dans les catégories suivantes :

- le risque de fraude interne ou externe concerne toute fraude ou malversation réalisée par un membre du personnel ou un tiers, qu'il s'agisse d'un client, bénéficiaire ou partenaire ; des contrôles et des procédures ont été mis en place sur les zones les plus sensibles ;
- le risque lié aux ressources humaines englobe le risque lié à l'inadéquation entre les compétences disponibles et les besoins (risque homme clé, formation), le risque lié à une politique de rémunération inadaptée (adéquation aux pratiques de marché, fidélisation), les risques liés à la politique de recrutement (anticipation des besoins, sourcing), et le risque lié aux relations sociales au niveau des instances représentatives ou des phases de négociation ;
- le risque lié aux systèmes d'information englobe les risques liés aux activités de planification du développement des systèmes, à la conception, au développement et à la maintenance d'applications, ainsi que les risques liés à l'exploitation des applications et progiciels ;
- le risque lié à la réalisation des opérations porte sur la fiabilité des données, le respect des procédures, la fiabilité des livrables, les erreurs humaines et le pilotage de l'activité ;
- le risque lié à l'organisation opérationnelle englobe les risques liés à l'inadéquation entre la stratégie et l'organisation, à l'inefficacité des processus définis ou à la mauvaise définition des interfaces ;
- le risque sécurité couvre la continuité et la reprise d'activité (mise en place du plan de continuité d'activité), la sécurité des systèmes d'informations, des biens et personnes ;
- le risque lié à la gestion déléguée et aux fournisseurs englobe le risque de disparition ou dysfonctionnement d'un sous-traitant, les risques liés à la contractualisation et au respect des engagements ;
- le risque commercial et partenariats : il s'agit des risques liés à la défaillance d'un partenaire, à la répartition des responsabilités, au commissionnement, à la diffusion des produits, à la connaissance des besoins clients et à la déontologie.

7.3.2. Autres risques opérationnels

Aux risques opérationnels précédents s'ajoutent les risques stratégiques, composés notamment :

- du risque de développement recouvrant l'adéquation entre l'offre et le marché (produits, services ou tarifs), la croissance interne ou externe et les risques de communication externe ;
- des risques d'environnement incluant notamment les risques liés à la concurrence ou à l'évolution du secteur, ainsi que le risque de réputation lié aux relations avec les clients et tiers.

Par ailleurs, les risques suivants font l'objet d'une vigilance particulière :

- déontologie professionnelle : les risques liés à la déontologie visent notamment le non-respect de règles d'éthique ou de déontologie dans la relation client. L'application des principes déontologiques définis par la FFSA et l'AMF est particulièrement suivie ;
- la lutte contre le blanchiment : La Mondiale a mis en place des procédures anti-blanchiment avec pour objectif de lutter efficacement contre le blanchiment des capitaux ; à la suite des évolutions de la réglementation en 2009, le Groupe a procédé à l'adaptation de ses procédures de lutte anti-blanchiment ;
- assurance et couverture de risques : La Mondiale a mis en place et actualise périodiquement un programme d'assurances en vue de protéger son patrimoine. Les polices souscrites concernent les assurances de dommages aux biens (risques bâtiments et informatiques), les assurances de responsabilité civile et les assurances des personnes (assistance). Les assurances souscrites et le niveau d'auto-assurance sont fonction des activités, de la taille et de la sinistralité des principales entités concernées.

7.4. Risque de crédit

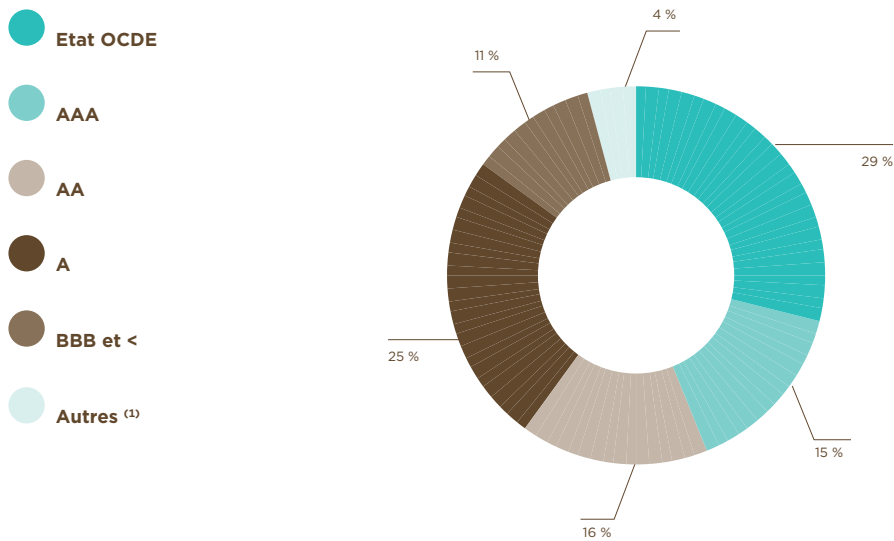
Les notations à long terme sont présentées ci-dessous d'après les évaluations disponibles auprès des agences de notation Standard & Poor's, Fitch et Moody's. Quand les notations diffèrent entre les différentes agences pour une contrepartie, c'est la plus basse qui est présentée, sachant que c'est la classification de Standard & Poor's et de Fitch qui sert de référence pour cette présentation.

7.4.1. Risque de crédit des obligations

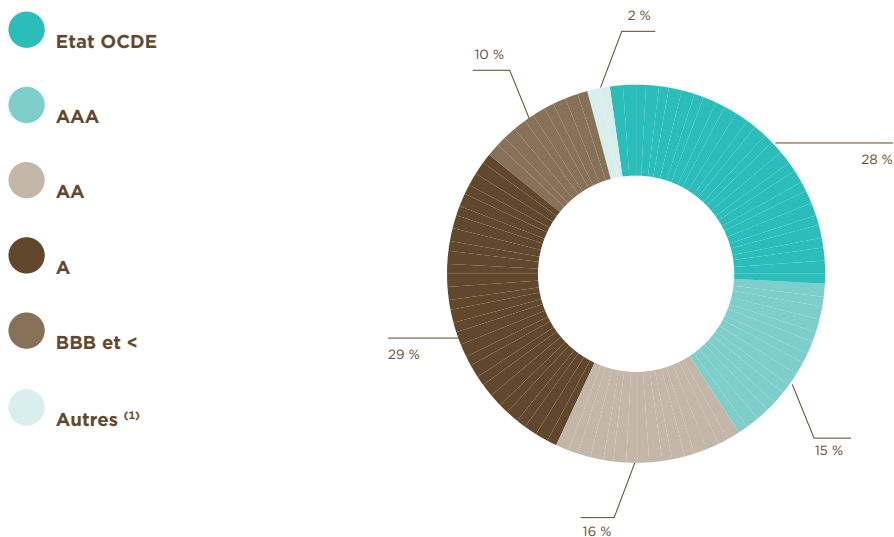
Obligations disponibles à la vente	2015			2014		
	%	% Cumulés	Duration	%	% Cumulés	Duration
Etat OCDE	29 %	29 %	9,40	28 %	28 %	9,44
AAA	15 %	44 %	5,83	15 %	43 %	6,45
AA	16 %	60 %	5,87	16 %	59 %	6,08
A	25 %	85 %	5,88	29 %	88 %	5,81
BBB et <	11 %	96 %	4,54	10 %	98 %	3,98
Autres (1)	4 %	100 %	3,35	2 %	100 %	4,80
Total	100 %		6,64	100 %		6,77

(1) Dont titres de créances négociables, certificats de dépôts et billets de trésorerie représentatifs d'opérations de pension livrée sur obligations.

2015

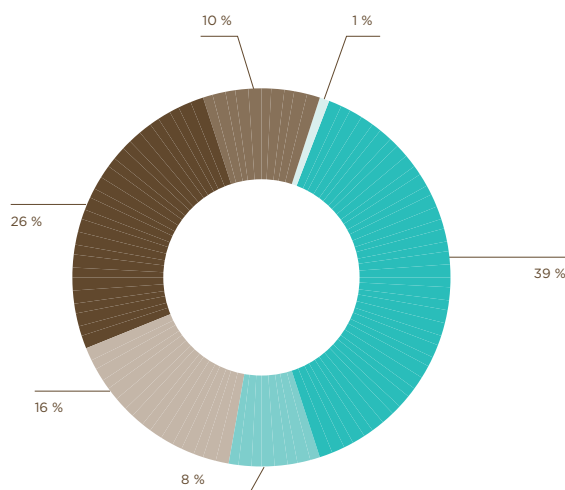


2014

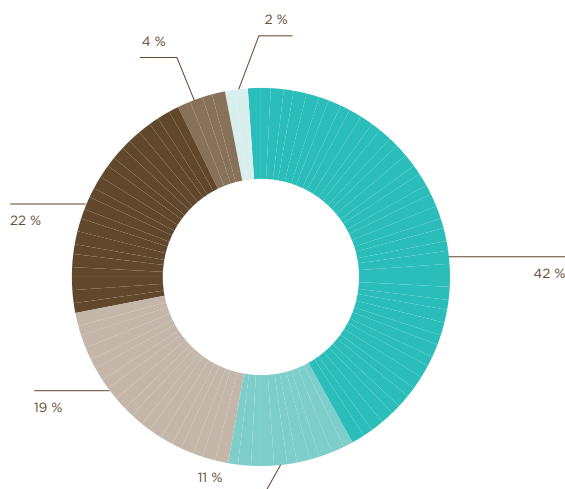


Obligations comptabilisées à la juste valeur par résultat	2015			2014		
	%	% Cumulés	Duration	%	% Cumulés	Duration
Etat OCDE	39 %	39 %	8,17	42 %	42 %	4,35
AAA	8 %	47 %	8,15	11 %	53 %	6,63
AA	16 %	63 %	7,50	19 %	72 %	7,12
A	26 %	89 %	5,97	22 %	94 %	5,77
BBB ET <	10 %	99 %	4,29	4 %	98 %	0,15
Non noté	1 %	100 %	6,49	2 %	100 %	7,45
Total	100 %		7,08	100 %		5,31

2015



2014



Les obligations classées en titres disponibles à la vente représentent 48 305 millions d'euros en 2015 alors que ce montant s'élevait à 48 219 millions d'euros en 2014.

Le total des obligations classées en juste valeur par résultat est de 1 994 millions d'euros en 2015 contre 1 364 millions d'euros l'année précédente.

La part des obligations comptabilisées en juste valeur par résultat et évaluées BBB ou non notées est non significative dans le portefeuille obligataire total (0,43 % du total).

comptes consolidés 2015

7.4.2. Risque de crédit des instruments dérivés

Instruments dérivés	2015	2014
AA	15 %	19 %
A	76 %	81 %
BBB	9 %	
Total	100 %	100 %

7.4.3. Risque de crédit de la part des réassureurs dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance et financiers

L'objectif est de présenter une répartition du risque de crédit lié aux contrats de réassurance souscrits, par réassureur, pour le périmètre La Mondiale.

Réassurance au 31/12/2015

(en milliers d'euros) Notation	Provisions réassurées	Solde des comptes courants	Dépôt espèces	Autres garanties	Exposition nette
AAA					
AA	73 891	357	9 513	30 276	34 459
A	155 630	- 7 089	43 382	75 684	29 474
BBB					
BB					
B					
< B					
Non noté					
Total	229 521	- 6 733	52 895	105 960	63 933

Réassurance au 31/12/2014

(en milliers d'euros) Notation	Provisions réassurées	Solde des comptes courants	Dépôt espèces	Autres garanties	Exposition nette
AAA	2 218	- 172	2 030		16
AA	45 553	185	6 430	6 892	32 415
A	93 079	- 2 145	8 747	77 363	4 824
BBB	76 993	- 340	36 720	30 069	9 863
BB					
B					
< B					
Non noté					
Total	217 842	- 2 472	53 928	114 324	47 118

7.5. Risque de marché

7.5.1. Risque de taux

Hors placements en unités de compte (en milliers d'euros)	Répartition de la valeur au bilan par échéance						Valeur au bilan 2015	Valeur au bilan 2014
	inf. à 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 2 et 3 ans	entre 3 et 4 ans	entre 4 et 5 ans	sup. à 5 ans		
Nature des instruments financiers								
Obligations (taux fixe)	1 487 025	2 296 218	2 108 579	3 399 040	3 492 572	36 036 858	48 820 291	48 339 886
Autres actifs financiers exposés au risque de prix								
Actifs financiers exposés au risque de prix	1 487 025	2 296 218	2 108 579	3 399 040	3 492 572	36 036 858	48 820 291	48 339 886
Obligations (taux variable)	297 571	175 108	150 662	95 979	114 531	644 593	1 478 444	1 242 993
Autres actifs financiers exposés au risque de variation des flux de trésorerie								
Actifs financiers exposés au risque de variation des flux de trésorerie	297 571	175 108	150 662	95 979	114 531	644 593	1 478 444	1 242 993
OPCVM obligations disponibles à la vente						90 127	90 127	77 164
OPCVM obligations en juste valeur par résultat						1 279 006	1 279 006	1 519 534
Total des actifs financiers exposés au risque de taux	1 784 596	2 471 325	2 259 241	3 495 019	3 607 103	38 050 584	51 667 868	51 179 578
Dettes de financement						1 510 758	1 510 758	1 453 835
Passifs financiers exposés au risque de prix						1 510 758	1 510 758	1 453 835
Dettes de financement						88 730	88 730	88 730
Passifs financiers exposés au risque de variation des flux de trésorerie						88 730	88 730	88 730
Total des passifs financiers exposés au risque de taux						1 599 488	1 599 488	1 542 565

7.5.2. Risque action

Exposition par zone géographique (1) (en milliers d'euros)	France		Europe		Etats- Unis		Autres zones		Total	
	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014
Nature des actifs financiers										
Actions disponibles à la vente	2 533 895	2 159 584	1 650 365	1 519 680	122	169 046	3	35	4 184 385	3 848 345
OPCVM actions disponibles à la vente	521 101	376 989	248 176	110 204		3 185	5 977	6 032	775 253	496 410
OPCVM actions comptabilisés à la juste valeur par résultat	170 750	375 758	128 080	129 222					298 830	504 979
Total	3 225 745	2 912 330	2 026 621	1 759 105	122	172 231	5 980	6 068	5 258 468	4 849 734

(1) Suivant le code ISIN permettant d'identifier le pays.

comptes consolidés 2015

7.5.3. Risque de change

Exposition des placements financiers
au risque de change

(en milliers d'euros)	2015		2014	
	Valeur comptable en devises	Valeur comptable en euros	Valeur comptable en devises	Valeur comptable en euros
Actifs financiers libellés en USD	519 498	480 942	404 495	333 164
Actifs financiers libellés en Yen	4 536 900	34 614	4 607 100	31 723
Actifs financiers libellés en GBP	551 778	715 543	505 718	649 272
Actifs financiers libellés en CHF	517 330	477 462	502 863	418 216
Actifs financiers libellés en autres devises		12 147		10 236
Total des placements financiers (hors placements en unités de compte)		1 720 708		1 442 611
Actifs financiers libellés en USD	631 874	580 394	145 727	120 029
Actifs financiers libellés en Yen	3 686 505	28 126	2 781 847	19 155
Actifs financiers libellés en GBP	29 115	39 669	1 202	1 543
Actifs financiers libellés en autres devises		86 434		
Total des placements financiers en unités de compte		734 623		140 727

Les placements financiers sont présentés par rapport à leur devise de référence sur le marché principal de cotation.

7.5.4. Analyse de sensibilité

Les analyses de sensibilité présentées ci-après correspondent à :

- une hausse ou baisse équivalente du marché obligataire au sens augmentation ou baisse de 100 points de base simulé sur le taux de rendement de marché déterminé pour chaque titre obligataire à partir de sa valeur de marché et de ses caractéristiques propres.

Plus précisément, le taux de rentabilité interne est calculé d'après les données du marché pour chaque ligne du portefeuille obligataire. C'est ce taux décalé de 100 points de base qui est utilisé pour l'évaluation de la nouvelle valeur de marché des obligations.

- une hausse ou baisse équivalente du marché actions (+ /- 20 %) ; l'impact mentionné sur ce point inclut l'impact lié au test de dépréciation des actifs.

Les impacts sont présentés nets de participation aux bénéfices différée et d'impôts différés.

(en milliers d'euros)	2015			
	Courbe des taux + 100 points de base	Courbe des taux - 100 points de base	Marché actions - 20 %	Marché actions + 20 %
Impact sur les capitaux propres	- 226 455	224 227	- 71 488	71 488
Impact sur le résultat	- 7 658	7 905	- 3 593	3 593

(en milliers d'euros)	2014			
	Courbe des taux + 100 points de base	Courbe des taux - 100 points de base	Marché actions - 20 %	Marché actions + 20 %
Impact sur les capitaux propres	- 228 199	218 725	- 67 069	67 069
Impact sur le résultat	- 6 207	6 705	- 7 344	7 344

7.6. Échéanciers

7.6.1. Échéancier des instruments dérivés

Nature des instruments (en milliers d'euros)	Échéancier des notionnels au 31/12/2015					
	inf. à 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 2 et 3 ans	entre 3 et 4 ans	entre 4 et 5 ans	sup. à 5 ans
Swaps de taux	116 200	67 700	106 500	608 632	61 407	1 180 053
Forwards	1 322 483	885 055			100 000	100 000
Total	1 438 683	952 755	106 500	608 632	161 407	1 280 053

Nature des instruments (en milliers d'euros)	Valeur notionnelle			Juste valeur
	2015	2014	2015	2014
Swaps de taux	2 140 492	3 828 245	- 59 174	- 65 696
Forwards	2 407 538	1 175 000	10 040	320 112
Total	4 548 030	5 003 245	- 49 133	254 416

Pour plus de détails sur les stratégies de couverture mises en place par le Groupe, nous renvoyons le lecteur aux commentaires réalisés sur l'annexe 5.3.3. "Instruments dérivés".

7.6.2. Échéancier des passifs

Le propos de ces tableaux est de mettre en évidence les notions de contrats arbitrables, rachetables ou transférables ainsi que la répartition par échéance contractuelle.

On entend par arbitral le fait de pouvoir modifier le support en euros ou en unités de compte. Ils sont présentés pour les passifs en euros comme pour les passifs en unités de compte.

Passifs en euros (en milliers d'euros)	2015			
	Arbitrables	Non Arbitrables	Total	en %
Rachetables	27 102 975	3 604 681	30 707 656	62 %
Non rachetables, transférables	7 080 447	6 033 812	13 114 259	26 %
Non rachetables, non transférables	72 368	5 839 356	5 911 724	12 %
Total	34 255 790	15 477 849	49 733 639	100 %

Passifs en euros (en milliers d'euros)	Répartition par échéances contractuelles des contrats non rachetables, non arbitrables, non transférables							
	Rachetables, arbitrables ou transférables	inf. à 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 2 et 3 ans	entre 3 et 4 ans	entre 4 et 5 ans	sup. à 5 ans ou viager	Total
Contrats d'assurance IFRS 4	18 753 850	54 940	36 613	36 323	31 721	20 060	5 645 163	24 578 670
Contrats d'investissement IFRS 4	25 140 433	2 863	770	429	614	20	9 840	25 154 969
Contrats d'investissement IAS 39								
Total	43 894 283	57 803	37 383	36 752	32 334	20 080	5 655 003	49 733 639

comptes consolidés 2015

Réconciliation avec le poste "passifs techniques et financiers" du bilan

2015

Total des passifs en euros présenté	49 733 639
Participation aux bénéfices sociale	1 593 278
Autres provisions (provisions pour sinistres, provisions pour égalisation et provision de gestion)	188 963

51 515 880

Passifs en unités de compte
(en milliers d'euros)

2015

	Arbitrables	Non Arbitrables	Total	en %
Rachetables	14 898 019	1 647 273	16 545 292	78 %
Non rachetables, transférables	2 859 392	1 607 738	4 467 130	21 %
Non rachetables, non transférables	34 913	52 052	86 964	0 %
Total	17 792 323	3 307 063	21 099 386	100 %

Passifs en unités de compte
(en milliers d'euros)

Répartition par échéances contractuelles des contrats non rachetables, non arbitrables, non transférables

	Rachetables, arbitrables ou transférables	inf. à 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 2 et 3 ans	entre 3 et 4 ans	entre 4 et 5 ans	sup. à 5 ans ou viager	Total
Contrats d'assurance IFRS 4	6 220 668	45 438	6 328	156		23	108	6 272 720
Contrats d'investissement IFRS 4	11 179 057							11 179 057
Contrats d'investissement IAS 39	3 647 609							3 647 609
Total	21 047 334	45 438	6 328	156		23	108	21 099 386

Passifs en euros
(en milliers d'euros)

2014

	Arbitrables	Non Arbitrables	Total	en %
Rachetables	24 760 347	4 413 895	29 174 242	62 %
Non rachetables, transférables	6 652 166	3 510 064	10 162 230	21 %
Non rachetables, non transférables		8 058 343	8 058 343	17 %
Total	31 412 513	15 982 301	47 394 815	100 %

Passifs en euros
(en milliers d'euros)

Répartition par échéances contractuelles des contrats non rachetables, non arbitrables, non transférables

	Rachetables, arbitrables ou transférables	inf. à 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 2 et 3 ans	entre 3 et 4 ans	entre 4 et 5 ans	sup. à 5 ans ou viager	Total
Contrats d'assurance IFRS 4	15 797 124	244 575	174 946	183 001	195 962	194 300	7 028 528	23 818 436
Contrats d'investissement IFRS 4	23 539 348	5 413	150	752	431	892	29 394	23 576 379
Contrats d'investissement IAS 39								
Total	39 336 472	249 987	175 096	183 753	196 393	195 192	7 057 922	47 394 815

Réconciliation avec le poste "passifs techniques et financiers" du bilan

2014

Total des passifs en euros présenté	47 394 815
Participation aux bénéfices sociale	876 996
Autres provisions (provisions pour sinistres, provisions pour égalisation et provision de gestion)	186 454

48 458 265

Passifs en unités de compte
(en milliers d'euros)

2014

	Arbitrables	Non Arbitrables	Total	en %
Rachetables	13 082 231	1 676 225	14 758 456	77 %
Non rachetables, transférables	2 685 983	1 613 760	4 299 743	22 %
Non rachetables, non transférables		65 937	65 937	0 %
Total	15 768 214	3 355 922	19 124 135	100 %

Passifs en unités de compte
(en milliers d'euros)

Répartition par échéances contractuelles des contrats non rachetables, non arbitrables, non transférables

	Rachetables, arbitrables ou transférables	inf. à 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 2 et 3 ans	entre 3 et 4 ans	entre 4 et 5 ans	sup. à 5 ans ou viager	Total
Contrats d'assurance IFRS 4	5 822 242	54 944	4 828	566	5 548		51	5 888 179
Contrats d'investissement IFRS 4	9 575 736							9 575 736
Contrats d'investissement IAS 39	3 660 220							3 660 220
Total	19 058 199	54 944	4 828	566	5 548		51	19 124 135

comptes consolidés 2015

7.7. Analyse des actifs financiers comptabilisés en juste valeur

L'amendement à IFRS 7 « Améliorations des informations à fournir sur les instruments financiers », publié le 5 mars 2009, a introduit une hiérarchie à trois niveaux dans l'information à donner sur la juste valeur, et distingue les évaluations de la juste valeur en fonction de la nature des données retenues dans les mesures effectuées (telles que les prix cotés, les données de marché observables et les autres données).

Le tableau qui suit présente les instruments financiers selon cette hiérarchie de juste valeur à trois niveaux. Les actifs présentés sont ceux qui sont évalués par juste valeur par résultat ou par capitaux propres, y compris ceux représentatifs de contrats en unités de compte.

Le niveau 1 représente la juste valeur issue directement de cotations sur des marchés actifs et liquides. Ces cotations sont représentatives de transactions réelles et régulières dans des conditions normales de concurrence. Cette catégorie inclut également des valorisations d'obligations activement négociées sur des marchés liquides pouvant provenir de services externes de cotations si elles représentent un consensus avec une dispersion très limitée des prix.

Le niveau 2 représente la juste valeur issue de données de marchés observables. Le Groupe utilise des techniques de valorisation intégrant des données de marchés observables, ajustées si nécessaire des conditions de liquidité et du risque de crédit. A l'instar du niveau 1, ces données peuvent également provenir de services externes de cotations mais sur des marchés jugés moins actifs que ceux du niveau 1, par exemple du fait de transactions moins régulières ou de dispersion des prix plus importante. A titre d'exemple, les obligations d'entreprise qui représentent une partie prépondérante du portefeuille des placements sont classées au niveau 2.

Le niveau 3 regroupe l'ensemble des actifs dont la valorisation ressort de données de marchés non observables. La juste valeur peut provenir de modèles de valorisation internes dérivés de modèles standards ou d'agents externes fournissant une valorisation sans référence à un marché actif.

(en milliers d'euros)	Total 2015	Placements hors unités de comptes	Placements des contrats en unités de comptes	Instruments dérivés
1 - Juste valeur issue directement de cotations sur des marchés actifs	44 863 748	25 118 333	19 745 415	
2 - Juste valeur issue de données observables de marché	33 324 781	31 585 986	1 532 759	206 036
3 - Juste valeur issue de données non observables de marché	351 329	269 923	81 407	
Total	78 539 859	56 974 242	21 359 581	206 036

(en milliers d'euros)	Total 2014	Placements hors unités de comptes	Placements des contrats en unités de comptes	Instruments dérivés
1 - Juste valeur issue directement de cotations sur des marchés actifs	43 312 837	25 738 155	17 574 682	
2 - Juste valeur issue de données observables de marché	32 037 359	30 013 438	1 613 136	410 784
3 - Juste valeur issue de données non observables de marché	406 442	318 062	88 380	
Total	75 756 637	56 069 655	19 276 198	410 784

9

COMPTES SOCIAUX DE LA MONDIALE

LES COMPTES SOCIAUX, L'ANNEXE
AUX COMPTES SOCIAUX, LE RÉSULTAT
TECHNIQUE PAR CATÉGORIES, LE TABLEAU
DES FILIALES ET PARTICIPATIONS,
LES RAPPORTS DES COMMISSAIRES
AUX COMPTES, L'ÉTAT RÉCAPITULATIF
DES PLACEMENTS



SOMMAIRE

Les comptes sociaux	118
Bilan	118
Compte de résultat	120
Tableau des engagements reçus et donnés	121
L'annexe aux comptes sociaux	122
1. Domaine d'activité de la société	122
2. Faits marquants de l'exercice	122
3. Principes et méthodes comptables	122
4. Notes sur les postes de bilan	130
5. Notes sur les postes du compte de résultat	140
6. Autres informations	143
7. Informations relatives au Perp géré	144
Les résultats techniques par catégories	146
Le tableau des filiales et participations	148
L'état récapitulatif des placements	150
Les rapports des commissaires aux comptes	152

BILAN

AU 31 DÉCEMBRE 2015

ACTIF

(en milliers d'euros)	Notes	2015	2014
Actifs incorporels	4. 1.a	134 204	42 814
Placements	4. 1.b	52 385 172	48 675 662
Terrains et constructions		3 037 230	2 779 329
Placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles existe un lien de participation		1 117 950	851 207
Autres placements		48 229 991	45 045 126
Créances sur dépôts espèces auprès des cédantes			
Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte	4.1.c	2 700 178	2 448 301
Total des placements		55 085 350	51 123 963
Parts des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques		77 816	75 701
Provisions d'assurance vie		37 983	37 941
Provisions sinistres (vie)		36 990	35 541
Provisions techniques des contrats en unités de compte		2 844	2 219
Créances	4. 3	360 180	319 607
Créances nées d'opérations d'assurance directe		74 501	81 863
Primes acquises non émises		26 450	36 111
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe		48 051	45 753
Créances nées d'opérations de réassurance		65 833	29 832
Autres créances		219 845	207 912
Personnel			
État, organismes de Sécurité sociale, collectivités publiques		19 454	50 001
Débiteurs divers		200 391	157 911
Autres actifs		1 145 723	1 812 901
Actifs corporels d'exploitation		323	401
Comptes courants et caisse		1 145 400	1 812 500
Comptes de régularisation		1 075 841	1 069 061
Intérêts et loyers acquis non échus		776 002	786 148
Frais d'acquisition reportés	3. 1.5	24 548	28 777
Autres comptes de régularisation		275 291	254 136
Total de l'actif		57 879 113	54 444 047

PASSIF

(en milliers d'euros)	Notes	2015	2014
Capitaux propres			
Fonds d'établissement	4. 4	162 000	157 538
Primes liées au capital social		2 020	1 690
Réserves de réévaluation		656	656
Réserve de capitalisation		981 976	923 007
Autres réserves		580 030	579 211
Report à nouveau		-219 431	-224 350
Résultat de l'exercice		113 625	5 738
Ecart résultant de changement de méthodes		-9 754	-9 754
Totaux des capitaux propres	4. 5	1 611 123	1 433 738
Passifs subordonnés			
	4. 6	1 717 737	1 660 814
Provisions techniques brutes			
		47 260 725	44 201 244
Provisions d'assurance vie	5. 6.c	45 744 182	43 370 692
Provisions pour sinistres (vie)		98 425	102 072
Provisions pour participation aux bénéficiaires (vie)		1 412 563	726 983
Provision pour égalisation			
Autres provisions techniques (vie)		5 555	1 497
Provisions techniques des contrats en unités de compte		2 696 317	2 444 796
Provisions pour risques et charges	4. 8.a	13 877	7 805
Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires		40 882	40 929
Autres dettes	4. 3	4 070 591	4 271 250
Dettes nées d'opérations d'assurance directe		173 361	190 233
Dettes nées d'opérations de réassurance		37 027	53 721
Dettes envers les établissements de crédit		69 058	133 458
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus		3 532 007	3 326 924
Personnel			
État, organismes de Sécurité sociale et collectivités publiques		19 003	20 039
Créanciers divers		240 134	546 875
Comptes de régularisation passif	4. 8.b	467 862	383 471
Total du passif		57 879 113	54 444 047

COMPTE DE RÉSULTAT

AU 31 DÉCEMBRE 2015

COMPTE TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE

(en milliers d'euros)	Notes	2015		2014	
		Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes
Primes brutes	5. 6.a	5 475 301	27 635	5 447 667	6 654 415
Produits des placements	5. 1	3 139 507		3 139 507	2 374 571
Revenus des placements		1 798 119		1 798 119	1 731 321
Autres produits de placements		278 728		278 728	301 182
Profits provenant de la réalisation de placements		1 060 676		1 060 676	338 455
Reprise sur la réserve de capitalisation		1 985		1 985	3 613
Ajustement ACAV (plus-values)		182 539		182 539	197 930
Autres produits techniques		35 398		35 398	32 943
Charges des sinistres		3 491 290	14 746	3 476 545	3 112 952
Prestations et frais payés		3 488 750	13 539	3 475 210	3 096 831
Frais de règlement des prestations		6 190		6 190	5 795
Charges des provisions pour sinistres		-3 649	1 207	-4 856	10 326
Charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques		1 993 822	666	1 993 156	3 622 467
Provisions d'assurance vie		1 744 523	42	1 744 481	3 372 506
Provisions sur contrats en unités de compte		249 352	624	248 728	249 961
Autres provisions techniques		-53		-53	
Participation aux résultats	5. 6.e	2 094 426		2 094 426	1 489 878
Frais d'acquisition et d'administration		271 205	9 698	261 506	248 862
Frais d'acquisition		197 589		197 589	188 225
Frais d'administration		73 616		73 616	70 163
Commissions reçues des réassureurs			9 698	-9 698	-9 525
Charges des placements	5. 1	816 847		816 847	762 566
Frais externes de gestion des placements et intérêts		194 006		194 006	177 594
Frais internes de gestion des placements		7 196		7 196	6 062
Autres charges de placements		133 667		133 667	163 809
Pertes provenant de la réalisation de placements		378 336		378 336	323 517
Dotation à la réserve de capitalisation		103 641		103 641	91 584
Ajustement ACAV (moins-values)		1 094		1 094	1 128
Autres charges techniques		29 825		29 825	20 243
Produits des placements transférés		28 898		28 898	17 410
Résultat technique de l'assurance vie		105 338	2 524	102 814	-15 647

COMPTE NON TECHNIQUE

(en milliers d'euros)	Notes	2015	2014
Résultat technique de l'assurance vie		102 814	-15 647
Produits des placements alloués		28 898	17 410
Autres produits non techniques		39 389	34 808
Autres charges non techniques		763	1 373
Résultat exceptionnel		-285	
Produits exceptionnels			
Charges exceptionnelles		285	
Intéressement des salariés			
Impôts sur les bénéfices	5. 5	56 427	29 459
Résultat de l'exercice		113 625	5 738

TABLEAU DES ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

(en milliers d'euros)	Notes	2015	2014
Engagements reçus (1)	4.9	4 786 765	4 777 646
Engagements donnés (1)	4.9	32 404 823	30 672 082
Avals, cautions et garanties de crédit donnés		143 795	61 097
Titres et actifs acquis avec engagement de revente			
Autres engagements sur titres, actifs et revenus		4 745 867	4 629 366
Autres engagements donnés		27 515 162	25 981 618
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires		32 383	38 979
Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou avec substitution			
Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance			
Autres valeurs détenues pour compte de tiers			
Encours d'instruments financiers à terme			
Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par catégorie de stratégie :			
- stratégie d'investissement ou de désinvestissement			
- stratégie de rendement			
Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par catégorie de marché :			
- opérations sur un marché de gré à gré			
- opérations sur des marchés réglementés ou assimilés			
Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par nature de risque de marché et notamment :			
- risque de taux d'intérêt			
- risque de change			
- risque actions			
Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par nature d'instruments :			
- contrats d'échange			
- contrats de garantie ou de taux d'intérêt			
- contrats à terme			
- options			
Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par durées résiduelles des stratégies selon les tranches :			
- de 0 à 1 an			
- de 1 à 5 ans			
- plus de 5 ans			
(1) dont instruments financiers à terme			

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

au 31 décembre 2015

1. DOMAINE D'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

La Mondiale est une société d'assurance mutuelle sur la vie et de capitalisation régie par le Code des assurances.

Elle est agréée par le Ministère de l'économie et des finances pour les branches :

20 - assurance vie et décès ;

22 - assurances liées à des fonds d'investissement.

2. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

En date du 2 mars 2015 La Mondiale a racheté 35% des parts de La Mondiale Participations détenues par Aegon International B.V pour un montant de 350 M€ lui permettant ainsi de devenir l'actionnaire unique de La Mondiale Participations S.A.

L'Assemblée générale de La Mondiale Participations S.A. du 25 juin 2015 a ensuite décidé de sa dissolution sans liquidation à effet du 1er août 2015.

Cette dissolution a entraîné la transmission universelle du patrimoine à l'actionnaire unique La Mondiale et généré un actif incorporel de 93,6 M€, correspondant à la différence entre la valeur de l'actif net de La Mondiale Participations S.A. à la date de la dissolution et la valeur des actions détenues par La Mondiale. Cet actif incorporel a pour sous-jacent l'augmentation de la valeur des actifs.

3. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes sociaux sont établis conformément aux dispositions et directives applicables et aux codes de commerce et des assurances. Les comptes sociaux sont exprimés en milliers d'euros.

3.1. Postes de bilan

3.1.1. Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont inscrits au bilan pour leur coût d'acquisition ou de conception (cas des logiciels).

Les règles d'amortissement ont été définies comme suit :

- développements informatiques : les coûts internes et externes de développements informatiques de projets individualisés sont immobilisés à l'actif du bilan et font l'objet d'un amortissement sur la durée de vie prévisible du projet qui est généralement de 3 à 5 ans ;

- mode d'amortissement : le matériel informatique, antérieurement amorti en dégressif sur 4 ans est depuis 2005 amorti en linéaire sur 3 ou 4 ans.

Les actifs incorporels comprennent également les mali techniques constatés suite aux fusions-absorptions, conformément au règlement CRC n° 2004-01 s'appliquant depuis le 1er janvier 2005 aux opérations de fusions, scissions, apports partiels d'actifs et confusion de patrimoine.

Les mali subissent une dépréciation lorsque la valeur de réalisation d'un ou plusieurs actifs sous-jacents auxquels une quote-part de mali a été affectée devient inférieure à la valeur comptable du ou des actifs précités, majorée de la quote-part de mali affectée.

En cas de sortie d'un actif auquel une quote-part de mali a été affectée, les mali sont réduits à due concurrence.

Les mali relatifs aux fusions des sociétés immobilières et à la transmission universelle du patrimoine de La Mondiale Participations S.A. sont présentés dans l'état détaillé des placements en correction des valeurs brutes (ils s'ajoutent ligne à ligne à la valeur de chaque actif sous-jacent). Ils sont actuellement classés en actifs incorporels conformément à la doctrine comptable applicable au 31 décembre 2015 inclus. Au 1er janvier 2016 ils seront réaffectés comptablement dans des sous-comptes correspondant à la nature des actifs sous-jacents en application de la nouvelle directive comptable européenne.

3.1.2. Placements

3.1.2.1 Coûts d'entrée et règles d'évaluation des valeurs de réalisation en fin d'exercice

La réglementation sur la valorisation des actifs (règlements CRC n° 2002-10 et n° 2004-06) a été appliquée à compter du 1er janvier 2005.

Placements Immobiliers

La société a opté pour la méthode de reconstitution du coût historique amorti et a procédé à la valorisation de ce changement de méthode au 1er janvier 2005 en constatant l'ajustement des amortissements antérieurs par capitaux propres.

Outre les grands principes imposés par le règlement CRC n° 2002-10, la société s'est conformée aux recommandations de la FFSA. Son patrimoine immobilier a fait l'objet d'une classification des immeubles en fonction de leurs caractéristiques :

- habitation et bureaux pré 1945 ;
- habitation et bureaux post 1945 hors « immeuble de grande hauteur » ;
- immeubles de grande hauteur ;
- entrepôts.

Le prix de revient des constructions a été ventilé entre 4 grands composants, les pourcentages de répartition étant déterminés selon la grille de répartition proposée par la FFSA :

- le gros œuvre ;
- le clos couvert ;
- les corps d'état techniques ;
- les corps d'état architecturaux.

comptes sociaux 2015

Les durées d'amortissement retenues sont conformes aux recommandations de la FFSA :

Composants	Habitations et bureaux Pré 1945		Habitations et bureaux Post 1945 Hors IGH		Immeubles IGH			
	Bureaux Haussmanniens non restructurés		Bureaux		Logements	Bureaux IGH		
	Durée	Q/P	Durée	Q/P	Durée	Q/P	Durée	Q/P
Gros œuvre	120	65%	80	65%	80	65%	70	40%
Clos couvert	35	10%	30	10%	30	10%	30	30%
Corps d'état techniques	25	15%	25	15%	25	15%	25	25%
Corps d'état architecturaux	15	10%	15	10%	15	10%	15	5%

La société a opté, pour ses acquisitions réalisées à compter de 2005, pour l'intégration des frais d'acquisition dans le prix de revient du composant « gros oeuvre ».

La valeur de réalisation des immeubles, qui figure dans l'état des placements, est déterminée à partir d'expertises quinquennales effectuées par un expert agréé par l'ACPR. Ces expertises sont actualisées annuellement.

Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation

Ils sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Autres placements

Les obligations et autres valeurs à revenus fixes sont inscrites à leur prix d'achat hors intérêt couru.

La différence entre la valeur d'achat et la valeur de remboursement, calculée ligne à ligne selon la méthode actuarielle, est rapportée au résultat sur la durée de vie résiduelle des titres. La contrepartie est enregistrée dans les comptes de régularisation actif ou passif.

La valeur estimée de réalisation des obligations et autres valeurs mobilières à revenus fixes correspond à leur valeur cotée du dernier jour de cotation de l'exercice ou à leur valeur vénale, ou à défaut à leur dernière valeur connue.

Les actions et titres assimilés sont inscrits au bilan au prix d'achat (valeur brute). La société a opté, pour ses acquisitions réalisées à compter de 2006, pour l'intégration des frais d'acquisition dans le prix de revient des titres.

Leur valeur de réalisation est déterminée comme suit :

- les actions : la valeur de réalisation est déterminée conformément à l'article R 332-20-1 du Code des assurances ;
- les titres cotés : le dernier cours coté au jour de l'inventaire ou à défaut la dernière valeur connue ;
- les titres non cotés : la valeur vénale, qui correspond au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise ;
- les titres de participation et dans les entreprises liées, dont la valeur de référence est la valeur d'usage, laquelle est fonction de l'utilité que la participation présente pour l'entreprise.

La valorisation de ces titres repose alors essentiellement sur :

- l'actif net réévalué, retraité si nécessaire de différents ajustements (notamment lorsque les sociétés détenues sont à prépondérance immobilière et détiennent elles-mêmes des actifs immobiliers) ;
- le cas échéant, la valeur des portefeuilles détenus dans les sociétés d'assurance, correspondant à la valeur actuelle probable des résultats futurs, relatifs aux affaires en cours à la date du calcul.

Ces éléments intègrent des effets de capitalisation, la valeur de la production nouvelle de la période, ainsi que les effets de la conjoncture économique.

Pour ceux des titres de participation devant être cédés rapidement, c'est la valeur de réalisation figurant à l'état détaillé des placements ou la dernière valeur connue lors de l'arrêté des comptes, qui est retenue comme référence.

- les actions de SICAV et les FCP : le dernier prix de rachat publié au jour d'inventaire ou à défaut la dernière valeur connue.

Depuis le 13 décembre 2013, en application du règlement ANC n°2013-03 concernant les actifs amortissables relevant de l'article R 332-20 du Code des assurances, il est tenu compte d'un amortissement actuariel de la décote/surcote sur la durée résiduelle de vie du placement.

Les plus ou moins-values sur cessions de valeurs mobilières sont enregistrées au compte de résultat de l'année de la cession. Elles sont déterminées selon la méthode FIFO (premier entré - premier sorti).

Placements représentatifs des contrats en unités de compte

Les placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte sont évalués en fin d'exercice à leur valeur de réalisation. Les variations en résultant sont inscrites séparément au compte de résultat et sont sans effet sur le résultat technique et le résultat net de l'exercice.

Titres prêtés ou mis en pension

Les titres prêtés ou mis en pension restent à l'actif du bilan pendant toute la durée de l'opération dans un sous compte des placements correspondants. Les dettes relatives aux titres prêtés ou mis en pension sont enregistrées et présentées distinctement au bilan dans la rubrique "Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus".

Titres pris en pension

Les créances relatives aux titres pris en pension sont enregistrées au bilan au poste "Autres placements".

3.1.2.2. Provisions

Obligations et autres valeurs mobilières à revenus fixes

Conformément aux dispositions de l'article R 332-19 du Code des assurances, les moins values éventuelles résultant de la comparaison de leur valeur nette comptable, diminuée ou majorée de l'amortissement des surcotes/décotes, avec leur valeur de remboursement ne font pas l'objet de provision pour dépréciation durable.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsqu'il est considéré que le débiteur ne sera pas en mesure de respecter ses engagements, soit pour le paiement des intérêts, soit pour le remboursement du principal.

Le risque de contrepartie doit être avéré, et ne se limitera pas à un risque de défaillance, il sera observé en regard de la combinaison de plusieurs facteurs et événements associés révélant des difficultés financières importantes de l'émetteur.

Le montant de la dépréciation le cas échéant, sera évalué en tenant compte :

- du nombre de transactions sur le titre et de leur cotation : si celles-ci sont peu significatives ou absentes, la provision pourra être égale au prix de revient total du titre ;
- de la moins-value latente et de son évolution si une valeur de titre est fournie par un opérateur référencé par le Groupe.

Par ailleurs, en cas de dévalorisation supérieure à 50 % entre la valeur nette et

la valeur de réalisation pendant 6 mois consécutifs, une analyse financière écrite est réalisée par la Direction des Investissements, analyse qui confirmera ou non le risque de crédit sur le titre et la comptabilisation d'une provision pour risques.

Conformément au règlement n°2013-03 de l'ANC du 13 décembre 2013, le calcul du provisionnement des valeurs amortissables relevant de l'article R332-20 est conditionné à l'intention de détention du titre :

- jusqu'à maturité : les dépréciations à caractère durable s'analysent alors au regard du seul risque de crédit et correspondent à la différence entre les flux contractuels initiaux et les flux prévisionnels ;
- jusqu'à un horizon de détention du titre : dépréciation à hauteur de la différence entre la valeur comptable et la valeur recouvrable.

Placements immobiliers, actions et titres assimilés, autres que ceux représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte.

Conformément aux dispositions comptables définies aux articles R 331-3 et R 332-20 du Code des assurances doivent être constituées :

- une provision pour risque d'exigibilité, au passif du bilan, lorsque la valeur globale des immeubles, actions et titres assimilés inscrite au bilan est supérieure à la valeur de réalisation de ces actifs. La provision à constituer le cas échéant est alors égale à la différence entre la valeur comptable nette de l'actif concerné de la société et la valeur de réalisation du même portefeuille calculée sur la moyenne des cours des 30 jours précédents le jour de clôture d'inventaire ou à défaut le dernier cours coté avant cette date ou le dernier prix de rachat publié avant cette date pour les fonds communs de placement (FCP).
- une provision pour dépréciation durable déterminée ligne à ligne pour ces mêmes actifs dans la mesure où la valeur de référence (valeur d'utilité ou valeur de rendement) fait apparaître une décote significative et présentant un caractère durable.

1 - Détermination de la valeur de référence

La valeur de référence est déterminée sur la base d'une évaluation qui est fonction de la nature des actifs et de la stratégie de détention.

Cette dernière, qui porte sur les objectifs de placement, les durées de détention et la politique d'arbitrage, est fixée par l'entreprise dans une optique de continuité, sans toutefois faire obstacle à la saisie d'opportunités de marchés.

Les actifs immobiliers sont classés en deux catégories :

- les immeubles d'exploitation, destinés à être conservés par l'entreprise et dont la valeur de référence retenue pour l'évaluation est la valeur d'utilité ;
- les immeubles locatifs (ou de placement), également destinés à être conservés par l'entreprise et dont la valeur de référence est fonction de la valeur de rendement tenant compte des flux futurs.

Par exception, dans le cas où les immeubles sont destinés à être vendus dans un bref délai, la valeur prise en considération en lieu et place des valeurs d'utilité ou de rendement est la valeur de réalisation probable, c'est-à-dire la valeur de négociation ou, à défaut, la valeur d'expertise figurant à l'état détaillé des placements.

Les actions et titres assimilés sont classés en deux catégories :

- les titres de participation et dans les entreprises liées, dont la valeur de référence est la valeur d'usage, laquelle est fonction de l'utilité que la participation présente pour l'entreprise ;

Pour ceux des titres de participation devant être cédés rapidement, c'est la valeur de réalisation figurant à l'état détaillé des placements ou la dernière valeur connue lors de l'arrêt des comptes, qui est retenue comme référence ;

- les titres de placement, qui sont évalués à leur valeur probable de négociation.

2 - Détermination de la provision pour dépréciation durable

Une provision pour dépréciation est constatée ligne à ligne dans le cas où les valeurs de référence sont inférieures aux valeurs d'acquisition, pour autant qu'elle présente un caractère significatif et durable.

Les actions et titres assimilés, qui présentent une dépréciation significative de plus de 20 % et sur une période de six mois consécutifs, font l'objet d'une provision à hauteur de la moins-value constatée. Ces critères sont ajustés en cas de volatilité forte des marchés. Toutefois, lorsque la

société s'engage à les détenir durablement, la provision à caractère durable est évaluée sur la base de la valeur future des cours en s'appuyant sur un taux de rendement futur propre à chaque titre et sur un horizon de détention à 8 ans. Les cours sont projetés avec un taux de marché fonction du titre ou de la place : ce taux est égal au taux sans risque long terme de la place majoré d'une prime de risque propre au titre dépendant du bêta du titre (la prime de risque du titre est déterminée par la prime de risque du marché multipliée par le coefficient bêta du titre). Il sera procédé de même pour un OPCVM en retenant un bêta de 1 en cas d'indisponibilité de l'information. La provision est ajustée lorsque le cours de bourse devient supérieur à la valeur de référence utilisée.

Si une cession anticipée intervient à une date antérieure à l'horizon de détention, une documentation est établie afin de préciser les facteurs endogènes ou exogènes ayant conduit à une remise en cause des hypothèses retenues (actualisation significative des hypothèses de valorisation).

L'horizon de détention des placements servant à l'évaluation de la valeur future des actions et titres assimilés, est de 8 ans pour s'approcher du taux de rotation faible du portefeuille.

Il convient de noter que les valeurs futures ainsi déterminées s'écartent des valeurs de réalisation reprises dans l'état détaillé des placements, qui, conformément aux dispositions prévues par le Code des assurances, correspondent aux dernières cotations ou derniers prix de rachat publiés.

3.1.3. Autres Actifs

Pour ce qui concerne les actifs corporels d'exploitation, les règles d'amortissement ont été définies comme suit :

- matériel de transport : 5 ans en linéaire ;
- mobilier et matériel : 10 ans en linéaire ;
- agencements :
 - biens en propriété :
 - nouvelle installation : 10 ans en linéaire ;
 - remplacement pour usure : 5 ans en linéaire.
 - biens en location : 9 ans en linéaire correspondant à la durée du bail.

3.1.4. Créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est

constituée lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable. En matière d'assurance vie la question du délai de règlement clients (ou souscripteurs) ne se pose pas dans les mêmes termes qu'en matière commerciale. Un processus de relance puis de mise en demeure est en place. Cependant le paiement d'une prime d'assurance n'est pas obligatoire ; l'absence de paiement des primes entraîne, soit la non couverture du risque, soit la non-alimentation du compte d'épargne ou de retraite du souscripteur.

3.1.5. Comptes de régularisation

Frais d'acquisition reportés

Les frais d'acquisition relatifs aux contrats produits dans l'exercice ont été inscrits à l'actif et donnent lieu à un amortissement actuariel calculé sur la durée de vie résiduelle de ces contrats. Ces frais comprennent les commissions et les frais internes affectés (charges directes et indirectes).

Conformément à l'article R 332-35 du Code des assurances, La Mondiale a limité le montant des «frais d'acquisition reportés» à l'écart de zillmériation des contrats non libérés de primes.

Une provision pour frais d'acquisition reportés est incluse dans les provisions techniques pour le même montant que celui qui est inscrit à l'actif.

Autres comptes de régularisation

Les autres principaux postes correspondent à l'amortissement de la différence entre le prix d'achat et le prix de remboursement d'obligations et aux intérêts courus non échus.

3.1.6. Fonds propres

La réserve pour fonds de garantie est dotée lors de l'affectation du résultat au titre de la contribution instituée par la Loi sur l'épargne et la sécurité financière du 25 juin 1999 et son décret d'application n°99-688 du 3 août 1999.

Depuis le 1er janvier 2004, selon la recommandation CNC n°2003-R.01 du 1er avril 2003 relative à la détermination des passifs, les engagements de retraite doivent être provisionnés dans les comptes sociaux.

Le personnel étant salarié du GIE La Mondiale Groupe, la dotation au titre de l'exercice est comptabilisée dans les comptes du GIE qui la réaffecte à ses membres.

3.1.7. Provisions techniques

Ces provisions sont déterminées en brut de réassurance, la part à la charge des réassureurs figurant à l'actif.

Provisions d'assurance vie

Elles comprennent les provisions mathématiques qui représentent la différence entre les valeurs actuelles des engagements pris par l'assureur et ceux pris par l'assuré :

- pour l'assureur, il s'agit de la valeur actuelle du capital garanti compte tenu de la probabilité de versement de ce capital ;
- pour l'assuré, il s'agit de la valeur actuelle des cotisations restant à payer.

Les provisions mathématiques sont calculées par référence aux tables homologuées.

Pour les rentes en service, les provisions sont calculées sur la base des tables prospectives sexuées publiées dans l'arrêté du 1er août 2006 (TGF05 et TGH05) et des taux techniques prévus aux contrats.

Pour les rentes en service et les rentes en constitution soumises à la directive 2004/113/CE (Gender Directive), les provisions sont calculées avec la table de mortalité (TGF05) ayant servi à la tarification.

Pour les contrats en cours de constitution avec sorties en rentes obligatoires, La Mondiale a terminé son effort de renforcement des provisions sur l'intégralité du portefeuille : la totalité de l'écart entre les tables prévues aux conditions générales des contrats et les tables prospectives est provisionné depuis le 31 décembre de l'exercice 2014. La détermination des provisions mathématiques tient compte de l'impact de la réforme des retraites dans sa totalité au 31 décembre 2015.

Provisions pour sinistres (vie)

Elles correspondent aux capitaux échus et aux sinistres survenus non encore réglés au 31 décembre.

Une estimation des prestations à régler sur les sinistres non connus est effectuée et intégrée dans ces provisions.

Provision pour participation aux excédents

Elle correspond à la participation des assurés aux excédents techniques et financiers réalisés par l'entreprise. Cette participation est destinée à être versée aux assurés et à accroître leurs garanties (par incorporation aux provisions mathématiques).

En application de l'article A 331-9 du Code des assurances, cette provision sera inscrite aux provisions mathématiques ou versée aux souscripteurs, dans un délai maximal de 8 ans.

Provision pour aléas financiers

L'article A 331-2 du Code des assurances définit la provision pour aléas financiers comme la provision destinée à compenser la baisse de rendement de l'actif, les modalités de détermination de cette provision sont décrites dans l'arrêté du 23 décembre 2008.

Provision pour risque d'exigibilité

L'article R 331-3 du Code des assurances définit la provision pour risque d'exigibilité comme la provision destinée à faire face aux engagements dans le cas de moins-value latente de l'ensemble des actifs mentionnés à l'article R 332-20 du Code des assurances. Elle est constituée lorsque la valeur nette comptable des placements visés inscrite au bilan est supérieure à la valeur globale de ces mêmes placements évalués selon les règles prévues à l'article R332-20-1 du Code des assurances.

Provision globale de gestion

Cette provision est définie par l'article A 331-1 du Code des assurances. Elle est dotée à due concurrence de l'ensemble des charges de gestion future des contrats non couvertes par des chargements ou par prélèvements sur produits financiers.

Le calcul de la provision globale de gestion a été réalisé par portefeuilles homogènes. Une simulation du passif tenant compte, d'une part, d'une loi de chute naturelle et, d'autre part, d'une loi de chute par rachats (sur la base des observations des trois dernières années) a permis de déterminer l'évolution des provisions mathématiques sur la durée restante de chacun des portefeuilles. L'estimation des taux prospectifs de rendement de l'actif utilisables pour le calcul de cette provision a été réalisée sur une hypothèse de réinvestissement systématique des cash flow disponibles selon la répartition type correspondant à la politique d'investissements de La Mondiale, soit 80% obligations, et 20% autres actifs (actions et immobiliers).

Provision pour garantie plancher

Cette provision est destinée à couvrir la garantie minimum contractuellement accordée aux clients en cas de décès lorsque, de par l'évolution des marchés boursiers, la valeur de l'engagement des contrats en unités de compte est inférieure à la garantie minimale.

Le montant provisionné au titre de ce risque a été déterminé en prenant le montant le plus élevé des deux méthodes suivantes :

- méthode déterministe, avec un scénario de baisse complémentaire des unités de compte (50% de la volatilité retenue égale au maximum entre la volatilité du support et celle de la catégorie du support), avec absence de rachats, et avec mortalité conforme à la table TH-TF00-02 à 100% ;
- méthode des options de ventes (put avec la méthode Black and Scholes).

Provisions techniques des contrats en unités de compte

Les «provisions techniques des contrats en UC» n'intègrent que la part Unités de Compte (UC) des contrats multi-supports et représentés par des OPCVM. Les engagements adossés à l'actif général en euros des contrats multi-supports sont intégrés dans les provisions mathématiques vie.

Les provisions des contrats représentés par des unités de compte sont réévaluées en fin d'exercice en fonction de la valeur de réalisation de ces titres à la clôture de l'exercice.

3.1.8. Provisions pour risques et charges

Une provision est comptabilisée dès lors que la société a une obligation envers un tiers à la date de clôture qui rend probable une sortie de ressources pour la régler, et que le montant de cette obligation peut être évalué de façon fiable.

3.1.9. Dettes

Les dettes sont enregistrées à leur valeur nominale.

En pratique la question du délai de paiement aux fournisseurs ne se pose pas car tous les frais généraux sont centralisés sur le GIE La Mondiale Groupe.

3.2 Postes du compte de résultat

3.2.1 Primes

Les primes correspondent aux primes émises, nettes d'annulation et aux primes à émettre pour la part acquise de l'exercice.

3.2.2 Produits financiers

Conformément à l'annexe à l'article A 343-1 (3e alinéa) du Code des assurances, les produits financiers ont été enregistrés pour leur totalité en «résultat technique vie». Les produits des placements alloués au «résultat non technique» ont été calculés conformément aux règles définies à l'annexe de l'article A 343-1 précité.

3.2.3 Répartition des charges par destination

L'arrêté du 20 juin 1994 relatif au nouveau plan comptable assurance impose la répartition des charges par destination. Cette démarche a pour objectif de répartir les charges d'exploitation, préalablement comptabilisées par nature, entre les différentes grandes fonctions de la société d'assurance.

La démarche retenue par La Mondiale pour passer des comptes par nature à la répartition par destination se fait par répartitions successives en cascade des coûts complets de chaque service.

A l'issue de cette répartition, les coûts de services sont répartis entre les grandes fonctions de l'entreprise : acquisition et administration des contrats, règlement des prestations, gestion des placements et autres charges techniques.

3.2.4 Impôts sur les bénéficiaires

La société La Mondiale fait partie depuis le 1er janvier 2014, du groupe fiscal constitué par SGAM AG2R LA MONDIALE établissant ses comptes en tant qu'entreprise combinante en application des articles 223 A et suivants du Code général des impôts.

Les personnes morales dénuées de capital mentionnées au deuxième alinéa de l'article 223 A du CGI, liées par un lien de combinaison à l'entité SGAM AG2R LA MONDIALE, sont obligatoirement membres du groupe fiscal dont cette dernière est la tête de groupe.

Les Entités intégrées verseront à SGAM AG2R LA MONDIALE, à titre de contribution au paiement de l'impôt sur les sociétés (et toutes les contributions additionnelles en vigueur) du groupe et quel que soit le montant effectif dudit impôt, une somme égale à l'impôt qui aurait grevé leur résultat et/ou sa plus-value nette à long terme de l'exercice si elle était imposable distinctement, déduction faite de l'ensemble des droits à imputation dont les Entités intégrées auraient bénéficié en l'absence d'intégration.

En cas de déficit ou de moins-value nette à long terme, les Entités intégrées recevront à titre définitif de SGAM AG2R LA MONDIALE une somme égale à l'économie d'impôt sur les sociétés, immédiate, procurée à cette dernière par la prise en compte de ce déficit ou de cette moins-value nette ; en conséquence l'Entité intégrée sera privée de report de son déficit ou de sa moins-value pour la détermination ultérieure de sa charge contributive définie à l'alinéa précédent.

De même, la fraction des crédits d'impôt utilisés par le groupe fiscal qui excède le montant imputé par les membres sur leur propre charge d'impôt, sera remboursée aux Entités intégrées par SGAM AG2R LA MONDIALE pour la fraction de leur montant qui ne trouve pas à s'imputer sur le montant de la charge d'impôt des membres.

En conséquence, les Entités intégrées seront privées des crédits d'impôt et réductions d'impôts qui leur auront été remboursés par SGAM AG2R LA MONDIALE pour la détermination ultérieure de la charge d'impôt.

Pour le calcul de l'impôt dû à la Sgam, les tarifs de l'impôt sur les sociétés sont, suivant la nature des produits, le taux normal et le taux réduit des plus-values à long terme qui lui seraient applicables en fonction de l'article 219-I, alinéa a et b du CGI.

L'effet de l'impôt sur le résultat imposable au taux d'impôt applicable à la société est enregistré en charge ou en produit selon son sens.

Le taux d'impôt sur les sociétés est de 33.1/3% majoré de la contribution sociale de 3.3% et de la contribution exceptionnelle de 10.7%.

3.3 Engagements hors bilan

Les engagements donnés et reçus sont enregistrés à leur valeur nominale.

3.4 Écart de conversion

Les actifs et passifs exprimés en devises, relatifs à des éléments opérationnels et non structurels, enregistrés dans les comptes en contrevalet euros aux cours de transaction, ainsi que les engagements hors bilan liées aux opérations de couverture, sont convertis à la clôture aux taux de change en vigueur au 31 décembre de l'exercice. Les différences de change qui en résultent sont enregistrées au compte de résultat, conformément à l'avis CNC n°2007-2 du 4 mai 2007 et dans le respect des principes définis.

La conversion des engagements hors bilan donne lieu à la comptabilisation d'un écart de conversion au bilan, par la contrepartie du compte de résultat.

3.5 Opérations réalisées dans le cadre du plan d'épargne retraite populaire (PERP)

Conformément aux règles énoncées par l'avis CNC n° 2004-16 du 27 octobre 2004, les opérations relatives au PERP sont cantonnées dans un patrimoine d'affectation géré comme un établissement distinct au sein de notre Société. Une «entité» distincte a été créée dans notre progiciel comptable. Les comptes de notre Société sont établis par un cumul de balances. Des états financiers distincts sont établis au titre du PERP et présentés au Conseil d'administration.

Les opérations réalisées entre le plan et le patrimoine général de notre Société sont constatées dans l'un et l'autre patrimoine comme des opérations d'achat et de vente avec constatation du résultat de cession calculé selon la méthode FIFO.

Dans les comptes du plan :

- la **provision pour participation aux excédents** enregistre le bénéfice technique et financier dégagé par le plan au cours de l'exercice ;
 - la **provision pour risque d'exigibilité** doit être constituée lorsque l'ensemble des actifs non amortissables du canton est globalement en moins-value latente ;
 - la **réserve de capitalisation** est calculée sur les portefeuilles cantonnés et est classée en autres provisions techniques vie.
- Les autres postes d'actif et de passif sont évalués suivant les mêmes principes et méthodes que ceux retenus par la Société et décrits ci-avant.

4. NOTES SUR LES POSTES DE BILAN

4.1. Évolution des actifs

a) Actifs incorporels

Valeur Brute (en milliers d'euros)	Au 01/01/2015	Augmentations	Diminutions	Transferts	Au 31/12/2015
Actifs incorporels (1)	858				858
Logiciels	67 599				67 599
Mali techniques de fusion	45 526	93 580			139 107
Immobilisations en cours					
Total	113 983	93 580			207 563

(1) Ce poste enregistre la marque d'un produit d'assurance pour 8K€ et le prix d'achat de portefeuilles de contrats pour 850K€

Les mali techniques de fusion sont ceux relatifs aux fusions-absorptions par La Mondiale des sociétés suivantes :

- SCI La Mondiale Foncière au 1er janvier 2005 pour 4 298 K€,
- SAS du 12 cours Albert 1er au 1er janvier 2010 pour 29 529 K€,
- Prima Épargne au 1er janvier 2011 pour 11 700 K€, celui-ci faisant l'objet d'une dépréciation sur 10 ans,
- La Mondiale Participations au 1er août 2015 pour 93 580 K€.

Amortissements et provisions (en milliers d'euros)	Au 01/01/2015	Augmentations	Diminutions	Transferts	Au 31/12/2015
Actifs incorporels	496	71			567
Logiciels	65 993	950			66 943
Mali techniques de fusion	4 680	1 170			5 850
Immobilisations en cours					
Total	71 169	2 191			73 359
Valeur nette	42 814	91 390			134 204

b) Placements représentatifs des contrats en euros

Valeur Brute (en milliers d'euros)	Au 01/01/2015	Augmentations (1)	Diminutions (1)	Remboursements Transferts	Au 31/12/2015
Terrains et constructions	2 768 426	296 527	227 625		2 837 328
Titres de propriété sur entreprises liées et participations à dominante immobilière (2)	331 800	113 219			445 019
Titres de propriété sur entreprises liées et participations (3)	430 008	748 343	487 720		690 631
Bons, obligations et créances sur ces entreprises	427 500				427 500
Actions et autres titres à revenus variables autres que les parts d'OPCVM	3 664 843	6 948 626	6 702 029		3 911 440
Parts d'OPCVM (autres que celles visées ci-dessous)	883 077	1 407 998	1 451 578		839 497
Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenus fixes	587 314	6 619 183	6 179 412		1 027 085
Obligations et autres titres à revenus fixes	37 367 809	7 176 953	3 253 794	1 725 880	39 565 087
<i>dont obligations de trésorerie</i>	<i>396 529</i>	<i>276 146</i>	<i>240 000</i>	<i>49 000</i>	<i>383 675</i>
Prêts aux entreprises et aux collectivités	101 504	1		19 199	82 306
Autres placements	23 683	5 799	7 325		22 158
Titres empruntés et pris en pension	2 550 000	1 150 002	900 002		2 800 000
Dépôts d'espèces et cautions	216	103			319
Total	49 136 179	24 466 754	19 209 484	1 745 079	52 648 369
Titres prêtés ou mis en pension (4)	-3 313 420	-15 157 719	-14 953 363		-3 517 777

(1) Y compris les virements de compte à compte entre les lignes de titres et la ligne «titres prêtés ou mis en pension» (sorties et rentrées des titres en portefeuille)

(2) Inclus à l'actif du bilan dans le poste "Terrains et constructions"

(3) Les titres de participation dans les entreprises d'assurance représentent 542 793 K€.

Les augmentations mentionnées comprennent :

- le rachat au 2 mars 2015 des parts La Mondiale Participations pour 353 561 K€ (dont 3 561 K€ de frais d'acquisition),

- l'entrée des titres Arial assurance, La Mondiale Partenaire et La Mondiale Europartner pour 390 992 K€ en date du 1er août 2015 suite à la transmission universelle de patrimoine de La Mondiale Participations.

Les diminutions mentionnées comprennent

- la sortie des titres La Mondiale Participations (transmission universelle de patrimoine au 1er août 2015) pour 475 788K€

- la sortie des titres La Mondiale Direct (transmission universelle de patrimoine au 1er janvier 2015) pour 11 743 K€.

(4) Classés au passif du bilan dans la rubrique "Autres dettes"

La Mondiale a constitué auprès de la BNP Paribas Securities Services un gage sur quatre comptes d'instruments financiers permettant le nantissement au profit de La Mondiale Partenaire, d'Arial assurance, d'AG2R Prévoyance et de La Mondiale Europartner de titres à hauteur des créances garanties, respectivement d'un montant de 14 728 042 K€, 6 144 892 K€, 155 528 K€ et 6 315 167K€.

comptes sociaux 2015

Amortissements et provisions (en milliers d'euros)	Au 01/01/2015	Augmentations	Diminutions (1)	Transferts	Au 31/12/2015
Terrains et constructions	229 346	33 730	34 767		228 308
Titres de propriété sur entreprises liées et participations					
Bons, obligations et créances sur ces entreprises					
Sous-total Amortissements	229 346	33 730	34 767		228 308
Terrains et constructions	91 551	3 624	78 367		16 808
Titres de propriété sur entreprises liées et participations à dominante immobilière					
Titres de propriété sur entreprises liées et participations	6 300	180	6 300		180
Bons, obligations et créances sur ces entreprises					
Actions et autres titres à revenus variables autres que les parts d'OPCVM	113 428		113 088		340
Parts d'OPCVM (autres que celles visées ci-dessous)	18 852	36	2 384		16 503
Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenus fixes					
Obligations et autres titres à revenus fixes	1 000				1 000
Prêts aux entreprises et aux collectivités					
Autres placements	40	17			57
Sous-total Provisions	231 171	3 857	200 139		34 889
Total	460 517	37 587	234 907		263 197
Valeur nette	48 675 662	23 529 244	19 821 235		52 385 171
Titres prêtés ou mis en pension	-3 313 420	-15 157 719	-14 953 363		-3 517 777

(1) Les diminutions de provisions comprennent l'annulation de la provision sur les titres La Mondiale Direct (fusion-absorption à effet du 1er janvier 2015) ainsi qu'un écart de change (profit) de 5 815 K€ relatif à une reprise de provision sur des titres en devises.

Les méthodes d'amortissement, les durées de vie estimées des biens et les méthodes de calcul des provisions sont décrites dans le chapitre «Principes et méthodes comptables».

Des reprises de provisions ont été constatées à hauteur de 113 088 K€, suite à la cession des titres concernés.

c) Placements représentatifs des contrats en unités de compte

Valeur Brute (en milliers d'euros)	Au 01/01/2015	Augmentations	Diminutions	Transferts	Au 31/12/2015
Placements représentatifs des contrats en unités de compte	2 448 301	409 750	157 873		2 700 178
Total	2 448 301	409 750	157 873		2 700 178
Amortissements et provisions (en milliers d'euros)	Au 01/01/2015	Augmentations	Diminutions	Transferts	Au 31/12/2015
Placements représentatifs des contrats en unités de compte					
Total					
Valeur nette	2 448 301	409 750	157 873		2 700 178

d) Cumul des placements

Cumul des placements	51 123 963	24 838 916	19 132 450	55 085 350
Titres prêtés ou mis en pension	-3 313 420	-15 157 719	-14 953 363	-3 517 777

Au 31 décembre 2015 les plus values latentes ressortent à 6 302 377 K€. Les plus-values latentes relatives aux placements relevant de l'article R332-19 du Code des assurances et aux instruments financiers correspondant à ces placements s'élèvent à 4 840 739 K€ alors que les plus-values latentes relatives aux placements relevant de l'article R332-20 du Code des assurances s'élèvent à 1 359 450 K€. Les plus-values latentes sur les instruments financiers à terme autres que ceux inclus dans les placements relevant de l'article R332-19 du Code des assurances s'élèvent à 102 189 K€.

4.2. Opérations avec les entreprises liées et celles avec lesquelles existe un lien de participation

Eléments concernant les entreprises liées et les participations
(en milliers d'euros)

Postes	Liées	Avec lesquelles la Société a un lien de participation
Participations	1 113 959	21 690
Créances sur dépôt espèces		
Bons, obligations et TCN	327 500	
Prêts		
Créances nées d'opérations de réassurance	62 225	
Autres créances	5 839	
Disponibilités	998 002	
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes nées d'opérations d'assurance ou de réassurance	36 096	
Autres dettes	42 805	
Produits de participation	9 583	1 317
Autres produits financiers	18 944	
Charges financières	5 462	

Les créances et dettes correspondent à des opérations courantes et sont exigibles à court terme.

4.3. Créances et dettes selon leur durée

Les créances s'élèvent à 360 180 K€ et sont toutes à moins d'un an d'échéance.

Les dettes s'élèvent à 4 070 591 K€, dont 3 517 777 K€ correspondant aux dettes relatives aux titres mis en pensions, dont 1 250 000 K€ à échéance entre 1 et 5 ans. Les autres dettes sont toutes à moins d'un an d'échéance.

4.4. Fonds d'établissement

La Mondiale est une Société d'assurance mutuelle sur la vie et de capitalisation.

Le fonds d'établissement constitué s'élève à 162 000 K€ et comprend :

- des droits d'adhésion prélevés pour 80 237 K€ ;
- la partie remboursée des emprunts émis en 2005 et 2006 pour 81 000 K€

comptes sociaux 2015

4.5. Fonds propres

Fonds propres (en milliers d'euros)	Au 01/01/2015	Variation	Au 31/12/2015
Fonds d'établissement	157 538	4 461	162 000
Primes de fusion	1 690	330	2 020
Réserve de réévaluation	656		656
Réserves statutaires			
Réserve de plus-values nettes à long terme			
Réserve facultative	569 867		569 867
Réserves réglementées			
Réserve de capitalisation	923 007	58 969	981 976
Autres réserves réglementées	94	4	98
Réserve pour fonds de garantie	9 250	815	10 065
Réserve pour remboursement d'emprunts			
Ecart résultant de changement de méthodes	-9 754		-9 754
Report à nouveau	-224 350	4 919	-219 431
Résultat			
Résultat de l'exercice 2014	5 738	-5 738	
Résultat de l'exercice 2015		113 625	113 625
Total	1 433 738	177 386	1 611 123

En application de l'article 42 de la Loi de finances pour 1999, et sur décision du Conseil d'administration du 17 juin 1999, un droit d'adhésion est prélevé sur la première cotisation versée par les nouveaux sociétaires. Le montant porté en fonds d'établissement en 2015 est de 4 461 K€.

La réserve pour fonds de garantie a été dotée pour 815 K€ lors de l'affectation du résultat au titre de la contribution instituée par la Loi sur l'épargne et la sécurité financière du 25 juin 1999 et son décret d'application n°99-688 du 3 août 1999.

Le poste "Écart résultant de changement de méthodes" comprend un prélèvement sur fonds propres de 9 754 K€ au titre des engagements de retraite existant au 31 décembre 2003, avant le transfert du personnel au GIE La Mondiale Groupe en date du 1er janvier 2014. Selon la recommandation CNC n°2003-R.01 du 1er avril 2003, les engagements de retraite doivent être provisionnés dans les comptes sociaux. Ceux-ci étaient mentionnés en engagements hors bilan jusqu'au 31 décembre 2003 dans les états financiers de La Mondiale.

4.6. Passifs subordonnés

En synthèse, la situation des titres émis au 31 décembre 2015 se résume comme suit :

Passifs subordonnés (en milliers d'euros)	1 ^{er} date de rachat possible	Durée	Nominal	- 1 an	Echéances de 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
TSDI 2002	09/12/2012	Indéterminée	10 000			10 000
TSDI 2003/2004	14/10/2013	Indéterminée	51 230			51 230
TSDI 2005	30/11/2015	Indéterminée	91 000			91 000
TSDI 2006	15/11/2016	Indéterminée	54 750			54 750
TSDI 2013 ⁽¹⁾	23/04/2019	Indéterminée	551 116			551 116
TSDI 2014	17/12/2025	Indéterminée	768 405			768 405
TSR 2013	25/04/2024	Déterminée	191 236			191 236
Total			1 717 737			1 717 737

(1) dont écart de change cumulé au 31/12/2015 pour 93 973 K€.

Titres subordonnés à durée indéterminée

Les titres émis en 2002 correspondent aux titres émis par la société Prima Épargne qui a été fusionnée dans La Mondiale en 2011. Ces titres, souscrits par AG2R Prévoyance, ont été émis au pair pour un montant total de 10 000 K€ en date du 9 décembre 2002. Ils ont bénéficié pendant 10 ans, d'un taux annuel fixé sur le taux de l'obligation d'état 4,463% augmenté de 2%, ce taux étant désormais variable indexé sur l'Euribor.

Les titres subordonnés à durée indéterminée émis en 2003 et 2004 se décomposaient ainsi à l'origine de leur émission :

- émission d'une première tranche de 175 000 K€ le 14 octobre 2003 ;
- émission d'une deuxième tranche de 25 000 K€ le 21 novembre 2003 ;
- émission d'une troisième tranche de 100 000 K€ en juin 2004 ;
- émission d'une quatrième tranche de 100 000 K€ en juillet 2004.

Le 25 avril 2013, ces titres ont été échangés contre des titres subordonnés remboursables à hauteur de 331 700 K€ et rachetés à hauteur de 17 070 K€, portant ainsi le montant de cette dette à 51 230K€.

Le taux d'intérêt applicable, fixé à 5,875 % jusqu'en 2013, est calculé sur l'Euribor 3 mois majoré de 2,70 % depuis.

Les titres émis en 2005 correspondent à des titres subordonnés à durée indéterminée d'un montant initial de 122 000 K€, diminué d'un remboursement par anticipation fin 2005 de 25 % soit 31 000 K€, portant ainsi le montant de la dette à 91 000 K€.

Le taux d'intérêt applicable, antérieurement calculé sur l'Euribor 3 mois majoré de 1,05 %, est, depuis la date du premier call possible (non exercé), soit le 30 novembre 2015, calculé sur l'Euribor 3 mois majoré de 2,05 %.

Les titres émis en 2006 correspondent à un prêt super subordonné à durée indéterminée d'un montant initial de 200 000 K€, diminué de remboursements successifs par anticipation fin 2006 et début 2007 de 20 % de cet emprunt, soit 40 000 K€ puis 5 % de cet emprunt, soit 10 000 K€ puis soumis à l'échange le 17 décembre 2014 contre des titres subordonnés à durée indéterminée à hauteur de 95 250 K€, portant ainsi le montant de la dette résiduelle en regard de l'opération initiale à 54 750 K€.

Le taux d'intérêt applicable est calculé sur un taux fixe de 5,11 %, soit le niveau du swap 10 ans à l'émission majoré de 1,13 %.

Le rapport entre les revenus de placements affectés aux contrats et les revenus de placements dégagés dans l'exercice, tel que défini au chapitre 3 (h) (4) (iv) du prospectus de l'émission de l'emprunt de 200 000 K€ doit être au moins de 90 % pour que les intérêts liés à cet emprunt soient dus. Il ressort au titre de l'exercice 2015 à 94,33 %.

Les titres émis en 2013 correspondent à des titres subordonnés à durée indéterminée émis en Dollar US pour 600 000 K\$, soit 457 143 K€ en contrevalet euros au taux de conversion à la date de l'émission et 551 116 K€ au taux de conversion du 31 décembre 2015.

Le taux d'intérêt applicable est fixé à 7,625 % par an pendant 6 ans (jusqu'au 23 avril 2019, 1ère date de rachat possible). Si le call n'est pas exercé au bout de 6 ans, un nouveau taux est fixé pour les 6 années suivantes sur la base du taux de swap 6 ans en avril 2019 majoré du spread à l'émission. A partir de la 12ème année, le taux est refixé sur les mêmes bases avec une majoration de 100 points de base. Les échéances sont payables en Dollar US.

Deux swaps de 300 000 K\$ chacun ont été mis en place le 23 avril 2013 afin de couvrir les écarts de change et de taux d'intérêt sur cet emprunt. Ces swaps sont comptabilisés en

engagements hors bilan et ont fait l'objet d'une réévaluation au 31 décembre 2015 sur la base du taux de change à cette date portant leur encours à 551 116K€ au 31 décembre 2015.

Enfin, les nouveaux titres émis en 2014 s'inscrivent dans le cadre d'une opération d'émissions nouvelles et d'opérations d'échanges sur les dettes existantes.

En effet, en date du 17 décembre 2014, le Conseil d'administration a approuvé l'émission de titres subordonnés à durée indéterminée pour 768 405 K€ dont 500 000 K€ au titre de souscriptions nouvelles, 99 458 K€ issus de l'échange à hauteur de 95 250 K€ des titres subordonnés à durée indéterminée émis en 2006 et 168 947 K€ issus de l'échange à hauteur de 140 464 K€ des titres subordonnés remboursables émis en 2013. Le taux d'intérêt applicable est fixé à 5,05 % par an pendant 11 ans (jusqu'au 17 décembre 2025, 1ère date de rachat possible).

Titres subordonnés remboursables

Le 25 avril 2013 La Mondiale a procédé à l'émission de titres subordonnés remboursables à hauteur de 331 700 K€. Le taux d'intérêt applicable est de 6,75 % par an jusqu'au 25 avril 2024 (1ère date de rachat possible), puis est calculé sur la base de l'Euribor 3 mois majoré de 604 points de base.

Le 17 décembre 2014, ces titres ont été échangés contre des titres subordonnés à durée indéterminée à hauteur de 140 464 K€, portant ainsi le montant de la dette sur l'émission de ces titres 2013 à 191 236K€.

4. 7. Provisions techniques

Provision pour participation aux excédents

Conformément à la décision du Conseil d'administration du 16 décembre 2015, une dotation à la provision pour participation aux excédents a été réalisée.

Cette dotation est égale à 92,95 % des revenus financiers nets des charges financières de l'exercice, cette somme étant diminuée de la quote-part des revenus financiers de l'exercice directement affectés à la rémunération des contrats (intérêts crédités et participations bénéficiaires) et de la quote-part des revenus financiers bruts affectés aux participations bénéficiaires des contrats réassurés.

Cette provision complémentaire sera également inscrite aux provisions mathématiques ou versée aux souscripteurs dans un délai de huit ans conformément à l'article A 331-9 du Code des assurances.

Provision pour aléas financiers

La Mondiale n'a pas eu à doter cette provision au 31 décembre 2015.

Provision pour risque d'exigibilité

La Mondiale n'a pas eu à doter cette provision au 31 décembre 2015.

Provision globale de gestion

Au terme des calculs décrits précédemment, la provision de gestion calculée au 31 décembre 2015 concerne principalement des contrats d'épargne et de retraite. Le montant de la provision de gestion constatée dans les comptes 2015 est de 33 693 K€.

comptes sociaux 2015

4. 8. Autres informations sur le bilan

a) Provisions pour risques et charges

Provisions pour risques et charges (en milliers d'euros)	Provisions à caractère juridique	Provisions à caractère social et fiscal	Provisions à caractère financier	Autres provisions pour risques et charges	Total
Valeur comptable au 01/01/2015	1 295		6 500	10	7 825
Dotations de l'exercice		648		6 008	6 656
Reprises de l'exercice relatives à des provisions utilisées	367			3	370
Reprises de l'exercice relatives à des provisions non utilisées			500		500
Autres mouvements de l'exercice					
Valeur comptable au 31/12/2015	928	648	6 000	6 015	13 591

Les provisions à caractère juridique reprennent les provisions pour litiges et contentieux.

Les provisions à caractère social et fiscal reprennent les provisions issues des contrôles fiscaux ou sociaux, ou les provisions pour charges envers les organismes fiscaux et sociaux.

Les provisions à caractère financier enregistrent les risques liés à la gestion des actifs de l'entreprise.

Les autres provisions pour risques et charges comprennent une provision pour risque de gestion pour 6 000 K€, cette provision a fait l'objet d'une réintégration fiscale.

b) Comptes de régularisation

Le poste «comptes de régularisation passif» correspond essentiellement à l'amortissement de la différence entre le prix d'achat et le prix de remboursement d'obligations pour 340 589 K€ ainsi qu'à l'étalement des soultes de swaps pour 112 881 K€.

Le poste «autres comptes de régularisation actif» correspond essentiellement à l'amortissement de la différence entre le prix d'achat et le prix de remboursement d'obligations pour 268 337 K€.

4. 9. Hors bilan

Parmi les engagements hors bilan, les engagements passés avec les entreprises ayant un lien de participation (au sens du Nouveau Plan Comptable Assurance) sont des engagements donnés et se décomposent ainsi :

- 27 188 102 K€ correspondant aux engagements donnés à La Mondiale Partenaire, Arial assurance et La Mondiale Europartner en garantie des passifs acceptés au titre de la réassurance des contrats adossés à des supports euros ;
- 141 795 K€ correspondant à un engagement donné à Arial assurance en garantie de passifs réassurés.

Les principaux autres engagements correspondent aux swaps de taux d'intérêt (long terme et court terme) pour 1 688 582 K€, aux swaps sur l'emprunt émis en Dollar US pour 551 116 K€, aux achats forwards pour un montant de 255 343 K€ et aux engagements d'achats et ventes à terme de devises pour 2 250 825 K€.

Ces engagements figurent en engagements reçus et donnés pour un montant identique.

Les autres engagements reçus et donnés, en dehors des engagements passés avec les entreprises ayant un lien de participation et de ceux qui sont liés aux instruments financiers, incluent :

- engagements donnés :
 - des engagements d'achats de titres pour 2 650 K€ ;
 - une garantie de financement du programme pluriannuel de la fondation d'entreprise pour 2 000 K€ ;
 - un nantissement de titres en garantie de passifs réassurés pour 318 907 K€ ;
 - des engagements donnés divers pour 5 502 K€ ;
- engagements reçus :
 - une garantie de 21 571 K€ reçue d'AG2R Prévoyance au titre de la cession de créances par celle-ci ;
 - les cautions des locataires pour 19 327 K€ ;
 - des nantissements reçus des réassureurs pour 32 382 K€.

4.9.1. Échanges de taux d'intérêts

Les instruments financiers présents dans les engagements hors bilan permettent de permuter la nature des intérêts perçus sur les actifs ou payés sur les passifs, taux fixe ou variable, afin de réduire le risque de taux existant dans l'engagement pris par La Mondiale dans le versement d'intérêts sur ses passifs.

Cette couverture est composée d'instruments négociés sur un marché de gré à gré.

4.9.1.1. Les swaps long terme

La Mondiale a souscrit des swaps adossés à des investissements obligataires permettant d'obtenir des actifs synthétiques cohérents par rapport aux passifs, notamment aux titres subordonnés émis.

L'adéquation de la stratégie annule en grande partie le risque de taux.

Les swaps sont qualifiés de long terme dès lors que leur échéance initiale est supérieure à un an.

4.9.1.1.1. Leur position au 31 décembre 2015 est la suivante :

Echéances (en milliers d'euros)	Nominal	Titres ou dettes couverts
22/02/2016	30 000	GECC 3.8175% 22/02/2016
01/08/2016	19 000	WACHOVIA 4.375 2016
27/10/2016	20 000	GECC 4.125% 27/10/16
15/11/2016	47 200	EMPRUNT LM PSSDI 2006 BNP
27/02/2017	10 700	MORGAN STANLEY CMS 10A 270217
05/06/2017	10 000	CFF TV 050617
05/06/2017	10 000	CFF TV 05/06/17
25/07/2017	30 000	OAT INFLATION
14/02/2018	30 000	SG CMS+93BP 14/02/2018
19/02/2018	16 500	DEXMA TV 19/02/2018
20/03/2018	30 000	BARCLAYS SUB CMS+80 20/3/18
07/05/2018	28 000	CFCM TV 07/05/2018
12/02/2019	19 500	SANTANDER TV 19/02/2019
25/07/2019	119 500	OAT INFLATION
24/02/2020	34 062	CDC 5.875% 24/02/2020
25/11/2020	20 000	CFCM Taux variable
15/12/2020	10 000	DEXMA CMS 10A -0.53% 15/12/2020
15/01/2021	30 311	BNP 5% 15/01/2021
15/04/2021	48 682	SG 5.20 15/04/2021
17/05/2021	10 000	GE
02/06/2021	34 333	BEI 02/06/2021
21/06/2021	10 000	CAISSE FR DE FIN CAFFIL
07/12/2021	10 000	JP MORGAN TV 2021
09/03/2022	20 000	CITITGROUP TV 22
03/05/2022	20 000	BANK OF AMERICA CMS10Y 03/05/22
15/06/2022	10 000	INTESA TV 06/2022
21/06/2022	22 000	BANK OF AMERICA TV 12-0622
28/06/2022	15 000	METLIFE CMS COLLARED 2022
12/07/2022	15 000	ING BANK TV 12/07/2027
13/09/2023	27 250	GECC 4.125% 13/09/2023
15/09/2023	69 402	BTP INFLATION
15/04/2024	36 741	BPCE SA
20/05/2024	40 875	HSBC 6 ½ 05/20/24
22/06/2024	50 000	CAFFIL 2.05% 22/06/2024
25/07/2024	50 000	CADES INFLATION
30/10/2024	28 810	CREDIT AGRICOLE 2.125% 30/10/2024
30/11/2024	100 000	Espagne 1.80% inflation 30/11/2024
15/02/2025	19 357	Legrand 2025
03/08/2025	22 045	DAIMLER FIN 3.5%15-030825
21/05/2026	20 437	CITIGROUP 5.15 05/21/26
15/09/2026	35 000	BUONI POLIENNALI DEL TES
26/01/2027	6 812	CFF 5.50 26/01/2027
18/03/2027	54 455	SNCF 5.375 18/03/2027
01/12/2027	22 550	SUSA PARTNER 7.5%27
10/04/2028	20 437	GS GROUP 100428
07/12/2028	68 125	BEI6%98-2
07/12/2028	27 250	RES FER France 5.25% 2028
09/03/2029	9 923	CAFFIL 4.68% 9/03/2029
25/07/2029	60 000	OAT INFLATION
12/09/2029	28 325	Well fargo 3.5 12/09/2029
25/07/2030	45 000	OAT 0.70% 2030
30/11/2030	70 000	SPAIN 1%15-301130 T-NOTE
25/07/2032	30 000	OAT INFLATION
15/09/2032	16 000	Italie TV0932 INDX Italie TV15-150932
Total	1 688 582	

comptes sociaux 2015

4.9.1.1.2. Principes et méthodes comptables

Le résultat net dégagé par l'opération de swap est comptabilisé dans un compte spécifique.

Si le swap comprend une soulte, elle est comptabilisée dans un compte de régularisation et amortie sur la durée du swap.

Le montant du compte de régularisation est créditeur de 112 881 K€ au titre des swaps actif.

La durée des amortissements des différentes soultes s'étale jusqu'en septembre 2032.

4.9.1.2. Les swaps court terme

La Mondiale reçoit des dépôts en espèces en garantie de titres prêtés à des contreparties. Ces sommes sont productives d'intérêts à taux variable en faveur des contreparties. La Mondiale place ces ressources sur le marché dont une partie produit du taux fixe. Afin de couvrir ce risque de taux elle met donc en place des swaps court terme vendeur de taux fixe et acheteur de taux variable.

4.9.1.2.1. Au 31 décembre 2015 la position est nulle

4.9.1.2.2. Principes et méthodes comptables

Les intérêts reçus et payés sont comptabilisés en pertes ou profits selon l'évolution des taux d'intérêts.

Les durées étant courtes, les soultes sont non significatives.

4.9.1.3. Les forwards

Un contrat forward est un contrat à terme négocié avec une contrepartie permettant d'acheter ou de vendre un actif à un prix et une date future précisés dans le contrat sur un marché de gré à gré.

La stratégie définie était la réduction significative des aléas sur les placements futurs de La Mondiale dans le cadre du renouvellement des obligations lorsqu'elles arriveraient à échéance, en adéquation avec ses engagements compte tenu du fait que la durée des actifs de La Mondiale était structurellement plus faible que celle de ses passifs.

L'intégralité des positions antérieures a été cédée en mars 2015 et a généré des plus-values à hauteur de 412 700 K€.

Au second semestre 2015, mettant à profit des périodes de tensions sur les taux, La Mondiale a réalisé de nouveaux achats futurs.

4.9.1.3.1. Leur position au 31 décembre 2015 est la suivante :

ISIN	Libellé	Contrepartie	Notionnel (en milliers)	Engagement	Date départ	Date échéance	Taux achat fixé	Taux spot 31/12/2015	Montant à terme	Ecart entre valorisation 31/12/2015 et montant à terme (1)
FR0000187635	OAT5.75 %25OCT32	JP MORGAN	50 000	68 002	06/07/2015	06/07/2020	2,664%	1,56%	68 002	2 336
FR0010070060	OAT4.75%25APR35	HSBC	50 000	62 521	06/07/2015	06/07/2020	2,746%	1,71%	62 521	2 459
FR0000187635	OAT 5.75%25OCT32	SG	50 000	65 707	17/09/2015	21/09/2022	2,742%	1,56%	65 707	557
FR0010371401	FORWARD OAT STRIP 25/10/2038 NATIXIS	NATIXIS	50 000	59 113	03/12/2015	07/12/2022	2,619%	1,83%	59 113	-316
Total (en milliers d'euros)			200 000	255 343					255 343	5 036

(1) intégré au tableau n°8 de l'état détaillé des placements

4.9.1.3.2. Principes et méthodes comptables

Les appels de marge ou flux intermédiaires constatés durant la stratégie sont enregistrés en compte de régularisation actif ou passif jusqu'au débouclage de la stratégie puis font partie intégrante du prix de revient des actifs acquis ou vendus. Aucun flux intermédiaire n'a été constaté sur ces opérations en 2015.

4.9.1.4. Les autres instruments

4.9.1.4.1. Au 31 décembre 2015, la position est nulle.

4.9.1.4.2. Principes et méthodes comptables

La couverture sur l'Itraxx a donné lieu à la comptabilisation d'une soulte dans un compte de régularisation qui est amortie sur la durée de l'emprunt.

La soulte est intégralement amortie au 31 décembre 2015.

4.9.2. Maintien des taux d'intérêts

Néant.

4.9.3. Couverture du risque de change

Afin de couvrir le risque de change, il a été décidé de couvrir les positions à la fois relatives aux titres en devises mais également les positions issues de traités de réassurance en devises, ainsi que les dettes émises en dollars par La Mondiale.

4.9.3.1. Swaps en devises

Deux swaps de 300 000 K\$ chacun ont été souscrits afin de couvrir le risque de change sur l'emprunt de 600 000 K\$ émis figurant au passif (nominal et intérêts).

4.9.3.1.1. Leur position au 31 décembre 2015 est la suivante :

Echéance (en milliers d'euros)	Nominal en devises	Nominal converti au cours à terme	Nominal converti au cours de clôture
23/04/2019	300 000 K\$	228 571 K\$	275 558 K€
23/04/2019	300 000 K\$	228 571 K\$	275 558 K€
Total	600 000 K\$	457 142 K€	551 116 K€

4.9.3.1.2. Principes et méthodes comptables

Le nominal des swaps est enregistré dans un compte d'engagements hors bilan.

L'écart de conversion portant sur les nominaux de swaps convertis au cours de clôture est enregistré en compte de résultat à la clôture par la contrepartie d'un compte d'écart de conversion.

Les intérêts payés sur l'emprunt en cours d'année sont, quant à eux, convertis au taux défini dans le contrat d'échange et comptabilisés dans les charges.

4.9.3.2. Achats et ventes de devises à terme

Des achats et ventes de devises à terme sont conclus afin de couvrir le risque de change lié aux achats et ventes de titres en devises, ainsi qu'au traité de réassurance en devises mis en place avec la société La Mondiale Europartner.

4.9.3.2.1. Leur position au 31 décembre 2015 est la suivante :

Le montant total des engagements à terme s'élève à 2 250 826 K€.

4.9.3.2.2. Principes et méthodes comptables

Le nominal des achats et ventes à terme est enregistré dans un compte d'engagements hors bilan. L'écart de conversion portant sur les valeurs nominales converties au cours de clôture est enregistré en compte de résultat à la clôture par la contrepartie d'un compte d'écart de conversion.

4.9.4. Opérations dénouées au cours de l'exercice

Les instruments financiers arrivés à terme en 2015 n'ont généré aucun produit ou charge supplémentaire liés à leur dénouement.

4.9.5. Déqualifications de stratégies

Néant.

comptes sociaux 2015

5. NOTES SUR LES POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT

5.1. Ventilation des produits et charges de placements

(en milliers d'euros)	Placements dans les entreprises liées	Placements dans les participations	Placements autres	Placements TOTAL
Revenus des participations (1)	9 583		1 317	10 900
Revenus des placements immobiliers			113 360	113 360
Revenus des autres placements (2)	18 944		1 677 691	1 696 634
Autres revenus financiers (3)			255 952	255 952
Profits provenant de la réalisation des placements (4)			1 062 660	1 062 660
Charges des participations				
Charges des placements immobiliers	-4 832		-36 711	-41 543
Charges des autres placements	-629		-69 461	-70 090
Autres frais financiers (5)			-133 667	-133 667
Pertes provenant de la réalisation des placements (6)			-481 977	-481 977
Total des produits nets	23 065		2 389 164	2 412 229
Intérêts sur emprunts subordonnés			-89 568	-89 568
Total des produits des placements nets de charges	23 065		2 299 596	2 322 661

(1) Les participations renseignées ici sont les participations au sens de l'article 20 du décret du 29 novembre 1983, y compris les participations immobilières, incluses dans la colonne "autres".

(2) Ce poste comprend une indemnité de 37 874 K€ à recevoir d'AG2R Prévoyance : indemnité liée à la perte d'opportunité consécutive à l'avance de trésorerie effectuée par La Mondiale au titre de l'impôt sur les sociétés suite à la rupture du groupe d'intégration fiscale au 31 décembre 2013 (conformément à la convention d'indemnisation signée le 28 mai 2014 pour un montant total d'indemnité de 53 000 K€, ces 37 874 K€ en constituant le dernier versement).

(3) Dont reprises de provisions sur titres pour 206 490 K€.

(4) Dont reprises à la réserve de capitalisation pour 1 985 K€.

(5) Les «Autres frais financiers» intègrent notamment :

- des dotations aux amortissements sur différence de remboursement pour 94 517 K€ ;
- des dotations aux amortissements des immeubles pour 33 730 K€ ;
- des dotations aux provisions sur titres pour 3 857 K€.

(6) Dont la dotation à la réserve de capitalisation pour 103 641 K€.

5.2. Ventilation des produits et charges des opérations techniques

L'état est joint en annexe du présent document.

5.3. Charges de personnel, commissions et autres frais généraux

a) Charges de personnel, cotisations sociales _____ 27 K€

b) Commissions externes afférentes aux opérations d'assurance directe _____ 2 757 K€

c) Autres frais généraux _____ 307 404 K€

Les autres frais généraux se ventilent de la façon suivante :

- Coûts directs : 45 869 K€
- Coûts engagés par les GIE : 261 204 K€
- Honoraires de commissaires aux comptes (y compris sur PERP) : 332 K€

Conformément à la méthode décrite dans le chapitre «Principes et méthodes comptables» les charges réparties par destination s'élèvent à 314 417 K€ après imputation, sur le poste «Frais d'acquisition», des frais d'acquisition reportés sur les exercices futurs nets de la charge de l'exercice au titre des frais d'acquisition antérieurement reportés pour un montant de 4 229 K€.

Les frais généraux correspondent à hauteur de 261 204 K€ aux coûts engagés par le GIE La Mondiale Groupe et les autres GIE du Groupe au profit de la Société.

Les autres frais correspondent à hauteur de 45 869 K€ aux coûts engagés directement par la Société. Parmi les commissions et les coûts directs, les commissions d'acceptation relatives à des traités avec des entreprises liées s'élèvent à 23 257 K€.

5. 4. Dérogations aux principes généraux d'évaluation en application de la réglementation comptable

Néant.

5. 5. Impôts sur les sociétés

5.5.1. Charge d'impôt sur les sociétés

En 2015, La Mondiale a enregistré dans ses comptes une charge d'impôts sur les sociétés égale à 67 566 K€. Par ailleurs, La Mondiale enregistre des crédits d'impôts à hauteur de 2 899 K€. Les régularisations d'impôts constatées en 2015 au titre de l'exercice 2014 s'élèvent à 1 116 K€ (produits).

Au niveau de SGAM AG2R LA MONDIALE, la différence entre les produits d'impôts versés par les membres du groupe d'intégration fiscale et la charge d'impôt groupe fait l'objet d'une répartition à parts égales entre ses deux affiliées AG2R Prévoyance et La Mondiale : à ce titre il a été constaté dans les comptes 2015 de La Mondiale un produit d'impôt de 7 125 K€. La charge nette d'impôts sur les sociétés constatée dans les comptes 2015 de La Mondiale est donc de 56 427 K€.

5.5.2. Crédit d'impôt compétitivité et emploi (CICE)

En application de la Loi 2012-1510 du 29-12-2012 - article 66, le GIE La Mondiale Groupe a comptabilisé dans ses comptes au titre de l'exercice 2015 le Crédit d'impôt compétitivité et emploi (CICE). Conformément à cette loi, ce crédit d'impôt a été calculé en proportion de la masse salariale brute, hors salaires supérieurs à 2,5 fois le SMIC en appliquant le taux fixé de 6 %. Le montant du CICE de 2 676 K€ a été comptabilisé chez le GIE La Mondiale Groupe en déduction des charges du personnel et en contrepartie d'un compte de transfert de charges d'exploitation.

Notre entité, adhérente du GIE La Mondiale Groupe, a bénéficié de ce crédit d'impôt à hauteur de 2 098 K€ qui a été comptabilisé en produit d'impôt (en compte de résultat) en contrepartie du compte courant de la société tête du Groupe fiscal SGAM AG2R LA MONDIALE (au bilan). Ce produit d'impôt n'étant pas imposable, il a été déduit fiscalement pour le calcul du résultat fiscal.

Pour l'exercice 2014, ce crédit d'impôt a été utilisé essentiellement pour le financement de projets informatiques nécessaires au développement des activités du Groupe et pour se préparer aux évolutions des exigences réglementaires liées à ces activités. D'autres actions ont été engagées également afin d'accompagner ces projets d'évolution significatifs.

Pour le périmètre La Mondiale (GIE La Mondiale Groupe, La Mondiale, Aprep Diffusion, GIE Editprint, Amphitéa et Restaurant Interentreprises AG2R LA MONDIALE), le montant des dépenses engagées au titre de l'utilisation du CICE pour l'exercice 2014 s'élevait à 4 012 K€ pour un montant de CICE comptabilisé de 2 752 K€.

Ces projets concernent principalement :

- des projets informatiques pour un coût total de 3 458 K€ dont :
 - 3 027 K€ consacré au programme « Digital » consistant en développement de nouveaux services pour améliorer et simplifier l'information et le parcours client, et ainsi répondre aux nouveaux standards du marché :
 - développement des extranets pour une interaction directe avec le client ;
 - extension du workflow GPS pour améliorer le suivi de dossier ;
 - signature électronique, mise en gestion automatique dans le cadre de l'ANI ;
 - 391 K€ au titre du programme « interlocution client » visant à améliorer la relation entre le Groupe et ses clients, en modernisant le système d'information du Groupe en termes de plateforme téléphonique, de Customer Relationship Management (CRM), ou de traitement des réclamations ;
- des actions de formation pour 333 K€ : innover en matière d'ingénierie de la formation avec une nouvelle plateforme dite de « Campus digital » permettant un meilleur accompagnement des projets en cours de déploiement, une plus grande réactivité face aux demandes des managers opérationnels, un moindre coût de production/déploiement des formations. Plus de 1600 jours-hommes de formation ont été réalisés notamment dans le prolongement des investissements informatiques en matière de relation client ;
- un effort significatif en matière d'actions sur les conditions de travail a été mis en œuvre dans le prolongement des baromètres relatifs à la « Qualité de vie au travail » à hauteur de 221 K€.

5. 6. Primes par territoire, entrées et sorties de portefeuille, provisions techniques vie et participation bénéficiaire

a) Ventilation des primes brutes émises

Les primes émises se décomposent comme suit :

en France : _____ 5 475 301 K€

dans l'Espace économique européen (hors France) : _____ néant

hors Espace économique européen : _____ néant

comptes sociaux 2015

Le chiffre d'affaires intègre les primes d'acceptation générées par les traités de réassurance signés avec La Mondiale Partenaire, Arial assurance, La Mondiale Europartner et AG2R Prévoyance à hauteur respectivement de 1 618 240 K€, 766 892 K€, 1 484 439 K€ et 31 738 K€, aux termes desquels La Mondiale réassure à 100 % les risques euros des contrats mono ou multi-supports.

Par ailleurs, le chiffre d'affaires n'intègre pas les primes issues des transferts de contrats réalisés dans le cadre de "l'amendement Fourgous" à hauteur de 3 839 K€.

b) Entrées et sorties de portefeuille

Entrées : néant

Sorties : néant.

c) Variation des provisions d'assurance vie adossées à l'actif général (dont Perp)

Détail de la variation entre le bilan d'ouverture et le bilan de clôture :

À l'ouverture :	43 370 692 K€
Provisions du portefeuille La Mondiale Direct au 01/01/2015 :	8 329 K€
Charges de provisions d'assurance vie :	1 744 523 K€
Intérêts techniques :	391 567 K€
Participation directement incorporée :	7 027 K€
Prélèvement sur le fonds de participation pour incorporation aux provisions :	177 716 K€
Ecart de change :	44 328 K€
À la clôture :	45 744 182 K€

d) Variation des autres provisions techniques

Néant

e) Participation des assurés aux résultats techniques et financiers

(en milliers d'euros)	EXERCICE				
	2011	2012	2013	2014	2015
A : Participation aux résultats totaux	1 164 128	1 592 099	1 330 208	1 489 878	2 094 426
A1 : participation attribuée à des contrats (y compris intérêts techniques)	1 235 643	1 276 964	1 362 160	1 352 084	1 408 845
A2 : dotation nette de reprise à la provision pour participation aux bénéfices	-71 515	315 135	-31 952	137 794	685 581
B : Participation aux résultats des contrats relevant des catégories visées à l'article A 331-3					
B1 : provisions mathématiques moyennes (1)	14 675 455	15 573 911	16 521 721	17 380 267	18 587 975
B2 : montant minimal de la participation aux résultats	357 002	443 601	435 389	410 886	653 708
B3 : montant effectif de la participation aux résultats	477 912	867 946	539 133	706 404	1 249 958
B3a : participation attribuée à des contrats (2) (y compris intérêts techniques)	549 743	552 573	571 274	568 759	564 473
B3b : dotation nette de reprise à la provision pour participation aux bénéfices	-71 831	315 372	-32 141	137 645	685 484

(1) Demi-somme des provisions mathématiques à l'ouverture et à la clôture de l'exercice correspondant aux contrats des catégories visées à l'article A 331-3.

(2) Participation effective (charge de l'exercice, y compris intérêts techniques) correspondant aux contrats des catégories visées à l'article A 331-3.

5. 7. Résultat non technique

Il a été constaté dans les comptes 2015 de La Mondiale un produit non technique de 39 384 K€ et une charge non technique de 754 K€ correspondant à la charge théorique d'impôt sur les sociétés liée au retraitement fiscal des dotations et des reprises effectuées sur la réserve de capitalisation au cours de l'exercice.

5. 8. Intéressement

Le personnel appartient au GIE La Mondiale Groupe. L'intéressement est donc comptabilisé en charges chez le GIE et versé par celui-ci aux salariés. Il est compris dans les coûts réaffectés par le GIE et donc dans le poste frais généraux de La Mondiale.

6. AUTRES INFORMATIONS

a) Consolidation

La Mondiale est Société mère du périmètre de consolidation La Mondiale ; elle établit des comptes consolidés conformément aux normes IFRS actuellement en vigueur et telles qu'adoptées par l'Union Européenne. De plus, La Mondiale fait partie de la combinaison des comptes établie au niveau de SGAM AG2R LA MONDIALE.

b) Solidarité financière

La convention d'affiliation entre La Mondiale et SGAM AG2R LA MONDIALE signée le 16 janvier 2008 ainsi que son avenant à effet du 1er janvier 2015 définit des liens de solidarité financière importants et durables entre les deux sociétés. Une convention d'affiliation identique a été signée entre AG2R Prévoyance et SGAM AG2R LA MONDIALE.

Cette convention d'affiliation prévoit le déclenchement de la solidarité financière si une entreprise affiliée, au niveau de ses comptes combinés ou consolidés, se trouve dans la perspective de ne plus respecter les règles prudentielles qui s'imposent à elles, de ne plus couvrir le montant réglementaire de la marge de solvabilité, de voir passer en dessous de 100 % sa marge de solvabilité hors plus-values latentes, ou d'avoir, au niveau de ses comptes sociaux, une insuffisance d'actifs en représentation de ses engagements réglementés.

La mise en œuvre de la solidarité financière peut être effectuée :

- par l'affectation à l'entreprise affiliée sous forme de prêt de tout ou partie du fonds d'établissement de la Sgam ;
- par la cession en réassurance des engagements déterminés par la Sgam de l'entreprise affiliée à une autre entreprise affiliée qui s'engage à accepter ces cessions ;
- par l'émission par la Sgam d'obligations, titres participatifs ou titres subordonnés.

Les mécanismes de solidarité financière ne pourront pas conduire à ce que l'entreprise affiliée aidante ne respecte plus les obligations réglementaires qui s'imposent à elle et en particulier à ce que sa marge de solvabilité hors plus-values latentes passe en dessous de 100% au niveau de ses comptes combinés, consolidés ou sociaux ni à ce que, au niveau de ses comptes sociaux, ses actifs soient insuffisants en représentation de ses engagements réglementés.

Par ailleurs, dans le cadre du mécanisme de réassurance, l'opération d'acceptation ne pourra pas avoir pour conséquence pour l'entreprise affiliée aidante une augmentation du besoin de marge de solvabilité ou une diminution des éléments constitutifs de celle-ci d'un montant de plus de 30% de ses fonds propres consolidés ou combinés.

De même, dans le cadre de l'émission de titres, le montant des capitaux engagés par l'entreprise affiliée aidante ne pourra pas excéder un montant de plus de 30% de ses fonds propres consolidés ou combinés.

De plus, ces deux mécanismes de solidarité financière ne pourront pas conduire cumulativement à mobiliser des capitaux engagés supérieurs à 30% des fonds propres consolidés ou combinés de l'entreprise affiliée aidante.

c) Informations sur le personnel

Depuis le 1er janvier 2004, l'ensemble des moyens humains du Groupe est regroupé dans les GIE La Mondiale Groupe et La Mondiale Executive. L'effectif moyen du personnel en activité dans les GIE au cours de l'exercice 2015 est de 2 656 personnes. Il demeure une seule personne dans les effectifs de La Mondiale.

Le montant des engagements de La Mondiale en matière de pensions et indemnités de départ à la retraite au 31 décembre 2015 a été provisionné dans les comptes sociaux à hauteur de 7 K€. Au titre des engagements de retraite liés au personnel employé par les GIE, soit une provision est constituée directement dans les comptes de ces GIE soit ces engagements sont externalisés : dans les deux cas, la charge de l'exercice liée à ces engagements fait l'objet d'une réaffectation aux membres des GIE.

Le montant global des indemnités allouées aux membres du Conseil d'administration de La Mondiale et comptabilisées sur l'exercice 2015, net des reprises de provision, s'élève à 581 K€ y compris 133 K€ de charge complémentaire au titre de prélèvements sociaux régularisés.

d) Evènements post-clôture

En date du 15 décembre 2015 AG2R LA MONDIALE et CNP Assurances ont signé un accord de partenariat destiné à créer l'acteur de référence dans le domaine de l'épargne retraite.

Cet accord prévoit :

- la cession par La Mondiale à CNP Assurances de 40% des parts d'Arial assurance ;
- le changement de nom de la structure en Arial CNP Assurances SA ;
- l'apport des portefeuilles d'épargne retraite collective supplémentaire de CNP Assurances à Arial CNP Assurances, ces portefeuilles seront réassurés à 100% par CNP Assurances ;
- l'apport des portefeuilles d'épargne retraite collective supplémentaire de La Mondiale à Arial CNP Assurances, ces portefeuilles seront réassurés à 100% par La Mondiale ;
- la réassurance en quote-part à 40% par CNP Assurances et à 60% par La Mondiale des affaires nouvelles ;

comptes sociaux 2015

- le remboursement des Titres Subordonnés à Durée Indéterminée (TSDI) émis par Arial assurance respectivement en 2004, 2005, 2006 et 2009 pour 55 millions d'euros, au bénéfice des deux souscripteurs AG2R Réunica Prévoyance et La Mondiale, et sous condition suspensive de l'obtention de l'accord de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR). Cet accord a été obtenu le 23 mars 2016. Le remboursement des TSDI sera compensé par l'avance de trésorerie mise en place le 11 Janvier 2016, et conduira à annuler les titres émis et considérer les contrats d'émission comme caducs.

7. INFORMATIONS RELATIVES AU PERP GÉRÉ

7.1. Tableau récapitulatif des plans gérés

Nom du produit (en milliers d'euros)	Perp Mondiale Solutions Retraite
GERP	Association Hélicia
Nombre d'adhérents	15 580
Chiffre d'affaires de l'exercice 2015	48 625 K€
Encours gérés au 31 décembre 2015	
Actif général	266 361 K€
Unités de compte	59 492 K€

7.2. Informations détaillées relatives au PERP Mondiale Solutions Retraite

7.2.1. Tableau récapitulatif des actifs

(en milliers d'euros)	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
Placements immobiliers			
Actions et autres titres à revenus variables autres que les parts d'OPCVM			
Parts d'OPCVM (autres que celles visées ci-dessous)			
Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenus fixes	6 139	6 139	6 139
Obligations et autres titres à revenus fixes	262 000	261 590	283 300
Actifs représentatifs de contrats en unité de compte	59 759	59 759	59 759
Total	327 898	327 488	349 198

7.2.2. Détail des engagements

	Perp Mondiale Solutions Retraite
Engagements en euros :	266 361K€
dont engagements rentes en service :	25 533 K€
Engagements en unités de compte :	59 492K€
Provision pour Participation aux Excédents :	812K€
Réserve de capitalisation :	5 555K€
Provision pour risque d'exigibilité :	0 K€

7.2.3. Analyse des nouvelles adhésions

Adhérents au 1 ^{er} janvier 2015		Nouvelles adhésions		Mouvements Sortants (Hors rentes)	Conversion en rentes	Adhérents au 31 décembre 2015	
Quantité	Montant primes comptabilisées en 2015	Quantité	Montant primes comptabilisées en 2015	Quantité	Quantité	Quantité	Montant primes comptabilisées en 2015
14 200	32 805 K€	2 057	15 961 K€	213	464	15 580	48 625 K€

7.2.4. Etat récapitulatif des transferts internes sur les actifs

Néant

RÉSULTAT TECHNIQUE PAR CATÉGORIES AU 31 DÉCEMBRE 2015

contrats
de capitalisationcontrats individuels
en euros ou devises

(en milliers d'euros)	contrats de capitalisation		contrats individuels en euros ou devises	
	à primes uniques ou versements libres	d'assurance temporaire décès	d'assurance vie à primes uniques ou versements libres	d'assurance vie à primes périodiques
1. Primes	-	38 263	309 439	653 044
2. Charges des prestations	916	16 561	291 278	346 386
3. Charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques	-941	148	-9 167	243 730
4. Ajustement Acav	-	-	-	-
A - Solde de souscription	25	21 553	27 328	62 928
5. Frais d'acquisition	-	8 267	41 169	92 392
6. Autres charges de gestion nettes	-	6 927	14 129	26 077
B - Charges d'acquisition et de gestion nettes	-	15 194	55 298	118 469
7. Produit net des placements	251	1 368	305 629	562 755
8. Participation aux résultats *	69	17	499 277	401 497
C - Solde financier	182	1 351	-193 648	161 257
9. Primes cédées	-	12 569	-	179
10. Part des réassureurs dans les charges des prestations	-	4 307	-	114
11. Part des réassureurs dans les charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques	-	-	-	-71
12. Part des réassureurs dans la participation aux résultats	-	-	-	-
13. Commissions reçues des réassureurs	-	5 308	-	66
D - Solde de réassurance	-	-2 954	-	-70
Résultat technique	207	4 757	-221 618	105 646
Hors compte	-	-	-	-
14. Montant des rachats	-	-	216 796	123 036
15. Int. techniques bruts de l'exercice	69	17	13 242	172 965
16. Prov. techniques brutes à la clôture	2 667	21 975	4 628 412	7 594 130
17. Prov. techniques brutes à l'ouverture	3 538	22 229	4 140 465	6 866 194

* Y compris dotation à la provision pour participation aux excédents, répartie forfaitairement au prorata de la participation affectée aux contrats dans l'année

contrats collectifs en euros ou devises		contrats en unités de compte		plans d'épargne retraite populaire	acceptations en réassurance		dommages corporels		Total général
d'assurance en cas de décès	d'assurance en cas de vie	à primes uniques ou versements libres	à primes périodiques	Perp	Vie	Non vie	contrats individuels	contrats collectifs	
11 310	190 475	39 875	217 296	48 625	3 916 467	572	37 815	12 120	5 475 301
8 671	309 298	18 421	34 418	7 267	2 422 979	659	23 250	11 185	3 491 290
648	-124 123	36 896	312 336	47 287	1 539 038	-1 040	-546	-2 057	2 042 208
-	812	20 763	152 276	6 329	1 265	-	-	-	181 444
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1 991	6 112	5 320	22 818	399	-44 285	953	15 111	2 993	123 247
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3 882	12 844	4 174	23 351	-	825	33	6 772	3 882	197 589
1 222	2 634	-2 103	-10 502	-	23 784	-	3 431	2 444	68 043
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
5 104	15 478	2 071	12 849	-	24 609	33	10 203	6 326	265 632
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
444	547 423	-	-	11 430	902 013	53	6 789	3 993	2 342 148
-	349 097	-	-	7 123	837 339	-	6	-	2 094 426
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
444	198 326	-	-	4 307	64 675	53	6 783	3 993	247 723
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
325	40	-	759	-	1 295	-	12 148	321	27 635
-18	-	-	-	-	1 182	-	9 060	101	14 746
87	-	-	624	-	113	-	-	-87	666
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
62	-	-	316	-	-	-	3 882	65	9 698
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-193	-40	-	181	-	-	-	794	-243	-2 524
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-2 862	188 921	3 249	10 150	4 707	-4 219	974	12 486	416	102 813
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	23 753	18 286	33 819	2 691	-	-	-	-	418 381
-	205 224	-	-	-	44	-	6	-	391 567
6 353	7 079 865	332 852	2 287 193	332 219	27 507 009	-	114 329	50 038	49 957 042
5 234	6 828 489	290 183	2 087 289	277 809	25 969 883	1 311	113 103	50 865	46 656 593

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

(Art. L233-1 et L233-2 du code du commerce)

(en milliers d'euros)		adresse	capital	capitaux propres hors capital et hors résultat de l'exercice	
FILIALES					
ACTIVITÉS D'ASSURANCES					
	Arial assurance S.A.	32, avenue Émile Zola	59370 MONS-EN-BAROEUL	24 000	179 328
	La Mondiale Partenaire S.A.	104-110 bld Haussmann	75008 PARIS	73 413	558 094
	La Mondiale Europartner S.A.	Atrium Business Park 23 - Z.A. Bourmicht	8070 BERTRANGE - LUXEMBOURG	173 182	6 128
ACTIVITÉS IMMOBILIÈRES					
	SCEA Château Soutard	Lieu-dit Soutard	33330 SAINT ÉMILION	107 000	-110
	SARL 68 Faubourg	32, avenue Émile Zola	59370 MONS-EN-BAROEUL	64 290	2 561
	SCI La Mondiale Actimmo	32, avenue Émile Zola	59370 MONS-EN-BAROEUL	153 010	-8 599
	SCI Balthazar	104-110 bld Haussmann	75008 PARIS	47 100	-734
	SAS 82-92 REAUMUR	32, avenue Émile Zola	59370 MONS-EN-BAROEUL	16 885	7 956
	SAS AGLM IMMO	32, avenue Émile Zola	59370 MONS-EN-BAROEUL	10	
ACTIVITÉS AUTRES QU'ASSURANCES ET IMMOBILIÈRES					
	APREP Diffusion S.A.S.	26-30 rue de Montholon	75009 PARIS	375	1 956
	GIE AG2R La Mondiale Cash	32, avenue Émile Zola	59370 MONS-EN-BAROEUL	76	
	La Mondiale Grands Crus S.A.S.	Lieu-dit Soutard	33330 SAINT ÉMILION	120 000	-10 300
	AGICAM S.A.	14, Rue Auber	75009 PARIS	6 969	717
	PRADO EPARGNE S.A.	485 Avenue du Prado	13008 MARSEILLE	23 286	-4 184
	AGECIM	104-110 bld Haussmann	75008 PARIS	40	2 634
PARTICIPATIONS					
	DOM PLUS S.A.S.	3, rue Roland Garros	38320 EYBENS	737	4 016
	COFINIMUR I S.A.	10, avenue Georges V	75008 PARIS	48 871	11 604
	PRIMAVITA S.A.S.	37, boulevard Brune	75014 PARIS	43	61
	S.A.S. Champagne Jean-Louis Malard	23 rue Jeanson	51160 AY	900	44
	OPCI Multimarket S.P.I.C.A.V.	173, boulevard Haussmann	75008 PARIS	130 321	7 409

quote-part de capital détenu (en%) par La Mondiale	valeur nette des titres détenus par La Mondiale	prêts et avances consentis par La Mondiale et non remboursés	cautions, avals, nantissements donnés par La Mondiale au profit des sociétés	chiffre d'affaires hors taxe brut	bénéfice ou perte du dernier exercice clos	dividendes encaissés par La Mondiale au cours de l'exercice
100,00	174 668		6 144 892	677 999	14 012	
100,00	310 695		14 728 042	2 318 531	78 590	
100,00	151 010		6 315 167	2 297 707	21 609	
0,01	2			1 973	-1 465	
100,00	121 110			6 534	2 255	2 456
100,00	153 010			3 121	-3 163	
80,00	37 680			1 553	767	
100,00	112 772			5 489	4 327	
100,00	10					
100,00	15 193			21 115	1 122	4 400
52,00	40	998 002		14 241		
100,00	120 000	30		679	-108	
29,38	9 917			80 568	7 230	463
7,87	761			11 354	-9 704	
99,72	51			7 215	1 357	2 264
15,72	1 490			12 459	648	
38,50	20 000			7 981	5 437	1 117
5,88	3			630	49	
10,00	200		1 522	19 599	386	30
15,35	20 000			8 827	8 676	1 287

ÉTAT RÉCAPITULATIF DES PLACEMENTS 2015

(en milliers d'euros)	Valeur brute	Valeur nette (1)	Valeur de réalisation
I - Placements			
1) Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	3 282 347	3 071 057	3 508 214
2) Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d' OPCVM contrepartie des titres prêtés	4 600 364	4 693 424	5 480 244
3) Parts d'OPCVM (autres que celles visées en 4)	835 022	818 518	944 802
4) Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	1 027 085	1 027 085	1 028 483
5) Obligations et autres titres à revenu fixe contrepartie des titres mis en pension	39 910 842	39 862 583	44 694 617
contrepartie des titres pris en pension	- 3 517 777	- 3 517 777	- 3 517 777
dont instruments financiers à terme	2 800 000	2 800 000	2 800 000
6) Prêts hypothécaires	- 137 876	- 112 881	- 153 359
7) Autres prêts et effets assimilés	759	759	759
8) Dépôts auprès des entreprises cédantes	103 705	103 648	103 648
9) Dépôts (autres que ceux visés au 8) et cautionnements en espèces et autres placements	473	473	473
10) Actifs représentatifs de contrats en unités de compte			
- Placements immobiliers			
- Titres à revenu variable autres que des parts d' OPCVM			
- OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	39 436	39 436	39 436
- Autres OPCVM	2 660 741	2 660 741	2 660 741
- Obligations et autres titres à revenu fixe			
11) Autres instruments financiers à terme			102 189
12) Total des lignes 1 à 11	51 743 047	51 559 999	57 862 376
a) dont :			
- Placements évalués selon R332.19	38 645 615	38 600 389	43 441 128
dont instruments financiers à terme	- 137 876	- 112 881	- 153 359
- Placements évalués selon R332.20	10 397 255	10 259 432	11 618 882
dont instruments financiers à terme			
- Placements évalués selon R332.5	2 700 178	2 700 178	2 700 178
- Autres instruments financiers à terme			102 189
Total	51 743 047	51 559 999	57 862 376

(en milliers d'euros)	Valeur brute	Valeur nette (1)	Valeur de réalisation
c) dont :			
- Valeurs affectées à la représentation des provisions techniques*			
autres que celles visées ci-dessous	51 275 927	51 095 663	57 252 843
dont instruments financiers à terme	- 137 876	- 112 881	- 153 524
- Valeurs affectées à la représentation des provisions techniques des PERP			
en euros	268 139	267 729	289 439
en unités de compte	59 759	59 759	59 759
- Valeurs garantissant les engagements envers les institutions de prévoyance ou couvrant les fonds de placement gérés			
- Valeurs déposées chez les cédants (dont valeurs déposées chez les cédants dont l'entreprise s'est portée caution solidaire)	125 427	124 084	145 382
- Valeurs affectées aux provisions techniques spéciales des autres affaires en France			
- Autres affectations ou sans affectation	13 796	12 764	114 953
* dont 324 555 K€ non représentatifs au regard des seuils calculés dans l'état C5			
Total	51 743 047	51 559 999	57 862 376
II - Actifs affectables à la représentation des provisions techniques			
autres que les placements	1 948 049	1 948 049	1 948 049
III - Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance			
TOTAL	53 691 096	53 508 047	59 810 425
Valeurs reçues en nantissement des réassureurs	32 383	32 383	32 383
Les valeurs nettes des titres évalués selon l'article R332.19 intègrent :			
- différence de prix de remboursement à percevoir		268 337	
- amortissement de la différence de prix de remboursement		-340 589	

(1) la valeur nette des actifs issus des fusions est augmentée des mali techniques.

RAPPORT DES **COMMISSAIRES** AUX **COMPTES** SUR LES COMPTES **ANNUELS**

Exercice clos le **31 décembre 2015**.

Mesdames, Messieurs les délégués des sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société d'assurance mutuelle La Mondiale, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société d'Assurance Mutuelle à la fin de cet exercice.

2 - JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous

portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Certains postes techniques propres à l'assurance et à la réassurance, à l'actif et au passif des comptes sociaux de votre société sont estimés sur des bases statistiques et actuarielles, notamment les provisions techniques. Les modalités de détermination de ces éléments sont relatées dans la note 3.1.7 de l'annexe aux comptes. Nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des hypothèses retenues dans les modèles de calculs utilisés, au regard notamment de l'expérience de la société, de son environnement réglementaire et économique, ainsi que de la cohérence d'ensemble de ces hypothèses.
- Les provisions pour dépréciation des actifs financiers sont évaluées selon les modalités relatées dans la note 3.1.2 de l'annexe aux comptes. Nous avons en particulier examiné les modalités de recensement des expositions de la société, ainsi que les modalités de valorisation et de dépréciation des instruments financiers.

Nous avons vérifié que l'évaluation des provisions portant sur les actifs de l'article R.332-20 du code des assurances était cohérente avec l'intention de détention de ces titres par la société et nous avons examiné, en tant que besoin, les données, les hypothèses retenues et la documentation préparées dans le cadre de celle-ci. Nous avons pris connaissance des analyses effectuées par la société sur les risques éventuels attachés aux actifs relevant de l'article R.332-19 du code des assurances.

Nous avons par ailleurs vérifié le caractère approprié de l'information fournie dans les annexes relatives aux instruments financiers.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 - VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Paris La Défense, le 3 mai 2016
Les commissaires aux comptes

KPMG Audit
Département
de KPMG S.A.

Mazars

Régis Tributou
Associé

Pascal Parant
Associé

RAPPORT **SPÉCIAL** DES **COMMISSAIRES** AUX COMPTES SUR LES **CONVENTIONS** ET ENGAGEMENTS **RÉGLEMENTÉS**

Exercice clos le **31 décembre 2015**.

Mesdames, Messieurs les sociétaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce et R.322-57 du Code des assurances, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du Code de commerce et R.322-57 du Code des assurances relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L.225-40 du Code de commerce et R.322-57 du Code des assurances, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

1. Mandat de gestion conclu le 15 avril 2015 entre La Mondiale (mandant) et Agicam (mandataire)

Personne concernées :

Messieurs André Renaudin, Sylvain de Forges et Yvon Breton
La Mondiale, actionnaire

Nature et objet :

Le 9 avril 2015, le conseil d'administration a autorisé la mise en place d'un mandat de gestion des actions du portefeuille La Mondiale, afin d'actualiser les engagements réciproques des parties et de prendre en compte les évolutions réglementaires.

Modalités :

Ce mandat, à effet du 1er janvier 2015, prévoit notamment :

- Les orientations de gestion (composition et gestion du portefeuille, actifs éligibles, opérations autorisées, etc...);
- Une commission annuelle versée à Agicam de 0,01% hors taxes pour les actions et OPC (hors fonds gérés par cette dernière).

Le montant de la commission versée à Agicam s'élève à 629 489,33 € au titre de l'exercice 2015.

2. Avenant « n°01.16 » au traité de réassurance du Fond Général AG2R Prévoyance « n°FG140057 » entre AG2R Prévoyance et La Mondiale

Personne concernée :

Monsieur André Renaudin

Nature et objet :

Le 29 septembre 2015, le conseil d'administration a autorisé l'avenant au traité de réassurance entre La Mondiale SAM et AG2R Prévoyance, sur la partie Fonds Général. L'avenant introduit une garantie de taux, modifiant ainsi les modalités de calcul de la participation bénéficiaire.

Modalités :

Cet avenant, à effet du 1er janvier 2016, prévoit notamment une garantie de taux de 0,5% portée par La Mondiale.

3. Avenant « n°01.15 » au traité de réassurance « FG020053 » en quote-part à 100% du portefeuille « Fond Général » d'Arial Assurance auprès de La Mondiale

Personne concernées :

Messieurs André Renaudin, Jean Castagné, Yvon Breton et Sylvain de Forges
La Mondiale, actionnaire

Nature et objet :

Le 29 septembre 2015, le conseil d'administration a autorisé l'avenant au traité de réassurance en quote-part à 100% de l'épargne acquise en « Fonds Général » entre Arial Assurance et La Mondiale. L'avenant introduit une garantie de taux, modifiant ainsi les modalités de calcul de la participation bénéficiaire.

Modalités :

Cet avenant, conclu le 5 octobre 2015 à effet du 1er janvier 2015, prévoit notamment une garantie de taux de 0,5% portée par La Mondiale.

Au 31 décembre 2015, la rémunération financière versée par La Mondiale à Arial Assurance s'élève à 197 029 379 €, et la commission de réassurance versée par La Mondiale à Arial Assurance à 9 075 065 €.

4. Avenant « n°01.16 » et « n°02.16 » au traité de réassurance « FG11005A » en quote-part à 100% du portefeuille « Fond Général » de La Mondiale Partenaire auprès de La Mondiale

Personne concernées :

Messieurs André Renaudin, Sylvain de Forges, Alain Gajan et Philippe Dabat

Nature et objet :

Le 29 septembre 2015, le conseil d'administration a autorisé l'avenant au traité de réassurance en quote-part à 100% sur le « Fonds Général » entre La Mondiale Partenaire et La Mondiale.

- L'avenant « n°01.16 » introduit une garantie de taux et modifie la commission de réassurance et les frais du réassureur ;
- L'avenant « n°02.16 » précise le traitement des rétrocessions des commissions des fonds de la poche active des Eurothématiques.

Modalités :

Ces avenants, conclus le 26 octobre 2015 à effet du 1er janvier 2016, prévoient notamment :

- L'insertion d'une garantie de taux de 0,5% portée par La Mondiale et la modification des modalités de calcul de la participation bénéficiaire (avenant « n°01.16 ») ;
- Le versement d'une commission à La Mondiale Partenaire par La Mondiale de 0,15% du passif réassuré (avenants « n°01.16 » et « n°02.16 ») ;
- Le reversement intégral à La Mondiale Partenaire des rétrocessions de commissions perçues par La Mondiale au titre des fonds de la poche active des Eurothématiques (avenant « n°02.16 »).

5. Avenant « n°01.16 » et « n°02.16 » au traité de réassurance « FG050054 » conclu entre La Mondiale et La Mondiale Europartner

Personne concernées :

Messieurs André Renaudin
et Sylvain de Forges
La Mondiale, actionnaire

Nature et objet :

Le 29 septembre 2015, le conseil d'administration a autorisé l'avenant au traité de réassurance « FG050054 » entre La Mondiale et La Mondiale Europartner.

- L'avenant « n°01.16 » introduit une garantie de taux et modifie la commission de réassurance et les frais du réassureur ;
- L'avenant « n°02.16 » précise le traitement des rétrocessions des commissions des fonds de la poche active des Eurothématiques.

Modalités :

Ces avenants, à effet du 1er janvier 2016, prévoient notamment :

- L'insertion d'une garantie de taux de 0,5% portée par La Mondiale et la modification des modalités de calcul de la participation bénéficiaire (avenant « n°01.16 ») ;
- Le versement d'une commission à La Mondiale Europartner par La Mondiale de 0,25% du passif réassuré (avenants « n°01.16 » et « n°02.16 »).
- Le reversement intégral à La Mondiale Europartner des rétrocessions de commissions perçues par La Mondiale au titre des fonds de la poche active des Eurothématiques (avenant « n°02.16 »).

Conventions et engagements autorisés depuis la clôture

Nous avons été avisés des conventions et engagements suivants, autorisés depuis la clôture de l'exercice écoulé, qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Les conventions présentées ci-dessous ont été autorisées par votre conseil d'administration du 18 février 2016. Ces différentes conventions ont été motivées par la mise en place du partenariat avec CNP Assurances.

1. Traité de réassurance « New Business »

Personne concernées :

- CNP Assurances, en qualité d'actionnaire à compter du 1er avril 2016 et La Mondiale en qualité d'actionnaire.
- Messieurs André Renaudin, Jean Castagné, Yvon Breton et Sylvain de Forges.

Nature et objet :

Réassurance des affaires nouvelles souscrites

par Arial Assurance à hauteur de 40% par CNP Assurances et 60% par La Mondiale.

2. Traité de réassurance stock Arial Assurance

Personne concernées :

- Messieurs André Renaudin, Jean Castagné, Yvon Breton et Sylvain de Forges.
- La Mondiale en qualité d'actionnaire.

Nature et objet :

Réassurance des affaires en stock d'Arial Assurance en quote-part à 100% par La Mondiale.

3. Remboursement et annulation des TSDI émis par Arial Assurance

Personne concernée :

Monsieur André Renaudin

Nature et objet :

Dans le cadre du contrat de partenariat entre CNP Assurances, Arial assurance, La Mondiale et AG2R Réunica Prévoyance du 11 décembre 2015, le conseil d'administration de La Mondiale du 14 avril 2016 a autorisé le remboursement et l'annulation des TSDI émis par Arial assurance sous réserve de l'accord préalable de l'ACPR.

Modalités :

Arial assurance consent à La Mondiale et AG2R Réunica Prévoyance une avance de trésorerie d'un montant équivalent aux émissions de TSDI précitées et ce, jusqu'au 30 juin 2016 ; la rémunération de cette avance étant équivalente à celle des TSDI. Ce mécanisme a pour objet de créer une créance symétrique des TSDI : Arial est dans ce cadre prêteur auprès de La Mondiale et d'AG2R Réunica Prévoyance pour le même montant que les TSDI et au même taux d'intérêt.

La date de remboursement de cette avance de trésorerie sera le jour du remboursement des TSDI et au plus tard, le 30 juin 2016.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DÉJÀ APPROUVÉS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs

a) dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L.225-40 du Code de commerce et R.322-57 du Code des assurances, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Mise en place du traité de Réassurance du Fonds Général AG2R Prévoyance n° FG140057 entre AG2R Prévoyance et La Mondiale

Le 16 décembre 2014, le conseil d'administration a autorisé la mise en place du traité de Réassurance du Fonds Général AG2R Prévoyance n°FG140057 entre AG2R Prévoyance et La Mondiale.

Personnes concernée :

Monsieur André Renaudin

Nature et objet :

Traité de réassurance conclu le 20 février 2014, à effet du 31 décembre 2013, entre AG2R Prévoyance, en qualité de cédante, et La Mondiale SAM, en qualité de réassureur.

Modalités :

Ce traité prévoit notamment :

- La réassurance sur la partie en «Fonds Général» des contrats composant le portefeuille réassuré ;
- L'engagement de La Mondiale à hauteur de 100% du portefeuille ;
- Le versement à AG2R Prévoyance par La Mondiale, d'une part, d'une commission égale à 0.15% du passif moyen réassuré ainsi que, d'autre part, d'une participation bénéficiaire.

Le conseil d'administration de La Mondiale a proposé un taux de participation bénéficiaire fixé en fonction des résultats financiers du Fonds Général de 3,48% brut en 2015.

2. Mise en place du traité de Réassurance du Fonds Général de Isica Prévoyance n° FG14005N entre Isica Prévoyance et La Mondiale et son avenant signé le 9 septembre 2014

Le 16 décembre 2014, le conseil d'administration a autorisé la mise en place du traité de Réassurance du Fonds Général Isica Prévoyance n° FG14005N entre Isica Prévoyance et La Mondiale.

Personnes concernée :

Monsieur André Renaudin

Nature et objet :

Traité de réassurance, conclu le 20 février 2014, à effet du 1er janvier 2014, entre ISICA Prévoyance, en qualité de cédante, et La Mondiale SAM, en qualité de réassureur, avec un avenant du 9 septembre 2014 modifiant la commission de réassurance.

Modalités :

Ce traité et son avenant prévoient notamment :

- la réassurance sur la partie en « Fonds Général » des contrats composant le portefeuille réassuré ;
- l'engagement de La Mondiale à hauteur de 100% du portefeuille ;
- le versement à Isica Prévoyance par La Mondiale, d'une part, d'une commission égale à 0,15% du passif moyen réassuré ainsi que d'autre part, d'une participation bénéficiaire.

Suite à la fusion / absorption d'Isica Prévoyance par AG2R Prévoyance à effet du 1er janvier 2014, AG2R Réunica Prévoyance se trouve subrogée dans les droits et obligations de cette dernière.

La Mondiale a enregistré une charge de 4 677 706 € au titre de la rémunération financière, ainsi qu'une commission de réassurance de 220 646 € au 31 décembre 2015.

3. Avenant n°01.13 au Traité de réassurance FG050054 entre La Mondiale Europartner et La Mondiale

Le 25 septembre 2013, le conseil d'administration de votre société a autorisé le principe de réassurer les contrats Epargne-Retraite en cours de La Mondiale Europartner investis en francs suisses.

Personnes concernée :

Monsieur Sylvain de Forges

Nature et objet :

Cet avenant, à effet du 1er octobre 2013, vient préciser le mécanisme de fonctionnement pour les Fonds réassurés en devises. Le portefeuille Epargne-Retraite des Fonds en francs suisses sera intégré dans le présent traité. Les flux afférents à ce portefeuille se feront dans la devise de référence. Les Fonds en francs suisses seront gérés dans le cadre de l'actif général en euros du réassureur avec une couverture dans la devise, le risque de change étant pris en charge par le réassureur.

Modalités :

Cet avenant prévoit le versement une participation bénéficiaire calculée en fonction d'un taux défini selon les résultats financiers de l'année du Fonds Général en euros.

- L'Assemblée Générale de La Mondiale définira un taux en fonction des résultats financiers de l'année du Fonds Général ;
- La Mondiale versera à La Mondiale Europartner des produits financiers correspondant à ce taux, diminué d'une rétention de 0,40 point et appliquée au passif moyen réassuré.

La Mondiale a enregistré une charge globale de 14 181 984,80 € au titre des commissions de réassurance versées en 2015 à La Mondiale Europartner, dont 39 545 € relatifs aux contrats en francs suisses.

4. Avenant au traité de réassurance en quote-part à 100% du portefeuille « Fonds Général » de La Mondiale Partenaire auprès de La Mondiale : Avenant 02.10 à la convention de réassurance ANJ200153 (Anjou) et PAR200053 (La Mondiale Partenaire) remplacés par le traité FG11005A à compter du 01/01/2011.

Personne concernées :

Messieurs Patrick Peugeot, André Renaudin et Sylvain de Forges

Nature et objet :

Le conseil d'administration de votre société a autorisé le remplacement des deux traités de réassurance PAR200053 et ANJ200153 par le traité FG11005A, à compter du 1er janvier 2011.

Modalités :

Ces avenants prévoient qu'aucune commission n'est versée par La Mondiale. Il prévoit également une participation bénéficiaire calculée en fonction d'un taux défini selon les résultats financiers de l'année du Fonds Général.

Le conseil d'administration de La Mondiale a proposé un taux de participation bénéficiaire fixé en fonction des résultats financiers du Fonds Général de 3,25% brut en 2015.

La Mondiale alloue la variation des actifs investis pour couvrir les engagements liés aux portefeuilles Eurothématiques (minorés de 0,15%).

La Mondiale a versé à La Mondiale Partenaire des produits financiers correspondant à ce taux, diminué d'une rétention de 0,15 points et appliquée au passif moyen réassuré, soit 461 572 539,09 € au 31 décembre 2015.

5. Avenants au traité de réassurance en quote-part à 100% du portefeuille « Fonds Général » de La Mondiale Europartner auprès de La Mondiale FG200054

Personne concernée :

Monsieur Sylvain de Forges

Nature et objet :

Le conseil d'administration de votre société a autorisé la révision du périmètre réassuré de La Mondiale Europartner auprès de La Mondiale.

Modalités :

En 2008, l'avenant prévoit d'intégrer les affaires souscrites antérieurement au 1er janvier 2005 pour la partie Fonds Euro et toujours en cours au 11 décembre 2008.

En 2010, l'avenant prévoit d'intégrer le portefeuille Epargne-Retraite accepté en réassurance par la cédante pour sa partie « euros ».

En 2011, les deux avenants suivants ont été autorisés :

- Le premier avenant (Avenant 01.11 au traité de réassurance FG200054) prévoit l'intégration du portefeuille Épargne-Retraite en GBP et en USD dans le cadre de la réassurance.

Le taux de la participation bénéficiaire est fixé en fonction des résultats financiers du Fonds Général et les versements de produits financiers en fonction de ce taux moins 0.40 points et appliqué au passif moyen réassuré. Les provisions techniques sont représentées à 100%.

La commission de réassurance s'élève à 0,15% du passif moyen réassuré.

- Le deuxième avenant (Avenant 02.11 - Avenant 03.11 au traité de réassurance FG200054) prévoit d'intégrer les portefeuilles Epargne - Retraite Eurothématiques et les Fonds Club 2,3 et 4 dans le cadre de la réassurance.

Les provisions techniques sont représentées à 100%.

La commission de réassurance s'élève à 0,25% du passif moyen réassuré et à 0,715% des encours moyens pour les Fonds Clubs. Pour les Eurothématiques, le taux sera précisé annuellement par le réassureur.

Le taux de la participation bénéficiaire est fixé en fonction des résultats financiers du Fonds Général. Les produits financiers correspondent au passif moyen réassuré multiplié par ce taux minoré de 0.30 points pour les fonds Clubs et 0,15 points pour les Eurothématiques, auxquels s'ajoute le reversement des variations de valeur des actifs investis en couverture des engagements sur les Fonds Clubs et les Eurothématiques (minorés des 0.30 et 0,15 points).

Le total de la rémunération financière globale relatif à ces avenants s'élève à 169 256 010,90 € au 31 décembre 2015 (dont 20 180 845,56 € pour les Eurothématiques et 706 397,22 € pour les Fonds Clubs).

6. Avenants « n°01.08 » et « n°01.09 » au traité de réassurance « FG020053 » en quote-part à 100% du portefeuille « Fonds Général » d'Arial assurance auprès de La Mondiale

Personne concernée :

Monsieur André Renaudin

Nature et objet :

Le 16 décembre 2009, le conseil d'administration de votre société a autorisé l'intégration du Fonds Club 4 et le transfert des produits financiers correspondants dans le traité cité.

Modalités :

Cet avenant prévoit une commission de réassurance fixée à 0,15% du passif moyen réassuré. Compte tenu des commissions perçues par La Mondiale au titre des OPCVM inclus dans les Fonds Club 2, 3 et 4, La Mondiale reversera à Arial assurance une commission annuelle supplémentaire sur les encours moyens de ces supports.

Il prévoit également une participation bénéficiaire calculée de la façon suivante :

- L'Assemblée Générale de La Mondiale définira un taux en fonction des résultats financiers de l'année du Fonds Général ;
- La Mondiale versera à Arial assurance des produits financiers correspondant à ce taux, diminué de 0,3 points et appliqué au passif moyen réassuré ;
- La Mondiale allouera à Arial assurance la variation de valeur des actifs investis en couverture des engagements liés aux Fonds Club 2, 3 et 4 (minorés de 0,30% susmentionnés).

La Mondiale a enregistré une charge globale de 9 075 065 € au titre des commissions de réassurance versées en 2015 à Arial assurance.

7. Souscription par La Mondiale à deux tranches de TSDI émis par La Mondiale Europartner pour un montant total de 30.000.000 €

Le Conseil d'administration de votre société a approuvé, en dates du 3 juillet 2013 et 18 décembre 2013, la proposition faite par l'Assemblée générale de La Mondiale Europartner de souscrire en totalité à l'émission d'une première et d'une deuxième tranche de titres subordonnés à durée indéterminée pour les montants respectivement de 10 000 000 € et 20 000 000 €.

Personne concernée :

Monsieur Sylvain de Forges

Nature et objet :

Souscription par La Mondiale à l'émission de titres subordonnés à durée indéterminée émis par La Mondiale Europartner.

Modalités :

- Première tranche de 10 000 000 € : 1 000 titres de 10 000 € de nominal chacun, un taux de référence Euribor 3M et une marge de 500 points de base.

- Deuxième tranche de 20 000 000 € : 2 000 titres de 10 000 € de nominal chacun, un taux de référence Euribor 3M et une marge de 500 points de base.

Le montant total des intérêts comptabilisés au titre des deux tranches de TSDI s'élève à 1 503 128,01 € au 31 décembre 2015.

8. Souscription par La Mondiale à deux tranches de titres subordonnés remboursables émis par AG2R Prévoyance pour un montant total de 100.000.000 €

Le Conseil d'administration de votre société a, par décision du 30 octobre 2013, autorisé la souscription à l'émission, décidée par le Conseil d'administration d'AG2R Prévoyance réuni le 26 septembre 2013, d'un montant nominal maximum de 100 000 000 €, représentés par des titres subordonnés remboursables, réalisée en deux tranches.

Personne concernée :

Monsieur André Renaudin

Nature et objet :

Souscription par La Mondiale à la totalité des titres subordonnés remboursables émis par AG2R Prévoyance, d'un montant nominal maximum de 100 000 000 €, réalisé en deux tranches dont la première est de 60 000 000 € et la seconde de 40 000 000 €.

Modalités :

- Première tranche de 60 000 000 €, souscrite le 05 novembre 2013 : 6 000 titres de 10 000 € de nominal chacun, un taux de référence de 6.75% les dix premières années puis un taux variable (Euribor 3M + une marge de 6,04%).
- Deuxième tranche de 40 000 000 €, souscrite le 23 décembre 2013 : 4 000 titres de 10 000 € de nominal chacun, un taux de référence de 6.75% les dix premières années puis un taux variable (Euribor 3M + une marge de 6,04%).

Le montant total des intérêts comptabilisés au titre des deux tranches de TSDI s'élève à 6 750 000 € au 31 décembre 2015.

9. Souscription par La Mondiale à une tranche de TSDI émis par La Mondiale Europartner pour un montant de 20.000.000 €

Par délibération du 17 novembre 2011, le conseil d'administration de votre société a autorisé la souscription par La Mondiale d'une tranche de 20 000 000 € correspondant à la totalité des titres subordonnés à durée indéterminée émis par La Mondiale Europartner en date du 11 juillet 2012.

Personne concernée :

Monsieur Sylvain de Forges

Nature et objet :

Souscription par La Mondiale à la totalité des titres subordonnés à durée indéterminée émis par La Mondiale Europartner pour un montant total de 20.000.000 € (soit 2 000 titres de 10 000 € de nominal chacun).

Modalités :

La rémunération des titres est fixée annuellement sur la base de la moyenne des quatre taux d'émission Euribor 3 mois du dernier jour ouvré des quatre trimestres précédents, majorée de 500 points de base.

Le montant total des intérêts comptabilisés au titre de la tranche s'élève à 1 002 085,34 € au 31 décembre 2015.

10. Souscription par La Mondiale à une tranche de TSDI émis par La Mondiale Europartner pour un montant de 10.000.000 €

Le 17 novembre 2011, le conseil d'administration de votre société a autorisé la souscription par La Mondiale d'une première tranche de 10 000 000 € correspondant à la totalité des titres subordonnés à durée indéterminée émis par La Mondiale Europartner en date du 29 décembre 2011.

Personne concernées :

Messieurs André Renaudin et Sylvain de Forges

Nature et objet :

Souscription par La Mondiale à l'intégralité d'une première tranche de 10.000.000 € correspondant à la totalité des TSDI émis par La Mondiale Europartner en date du 29 décembre 2011.

Modalités :

Les 1 000 titres subordonnés à durée indéterminée d'une valeur nominale de 10 000 €, soit pour un montant total de 10 000 000 €, sont portés intégralement par La Mondiale.

La rémunération des titres est fixée annuellement sur la base de la moyenne des quatre taux d'émission Euribor 3 mois du dernier jour ouvré des quatre trimestres précédents, majorée de 500 points de base.

Le montant total des intérêts comptabilisés au titre de la tranche s'élève à 501 042,67 € au 31 décembre 2015.

11. Souscription par La Mondiale à la moitié des TSDI émis par Arial assurance en 2009 pour un montant total de 5.000.000 €**Personne concernée :**

Monsieur André Renaudin

Nature et objet :

Le 21 octobre 2009, le conseil d'administration de votre société a autorisé la souscription par La Mondiale de la moitié des titres subordonnés à durée indéterminée émis par Arial assurance en date du 29 décembre 2009.

Modalités :

Les 1 000 titres subordonnés à durée indéterminée d'une valeur nominale de 10 000 €, soit pour un montant total de 10 000 000 €, ont été portés à parts égales par AG2R Prévoyance et La Mondiale soit 5 000 000 € pour La Mondiale.

La rémunération des titres est fixée annuellement sur la base de la moyenne des quatre taux d'émission Euribor 3 mois du dernier jour ouvré des quatre trimestres précédents, majorée de 500 points de base.

Le montant total des intérêts comptabilisés au titre du TSDI s'élève à 250 521,33 € au 31 décembre 2015.

12. Souscription par La Mondiale à la moitié des trois tranches de TSDI émis par Arial assurance de 2004 à 2006 pour un montant total de 22.500.000 €**Personne concernée :**

Monsieur André Renaudin

Première tranche :**Emission de titres subordonnés à durée indéterminée du 28 décembre 2004 :****Nature et objet :**

Le 20 octobre 2004, le conseil d'administration de votre société a autorisé la souscription par La Mondiale de la moitié des titres subordonnés à durée indéterminée émis par Arial assurance en date du 28 décembre 2004.

Modalités :

Les 1 500 titres subordonnés à durée indéterminée d'une valeur nominale de 10 000 € ont été émis au pair, soit pour un montant de 15 000 000 € dont 7 500 000 € ont été souscrits par La Mondiale.

La rémunération des titres est fixée annuellement sur la base de la moyenne des quatre taux d'émission Euribor 3 mois du dernier jour ouvré des quatre trimestres précédents majorée de 175 points de base.

**Deuxième tranche :
Emission de titres subordonnés à durée
indéterminée du 30 décembre 2005 :**

Nature et objet :

Le 6 décembre 2005, le conseil d'administration de votre société a autorisé la souscription par La Mondiale de la moitié des titres subordonnés à durée indéterminée émis par Arial assurance en date du 30 décembre 2005.

Modalités :

Les 1 500 titres subordonnés à durée indéterminée d'une valeur nominale de 10 000 € ont été émis au pair, soit pour un montant total de 15 000 000 €, dont 7 500 000 € ont été souscrits par La Mondiale.

La rémunération des titres est fixée annuellement sur la base de la moyenne des quatre taux d'émission Euribor 3 mois du dernier jour ouvré des quatre trimestres précédents majorée de 175 points de base.

**Troisième tranche :
Emission de titres subordonnés à durée
indéterminée du 30 décembre 2006 :**

Nature et objet :

Le 11 octobre 2006, le conseil d'administration de votre société a autorisé la souscription par La Mondiale de la moitié des titres subordonnés à durée indéterminée émis par Arial assurance en date du 30 décembre 2006.

Modalités :

Les 1 500 titres subordonnés à durée indéterminée d'une valeur nominale de 10 000 € ont été émis au pair, soit pour un montant total de 15 000 000 €, dont 7 500 000 € ont été souscrits par La Mondiale.

La rémunération des titres est fixée annuellement sur la base de la moyenne des quatre taux d'émission Euribor 3 mois du dernier jour ouvré des quatre trimestres précédents majorée de 175 points de base. Les intérêts comptabilisés au titre de l'exercice 2015 sur l'ensemble des tranches s'élèvent à 396 096,01 €.

13. Souscription par La Mondiale à l'intégralité des deux tranches de TSDI émis par La Mondiale Partenaire de 2004 à 2007 pour un montant total de 210.000.000 €

Personne concernées :

Messieurs Patrick Peugeot, André Renaudin et Sylvain de Forges

**Première tranche :
Emission de titres subordonnés à durée
indéterminée du 28 décembre 2004 :**

Nature et objet :

Le 6 décembre 2004, le conseil d'administration de votre société a autorisé la souscription intégrale par La Mondiale des titres subordonnés à durée indéterminée émis par La Mondiale Partenaire en date du 28 décembre 2004.

Modalités :

Les 11 000 titres subordonnés à durée indéterminée d'une valeur nominale de 10 000 € ont été émis au pair, soit pour un montant total de 110 000 000 € souscrits intégralement par La Mondiale.

La rémunération des titres est fixée annuellement sur la base de la moyenne des quatre taux d'émission Euribor 3 mois du dernier jour ouvré des quatre trimestres précédents majorée de 175 points de base.

**Seconde tranche :
Emission de titres subordonnés à durée
indéterminée du 31 octobre 2007**

Nature et objet :

Le 8 octobre 2007, le conseil d'administration de votre société a autorisé la souscription par La Mondiale de l'intégralité des titres subordonnés à durée indéterminée émis par La Mondiale Partenaire en date du 31 octobre 2007.

Modalités :

Les 10 000 titres subordonnés à durée indéterminée d'une valeur nominale de 10 000 € ont été émis au pair, soit pour un montant total de 100 000 000 €.

La rémunération des titres est fixée annuellement sur la base de la moyenne des quatre taux d'émission Euribor 3 mois du dernier jour ouvré des quatre trimestres précédents majorée de 175 points de base.

Les intérêts comptabilisés au titre de l'exercice 2015 sur l'ensemble des tranches s'élèvent à 3 696 867,33 €.

14. Souscription par La Mondiale à deux tranches de titres subordonnées à durée indéterminée émis par La Mondiale Europartner de 2009 à 2010 pour un montant total de 30.000.000 €

Personne concernée :

Monsieur Sylvain de Forges

Première tranche :

**Emission de titres subordonnés à durée
indéterminée du 29 décembre 2009 :**

Nature et objet :

Le 21 octobre 2009, le conseil d'administration de votre société a autorisé la souscription par La Mondiale de la totalité des titres subordonnés à durée indéterminée émis par La Mondiale Europartner en date du 29 décembre 2009.

Modalités :

Les 1 500 titres subordonnés à durée indéterminée d'une valeur nominale de 10 000 €, soit pour un montant de 15 000 000 €, ont été portés intégralement par La Mondiale. La rémunération des titres est fixée annuellement sur la base de la moyenne des quatre taux d'émission Euribor 3 mois du dernier jour ouvré des quatre trimestres précédents, majorée de 500 points de base.

Deuxième tranche :**Emission de titres subordonnés à durée indéterminée du 29 décembre 2010 :****Nature et objet :**

Le 18 novembre 2010, le conseil d'administration de votre société a autorisé la souscription par La Mondiale de la totalité des titres subordonnés à durée indéterminée émis par La Mondiale Europartner en date du 29 décembre 2010.

Modalités :

Les 1 500 titres subordonnés à durée indéterminée d'une valeur nominale de 10 000 €, soit pour un montant de 15 000 000 €, ont été portés intégralement par La Mondiale. La rémunération des titres est fixée annuellement sur la base de la moyenne des quatre taux d'émission Euribor 3 mois du dernier jour ouvré des quatre trimestres précédents, majorée de 500 points de base. Les intérêts comptabilisés au titre de l'exercice 2015 sur l'ensemble des tranches s'élèvent à 1 503 128,01 €.

15. Souscription par La Mondiale à des obligations remboursables en actions émises par COFINIMUR

Le 17 novembre 2011, le conseil d'administration de La Mondiale a décidé de souscrire à des obligations remboursables en actions à échéance du 22 décembre 2023 émises par COFINIMUR. Les obligations ont été émises au pair avec un prix de souscription global représentant un emprunt obligataire de 52 000 000 €.

Personne concernée :

Monsieur Serge Fautré

Nature et objet :

Souscription par La Mondiale à des obligations remboursables en actions à échéance du 22 décembre 2023 émises par COFINIMUR.

Modalités :

Les obligations ont été émises au pair avec un prix de souscription global représentant un emprunt obligataire de 52.000.000 €.

La rémunération des titres se fait sur la base d'un taux de 5,5%.

Le montant total des intérêts comptabilisés au titre des obligations remboursables s'élève à 1 117 169,28 € au 31 décembre 2015.

16. Convention cadre de cession et de gestion de créances d'AG2R Prévoyance à La Mondiale, et contrats trimestriels de cession de créances conclus en application de cette convention cadre

Le 19 décembre 2012, le conseil d'administration de votre société d'assurance mutuelle a approuvé la convention cadre de cession et de gestion de créances d'AG2R Prévoyance à La Mondiale, et les contrats trimestriels de cession de créances conclus en application de cette convention cadre.

Personne concernée :

Monsieur André Renaudin

Nature et objet :

Cession et gestion des créances d'AG2R Prévoyance correspondant aux cotisations échues, dues au titre de contrats d'assurance santé souscrits par des assurés, à La Mondiale. Chaque trimestre un contrat de cession de créances est conclu en application de cette convention cadre.

Modalités :

La convention cadre précise notamment :

- les conditions dans lesquelles le cessionnaire pourra acquérir le portefeuille de créances initiales et les conditions dans lesquelles le cédant pourra lui céder ;
- les critères d'éligibilité des créances qui pourront être cédées ;
- les modalités de la gestion, du recouvrement et de l'encaissement des créances.

L'encours total des créances cédées ne pourra, sauf accord contraire, excéder 100 000 000 €. Le prix de cession des créances cédées est égal à 99,5 % de la valeur nominale de celles-ci, diminué d'un escompte correspondant à l'avance de trésorerie consentie par La Mondiale à AG2R Prévoyance calculé au taux EONIA +1% de la valeur résiduelle estimée.

Au 31 décembre 2015, le solde du compte de cession de créance s'élève à 86 283 969,84 €.

17. Convention d'indemnisation conclue entre AG2R Prévoyance et La Mondiale suite à la création d'un groupe fiscal à compter du 1er janvier 2014

En date du 18 décembre 2013, le conseil d'administration a autorisé la mise en place d'une convention d'indemnisation entre AG2R Prévoyance et la Mondiale.

Personne concernée :

Monsieur André Renaudin

Nature et objet :

Suite à la rupture du groupe fiscal dont La Mondiale était mère depuis 1988, et à la validation de leur appartenance, à compter du 1er janvier 2014 au groupe fiscal dont la maison mère sera désormais SGAM AG2R LA MONDIALE, une convention d'indemnisation est signée le 28 mai 2014 entre AG2R Prévoyance et La Mondiale.

Modalités :

Cette convention prévoit le versement par AG2R Prévoyance à La Mondiale d'une indemnité annuelle :

- en cas de préjudice lié à la cessation de son groupe fiscal et la mise en place d'un nouveau. Cette indemnité correspondra à la totalité de l'économie d'impôt réallouée à AG2R Prévoyance par la SGAM AG2R LA MONDIALE dans la limite d'un plafond global de 53 000 000 €. Ce plafond a été atteint en 2015.

18. Prorogation en 2013 et pour 6 ans des statuts de la Fondation d'entreprise AG2R LA MONDIALE, engagement de subvention de 500 000€ par an pendant 6 ans et établissement d'une caution solidaire par La Mondiale au profit de la dite Fondation

Le 25 septembre 2013, le conseil d'administration de votre société d'assurance mutuelle a approuvé les statuts de la Fondation AG2R LA MONDIALE ainsi que la mise en œuvre des formalités nécessaires à l'établissement d'une caution solidaire.

Personnes concernées :

Messieurs Pierre Geirnaert, André Renaudin, Yvon Breton, Jean-François Dutilleul, Henri Capdeville, Thierry Jeantet, Mesdames Laurence Beulin, Odette Jariel

Nature et objet :

La Mondiale s'est engagée à verser 3 000 000 € au titre du programme d'action pluriannuel à réaliser par la Fondation. Ce versement est assorti d'une garantie de paiement à première demande souscrite auprès de BNP Paribas.

Modalités :

Cet engagement garantit le paiement à première demande, au profit de la Fondation AG2R LA MONDIALE, de la somme de 3 000 000 € sur 6 ans, soit 500 000 € par an.

Au 31 décembre 2015, un engagement donné de 2 000 000 € est présenté en engagement hors bilan.

Fait à Paris La Défense, le 3 mai 2016
Les commissaires aux comptes

KPMG Audit
Département
de KPMG S.A.

Mazars

Régis Tribout
Associé

Pascal Parant
Associé

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Exercice clos le **31 décembre 2015**.

prévu par l'article R.322-57-IV-2°
du Code des assurances sur les
contrats d'assurance de toute
nature souscrits auprès de la
société par ses administrateurs, ses
dirigeants salariés et leurs conjoints,
ascendants et descendants.

Mesdames, Messieurs les Sociétaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous devons vous présenter, en application de l'article R.322-57-IV-2° du Code des assurances, un rapport sur les contrats d'assurance de toute nature souscrits auprès de la société par ses administrateurs, ses dirigeants salariés et leurs conjoints, ascendants et descendants dont nous avons été avisés.

Le Président de votre conseil d'administration nous a communiqué ces contrats d'assurance.

Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle d'autres contrats.

Nous avons selon les normes professionnelles applicables en France, pris connaissance des informations qui nous ont été communiquées. Nous vous informons qu'il ne nous a été donné communication d'aucun contrat d'assurance entrant dans le champ de l'article R.322-57-IV-2° du Code des assurances, souscrit à des conditions préférentielles par rapport à celles appliquées aux autres sociétaires.

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Mazars

Régis Tribout
Associé

Pascal Parant
Associé

RAPPORT DE L'UN DES **COMMISSAIRES** AUX COMPTES, DÉSIGNÉ **ORGANISME TIERS INDÉPENDANT,** SUR LES **INFORMATIONS SOCIALES,** **ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES** CONSOLIDÉES FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION

Exercice clos le **31 décembre 2015**.

Aux sociétaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant de la société La Mondiale, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1049¹ et membre du réseau KPMG International comme l'un de vos commissaires aux comptes, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2015 présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce, préparées conformément au référentiel utilisé par la société (ci-après le « Référentiel »), dont un résumé figure dans le rapport de gestion et disponible sur demande au siège de la société.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes d'exercice professionnel et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

¹ DONT LA PORTÉE EST DISPONIBLE SUR LE SITE WWW.COFRAC.FR

Nos travaux ont mobilisé les compétences de cinq personnes et se sont déroulés entre février et avril 2016 sur une durée totale d'intervention d'environ quatre semaines. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et, concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000².

1. Attestation de présence des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du code de commerce avec les limites précisées dans la note méthodologique présentée au paragraphe « Notice méthodologique » du rapport de gestion.

Conclusion

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité, son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

² ISAE 3000 - ASSURANCE ENGAGEMENTS OTHER THAN AUDITS OR REVIEWS OF HISTORICAL FINANCIAL INFORMATION

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes³ :

- au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- nous avons mené des entretiens au siège social de La Mondiale pour vérifier la correcte application des procédures et pour identifier d'éventuelles omissions et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente 100 % des effectifs et 100 % des informations quantitatives environnementales et sociétales présentées.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Paris-La Défense, le 15 avril 2016
KPMG S.A.

Régis Tribout
Associé

Anne Garans
Associée
Département Changement Climatique &
Développement Durable

³ INDICATEURS SOCIAUX : EFFECTIFS AU 31/12 ET RÉPARTITION PAR SEXE, PAR ÂGE ET PAR STATUT ; PART DES FEMMES DANS L'EFFECTIF ; PART D'ALTERNANTS DANS L'EFFECTIF ; NOMBRE D'EMBAUCHES PAR SEXE ET PAR ÂGE ; NOMBRE DE LICENCIEMENTS ; NOMBRE D'ACCORDS SOCIAUX SIGNÉS ; NOMBRE D'HEURES DE FORMATION PAR SALARIÉ.

INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX : VOLUME TOTAL DE PAPIER ACHETÉ ; CONSOMMATION D'ÉNERGIE ; ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE.

INDICATEURS SOCIÉTAUX : INVESTISSEMENTS FLÉCHÉS POUR L'EMPLOI EN FRANCE OU POUR L'ENVIRONNEMENT.

INFORMATIONS QUALITATIVES : L'ORGANISATION DE LA SOCIÉTÉ POUR PRENDRE EN COMPTE LES QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES ; LES CONDITIONS DU DIALOGUE AVEC LES PERSONNES OU ORGANISATIONS INTÉRESSÉES PAR L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ ; LES ACTIONS ENGAGÉES POUR PRÉVENIR LA CORRUPTION.

LA MONDIALE

32, avenue Emile Zola
59370 Mons-en-Baroeul
Tél. : 03 20 67 37 00
www.ag2ramondiale.fr